



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, March 10, 2009
Wednesday, March 11, 2009
Thursday, March 12, 2009

Issue No. 3

First, second and third (final) meetings on:

Bill C-10, An Act to implement certain provisions
of the budget tabled in Parliament on
January 27, 2009 and related fiscal measures

Second meeting on:

The 2009-2010 Estimates

INCLUDING:

THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE
(First Interim Report on the 2009-2010 Estimates)

THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-10)

APPEARING:

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P.
Minister of Finance
Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary
to the Minister of Finance

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 10 mars 2009
Le mercredi 11 mars 2009
Le jeudi 12 mars 2009

Fascicule n° 3

Première, deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines
dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009
et mettant en oeuvre des mesures fiscales connexes

Deuxième réunion concernant :

Le Budget des dépenses 2009-2010

Y COMPRIS :

LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Premier rapport provisoire sur le Budget des dépenses 2009-2010)

LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-10)

COMPARAISSENT :

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député,
ministre des Finances
Ted Menzies, député, secrétaire parlementaire
du ministre des Finances

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving R. Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif) De Bané, P.C. Di Nino Eggleton, P.C. Fox, P.C. Hubley	Mitchell Moore Nancy Ruth Neufeld Ringuette Rivard
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Moore replaced the Honourable Senator Chaput (*March 12, 2009*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Callbeck (*March 12, 2009*).

The Honourable Senator Fox, P.C., replaced the Honourable Senator Day (*March 12, 2009*).

The Honourable Senator Callbeck replaced the Honourable Senator Peterson (*March 10, 2009*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Callbeck (*March 9, 2009*).

The Honourable Senator Di Nino replaced the Honourable Senator Meighen (*March 5, 2009*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Banks (*March 5, 2009*).

The Honourable Senator Meighen replaced the Honourable Senator Di Nino (*March 4, 2009*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Mitchell (*March 3, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving R. Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif) De Bané, C.P. Di Nino Eggleton, C.P. Fox, C.P. Hubley	Mitchell Moore Nancy Ruth Neufeld Ringuette Rivard
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Moore a remplacé l'honorable sénateur Chaput (*le 12 mars 2009*).

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 12 mars 2009*).

L'honorable sénateur Fox, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Day (*le 12 mars 2009*).

L'honorable sénateur Callbeck a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 10 mars 2009*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 9 mars 2009*).

L'honorable sénateur Di Nino a remplacé l'honorable sénateur Meighen (*le 5 mars 2009*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 5 mars 2009*).

L'honorable sénateur Meighen a remplacé l'honorable sénateur Di Nino (*le 4 mars 2009*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 3 mars 2009*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, March 5, 2009:

Second reading of Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and related fiscal measures.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator LeBreton, P.C., that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Comeau, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 5 mars 2009 :

Deuxième lecture du projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en oeuvre des mesures fiscales connexes.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur LeBreton, C.P., que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Comeau, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, March 10, 2009
(6)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:15 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Day, De Bané, P.C., Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Peterson, Ringuette and Rivard (12).

Other senators present: The Honourable Senators Banks, McCoy, Murray, P.C., and Stratton (4).

In attendance: Guy Beaumier and Jean-François Nadeau, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 5, 2009 the committee began its examination of Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and related fiscal measures.

APPEARING:

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance;

Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES:*Department of Finance Canada:*

Yves Giroux, Director, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Fiscal Policy Branch;

Erin O'Brien, Chief, Microeconomic Policy Analysis, Policy Analysis and Coordination;

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Alison McDermott, Senior Chief, Revenue and Expenditure Policy, Fiscal Policy Division.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Hélène Laurendeau, Assistant Secretary, Labour Relations and Compensation Operations.

Mr. Flaherty made a presentation and, with Messrs. Menzies, Giroux and Lalonde and Mmes. O'Brien, Laurendeau and McDermott, answered questions.

At 10:20 a.m., the committee suspended.

At 10:24 a.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 10 mars 2009
(6)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 15, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Peterson, Ringuette et Rivard (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Banks, McCoy, Murray, C.P., et Stratton (4).

Également présents : Guy Beaumier et Jean-François Nadeau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 5 mars 2009, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes.

COMPARAÎT :

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances;

Ted Menzies, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS :*Ministère des Finances Canada :*

Yves Giroux, directeur, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Erin O'Brien, chef, Analyse des politiques microéconomiques, Analyse des politiques et de la coordination;

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Alison McDermott, chef principale, Analyse et prévision des dépenses et des recettes, Division de la politique fiscale.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Hélène Laurendeau, secrétaire adjointe, Relations de travail et opérations de rémunération.

M. Flaherty fait une déclaration et, de concert avec MM. Menzies, Giroux et Lalonde et Mmes O'Brien, Laurendeau et McDermott, répond aux questions.

À 10 h 20, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 24, le comité reprend ses travaux.

The witnesses continued to answer questions.

At 11:34 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, March 11, 2009

(7)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2:33 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Chaput, Day, De Bané, P.C., Di Nino, Eggleton, P.C., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette and Rivard (12).

Other senators present: The Honourable Senators McCoy, Murray, P.C., Oliver and Spivak (4).

In attendance: Guy Beaumier and Jean-François Nadeau, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 5, 2009 the committee continued its examination of Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and related fiscal measures.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Hélène Laurendeau, Assistant Secretary, Labour Relations and Compensation Operations.

Industry Canada:

Colette Downie, Director General, Marketplace Framework Policy Branch;

Adam Fanaki, Acting Senior Deputy Commissioner of Competition, Competition Bureau — Mergers Branch;

Eric Dagenais, Director General, Investment Review and Strategic Planning Branch;

Richard Saillant, Director, Marketplace Framework Policy Branch, International Investment Policy and Branch Planning Directorate.

Transport Canada:

David Osbaldeston, Manager, Navigable Waters Protection Program;

Brigit Proulx, Legal Counsel, Legal Services;

Brigita Gravitis-Beck, Director General, Air Policy.

The chair made an opening statement.

Les témoins continuent de répondre aux questions.

À 11 h 34, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 11 mars 2009

(7)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 33, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Chaput, Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., Gerstein, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette et Rivard (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs McCoy, Murray, C.P., Oliver et Spivak (4).

Également présents : Guy Beaumier et Jean-François Nadeau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 5 mars 2009, le comité poursuit son examen du projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes.

TÉMOINS :

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Hélène Laurendeau, secrétaire adjointe, Relations de travail et opérations de rémunération.

Industrie Canada :

Colette Downie, directrice générale, Direction générale des politiques-cadres du marché;

Adam Fanaki, sous-commissaire principal intérimaire de la concurrence, Bureau de la concurrence — Direction générale des fusions;

Eric Dagenais, directeur général, Direction générale de l'examen des investissements et de la planification stratégique;

Richard Saillant, directeur, Direction générale des politiques-cadres du marché, Direction de la politique d'investissement international et de la planification.

Transports Canada :

David Osbaldeston, gestionnaire, Programme de la protection des eaux navigables;

Brigit Proulx, conseillère juridique, Services juridiques;

Brigita Gravitis-Beck, directrice générale, Politique aérienne.

Le président fait une déclaration.

Ms. Laurendeau made a presentation and answered questions.

Ms. Downie made a presentation and, with Messrs. Fanaki, Dagenais and Saillant, answered questions.

Ms. Gravitis-Beck made a presentation and answered questions.

At 7:00 p.m., the committee suspended.

At 7:30 p.m., the committee resumed.

It was agreed that the following legislative budget application be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 10,000
Transportation and Communications	—
All Other Expenditures	—
TOTAL	\$ 10,000

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Mitchell moved:

That the Standing Senate Committee on National Finance request from the Department of Finance the gender based analysis of Budget 2009, and that the response from the Department of Finance be made available to all committee members.

The question being put on the motion, it was adopted.

The chair made a statement.

Mr. Osbaldeston made a presentation and, with Ms. Proulx and Ms. Gravitis-Beck, answered questions.

At 8:10 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 3, 2009, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2010. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

The committee considered a draft report.

After debate, it was agreed that:

The draft report, as modified, be adopted;

That the steering committee be authorized to make editorial revisions without altering the intent of the text and to approve the final text; and

That the chair present the report at a future sitting of the Senate.

At 8:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Laurendeau fait une déclaration et répond aux questions.

Mme Downie fait une déclaration et, de concert avec MM. Fanaki, Dagenais et Saillant, répond aux questions.

Mme Gravitis-Beck fait une déclaration et répond aux questions.

À 19 h, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 30, le comité reprend ses travaux.

Il est convenu que la demande de budget suivante pour l'étude de questions législatives soit approuvée et soumise au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

RÉSUMÉ DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	10 000 \$
Transport et communications	—
Autres dépenses	—
TOTAL	10 000 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Mitchell propose :

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales demande au ministère des Finances l'analyse sexospécifique du Budget 2009, et que la réponse du ministère des Finances soit communiquée à tous les membres du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président fait une déclaration.

M. Osbaldeston fait une déclaration et, de concert avec Mmes Proulx et Gravitis-Beck, répond aux questions.

À 20 h 10, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mars 2009, le comité poursuit son examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Le comité examine le projet de rapport.

Après discussion, il est convenu :

Que le projet de rapport modifié soit adopté;

Que le comité de direction soit autorisé à apporter des modifications au texte sans toutefois en changer le contenu, et à approuver la version finale;

Que le président présente le rapport à la prochaine séance du Sénat.

À 20 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, March 12, 2009
(8)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2:24 p.m., in room 160-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable Irving R. Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators De Bané, P.C., Di Nino, Eggleton, P.C., Fox, P.C., Gerstein, Hubley, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld and Ringuette (10).

In attendance: Guy Beaumier and Jean-François Nadeau, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 5, 2009 the committee continued its examination of Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and related fiscal measures.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and related fiscal measures.

By unanimous consent, and pursuant to rule 96(7.1), it was agreed that clauses be grouped by part.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the short title stand postponed.

It was agreed that part 1 (clauses 2 through 118) carry.

It was agreed that part 2 (clauses 119 through 121) carry.

It was agreed that part 3 (clauses 122 through 221) carry.

It was agreed that part 4 (clauses 222 through 231) carry.

It was agreed that part 5 (clauses 232 through 299) carry.

It was agreed that part 6 (clauses 300 through 316) carry.

It was agreed that part 7 (clauses 317 through 341) carry, on division.

It was agreed that part 8 (clauses 342 through 382) carry, on division.

It was agreed that part 9 (clauses 383 through 392) carry, on division.

It was agreed that part 10 (clause 393) carry, on division.

It was agreed that part 11 (clauses 394 through 406) carry, on division.

It was agreed that part 12 (clauses 407 through 444) carry, on division.

It was agreed that part 13 (clauses 445 through 465) carry, on division.

OTTAWA, le jeudi 12 mars 2009
(8)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 24, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Irving R. Gerstein (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., Fox, C.P., Gerstein, Hubley, Mitchell, Nancy Ruth, Neufeld et Ringuette (10).

Également présents : Guy Beaumier et Jean-François Nadeau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 5 mars 2009, le comité poursuit son examen du projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes.

Par consentement unanime et conformément à l'article 96(7.1) du Règlement, il est convenu de regrouper les articles contenus dans chacune des parties du projet de loi.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du titre abrégé.

Il est convenu d'adopter la partie 1 (articles 2 à 118).

Il est convenu d'adopter la partie 2 (articles 119 à 121).

Il est convenu d'adopter la partie 3 (articles 122 à 221).

Il est convenu d'adopter la partie 4 (articles 222 à 231).

Il est convenu d'adopter la partie 5 (articles 232 à 299).

Il est convenu d'adopter la partie 6 (articles 300 à 316).

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 7 (articles 317 à 341).

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 8 (articles 342 à 382).

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 9 (articles 383 à 392).

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 10 (article 393).

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 11 (articles 394 à 406).

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 12 (articles 407 à 444).

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 13 (articles 445 à 465).

It was agreed that part 14 (clauses 466 through 468) carry, on division.

It was agreed that part 15 (clauses 469 through 471) carry, on division.

It was agreed that schedules 1 to 11 carry, on division.

It was agreed that the short title carry, on division.

It was agreed that the title carry, on division.

It was agreed that the bill carry, on division.

It was agreed that the bill be reported without amendment, on division.

At 2:26 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 14 (articles 466 à 468).

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 15 (articles 469 à 471).

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter les annexes 1 à 11.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le titre abrégé.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le titre.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le projet de loi.

Il est convenu, avec dissidence, de faire rapport du projet de loi sans amendement.

À 14 h 26, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, March 12, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your committee, to which were referred the 2009-2010 Estimates, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, March 3, 2009, examined the said Estimates and herewith presents its first interim report.

Respectfully submitted,

(Text of the report appears following the evidence)

Thursday, March 12, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and related fiscal measures, has, in obedience to its order of reference of March 5, 2009, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le vice-président,
IRVING R. GERSTEIN
Deputy Chair

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 12 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le Budget des dépenses 2009-2010, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 3 mars 2009, examiné ledit Budget et présente ici son premier rapport intérimaire.

Respectueusement soumis,

(Le texte du rapport paraît après les témoignages)

Le jeudi 12 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en oeuvre des mesures fiscales connexes, a, conformément à son ordre de renvoi du 5 mars 2009, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 10, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009, and related fiscal measures, met this day at 9:15 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order. This morning we begin our consideration of Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and related fiscal measures, referred to the Senate five days ago. We were expeditious in our handling of the bill at second reading and the bill has been referred to this committee.

We are pleased to welcome the Honourable Jim Flaherty, Minister of Finance, and his Parliamentary Secretary, Mr. Ted Menzies. Bill C-10 impacts a number of federal departments. There are 42 statutes impacted by this bill. For this reason, today we will be focusing our attention on those elements of the bill related to the Department of Finance, directly or indirectly, specifically Part 1 through Part 6 inclusive and Part 8 and Part 9 of the bill.

[*Translation*]

If the Senate gives its authorization, the committee will hold a meeting tomorrow afternoon. Members will have an opportunity to put questions to officials from other departments involved with the bill, namely Treasury Board, Industry Canada, Transport Canada, and so forth.

[*English*]

Minister Flaherty has other matters to which he must attend and will stay with us until approximately 10:15 a.m. The minister has agreed to be here on short notice. We are very fortunate to have Mr. Menzies and department officials with us and they will remain with the committee for the duration of the meeting.

I know we all have a number of questions to ask and I would appreciate your cooperation in keeping your questions as brief as possible to allow all honourable senators an opportunity to put their questions.

I will keep a list of honourable senators who wish to participate. There is one recurring question, Mr. Minister, in relation to this particular bill. As I indicated, it deals with 42 different statutes. I hope that you will consider the suggestions that have been made by a number of colleagues in the Senate and elsewhere as to whether you would be amenable, agreeable, to splitting this bill into the stimulus package and the other aspects of the bill that do not deal with the stimulus package. In that way,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 10 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel est renvoyé le projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes, se réunit aujourd'hui à 9 h 15 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, je déclare ouverte la présente séance des travaux du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Ce matin, nous entamons notre examen du projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes, qui a été renvoyé au Sénat il y a cinq jours. Nous avons fait un travail rapide en deuxième lecture, et le projet de loi a été renvoyé à notre comité.

Nous sommes heureux d'accueillir l'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, et son secrétaire parlementaire, M. Ted Menzies. Le projet de loi C-10 a une incidence sur plusieurs ministères fédéraux. Il influe sur 42 lois. Pour cette raison, nous allons porter notre attention aujourd'hui sur les éléments du projet de loi qui se rapportent, directement ou indirectement, au ministère des Finances, plus particulièrement aux parties 1 à 6, inclusivement, de même qu'aux parties 8 et 9 du projet de loi.

[*Français*]

Si le Sénat l'autorise, il y aura une réunion du comité, demain après-midi. Les membres auront la chance de poser des questions aux autres ministères impliqués par le projet de loi, soit le Conseil du Trésor, Industrie Canada, Transport Canada, et cetera.

[*Traduction*]

Comme M. Flaherty doit vaquer à d'autres occupations aujourd'hui, il ne demeurera avec nous que jusqu'à 10 h 15 environ. Il a tout de même accepté de venir comparaître moyennant un court préavis. Nous sommes très chanceux de pouvoir accueillir M. Menzies et les responsables du ministère, qui demeureront avec nous pendant toute la réunion.

Je sais que nous avons tous plusieurs questions à poser. Je vous saurais gré de coopérer et de vous astreindre autant que possible à la concision, pour que tous les sénateurs puissent poser leurs questions.

Je vais tenir une liste des sénateurs qui souhaitent prendre part à la discussion. Il y a, monsieur le ministre, une question qui revient toujours en rapport avec ce projet de loi particulier. Comme je l'ai signalé, le projet de loi influe sur 42 lois différentes. J'espère que vous allez envisager la proposition formulée par plusieurs collègues au Sénat et ailleurs aussi : êtes-vous disposé à diviser le projet de loi en deux, de manière à dissocier le programme de relance et les autres aspects qui n'ont pas rapport

we could deal with the stimulus package quickly and deal with the other items in a secondary fashion. We all recognize the importance of the stimulus package and in getting these provisions out and working in society.

Mr. Minister, with those brief introductory words, I give you the floor.

Hon. James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance: Thank you, senator, and I appreciate the opportunity to appear before honourable senators to discuss this bill.

I have some prepared remarks and I will not speak any longer than 10 or so minutes. I will be in England again on Thursday for a meeting of G20 finance ministers. I just came back from Washington on Thursday, having met with the senior economic advisers to the President, including the Secretary of the Treasury. I was in Rome three weeks ago for the meeting of the G8 finance ministers. The Prime Minister and the other G20 leaders, including then-President Bush, met in November in Washington. They will meet again on April 1 and April 2 in London.

These are extraordinary times; this is not business as usual. The International Monetary Fund and the World Bank are offering assessments of a global economic situation that are very concerning. Canada is not an island. We are not immune. I will urge you today to deal with this bill right away and I mean right away. I do not mean that you go on March break, come back after the break, and deal with it. Canadians are entitled to better than that. I say that in the world context.

With respect to dividing the bill, I do not want the bill divided. Senator Day, you will remember the Liberal bill in 1995. Bill C-43, proposed amendments to nearly 20 different pieces of legislation ranging from the Income Tax Act; the Auditor General Act; Asia-Pacific Foundation of Canada Act; the Nova Scotia and Newfoundland and Labrador Additional Fiscal Equalization Offset Payments Act; the Canadian Environmental Protection Act; the Department of Public Works and Government Services Act; the Employment Insurance Act; the Department of Human Resources and Development Act and many more. This committee dealt with these items in two days without amendment and that was not at a time of crisis. This is a time of crisis for Canadians.

I have with me today over 2,000 emails and letters from Canadians. They are about Employment Insurance and needing the extra five weeks that is in this bill. That can start now. That can start before members of this committee go on

avec le programme de relance. De cette façon-là, nous pourrions traiter rapidement du programme de relance lui-même, puis étudier les autres articles de manière secondaire. Nous reconnaissons tous l'importance du programme de relance et de l'idée d'adopter ces dispositions rapidement pour que la société en profite.

Monsieur le ministre, après ce court mot d'ouverture, je vous cède la parole.

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances : Merci, monsieur le sénateur. J'apprécie l'occasion qui m'est offerte de témoigner devant les honorables sénateurs en vue de discuter du projet de loi dont il est question ici.

J'ai préparé quelques remarques, mais je ne parlerai pas pendant plus d'une dizaine de minutes. Je serai en Angleterre à nouveau jeudi pour une réunion des ministres des Finances du G-20. Je suis tout juste revenu jeudi de Washington, où j'ai rencontré les principaux conseillers économiques du président, y compris le secrétaire du Trésor. Il y a trois semaines de cela, j'assistais à une réunion des ministres des Finances du G-8 à Rome. Le premier ministre et les autres leaders du G-20, y compris le président américain d'alors, George Bush, s'étaient réunis en novembre à Washington. Ils se réuniront de nouveau les 1^{er} et 2 avril à Londres.

Nous vivons une période extraordinaire; le cours normal des choses est suspendu. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale brossent un portrait très inquiétant de la situation économique mondiale. Le Canada n'est pas une île. Nous ne sommes pas immunisés contre le mal qui sévit. Je vous invite vivement à adopter le projet de loi sans délai et je veux vraiment dire sans délai. Je ne veux pas dire : allez profiter de votre congé de mars, puis revenez, à ce moment-là, penchez-vous sur le projet de loi. Les Canadiens ont droit à mieux. Je dis cela en pensant au contexte mondial.

Pour ce qui est de diviser le projet de loi, je ne souhaite pas qu'il soit divisé. Sénateur Day, vous vous souviendrez d'un projet de loi libéral qui remonte à 1995. Le projet de loi C-43, qui comportait des modifications de près de 20 lois différentes allant de la Loi de l'impôt sur le revenu à la Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines, en passant par la Loi sur le vérificateur général, la Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada, la Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et la Loi sur l'assurance-emploi. De nombreuses autres lois aussi étaient touchées. Votre comité a entériné les dispositions de ce projet de loi en deux jours sans apporter de modifications, et il n'y avait pas de crise à ce moment-là. Aujourd'hui, les Canadiens vivent une période de crise.

J'ai avec moi une copie de plus de 2 000 lettres et messages de courriel transmis par des Canadiens. Ce sont des messages qui portent sur l'assurance-emploi et la nécessité d'ajouter les cinq semaines prévues dans le projet de loi. Cette mesure peut

March break. These are Canadians who have lost their jobs and who are entitled to another five weeks, according to this bill when it passes. That is almost \$2,000 for an unemployed person.

I am not here today to have an academic discussion. This bill is provided for in the budget bill. The budget was delivered on January 27. The House of Commons dealt expeditiously with this bill, with the support of the Liberal opposition. The leader of the Liberal opposition has made it clear that this bill should pass quickly, as it was handled in the House of Commons.

As you have noted, my Parliamentary Secretary, Ted Menzies, is here. He has worked alongside me throughout the months of December and January listening to Canadians. We did not take Christmas holidays and we were able to deliver on January 27 the earliest and one of the largest budgets in Canadian history.

I urge you to pass the bill without delay. As I have said, we are in the middle of a synchronized global recession. Last Friday we saw the U.S. February job numbers. This Friday we will see the Canadian numbers. These numbers are not likely to be good. We know the American job losses have exceeded 600,000 per month for three months now. Unemployment is at its highest level in 25 years in the United States of America. Over the past 12 months, 5 million Americans have joined the ranks of the unemployed. This is the sobering economic reality facing our largest trading partner.

Canada entered the recession in a relatively strong position but we are facing a very difficult year in 2009. We will see our domestic economy deteriorate. It is deteriorating as we sit here today. The Canadian economy was in recession in the last quarter of 2008, as you know. It is in recession now and we are likely to see continuing deterioration, which is all the more reason that I say to you, honourable senators: Do not dally. It is imperative for the sake of Canadian families and businesses that we get on with passing this bill.

We can expect imports and exports to fall, industry sectors to weaken and Canadian job losses to grow. We will see further evidence of this when we see the employment reports later this week.

[*Translation*]

Clearly, today's challenges require extraordinary measures and action. Budget 2009's Economic Action Plan outlined the Government's extraordinary response. It lays out a plan to stimulate and protect Canada's economy. It is a plan that will

entrer en vigueur dès maintenant. Elle peut entrer en vigueur avant que les membres de votre comité prennent leur congé de mars. Il s'agit de Canadiens qui ont perdu leur emploi et qui ont droit à cinq semaines supplémentaires d'assurance-emploi, selon le projet de loi, au moment où il sera adopté. C'est presque 2 000 \$ par chômeur.

Je ne suis pas là aujourd'hui pour prendre part à des discussions théoriques. Le projet de loi dont il est question ici est prévu dans la loi d'exécution du budget. Le budget a été présenté le 27 janvier. La Chambre des communes en a promptement traité, avec le concours de l'opposition libérale. Le chef de l'opposition libérale l'a affirmé clairement : le projet de loi devrait être adopté rapidement, comme cela s'est fait à la Chambre des communes.

Comme vous l'avez fait remarquer, je suis accompagné de mon secrétaire parlementaire, Ted Menzies. Il m'a accompagné pendant les mois de décembre et de janvier, que j'ai passés à écouter les Canadiens. Nous n'avons pas pris de congé des Fêtes, si bien que nous avons été en mesure de produire le 27 janvier le budget le plus rapide de l'histoire canadienne, un des plus gros également.

Je vous invite vivement à adopter le projet de loi sans délai. Comme je l'ai dit, nous nous trouvons au milieu d'une récession mondiale synchronisée. Vendredi, nous avons vu les statistiques publiées sur l'emploi aux États-Unis pour février. Vendredi de cette semaine, nous allons prendre connaissance des statistiques canadiennes. Il est probable qu'elles ne soient pas encourageantes. Nous savons qu'il y a eu plus de 600 000 pertes d'emploi par mois depuis trois mois aux États-Unis. Le taux de chômage n'a jamais été aussi élevé en 25 ans aux États-Unis d'Amérique. Depuis 12 mois, cinq millions d'Américains sont devenus chômeurs. La réalité économique de notre plus grand partenaire commercial est de nature à faire réfléchir.

Au Canada, nous entamons la période de récession dans une position relativement solide, mais nous nous trouvons dans la perspective d'une année très difficile en 2009. Notre économie intérieure va se détériorer. Elle se détériore en ce moment même, aujourd'hui. L'économie canadienne était en récession durant le dernier trimestre de 2008, comme vous le savez. Elle est en récession en ce moment même, et elle va probablement continuer à se détériorer, ce qui me pousse encore à vous dire, mesdames et messieurs les sénateurs : ne tergiversez pas. Il est impératif, pour le bien des familles et des entreprises du Canada, que nous adoptions sans tarder ce projet de loi.

Nous pouvons nous attendre à ce que les importations et exportations diminuent, à ce que des secteurs de l'industrie s'affaiblissent et à ce que les pertes d'emploi au Canada continuent d'augmenter en nombre. Les bilans de l'emploi qui seront publiés à la fin de la semaine nous le confirmeront encore.

[*Français*]

Il est clair que les défis d'aujourd'hui nécessitent des mesures extraordinaires et de l'action. Le Plan d'action économique, qui est énoncé dans le budget de 2009, décrit la réponse extraordinaire du gouvernement. Il dresse un plan visant à stimuler et à protéger

ensure that when we come out of this recession — and we will — we will do so from the same position of strength from which we entered it. Now Parliament must respond accordingly by passing this legislation.

Bill C-10 implements key measures of that Action Plan, These measures will help shield Canadians from the current economic storm.

[*English*]

While this plan will not save every single job or single-handedly fix the global economy, it will take real action to protect those hardest hit and help create and maintain jobs for today and into the future.

Honourable senators, I say with respect that this bill is vitally important for Canada. For these measures to be most effective, they must be implemented in a timely manner. That is why we need Parliament to act and pass this legislation without delay.

Last year, Parliament took over 100 days, approximately 3 months, to pass the Budget 2008 implementation bill. We do not have that luxury this year. As I have said, this bill has been before Parliament since February 6. Parliamentarians have had over a month to read, review and discuss it. The elected House of Commons has overwhelmingly approved this legislation, so I urge the Senate to act without delay.

To those who may advocate for the delay of this bill and our Economic Action Plan in the Senate, I ask them to remember that we held the most comprehensive pre-budget consultations in history this past December and January. They were open to all Canadians. That was the time for input and full input was received from Canadians from coast to coast to coast. That time has passed. Now we must act.

We are in a global recession now. Canadians are feeling the effects of the global recession. That is the most important thing. As I say, this can be an academic discussion around this table or in the House of Commons but it is not an academic discussion for people who are not being paid by the government, who are losing their jobs and have lost their jobs. It is not an academic discussion for their families. This bill provides them with help.

We cannot wait weeks; they cannot wait weeks, months or a year for reaction to this situation. We need measures in place as quickly as possible.

[*Translation*]

Briefly, let me outline a few select measures from our Economic Action Plan being legislated in Bill C-10. These measures are vital to stimulating Canada's economy and should be passed quickly.

l'économie du Canada. C'est un plan grâce auquel nous sortirons assurément de la récession. Nous le ferons dans la même position de force à partir de laquelle nous y sommes entrés. Le Parlement doit maintenant réagir en conséquence en adoptant ce projet de loi.

Le projet de loi C-10 met en œuvre les principales mesures de ce plan d'action. Des mesures qui mettent des Canadiens à l'abri de la tempête économique qui fait rage actuellement.

[*Traduction*]

Le plan ne permettra pas de sauver chaque emploi ni de régler d'un seul coup les problèmes de l'économie mondiale, mais il comporte des mesures concrètes qui permettront de protéger les personnes les plus durement touchées et qui aideront à créer et à conserver des emplois aujourd'hui et demain.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous le dis avec respect, ce projet de loi revêt une importance capitale pour le Canada. Pour que les mesures qu'il comporte soient le plus efficace possible, il doit être mis en œuvre au plus tôt. C'est pourquoi il faut que le Parlement agisse et adopte ce projet de loi sans délai.

L'an dernier, le Parlement a mis plus de 100 jours, trois mois environ, à adopter la loi d'exécution du budget de 2008 : nous n'avons pas ce luxe cette année. Comme je l'ai fait remarquer, le Parlement est saisi du projet de loi depuis le 6 février. Les parlementaires ont eu plus d'un mois pour le lire, l'examiner, en discuter. Les élus à la Chambre des communes ont adopté le projet de loi avec une majorité écrasante; par conséquent, j'invite vivement le Sénat à agir sans délai de son côté.

À ceux qui recommanderaient de reporter le moment de l'adoption du projet de loi et de notre plan d'action économique au Sénat, je rappellerai que nous avons tenu les consultations prébudgétaires les plus complètes de l'histoire en décembre et en janvier. Ces consultations étaient ouvertes à tous les Canadiens. C'était le moment indiqué pour faire valoir des observations, et les Canadiens de toutes les régions ont pu livrer sans réserve leurs points de vue sur la question. Ce moment-là est terminé. Maintenant, nous devons agir.

Nous vivons actuellement une récession mondiale. Les Canadiens ressentent les effets de cette récession mondiale. C'est ce qui est le plus important. Comme je le dis, nous pouvons tenir un débat théorique autour de la table ou à la Chambre des communes, mais la question n'est pas théorique pour les gens qui n'ont pas été payés par le gouvernement, qui vont perdre leur emploi ou qui ont déjà perdu leur emploi. Ce n'est pas une question théorique pour leur famille. Ce projet de loi leur vient en aide.

Ils ne peuvent attendre des semaines, des mois ou une année complète pour qu'on réagisse à la situation. Nous devons mettre en place des mesures le plus rapidement possible.

[*Français*]

Je voudrais présenter certaines mesures qu'on trouve dans notre plan d'action économique mis en œuvre dans le projet de loi C-10, des mesures vitales pour stimuler l'économie du Canada et des mesures qui devraient être adoptées rapidement.

[English]

Bill C-10 deals with the various tax relief items. This is important tax relief that will help stimulate the economy. It will also remove 265,000 low-income Canadians from the federal tax rolls.

Among the tax relief measures are: raising the age credit for seniors by \$1,000; increasing the amount that can be withdrawn under the Home Buyers' Plan to \$25,000 to help first-time homebuyers; an extension of the temporary mineral exploration tax credit; raising the threshold from \$400,000 to \$500,000 to allow more job-creating businesses to qualify for the reduced 11 per cent small-business tax rate; increasing the basic personal amount that all Canadians can earn before paying federal income taxes; and increasing the two lowest personal income tax brackets allowing Canadians to keep more of their money before being subject to higher tax rates.

[Translation]

Bill C-10 would also improve access to financing and it would strengthen our financial system. We all recognize the impact the global recession is having on Canadian businesses, especially in so far as access to credit is concerned. In the past months, we have heard loud and clear that Canadian financial institutions have been less willing to lend to credit-worthy families and businesses.

This has made an already difficult economic situation much worse. To combat that, Budget 2009 announced measures to support the extension of financing to Canadians and Canadian businesses. With access to financing, Canadian families can continue to make the purchases that keep the economy moving. Businesses will be able to purchase new equipment, invest in their operations, create jobs and grow for the future.

[English]

Many of these measures are legislated through Bill C-10. For instance, the bill proposes to allow Export Development Canada, EDC, and the Business Development Bank of Canada, BDC, to extend additional financing to Canadian businesses. In December and January, Mr. Menzies and I heard repeatedly across Canada that the number one issue is access to financing, access to credit. Therefore, in this budget, we are moving forward with an extraordinary financing framework to provide up to \$200 billion worth of credit.

Two of the prime participants are our federal Crown agencies, EDC and BDC. I have been working closely with the CEOs of both those organizations to make sure that they play the important role that we want them to play to help Canadians

[Traduction]

Le projet de loi C-10 comporte diverses mesures d'allègement fiscal. Ce sont des mesures d'allègement importantes qui stimuleront l'économie. Qui éviteront également à 265 000 Canadiens à faible revenu de devoir verser de l'impôt.

Parmi les mesures d'allègement fiscal en question, citons les suivantes : augmenter de 1 000 \$ le montant du crédit accordé en raison de l'âge aux personnes âgées; porter à 25 000 \$ le montant maximal pouvant être retiré dans le cadre du Régime d'accession à la propriété, au profit des gens qui achètent une maison pour la première fois; prolonger le crédit d'impôt pour l'exploration minière; porter de 400 000 \$ à 500 000 \$ le montant donnant droit aux taux d'impôt sur le revenu de 11 p. 100 applicable aux petites entreprises créatrices d'emplois; majorer le montant personnel de base que tous les Canadiens peuvent gagner avant de devoir payer l'impôt fédéral et majorer la limite supérieure des deux premières fourchettes d'imposition du revenu, pour permettre aux Canadiens de conserver une plus grande part de leur argent avant d'arriver au seuil où s'applique un taux d'imposition relativement plus élevé.

[Français]

Le projet de loi C-10 améliorerait également l'accès au financement et renforcerait notre système financier. Nous reconnaissons tout l'impact de la récession mondiale sur les entreprises canadiennes, notamment en ce qui concerne l'accès au crédit. Ces derniers mois, nous avons entendu très clairement que les institutions financières canadiennes se sont montrées moins portées à consentir des prêts aux familles et aux entreprises qui ont pourtant un bon dossier de crédit.

Cela a aggravé davantage la situation économique qui était déjà difficile. Pour lutter contre cela, nous avons annoncé dans le budget de 2009 des mesures visant à soutenir l'accès au crédit pour les Canadiens et les entreprises canadiennes. Si elles ont accès au crédit, les familles canadiennes pourront faire des achats et ainsi relancer l'économie. Les entreprises pourront acheter de l'équipement, investir dans leurs activités, créer des emplois et croître.

[Traduction]

C'est le projet de loi C-10 qui donne corps à bon nombre des mesures citées. Par exemple, le projet de loi propose de permettre à Exportation et Développement Canada, EDC, et à la Banque de développement du Canada, la BDC, d'accorder un financement accru aux entreprises canadiennes. En décembre et en janvier, les Canadiens nous ont répété maintes et maintes fois, à M. Menzies et à moi, que la toute première question en jeu est celle de l'accès au financement, de l'accès au crédit. Dans ce budget, nous allons donc de l'avant en proposant un cadre de financement extraordinaire comportant un crédit équivalant à 200 milliards de dollars.

Nos propres sociétés d'État fédérales, EDC et la BDC, figurent parmi les principaux participants à l'exercice. Depuis un certain temps, je travaille en étroite collaboration avec les présidents de ces deux organismes pour m'assurer qu'ils jouent bien le rôle

and Canadian businesses, particularly small- and medium-sized businesses that should survive this recession if they have adequate credit.

Bill C-10 also authorizes nearly \$6 billion for initiatives ranging from infrastructure, community adjustment and housing to health care.

[*Translation*]

The Plan includes nearly \$4 billion in investments to pave roads, improve our universities and colleges, fix sewers and repair bridges. These are investments that would have been required regardless, but that will help create jobs now by bringing them forward.

[*English*]

Bill C-10 also helps those Canadians among the hardest hit by the recession. It extends, for two years, all regular EI benefit entitlements by five extra weeks and increases the maximum benefit duration from 45 weeks to 50 weeks. This is important. I note that this urgent support cannot go forward until the Senate passes Bill C-10 and allows it to receive Royal Assent.

I want to underline the importance of this measure. When we talk about the current economic downturn, we often get lost in numbers and figures. However, what is really important is the reality behind those numbers and figures. Those are real Canadians in our provinces and communities, who worked hard and played by the rules to support themselves and their families and who have been caught in some of the consequences of this global recession, which did not start in this country but which is affecting Canada.

Some Canadians are seeing their jobs disappear because of these problems beyond our borders and beyond their control. We should be there, as the Parliament of Canada, to help them now.

Many of them are having difficulty finding new employment. They will be sitting at their kitchen tables tonight asking difficult questions, questions with no easy answers. The five extra weeks is not an academic matter. It is a day-to-day, bread and butter, food on the table item for many Canadians.

Along with all MPs, I am getting calls and emails from Canadians desperate to know when this provision will come into effect. I have with me a sampling of about 2,000 letters. These are not form letters; these are letters we have received from individual Canadians about their particular circumstances.

important que nous souhaitons qu'ils jouent, soit d'aider les Canadiens et les entreprises du Canada, et particulièrement les petites et moyennes entreprises qui devraient survivre à cette récession dans la mesure où ils ou elles ont accès à un crédit adéquat.

De même, le projet de loi C-10 prévoit près de 6 milliards de dollars pour des projets variables allant de l'infrastructure aux soins de santé, en passant par l'adaptation des collectivités et le logement.

[*Français*]

Le plan comprend près de quatre milliards de dollars d'investissements pour goudronner les routes, améliorer nos universités et nos collèges, réparer les égouts et les ponts. Ce sont des investissements qui auraient été nécessaires de toute façon, mais qui contribueront à créer des emplois dès maintenant.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-10 vient également en aide aux Canadiens les plus durement touchés par la récession. Pour deux années, il prolonge de cinq semaines toutes les prestations d'assurance-emploi régulières et porte la durée maximale de la période de prestations de 45 à 50 semaines. Cela est important. Je fais remarquer que cette mesure urgente de soutien ne peut aller de l'avant si le Sénat n'adopte pas le projet de loi C-10 et ne permet pas qu'il reçoive la sanction royale.

Je tiens à souligner l'importance de cette mesure-là. En parlant du ralentissement économique qui a cours en ce moment, nous nous perdons souvent dans les statistiques. Cependant, ce qui importe vraiment, c'est la réalité que reflètent les statistiques en question. Ce sont les Canadiens ordinaires de nos provinces, de nos collectivités, qui triment dur et respectent les règles pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, et qui sont frappés par certaines des conséquences de la récession mondiale actuelle, qui n'a pas commencé au Canada, mais qui se répercute au Canada.

Certains Canadiens perdent maintenant leur emploi du fait de problèmes connus en dehors de leur pays, de problèmes qui échappent à leur volonté. Au Parlement du Canada, nous devrions être prêts à leur venir en aide, dès maintenant.

Dans de nombreux cas, ils éprouvent de la difficulté à trouver un nouvel emploi. Ce soir, ils seront installés à leur table de cuisine à se poser des questions difficiles, questions qui n'ont pas de réponses faciles. Les cinq semaines supplémentaires ne relèvent pas d'un exercice théorique. De jour en jour, ce sera du pain sur la table, de la nourriture pour un grand nombre de Canadiens.

Comme tous les députés, je reçois des appels téléphoniques et des messages de courriel de Canadiens qui veulent désespérément savoir à quel moment cette disposition-là va entrer en vigueur. J'ai apporté un échantillon de quelque 2 000 lettres reçues. Ce ne sont pas des lettres types; ce sont des lettres que nous ont envoyées des Canadiens à propos de la situation particulière qu'ils vivent.

I will not divulge their names but I will share some of their pleas: a lady laid off in Ontario who is “worried sick”; a man from British Columbia who may be “forced to leave the country” if this does not happen soon; and an unemployed man who may have to sell his assets to pay for “rent and groceries” if this is delayed. This is not a parliamentary exercise for these people. This is day-to-day life for them. They really do not care about procedural and partisan arguments for further study and delay. For them, the consequences of delay are too great.

[*Translation*]

If for no other reason than to help those Canadians desperate for that extra five weeks of EI support, I ask senators to put their partisanship aside and allow this bill to pass — and to do so this week. This is not the time for politics as usual. This is among the most urgent bills ever before Parliament.

[*English*]

In the House of Commons, we saw substantial cooperation, not only in the house itself, but also in the House of Commons Standing Committee on Finance. The overwhelming majority of members from both the government and the official opposition understood the gravity of the situation, worked together, put partisanship aside and gave their overwhelming support to this bill — doing so without amendment or excessive delay. I simply ask the Senate to do the same thing.

[*Translation*]

I now invite questions from the committee.

[*English*]

The Chair: I expect that many of my colleagues will have questions in relation to the various aspects of this bill, including pay equity, the Navigable Waters Protection Act, the Competition Act, the securities regime and Air Canada. In those particular areas, do you want us to go ahead with questions or are you prepared to sever those off from this bill so that we can deal with the stimulus package immediately?

Mr. Flaherty: No, senator, you are assuming that the stimulus package is severable; it is not.

The Chair: Let us go on then. Honourable senators, we are dealing with the entire bill. It took the House of Commons over five weeks to deal with this, so let us begin.

Je ne vais pas donner les noms, mais je vous ferai part de certains des appels à l'aide qui ont été lancés : une dame qui a été mise à pied en Ontario et qui s'inquiète « à en devenir malade »; un homme en Colombie-Britannique qui sera peut-être « contraint de quitter le pays » si la mesure n'est pas adoptée bientôt; et un chômeur qui devra peut-être vendre ses biens pour « payer le loyer et faire l'épicerie » si la mesure est reportée. Du point de vue de ces gens-là, ce n'est pas un exercice parlementaire. C'est la vie quotidienne qui se manifeste. Ces gens-là ne se soucient guère des arguments invoqués pour étudier encore le texte et en reporter l'adoption, qu'il s'agisse de procédures ou de manœuvres sectaires. Pour eux, les conséquences d'un retard sont trop graves.

[*Français*]

Ne serait-ce que pour aider les Canadiens qui ont désespérément besoin de ces cinq semaines supplémentaires d'assurance-emploi, je demande aux sénateurs de mettre de côté leur esprit partisan et de permettre l'adoption de ce projet de loi et de le faire cette semaine. Maintenant n'est pas le moment de faire de la petite politique comme d'habitude, il s'agit d'un des projets de loi les plus urgents duquel le Parlement ait jamais été saisi.

[*Traduction*]

À la Chambre des communes, nous avons été témoins d'une importante coopération entre les partis, non seulement à la Chambre elle-même, mais aussi au Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Par une majorité écrasante, les membres du gouvernement et de l'opposition officielle ont saisi la gravité de la situation, collaboré, mis de côté l'esprit sectaire et appuyé massivement le projet de loi — et cela, sans modification ni retard excessif. Je demande simplement au Sénat de faire de même.

[*Français*]

J'invite maintenant les membres du comité à poser des questions.

[*Traduction*]

Le président : Je crois qu'un grand nombre de mes collègues auront des questions à poser à propos des divers aspects du projet de loi, y compris l'équité salariale, la Loi sur la protection des eaux navigables, la Loi sur la concurrence, le régime des valeurs mobilières et Air Canada. Voulez-vous que nous posions des questions sur ces éléments particuliers, ou êtes-vous prêt à les dissocier du reste du projet de loi, pour que nous puissions nous attaquer immédiatement au programme de relance?

M. Flaherty : Non, sénateur, vous présumez que le programme de relance est dissociable; ce n'est pas le cas.

Le président : Poursuivons donc. Mesdames et messieurs les sénateurs, nous nous penchons sur le projet de loi dans son intégralité. Il a fallu plus de cinq semaines à la Chambre des communes pour y arriver; commençons donc.

Senator Mitchell: I am struck by how this government can only get its agenda through by tricks. I am struck by one of the first comments by this minister is fundamentally misleading and yet is the basis of one of his arguments for this bill.

The minister says we have to get these EI provisions right away because of the five additional weeks, which will help people now. No, it will not. It will help people in 45 weeks because it is tagged to the end.

In the pay equity provisions, we have a clear indication that this government can only jam its agenda through by tricks. The fact is that the pay equity provisions need not be and should not be in this bill. There is absolutely no urgency in those provisions.

In defending your pay equity changes, you are saying that if women cannot take their pay equity issues before the Human Rights Commission, they have another option; they can do it under the collective bargaining process. Why would anyone have any confidence in the collective bargaining process when the government is capping what can be negotiated? Just days after a public sector collective agreement was signed in the fall, the Prime Minister attempted, in his failed fiscal update, to cap pay at that time — he is still doing it — and to prohibit strikes. Why would anyone have any confidence in a collective bargaining process as the fallback position to defend their pay equity initiatives?

Mr. Flaherty: If I may address the pay equity issue, I will make every effort to be non-partisan about this issue. In Manitoba and Ontario, governments who are not Conservative governments dealt with this issue in a similar way. I know because I was the Minister of Finance in Ontario some eight or nine years ago. It works.

Is it appropriate for this issue of pay equity to be part of the collective bargaining process? Our view is, yes. It has worked in Manitoba and Ontario, and it works much more expeditiously for the people involved. The process does not take 10 or 15 years, as the federal process has historically taken.

It is important for senators to have accurate information about the consequences to EI in the bill. If I may, I would ask Mr. Giroux to speak to this issue.

Yves Giroux, Director, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Fiscal Policy Branch, Department of Finance Canada: Senator, you mentioned that the 5 weeks would apply only at the end of 45 weeks. It would apply to all claims that are active as of the day of the budget implementation bill receiving Royal Assent. In fact, it would apply to all claims that are active a

Le sénateur Mitchell : Je suis frappé par le fait que le gouvernement en place arrive seulement à ses fins au moyen d'astuces. Je suis frappé par le fait que l'une des premières observations du ministre soit fondamentalement trompeuse et qu'elle sert néanmoins d'assise à un de ces arguments en faveur du projet de loi.

Le ministre affirme que nous devons adopter immédiatement les dispositions relatives à l'assurance-emploi car les cinq semaines supplémentaires permettront d'aider les gens dès maintenant. Non, elles ne le feront pas. Elles aideront les gens dans 45 semaines, puisque les semaines supplémentaires sont ajoutées à la fin de la période.

Les dispositions relatives à l'équité salariale nous font voir clairement que le gouvernement en place arrive seulement à imposer ses desseins au moyen d'astuces. En réalité, les dispositions relatives à l'équité salariale n'ont pas besoin de figurer dans ce projet de loi, elles ne devraient pas y figurer. Ce sont des dispositions qui ne sont absolument pas urgentes.

Pour défendre vos modifications relatives à l'équité salariale, vous dites que les femmes qui ne peuvent se tourner vers la Commission des droits de la personne en la matière disposent d'une autre option; elles peuvent recourir au processus de négociation collective. Pourquoi les gens auraient-ils confiance au processus de négociation collective à un moment où le gouvernement fixe une limite à ce qui peut être négocié? Quelques jours à peine après la conclusion d'une convention collective dans le secteur public à l'automne, dans sa mise à jour financière ratée, le premier ministre a essayé de limiter les salaires — il essaie encore de le faire — et d'interdire les grèves. Pourquoi les gens se fieraient-ils de quelque façon que ce soit au processus de négociation collective comme solution de repli pour défendre leurs revendications en ce qui concerne l'équité salariale?

M. Flaherty : Si vous me permettez d'aborder la question de l'équité salariale, je ferai tous les efforts nécessaires pour présenter une optique impartiale. Au Manitoba et en Ontario, les gouvernements, qui ne sont pas conservateurs, ont traité de cette question de façon semblable. Je le sais puisque j'ai été ministre des Finances en Ontario il y a huit ou neuf ans. C'est une méthode qui fonctionne.

Convient-il que la question de l'équité salariale s'inscrive dans le processus de négociation collective? À notre avis, oui. La méthode a fonctionné au Manitoba et en Ontario, et elle fonctionne beaucoup plus rapidement pour les gens touchés. La démarche ne prend pas 10 ou 15 ans, comme la démarche fédérale a pu le prendre, dans le passé.

Il importe que les sénateurs disposent de renseignements exacts sur les conséquences du projet de loi pour le régime d'assurance-emploi. Si vous le permettez, je demanderai à M. Giroux de parler de cette question-là.

Yves Giroux, directeur, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances Canada : Sénateur, vous avez affirmé que les cinq semaines s'appliqueraient seulement au terme des 45 semaines. Elles s'appliqueraient à toutes les demandes actives à compter du jour où la loi d'exécution du budget reçoit la

couple of days prior to the bill receiving Royal Assent. It would benefit all unemployed individuals depending on when the bill receives Royal Assent.

Senator Mitchell: The bulk of people who will be eligible for EI will likely lose their jobs in the next number of months as we trend down.

My second question is on the issue of collective bargaining as seen in the bill. Let us say that in order to achieve pay equity for a group within the public sector union structure, it is required that they get a 10 per cent pay increase. That pushes the average of the collective bargaining agreement cap above 1.5 per cent. In order to meet that 1.5 per cent cap for all employees in that collective bargaining unit, does it mean that some employees might have to receive a smaller pay increase or even a reduction in their pay?

Mr. Flaherty: Senator Mitchell, it would depend on the result of the collective bargaining between the representatives and the government. I cannot make that prediction. This relates to why we cannot sever the bill. I can say that the restraint in wage growth, the pay equity issue obviously relates to the public service, including members of Parliament and senators, exercising restraint in their wage increases. That restraint is entirely appropriate at a time when many Canadians are not looking at restraining their wage increases; rather, they are looking at keeping a wage. That is why I say that one cannot sever one part of the bill from the other part.

Senator Mitchell: There is an inherent contradiction. I would expect that women who need to advance a case for pay equity are relatively underpaid and, therefore, might not have the kinds of resources that are needed to make a case before the Human Rights Commission or the Labour Relations Board. How is it that you can justify a \$50,000 penalty to a union that would actually help them? Would you penalize a union that decided to help non-union workers to advance their case before the Labour Relations Board?

Mr. Flaherty: There is no intention to penalize anyone. The intention is to continue to deal with this important issue of pay equity in an expeditious way. Surely, you are not advocating that we maintain a system that is so splendidly inefficient. In fact, the current system works better for the employer than for the employee because it takes so long. If that is what you are advocating, then okay, but we think we have a better idea.

Senator Mitchell: It took women decades and decades and it took Black people hundreds of years to be treated equally in any sense or to get the vote. In many ways, they are still not treated equally so 10 years does not seem to me to be too long in the face of a process where women will not be able to afford to do it effectively.

sanction royale. De fait, elles s'appliqueraient à toutes les demandes actives quelques jours avant que le projet de loi ne reçoive la sanction royale. Elles profiteraient à tous les chômeurs, suivant le moment où le projet reçoit la sanction royale.

Le sénateur Mitchell : La plupart des gens admissibles à l'assurance-emploi perdront probablement leur emploi au cours des prochains mois, avec la tendance à la baisse de l'activité.

Ma deuxième question porte sur la négociation collective telle qu'elle est abordée dans le projet de loi. Disons que, pour que se concrétise l'équité salariale dans le secteur public, un groupe donné doit obtenir une augmentation de salaire de 10 p. 100. Cela relève de 1,5 p. 100 environ la limite imposée à la convention collective. Pour que soit respectée cette limite de 1,5 p. 100 applicable à l'ensemble des employés de l'unité, faut-il que le salaire de certains employés soit augmenté de façon moindre, voire réduit?

M. Flaherty : Sénateur Mitchell, cela dépend du fruit de la négociation collective entre les délégués et le gouvernement. Je ne peux faire cette prédiction. Cela nous ramène à la raison pour laquelle nous ne pouvons diviser le projet de loi. Je peux dire qu'il existe un lien évident entre le fait de limiter la croissance des salaires, la question de l'équité salariale et le fait pour la fonction publique, y compris les députés et sénateurs, de limiter elle-même les augmentations de salaire. C'est là une forme de retenue qui convient tout à fait à un moment où de nombreux Canadiens envisagent non pas de modérer leur augmentation de salaire, mais plutôt de conserver leur salaire. C'est pourquoi j'affirme qu'on ne peut dissocier cette partie-là du projet de loi de l'autre.

Le sénateur Mitchell : C'est une contradiction. J'imagine que les femmes plaidant en faveur de l'équité salariale seraient relativement sous-payées et que, par conséquent, elles ne disposeraient pas des moyens nécessaires pour présenter leur cause devant la Commission des droits de la personne ou le Conseil des relations du travail. Comment pouvez-vous justifier d'imposer une amende de 50 000 \$ à un syndicat qui leur viendrait en aide? Pénaliserez-vous le syndicat qui décide de venir en aide à des travailleurs non syndiqués pour que ces derniers puissent faire valoir leur cause devant le Conseil des relations du travail?

M. Flaherty : Nous n'avons pas l'intention de pénaliser quiconque. Notre intention, c'est de continuer à traiter promptement de cette question importante, celle de l'équité salariale. À coup sûr, vous ne préconisez pas le maintien d'un système qui est une merveille d'inefficacité. De fait, le système actuel convient mieux à l'employeur qu'à l'employé, étant donné que les conflits s'éternisent. Si c'est ce que vous préconisez, bon, c'est très bien, mais nous croyons avoir trouvé une meilleure solution.

Le sénateur Mitchell : Il a fallu aux femmes des dizaines et des dizaines d'années et il a fallu aux Noirs des centaines d'années pour obtenir un traitement égal au sens plein du terme ou pour obtenir le droit de vote. À de nombreux égards, ils n'ont toujours pas droit à un traitement égal, alors : 10 années ne me semblent pas trop longues devant une démarche où les femmes ne pourront être en mesure d'agir efficacement.

My final question concerns the deficit. The government has made the case that they will be able to do away with the deficit in four years. Why would anyone have any confidence in that prediction when the government was so fundamentally wrong as recently as the early fall in predicting that there would not be a deficit; that there would never be a deficit; that there was not a recession; and that the economy was strong? Why would we think that the government can predict four years out that there will not be a deficit?

Mr. Flaherty: At that time, I wish, senator, that I had a crystal ball as clear as yours. Nobody, I mean nobody, not one economist, not one, not one senator, predicted the global recession, senator.

Now, we are in a global recession. It is affecting Canada. This is not one year ago. This is not 1995 when this committee passed the Liberal omnibus budget bill in two days without amendment. This is a much more serious situation.

I will not sit here and debate with you about at what point in October or November or December did economists begin to realize that Canada was entering a recession. Different people saw it coming at different times.

The question is what is happening to Canadians families and what can we do to help? You have the bill in front of you, and I hope you deal with it this week. Do not go on holidays without dealing with it.

Senator Eggleton: Minister, if you want a stimulus package this week, I do not see that as a big problem. What I do see as a problem is what you have encumbered Bill C-10 with; you have thrown in the kitchen sink. In fact, most of this paper deals with things other than the stimulus package and yet you expect us to ram it right through. Well, there is a responsibility we have in terms of due diligence. We can wipe away all of the vacation times we want and work right through to get this done quickly, but you have encumbered this bill with items that are not necessary as part of the stimulus package. I can understand why you worked over the Christmas holidays because in your fall economic statement, you said that everything was rosy and that we would have four surplus budgets over the next years. The Prime Minister said during the election campaign that if there were to be a downturn, it would have already happened and there would not be any deficits.

You got it wrong then so what makes us confident that you can get it right now? We will examine this bill in pretty quick time. Do not throw up what previous governments have done. Rather, let

Ma dernière question porte sur le déficit. Le gouvernement a fait valoir qu'il saura éliminer le déficit d'ici quatre ans. Pourquoi les gens croyaient-ils à cette prédiction de la part d'un gouvernement qui s'est trompé de façon monumentale tout juste l'automne dernier en prédisant qu'il n'y aurait pas de déficit; qu'il n'y avait pas de récession; et que l'économie était solide? Pourquoi croirions-nous que le gouvernement est en mesure de prédire que, d'ici quatre ans il n'y aura plus de déficit en ayant raison?

M. Flaherty : Sénateur, j'aurais aimé avoir une boule de cristal aussi limpide que la vôtre à cette époque. Personne, je dis : personne, pas un seul économiste, pas un seul, pas un seul sénateur, n'a prédit la récession mondiale, sénateur.

Maintenant, nous vivons une récession mondiale. Le phénomène touche le Canada. C'est d'aujourd'hui que nous parlons, pas d'il y a un an. Pas de 1995, époque à laquelle le comité a adopté la loi budgétaire omnibus du Parti libéral en deux jours sans la modifier. Nous vivons aujourd'hui une situation qui est nettement plus grave.

Je ne me prendrai pas au piège de débattre ici avec vous du moment, en octobre ou en novembre ou en décembre, où les économistes ont commencé à prendre conscience du fait que le Canada entamait une récession. Différentes personnes ont vu cela venir à différents moments.

La question qui se pose est la suivante : qu'est-ce qui arrive aux familles canadiennes et qu'est-ce que nous pouvons faire pour aider? Vous avez devant les yeux le projet de loi que vous allez adopter cette semaine, j'espère. N'allez pas en congé sans avoir d'abord réglé la question.

Le sénateur Eggleton : Monsieur le ministre, si vous voulez qu'on adopte un programme de relance cette semaine, je n'y vois pas de grandes difficultés. La difficulté que je vois, c'est tout le bagage dont vous avez affublé le projet de loi C-10; tout y passe. De fait, la plupart des éléments du projet de loi n'ont rien à voir avec le programme de relance; néanmoins, vous vous attendez à ce que nous imposions cela en pratiquant ce coup de force. Eh bien, il y a une responsabilité qui nous revient ici, un travail de diligence raisonnable. Nous pouvons bien éliminer tous les congés et travailler sans cesse pour adopter cela rapidement, mais vous avez mis dans ce projet de loi tout un bagage qui n'a pas forcément à faire partie d'un programme de relance. J'arrive à comprendre pourquoi vous avez travaillé pendant le congé des Fêtes : dans votre déclaration économique de l'automne, vous disiez que tout était rose et que nous allions avoir quatre budgets excédentaires durant les années à venir. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a déclaré que, s'il devait y avoir un ralentissement de l'économie, cela se serait déjà produit, et qu'il n'y aurait pas de déficit.

Vous vous êtes trompé à ce moment-là, alors qu'est-ce qui nous pousserait à croire que vous pourriez avoir raison maintenant? Nous allons examiner le projet de loi de façon assez rapide.

us focus on what your government will do. Previous governments can take blame for things as well, but let us focus on the way ahead and how we get people out of this economic downturn.

I want to talk about Employment Insurance. You talked about adding on the five weeks, but what about the people who are not eligible for EI benefit in the first place. The figure can vary depending on geographic location, but about 40 per cent of Canadians are eligible to receive the benefit but the vast majority of people who pay EI premiums are not receiving it. In Ontario, where we come from, the situation is even worse. I would bet that many people sending you emails are saying that five weeks might be added on but it does not matter when they cannot qualify for the benefit in the first place. People are suffering and the unemployment rate is going up. Why not expand the eligibility criteria and get rid of the geographic location criteria. Whether workers are unemployed in Oshawa or in any other part of the country, the pain is just as bad. Why not make improvements to the Employment Insurance program to support people at this difficult time.

Mr. Flaherty: Senator, I am heartened to hear that you will be working next week; that this committee will be working next week; that this committee has made the commitment to get this bill through, and that you will continue to work and not go on vacation next week. That is important for Canadians.

With respect to the issue of the first two weeks or adding on five weeks, that is a matter that has been discussed. The reality is that many Canadians who lose their jobs find another job quickly within the couple of weeks, depending on where they live in the country. The policy decision was made that it was more important to add the time at the end rather than at the beginning because there was better social benefit for Canadians, in particular with respect to having more time to retrain.

You mentioned the figure of 40 per cent, which needs to be clarified so that you have a more complete understanding of the system.

Mr. Giroux: The figure of 40 per cent is often quoted but it is misleading because it includes people who have never paid premiums to the EI program. For example, some people have never worked and are looking for a job for the first time. Others have not worked in the last year and, therefore, have not paid into the program. Some people have quit their jobs without just cause. Therefore, they are ineligible for EI. There are also people who are self-employed and have never paid in the EI program; they are not eligible. You have to pay into EI to be eligible for it.

N'allez pas soulever les actes des gouvernements précédents. Concentrons-nous plutôt sur ce que votre gouvernement va faire. Les gouvernements précédents peuvent accepter une part du blâme aussi, mais concentrons-nous sur le chemin devant nous et sur la façon de tirer les gens des présentes difficultés économiques.

Je veux parler de l'assurance-emploi. Vous avez parlé du fait d'ajouter cinq semaines à la période de prestations, mais qu'advient-il des gens qui n'ont pas droit au régime d'assurance-emploi au départ? La statistique varie selon le lieu géographique dont il est question, mais environ 40 p. 100 des Canadiens ont le droit aux prestations, alors que la très grande majorité des gens qui versent des cotisations au régime d'assurance-emploi ne reçoivent pas de prestations. En Ontario, d'où nous venons, la situation est encore pire. Je parierais que les gens sont nombreux à vous envoyer des courriels pour dire que les cinq semaines, c'est bien beau, mais ça n'a pas d'importance lorsqu'on n'est pas admissible aux prestations au départ. Les gens souffrent, et le taux de chômage augmente. Pourquoi ne pas élargir les critères d'admissibilité et éliminer le critère géographique? Que le travailleur au chômage se trouve à Oshawa ou ailleurs au Canada, la douleur demeure la même. Pourquoi ne pas apporter au régime d'assurance-emploi des améliorations pour soutenir les gens durant la période difficile que nous traversons?

M. Flaherty : Sénateur, je suis encouragé d'entendre dire que vous allez travailler la semaine prochaine; que votre comité travaillera la semaine prochaine; que votre comité s'est engagé à étudier ce projet de loi comme il se doit, à continuer à travailler sans prendre de congé la semaine prochaine. Cela est important pour les Canadiens.

Quant à la question des deux premières semaines ou de l'ajout de cinq semaines, la question a été débattue. La réalité, c'est que le nombre de Canadiens qui perdent leur emploi en trouvent un autre rapidement, le temps que quelques semaines s'écoulent, selon l'endroit où ils vivent au pays. Au gouvernement, nous avons décidé qu'il était plus important d'ajouter du temps à la fin de la période plutôt qu'au début, et car ce serait un plus grand bienfait social pour les Canadiens, particulièrement du fait que ça donnerait plus de temps pour se recycler.

Vous avez mentionné 40 p. 100, statistique qu'il faut éclaircir pour qu'on ait une idée plus complète du système.

M. Giroux : Cette statistique-là est souvent citée, mais elle est trompeuse, car elle compte les gens qui n'ont jamais versé de cotisations au régime d'assurance-emploi. Par exemple, certaines personnes n'ont jamais travaillé, elles sont à la recherche de leur premier emploi. D'autres encore n'ont pas travaillé durant l'année qui vient de s'écouler; par conséquent, elles n'ont pas cotisé au régime. Certaines personnes ont démissionné sans motif valable. Elles ne sont donc pas admissibles au régime. Il y a des gens qui sont travailleurs indépendants et qui n'ont jamais cotisé au régime d'assurance-emploi; ils ne sont pas admissibles. Il faut cotiser au régime d'assurance-emploi pour y avoir droit.

Senator Eggleton: You will let all these people fall through the cracks because they do not have enough weeks. They will suffer in this terrible economy. You say everything is urgent to get this moving, but people are suffering and you are giving excuses why the government will not help people that are in desperate need.

Mr. Flaherty: Honourable senator, the official is giving you the facts about the way the system works. It is not a welfare system; it is an insurance system.

Senator Eggleton: It does not work for people who pay into it.

Mr. Flaherty: You are a former mayor and you are aware of the provincial systems with respect to social assistance. This is an employment insurance system and the official has only given you the parameters of the system.

Senator Eggleton: What system do you know where most people pay into and do not get anything out of it?

Mr. Flaherty: Excuse me, senator.

Senator Eggleton: That is the case. It is the case in Ontario and it is the case in the city I come from.

Mr. Flaherty: Senator, you just heard it is not so.

Senator Eggleton: Tell it to the people who are suffering.

Mr. Giroux: If you want to hear the last part of my remarks senator, I was going to say that for those who pay EI premiums, over 80 per cent receive EI benefits. The 40 per cent figure includes many people who have never paid into the program and are obviously not eligible.

Senator Eggleton: What about the amount of money you are paying them, 55 per cent of average earnings over the previous 26 weeks to a maximum of \$447. This is a big reduction for many of these people. Why not increase the allowance to those people who are eligible EI.

Mr. Flaherty: These are policy decisions. What we heard — senator, you were not there; was that it is more important to give people more time. This is largely because we have industries in Canada like forestry and the auto sector, amongst others, that are going through a substantial transformation. Some of the workers in those industries will have to train for other jobs in other industries and the more time they have available with EI, the better they will be.

Senator Eggleton: Will you put more money into retraining?

Mr. Flaherty: Yes, we are. It is in the budget.

Senator Eggleton: We will see what it produces.

Le sénateur Eggleton : Vous allez permettre que tous ces gens-là tombent entre les mailles du filet pour n'avoir pas un nombre suffisant de semaines accumulées. Ils vont souffrir de la terrible économie qu'il y a en ce moment. Vous dites qu'il est urgent de mettre tout cela en branle, mais il y a des gens qui souffrent, et vous trouvez des excuses pour dire pourquoi le gouvernement ne vient pas en aide à des gens qui en ont désespérément besoin.

M. Flaherty : Monsieur le sénateur, le fonctionnaire vous expose les faits pour expliquer le fonctionnement du système. Ce n'est pas un régime d'assistance sociale; c'est un régime d'assurance.

Le sénateur Eggleton : Qui ne fonctionne pas pour tous ceux qui cotisent.

M. Flaherty : Vous avez déjà été maire d'une ville et vous êtes au fait des régimes provinciaux d'assistance sociale. Il s'agit ici d'un régime d'assurance-emploi dont le fonctionnaire ne vous a donné que les paramètres.

Le sénateur Eggleton : Vous connaissez un régime où la plupart des gens qui cotisent n'en tirent rien?

M. Flaherty : Pardon, sénateur.

Le sénateur Eggleton : C'est bien le cas. C'est le cas en Ontario, et c'est le cas dans la ville d'où je viens.

M. Flaherty : Sénateur, vous venez d'entendre dire que ce n'est pas le cas.

Le sénateur Eggleton : Dites cela aux gens qui souffrent.

M. Giroux : Si vous voulez écouter la dernière partie de mes observations, sénateur, j'allais dire que, parmi les personnes qui cotisent au régime d'assurance-emploi, plus de 80 p. 100 reçoivent des prestations. La statistique donnée, les 40 p. 100, comptent de nombreuses personnes qui n'ont jamais cotisé au régime et qui ne sont visiblement pas admissibles.

Le sénateur Eggleton : Il y a aussi le montant que vous versez aux gens, qui représente 55 p. 100 des gains moyens accumulés au cours des 26 semaines précédentes, jusqu'à un maximum de 447 \$. C'est une grande diminution pour nombre des personnes en question. Pourquoi ne pas accroître l'allocation de ceux qui ont droit à l'assurance-emploi?

M. Flaherty : Ce sont des décisions qui relèvent de la politique gouvernementale. Ce que nous avons entendu — sénateur, vous n'y étiez pas —, c'est qu'il était plus important de donner du temps aux gens. Cela tient beaucoup au fait que nous avons au Canada des industries comme l'industrie forestière et l'industrie de l'automobile, entre autres, qui subissent une importante transformation. Certains des travailleurs de ces industries-là devront se recycler en vue d'occuper un emploi dans d'autres industries et plus l'assurance-emploi leur donne de temps pour cela, mieux ils se porteront.

Le sénateur Eggleton : Allez-vous investir plus d'argent dans le recyclage?

M. Flaherty : Oui, nous le faisons déjà. C'est dans le budget.

Le sénateur Eggleton : Nous allons voir ce que ça donne.

Senator Ringuette: I am happy that you received and are paying attention to letters from Canadians. With your permission, I will bring you some of the letters I have received and hopefully they will get the same kind of attention.

My first question concerns a \$25-million expenditure. When officials attended this committee, I asked them to locate in your budget plan and the 2009-10 estimates the new \$25-million program to benefit foreign artists. Can you tell me where it is? It is not in your Economic Action Plan and it is not in the 2009-10 estimates.

Mr. Flaherty: It is in the budget. If it is not in the first budget bill, then it will be in the second bill. As you know, there are two budget bills every year.

It is on page 175 of the budget, Canada Prizes for the Arts and Creativity. It is to celebrate the world's best artists and also Canadian artists. The prize's endowment proposed in the budget is similar to the endowment that the government and Parliament chose to give to the Gairdner Foundation last year, which presents the Canada Gairdner awards for medical science research. These include awards won by Canadians who have gone on to become Nobel laureates. We should be celebrating excellence in Canada and internationally. We are a global economy with people who can perform and create at an international level of excellence and we should celebrate that.

Senator Ringuette: It is funny to hear you say that because last year you were cutting off Canadian artists and now you have a \$25-million program to recognize foreign artists.

My second question concerns a meeting we had three weeks ago with officials from Transport Canada regarding infrastructure spending. At that time, I asked them to submit to this committee a list of projects, amounts and locations that had received money. That meeting was three weeks ago and we still have not received the information.

Minister, if you have similar problems getting information from the department then I think that you will have many problems administering the budget stimulus. Can you request to the officials administering the different infrastructure funds to provide us with that information?

It is difficult when you come to us asking for all this money — \$7 billion for infrastructure — and we cannot get the information.

Mr. Flaherty: I am not certain what information you are seeking. Are you seeking information about past expenditures?

Le sénateur Ringuette : Je suis heureuse de savoir que vous avez reçu des lettres des Canadiens et que vous y prêtez attention. Avec votre permission, je vais vous apporter certaines des lettres que j'ai reçues moi-même, en espérant qu'elles auront droit à la même attention.

Ma première question porte sur une dépense de 25 millions de dollars. Lorsque les fonctionnaires sont venus comparaître devant notre comité, je leur ai demandé de trouver dans votre plan budgétaire et dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2009-2010 le nouveau programme à l'intention des artistes étrangers, doté d'un budget de plus de 25 millions de dollars. Pouvez-vous me dire où il se trouve? Il ne figure pas dans votre Plan d'action économique ni encore dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2009-2010.

M. Flaherty : Il se trouve dans le budget. S'il ne figure pas dans la première loi budgétaire, il se trouvera dans la deuxième. Comme vous le savez, nous adoptons tous les ans deux lois budgétaires.

À la page 175 du budget, il y a : les Prix du Canada pour les arts et la créativité. Les prix en question visent à souligner le travail des meilleurs artistes dans le monde et aussi des artistes canadiens. Le fonds proposé dans le budget s'apparente au fonds que le gouvernement et le Parlement ont choisi de remettre l'an dernier à la fondation Gairdner, qui présente les prix Canada-Gairdner pour la recherche médicale. Cela comprend des prix remis à des Canadiens qui ont obtenu plus tard le prix Nobel. Nous devrions souligner l'excellence au Canada et sur la scène internationale. Nous évoluons dans une économie mondiale où les gens peuvent briller et créer un niveau d'excellence international, ce que nous devrions souligner.

Le sénateur Ringuette : C'est drôle de vous entendre dire cela : l'an dernier, vous coupiez les vivres aux artistes canadiens et, maintenant vous avez un programme de 25 millions de dollars visant à reconnaître le travail d'artistes étrangers.

Ma deuxième question porte sur une réunion que nous avons eue il y a trois semaines avec des responsables de Transports Canada concernant les dépenses d'infrastructure. À ce moment-là, je leur ai demandé de soumettre à notre comité une liste de projets, de dépenses et d'emplacements auxquels les fonds avaient été consacrés. La réunion a eu lieu il y a trois semaines, mais nous n'avons toujours pas reçu l'information.

Monsieur le ministre, si vous éprouvez pareillement des problèmes à obtenir des renseignements du ministère, je crois que vous allez éprouver beaucoup de problèmes à administrer la relance budgétaire. Pouvez-vous demander aux responsables de l'administration des divers fonds d'infrastructure de nous fournir ces renseignements-là?

Il est difficile pour nous de nous acquitter de notre tâche lorsque vous demandez tout cet argent — c'est sept milliards de dollars en infrastructures —, alors que nous n'arrivons pas à obtenir les renseignements voulus.

M. Flaherty : Je ne suis pas sûr de savoir de quels renseignements vous parlez. Cherchez-vous à obtenir des renseignements sur les dépenses passées?

Senator Ringuette: Yes, I asked that question concerning an article in the paper indicating that 75 per cent of the infrastructure funds had been spent in federal Tory ridings. If that is the case, we want to know. You are banking a lot of your economic stimulus plan on the infrastructure programs and spending. Yet, we cannot get the information on funding that has been approved on different infrastructure programs. I hope that you will undertake to get this information as soon as possible for the members of this committee.

Mr. Flaherty: The more specific you can be and for what period of time you would like to cover, the better it is. However, I am sure that information can be provided by Infrastructure Canada.

Let me say, that is not what this bill is about. This bill is about stimulus spending for our economy. There is more than \$6 billion in this bill, which is unusual for a budget bill. As you know, a budget bill usually deals primarily with tax measures, not spending measures. Both are in this bill and there is an additional \$3 billion in Main Estimates for Treasury Board vote 35. This is vitally important. This is incremental spending. We committed in the G20 to do this. Our G20 partners are all doing the same thing, including China, Japan and the United Kingdom. We are working together to provide stimulus among our trading partners. This is a global situation and vitally important in that sense. I invite you, please, to look at the wider global context and not be parochial in your assessment of this information.

Senator Ringuette: I am not being parochial. I think you are being very aggressive without reason. I am asking for information and it is reasonable information for a member of the Senate Finance Committee to request. You are asking us to expedite approval. Give us the information that we have requested.

My third question relates to the Navigable Waters Protection Act. I will give you the following scenario if you will bear with me. We have a situation where our neighbour to the south is not very receptive in regards to what they call "dirty oil," and I know it is a problem. The following scenario is that we have a short visit from a very important person. There are concerns about the "dirty oil." If Canada could supply a higher percentage of clean energy via the Mackenzie pipeline, it would help the acceptance level of our neighbour to the south and a side deal concerning labour mobility between Canada and the U.S. would be possible.

There is a question concerning the \$3 billion in additional funds and nobody knows where they are going. Now, we are asked to give a minister total and complete authority regarding navigable waters, removing native rights, and probably major

Le sénateur Ringuette : Oui, j'ai posé cette question-là à propos d'un article paru dans le journal où il était dit que 75 p. 100 des fonds d'infrastructure avaient été dépensés dans des circonscriptions fédérales remportées par les conservateurs. Si tel est le cas, nous tenons à le savoir. Vous misez beaucoup sur les dépenses et les programmes d'infrastructure dans votre plan de relance économique. Par contre, nous n'arrivons pas à obtenir les renseignements nécessaires sur le financement qui a été approuvé pour les divers programmes d'infrastructure. J'espère que vous allez faire les démarches nécessaires pour obtenir dès que possible les renseignements voulus pour les membres de notre comité.

M. Flaherty : Plus vous précisez votre demande et signalez de quelle période il s'agit, mieux ce sera. Tout de même, je suis sûr que les renseignements en question peuvent être fournis par Infrastructure Canada.

Si vous le permettez, je vous dirai que ce n'est pas là l'essentiel du projet de loi. Le projet de loi est là pour mettre de l'avant des dépenses visant à stimuler notre économie. Il comporte plus de six milliards de dollars, ce qui est inhabituel pour un projet de loi budgétaire. Comme vous le savez, il est habituellement question de mesures fiscales et non pas de dépenses dans un projet de loi budgétaire. Or, celui-là comporte les deux, et il y a encore les trois milliards de dollars du crédit 35 du Conseil du Trésor dans le Budget principal des dépenses. Cela revêt une importance capitale. Ce sont des dépenses supplémentaires. Nous nous sommes engagés à adopter cette mesure-là à la rencontre du G-20. Nos partenaires du G-20 font tous de même; cela comprend la Chine, le Japon et le Royaume-Uni. Nous travaillons ensemble à stimuler l'économie, parmi les partenaires commerciaux. C'est une situation mondiale qui revêt une importance capitale en ce sens-là. Je vous inviterais à envisager le contexte mondial et à ne pas envisager l'information en étant animée d'un esprit de clocher.

Le sénateur Ringuette : Je ne pratique pas l'esprit de clocher. Je crois que vous êtes très agressif, mais sans raison. Je demande d'obtenir des renseignements, des renseignements qu'il est raisonnable pour un membre du Comité sénatorial des finances de demander. Vous nous demandez d'approuver cela en accéléré. Donnez-nous donc les renseignements que nous avons demandés.

Ma troisième question a trait à la Loi sur la protection des eaux navigables. Si vous le permettez, je vous proposerai le scénario qui suit. Nous avons affaire à une situation où notre voisin du Sud n'accueille pas très bien ce qu'on qualifie de « pétrole sale », et je sais que c'est un problème. Puis, il y a une personne très importante qui nous rend visite. Des préoccupations sont soulevées au sujet du « pétrole sale ». Si le Canada pouvait fournir un pourcentage relativement plus élevé d'énergie propre par le pipeline du Mackenzie, nos voisins du Sud accepteraient beaucoup mieux la chose, et il serait possible, à ce moment-là, de conclure accessoirement une entente sur la mobilité de la main-d'œuvre entre le Canada et les États-Unis.

Il y a une question à propos des trois milliards de dollars supplémentaires, et c'est que personne ne sait à quoi ils doivent servir. Maintenant, on nous demande d'accorder à un ministre une autorité totale et sans réserve en ce qui concerne les eaux

environmental assessment for these projects. What do you think of this scenario, Minister Flaherty?

Mr. Flaherty: I look at the purpose. We have a great deal of duplication in environmental assessments. We all believe in environmental assessments with both the provinces and the federal government doing them.

This bill will reduce the duplication in a dramatic way. It has the support of the provinces and certainly has the support of the federal government. What we have is a Navigable Waters Protection Act that was drafted in the 1880s that treats a nearly-dry stream the same way as the Northumberland Strait.

We need to get rational about this and spend the resources on environmental situations that significantly matter to the people of Canada. That is what this is designed to accomplish.

I will say a word about process. Nowhere in this bill are we giving any minister the opportunity to spend money willy-nilly. The federal public service has been working extremely hard over the past weeks to be both responsive to the crisis in Canada, for Canadians, and to be responsible. I have been witness to this.

We have a strong public service in this country. Treasury Board, in particular, has been working very hard to work on a process that will help expedite matters in a responsible way. Why are they doing so? It is so that the money can be spent in April, May and June. That is the construction season; that is the start of the season. That is when we need to act to help Canadians.

Senator Ringuette: Are you telling me that the different issues that I just highlighted for you have nothing to do with the Mackenzie pipeline?

Mr. Flaherty: It has nothing to do with the Mackenzie pipeline as far as the budget is concerned. The Mackenzie pipeline is an important project for this country but it is not dealt with in the budget.

Senator Ringuette: Thank you.

Senator Di Nino: Minister, let me congratulate you on the very eloquent and compelling statement you made at the beginning of your speech. I am not quite sure everyone around this room understands the unprecedented and devastating situation that the world is facing and the fact that Canada is not immune from it. I think it is important that we, as Senator Eggleton said, talk to the people out there and tell them what this bill is really all about.

The issue that we are dealing with is, if I understand it correctly, the passage of a bill that will help to reduce the pain for Canadians. The additional provisions and measures you have included in the budget implementation bill are quite normal, as

navigables, l'élimination des droits autochtones et, probablement, une évaluation environnementale d'envergure pour les projets en question. Que pensez-vous de ce scénario, monsieur le ministre?

M. Flaherty : Je m'intéresse à son objectif. Il y a énormément de chevauchements dans le domaine des évaluations environnementales. Nous sommes tous convaincus que les évaluations environnementales doivent être effectuées conjointement par les provinces et le gouvernement fédéral.

Ce projet de loi réduira les chevauchements de manière radicale. Il est soutenu par les provinces et, assurément, par le gouvernement fédéral. Dans les faits, nous disposons de la Loi sur la protection des eaux navigables, une loi ébauchée dans les années 1880, et en vertu de laquelle le même traitement est accordé à un cours d'eau pratiquement asséché et au détroit de Northumberland.

Nous devons agir de façon rationnelle à cet égard et affecter les ressources aux situations environnementales qui revêtent une importance particulière pour les Canadiens. C'est précisément pour cette raison que ce projet de loi a été conçu.

Je vais dire un mot à propos du processus. Aucune disposition de ce projet de loi n'accordera à quelque ministre que ce soit la possibilité de dépenser l'argent au petit bonheur la chance. Au cours des dernières semaines, la fonction publique fédérale a déployé d'énormes efforts pour bien réagir devant la crise à laquelle le Canada et les Canadiens sont en butte et pour agir de manière responsable. J'ai été témoin de cela.

Au Canada, notre fonction publique est solide. Le Conseil du Trésor, en particulier, a travaillé très fort pour mettre en place un processus qui contribuera à régler les problèmes plus rapidement et de manière responsable. Pourquoi faire cela? Pour que l'argent puisse être dépensé en avril, en mai et en juin. Il s'agit de la saison de la construction, du moins le début de cette saison. C'est à ce moment-là que nous devons agir pour aider les Canadiens.

Le sénateur Ringuette : Êtes-vous en train de me dire que les enjeux sur lesquels je viens d'attirer votre attention n'ont rien à voir avec le pipeline du Mackenzie?

M. Flaherty : Ils n'ont rien à voir avec le pipeline du Mackenzie en ce qui concerne le budget. Le pipeline du Mackenzie est un projet important pour notre pays, mais le budget n'en parle pas.

Le sénateur Ringuette : Merci.

Le sénateur Di Nino : Monsieur le ministre, permettez-moi de vous féliciter pour la déclaration éloquent et convaincante que vous avez faite au début de votre discours. Je ne suis pas tout à fait certain que toutes les personnes ici présentes comprennent que le monde fait face à une situation sans précédent et extrêmement grave qui n'épargnera pas le Canada. J'estime qu'il est important, comme l'a dit le sénateur Eggleton, que nous nous adressions à la population pour lui expliquer la raison d'être de ce projet de loi.

Si je comprends bien, le problème que pose ce projet de loi réside dans le fait que son adoption contribuera à réduire les inconvénients subis par les Canadiens. Les dispositions et les mesures que vous avez inscrites dans le projet de loi d'exécution

you have said in reference to Bill C-43. I think that bill contained a measure dealing with environmental changes, as an example. It is in the wisdom of governments to sometimes do that.

I would like you to highlight how the Navigable Waters Protection Act and the Competition Act will allow us to spend some of the money contained in this bill and other budget bills, as well as create the kind of environment that will allow businesses to become more efficient, effective and competitive, which will help Canadians weather the storm. I think my colleagues have missed that important issue.

Mr. Flaherty: Thank you, senator. I referred earlier to Bill C-43 and I said it was in 1995. It is actually 2005, so it is much more recent than that. It was an omnibus bill presented by a previous government that was passed without amendment by this committee in two days at a time when we were not in an economic crisis.

In Budget 2009, we provide \$37.6 million in support of environmental assessments, regulatory coordination, science and Aboriginal consultations related to the Mackenzie Gas Project. I need to say that because I said we did not have in the budget spending on the project but we do have the money in the budget for environmental assessments relating to it. I need to say that so that we are complete in what we say.

With respect to the environmental issues in the Navigable Waters Protection Act, I had a meeting with the finance ministers from the provinces in Saskatoon in December. I must say that the degree of collaboration among the provinces is heartening. This was also evident when the Prime Minister and premiers met in Ottawa in the middle of January. There is a clear recognition by the provinces and territories that we are in a urgent time and that it is vitally important that not only for the federal government take the lead by doing the first budget early — which we did — running a substantial deficit and creating substantial stimuli but also to implement in a practical way. As we have seen the budgets of the provinces coming through, we expect to see incremental spending by each province, which will get us to a point where we will have 3.2 per cent of Canada's GDP by way of Canada's stimulus over the first two years. British Columbia has already acted and Quebec and Ontario will do so this month. Our agreement in the G20 is 2 per cent, so we are ahead of the curve there in terms of our international obligations.

The process is important. We must be able to get the money working for Canadians. One of the inhibitors to that is duplication of environmental assessments, where we get the federal government or the province — depending on who acts

du budget sont relativement normales, comme vous l'avez dit à propos du projet de loi C-43. Je pense que ce projet de loi contenait une mesure concernant les changements environnementaux, par exemple. Les gouvernements doivent parfois avoir la sagesse d'agir ainsi.

J'aimerais que vous nous indiquiez comment la Loi sur la protection des eaux navigables et la Loi sur la concurrence nous permettront de dépenser certaines sommes qui figurent dans ce projet de loi et dans d'autres projets de loi budgétaires, et comment elles contribueront à créer le genre d'environnement qui permettra aux entreprises de devenir plus efficaces, plus efficaces et plus concurrentielles, de manière à aider les Canadiens à surmonter la crise. Je crois que mes collègues sont passés à côté de cette importante question.

M. Flaherty : Merci, sénateur. Plus tôt, j'ai fait référence au projet de loi C-43 et j'ai dit qu'il datait de 1995. En fait, il est beaucoup plus récent que cela : il date de 2005. Ce projet de loi omnibus présenté par le gouvernement précédent, a été adopté sans amendement en deux jours par votre comité, à un moment où le pays n'était pas en crise économique.

Le budget de 2009 prévoit des dépenses de 37,6 millions de dollars pour appuyer les évaluations environnementales, la coordination de la réglementation, la recherche scientifique et les consultations auprès des Autochtones qui seront effectuées dans le cadre du projet gazier du Mackenzie. Je devais le mentionner, car j'ai dit que le budget ne prévoyait aucune somme pour ce projet, mais il prévoit des sommes pour les évaluations environnementales qui y sont liées. Je devais le mentionner par souci d'exhaustivité.

En ce qui concerne les enjeux environnementaux liés à la Loi sur la protection des eaux navigables, j'ai rencontré les ministres des Finances des provinces à Saskatoon, en décembre. Je dois dire que le degré de collaboration entre les provinces est encourageant. Un degré de collaboration semblable a également pu être observé au cours de la rencontre entre le premier ministre et les premiers ministres provinciaux qui s'est tenue à Ottawa, à la mi-janvier. Les provinces et les territoires sont tout à fait conscients du fait que le temps presse et qu'il est essentiel non seulement que le gouvernement donne l'exemple en présentant hâtivement et avant les autres son budget — ce que nous avons fait —, en prévoyant un déficit considérable et des mesures importantes pour stimuler l'économie, mais également de mettre tout cela en œuvre de manière concrète. Après avoir examiné les budgets qui ont été déposés par les provinces, nous nous attendons à ce que chacune d'entre elles augmente ses dépenses, de manière à ce qu'une proportion de 3,2 p. 100 du PIB du Canada soit consacrée au plan de relance du Canada au cours des deux premières années. La Colombie-Britannique a déjà pris des mesures en ce sens, et le Québec et l'Ontario feront de même au cours du mois. Dans le cadre de l'entente conclue par le G-20, l'objectif s'élève à 2 p. 100. Ainsi, nous allons au-delà des engagements que nous avons pris à l'échelle internationale.

Le processus est important. Nous devons veiller à ce que l'argent produise des résultats pour les Canadiens. À cet égard, l'un des obstacles est le chevauchement des évaluations environnementales. En effet, il faut que le gouvernement — fédéral ou provincial, selon

first — doing an assessment that takes six-to-nine months and everything else stops again while the other government does it again.

It does not add value, help Canadians or improve the protection of the environment. It does cause substantial delays and we are addressing that issue now with the support of the provinces and the territories.

Senator Di Nino: That particular act was passed in 1887. That is older than you and I put together, minister.

Mr. Flaherty: I have to add that up.

Senator Di Nino: It is close, anyway. My understanding is that, without some changes in that act, there will be some impediment to the expenditure of funds, particularly of some infrastructure money that could be “shovel ready” for a number of projects. This would have an effect on some of the environmental and the other components; it would be impediment to that. Is my understanding correct?

Mr. Flaherty: It is. Canadians need to know that environmental assessments will take place. We just will not have them duplicated.

Senator Di Nino: The Competition Act is another act whose necessity is being questioned. If I read this correctly, we have a number of provisions that will improve competitiveness and the efficiency of business, which means we can move ahead quicker in tackle willing some of the economic issues we have. It will do so by giving business some additional tools and a better opportunity for them to compete and do business.

Mr. Flaherty: That is right. The Competition Act provisions contained in the bill are based primarily on the work of Red Wilson and his committee. Mr. Wilson and his committee are generally viewed as doing superior work and provide expert advice to the Government of Canada.

We have been criticized in some quarters for a budget that is short-sighted and does not take the longer view. The Competition Act changes do take the medium and longer view, as recommended by Mr. Wilson and his committee. It is not only important that we act for the medium term to stimulate the economy and help Canadians who are losing their jobs, but also that we build for the future. We have done that with provisions like the Competition Act provisions to create more competition and jobs, and by the broadband provisions in the budget and the Infoway electronic health record provisions. These are all capacity building items that we can do during a time of recession so that when the monetary stimulus and the fiscal stimulus gain traction, Canada will accelerate sharply out of recession and will come out of it stronger than ever.

l'instance qui agit en premier — procède à une évaluation d'une durée de six à neuf mois, après quoi tout ça s'arrête de nouveau pendant que l'autre gouvernement procède à son évaluation.

Cela n'ajoute aucune valeur, cela n'aide pas les Canadiens et cela n'améliore pas la protection de l'environnement. Cela entraîne des retards importants, et nous nous penchons actuellement sur ce problème avec l'appui des provinces et des territoires.

Le sénateur Di Nino : La loi dont nous parlons a été adoptée en 1887. Elle est plus vieille que vous et moi combinés, monsieur le ministre.

M. Flaherty : Il faudrait que je vérifie votre calcul.

Le sénateur Di Nino : En tout cas, presque aussi vieille. Si je comprends bien, si aucune modification n'est apportée à la loi, quelques obstacles empêcheront l'engagement des fonds, particulièrement le financement d'un certain nombre de projets d'infrastructure qui seraient prêts à être mis en œuvre. Cela aurait une incidence sur le volet environnemental et sur d'autres volets. Il s'agirait d'un obstacle. Ai-je bien compris?

M. Flaherty : Tout à fait. Les Canadiens doivent savoir que les évaluations environnementales seront effectuées. Simplement, nous ferons en sorte d'éliminer les chevauchements.

Le sénateur Di Nino : La Loi sur la concurrence est une autre loi dont la nécessité a été remise en question. Si je comprends bien, on propose un certain nombre de dispositions qui amélioreront la capacité concurrentielle et l'efficacité des entreprises, ce qui signifie que nous pourrions agir plus rapidement pour tenter de venir à bout de certains des problèmes économiques auxquels nous faisons face. En vertu de ces dispositions, les entreprises disposeront d'outils supplémentaires et d'un environnement plus propice à la concurrence et aux affaires.

M. Flaherty : C'est exact. Les dispositions de la Loi sur la concurrence qui figurent dans le projet de loi sont fondées principalement sur le travail effectué par Red Wilson et son comité. M. Wilson et son comité sont généralement considérés comme des chefs de file dans leur domaine, et ils fournissent des conseils d'experts au gouvernement du Canada.

Certains milieux ont critiqué notre budget, faisant valoir que nous proposons des mesures à courte vue, sans vision à long terme. Les modifications de la Loi sur la concurrence contiennent des mesures à moyen et à long terme, comme nous l'ont recommandé M. Wilson et son comité. Il est important non seulement d'agir à moyen terme pour stimuler l'économie et aider les Canadiens qui perdent leur emploi, mais également de bâtir pour l'avenir. C'est ce que nous faisons avec les dispositions de la Loi sur la concurrence, qui visent à créer davantage de concurrence et d'emplois, avec les dispositions relatives aux services à large bande contenus dans le budget et avec les dispositions relatives aux dossiers de santé électroniques de l'Infoway. Il s'agit d'éléments budgétaires qui créent des capacités, et nous pouvons tous les mettre en œuvre au cours d'une période de récession, de manière à ce que le Canada puisse sortir plus rapidement et plus fort que jamais de cette période difficile, une fois que les mesures de stimulation monétaires et fiscales porteront leurs fruits.

Senator Murray: It takes a lot of nerve for you to come in here and lecture us about timing after you wasted two months with prorogation, digging yourself out of the hole that you got yourself into with the November statement. However, that is history.

I am interested in your substantive arguments with respect to pay equity, the Navigable Waters Protection Act and the Competition Act. Those are substantive arguments. I do not know where I would come down if I had to vote on those separately. There are substantive arguments that deserve to be heard but so, too, do the opposing arguments.

It is well and good to point to Red Wilson's panel and their recommendations, but this is a parliamentary democracy. Where does Parliament come into this? Where does the public come into it? Important as these subjects are, I would say you do not need the money for April 1, but you do need your stimulus package on April 1.

On that point, Mr. Chair, I am not a member of this committee — my own choice, no one kept my off it — but if I were a member, I would make a motion as soon as the minister has completed his testimony that we proceed immediately to clause-by-clause consideration of the bill.

I have had the procedural experts that we employ draft the motions that would make it possible for us to pass the stimulus measures this morning, report them this afternoon to the Senate and send them off to the House of Commons for debate and Royal Assent. I have also had drafted separate bills dealing with the Navigable Waters Protection Act, the Public Sector Equitable Compensation Act, the Investment Canada Act and the Competition Act. These could be presented by the government at the appropriate time and we could debate them. They are "shovel ready," as the saying goes.

Mr. Chair, I am not in a position to make those motions, but if anybody wants to make the motions I have the script for them.

Minister, I have one question, in addition to the comments I have just made. Did the Economic Advisory Council that you appointed, headed by Carole Taylor, send in a written report? Is it accessible to the public? I cannot find it on your website.

Mr. Flaherty: No, there was no written report by the Economic Advisory Council. We had a series of meeting. I attended each meeting in different parts of the country. I thank Ms. Taylor for her continuing work and I thank the members of the committee. They had a significant influence on this very large economic action plan, and we are continuing to meet. We have met since the budget and we are meeting again this month. This is a very strong group of Canadians who are giving of their time voluntarily and I appreciate it.

Le sénateur Murray : Cela prend du culot pour venir ici et nous faire la leçon à propos du bon moment pour agir, après que votre gouvernement a perdu deux mois dans des histoires de prorogation et pour se sortir du pétrin dans lequel il s'était lui-même placé avec son énoncé budgétaire de novembre. Quoi qu'il en soit, cela est du passé.

Vos arguments de fond en ce qui a trait à l'équité salariale, à la Loi sur la protection des eaux navigables et à la Loi sur la concurrence ont suscité mon intérêt. Il s'agit d'arguments de fond. J'ignore quelle serait ma position si je devais voter séparément sur chacune de ces propositions. Il s'agit d'arguments importants qui méritent d'être entendus, mais il faut également que les arguments contraires soient entendus.

Je n'ai rien contre le fait que vous attiriez l'attention sur les recommandations du comité de Red Wilson, mais nous sommes en démocratie parlementaire. Quel est le rôle du Parlement? Quel est le rôle du public? Ces questions sont importantes, mais j'oserais dire qu'il n'est pas nécessaire que l'argent soit disponible le 1^{er} avril, mais qu'il est nécessaire que les mesures de stimulation soient mises en œuvre le 1^{er} avril.

À ce sujet, monsieur le président, si j'étais membre du comité — je ne le suis pas, non pas parce qu'on m'en a empêché, mais parce que je l'ai choisi — je déposerais une motion immédiatement après le témoignage du ministre pour proposer que nous procédions sur-le-champ à un examen article par article du projet de loi.

J'ai demandé à nos experts en matière de procédure d'ébaucher les motions qui nous permettraient d'adopter ce matin les mesures de stimulation, de les présenter cet après-midi au Sénat et de les déposer à la Chambre des communes pour qu'elles fassent l'objet d'un débat et reçoivent la sanction royale. J'ai également ébauché des projets de loi distincts visant la Loi sur la protection des eaux navigables, la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public, la Loi sur Investissement Canada et la Loi sur la concurrence. Ces projets de loi pourraient être présentés par le gouvernement au moment approprié, et nous pourrions en débattre. Ils sont prêts à être présentés.

Monsieur le président, je ne suis pas en position de présenter ces motions, mais si quiconque veut le faire, je leur remettrai les documents écrits.

Monsieur le ministre, j'ai une question à ajouter aux observations que je viens tout juste de faire. Est-ce que le conseil consultatif sur l'économie que vous avez mis sur pied, dirigé par Carole Taylor, a produit un rapport écrit? Est-il accessible au public? Je ne parviens pas à le trouver sur votre site Web.

M. Flaherty : Non, le conseil consultatif sur l'économie n'a produit aucun rapport. Nous avons tenu une série de rencontres. J'ai assisté à chacune d'entre elles, dans diverses régions du pays. Je remercie Mme Taylor pour le travail qu'elle accomplit, et je remercie les membres du comité. Ils ont exercé une importante influence sur ce plan d'action économique de très grande envergure, et nous continuons à nous rencontrer. Nous avons eu une réunion depuis le dépôt du budget, et nous en tiendrons une autre au cours du mois. Il s'agit d'un groupe très solide de Canadiens qui donnent de leur temps, et je leur en suis reconnaissant.

Senator Murray: They made recommendations, obviously.

Mr. Flaherty: We had discussions. There were some things everyone agreed on and some things people did not. This is to be expected around the table.

Senator Murray: Someone has notes.

Mr. Flaherty: There was no written report.

Senator Murray: Did someone keep notes?

Mr. Flaherty: Some people at the table may have kept notes; that is their business.

Senator Murray: We will try, through the Access to Information Act, to obtain the notes from the department. You appointed these people with great fanfare; they are serious, well-reputed people and I do not think their advice should be kept secret.

Mr. Flaherty: You can ask them to share their views with you, senator.

Senator Murray: I will ask the department to produce the documents.

Mr. Flaherty: With respect to the other comments you made, senator, this is not a piecemeal plan. This is an economic action plan for Canada. It has been approved by the House of Commons, on the ways and means motion, by the elected people of Canada. I daresay the people of Canada expect it to be implemented as a plan, pursuant to our international commitments in the G20.

I do not agree that we wasted two months. It is never a waste of time to consult intensively, in the broadest pre-budget consultation in the history of this country, with Canadians from coast to coast to coast. I do not consider that a waste of time.

The House of Commons has approved this bill and the public has been involved in very extensive consultations.

Senator Gerstein: Mr. Minister, we function in a global economy and we are facing a global recession. We are not an island insulated from the rest of the world and we recognize the economy is not unlike a balloon, in that if you press it in one place, it might bulge out in another. It is all interconnected.

Are there any further comments you would like to make with regard to the necessity of passing this bill immediately?

Mr. Flaherty: Thank you, senator. May I compliment you on your tie, given that St. Patrick's Day is upon us next week?

Senator Gerstein: I wanted you to feel at home.

Le sénateur Murray : De toute évidence, ils ont présenté des recommandations.

M. Flaherty : Nous avons discuté. Certains points ont fait l'unanimité, d'autres non. Il fallait s'y attendre.

Le sénateur Murray : Quelqu'un a pris des notes.

M. Flaherty : Aucun rapport n'a été rédigé.

Le sénateur Murray : Quelqu'un a-t-il pris des notes?

M. Flaherty : Il se peut que certains membres du conseil aient pris des notes. Cela ne regarde qu'eux.

Le sénateur Murray : Nous tenterons, au moyen de la Loi sur l'accès à l'information, d'obtenir les notes du ministère. La création de ce comité a été annoncée avec tambours et trompettes, et ses membres sont des gens sérieux qui ont une bonne réputation. Je ne pense pas que leurs conseils devraient demeurer confidentiels.

M. Flaherty : Vous pouvez leur demander de vous communiquer leurs opinions, monsieur le sénateur.

Le sénateur Murray : Je demanderai au ministère de fournir les documents.

M. Flaherty : Monsieur le sénateur, en ce qui concerne les autres observations que vous avez faites, je tiens à dire qu'il ne s'agit pas d'un plan fragmentaire. Il s'agit d'un plan d'action économique pour le Canada. La motion de voies et moyens a été approuvée par la Chambre des communes, c'est-à-dire les représentants élus des Canadiens. J'ose affirmer que la population canadienne s'attend à ce que ce plan soit mis en œuvre, conformément aux engagements que le Canada a pris à l'échelle internationale à titre de membre du G-20.

Je ne suis pas d'accord pour dire que nous avons perdu deux mois. Ce n'est jamais une perte de temps que de mener une consultation de grande ampleur, la plus grande consultation prébudgétaire de l'histoire de notre pays. Nous avons consulté les Canadiens de tous les coins du pays. Je ne considère pas cela comme une perte de temps.

La Chambre des communes a approuvé ce projet de loi et le public a participé à des consultations de très grande envergure.

Le sénateur Gerstein : Monsieur le ministre, nous faisons partie d'un système économique mondial et nous faisons face à une récession mondiale. Nous ne sommes pas isolés du reste du monde, et nous devons prendre conscience du fait qu'en économie, chaque phénomène en entraîne un autre. Tout est interrelié.

Souhaitez-vous faire d'autres commentaires quant à la nécessité d'adopter immédiatement ce projet de loi?

M. Flaherty : Merci, monsieur le sénateur. Permettez-moi de vous adresser mes compliments pour votre cravate, étant donné que nous fêtons la St. Patrick la semaine prochaine.

Le sénateur Gerstein : Je voulais que vous vous sentiez comme à la maison.

Mr. Flaherty: Let me go back to the international discussions on this issue. The serious discussions go back to early October 2008, when the G8 ministers met in Washington. That was a very important weekend. It was one of those meetings in the afternoon of the Friday where the script was thrown away. These communiqués tend to be written beforehand, but that script was thrown away and the ministers spoke directly — as did central bankers — about their concerns on what was happening.

That resulted in a five-point plan that afternoon, which was presented the next day to the IMF, and also to the G20 ministers and to the Council of the Finance Ministers of the Americas, all of whom approved the plan. It was an intense weekend, but it resulted in important steps being taken around the world, particularly among our G20 colleagues, to create the stimulus packages and to build stimulus on stimulus as traders around the world.

There is a concern about protectionism, which I need to raise because it is difficult to have these discussions in international fora without some members being inclined to take protectionist measures. We are doing the opposite in this bill. We are removing some tariffs, which is a recognition by Canada not only that we are against protectionism, but also that we are prepared to do even more, to knock down more tariffs to increase international trade.

To come out of this global recession, we need the emerging economies to grow and we need to continue to trade. We must avoid the clear lessons that history taught us from the 1930s, that the downward spiral of protectionism will lead to a more dire situation.

Senator Gerstein: I might add that Conservative members of this committee have their sleeping bags packed and are ready to focus on the work ahead of us. I am sure that I am as delighted as you were to hear Senator Eggleton mention that the Liberal members are just as ready.

The Chair: We will not be using sleeping bags. Minister, it is 10:20 a.m. You indicated that you had another function to attend but that Mr. Menzies would stay to answer questions. If there are some points for which we need to call you back, then I am sure you will be available on short notice to help us out.

Mr. Flaherty: Certainly, senator, if you need me back in the next day or two I am happy to do so on short notice, if I am able. Obviously, I have other obligations in my job but the important thing is to get the bill to Royal Assent.

The Chair: Minister, you appreciate that this committee is entitled to meet only on two different occasions for two hours each week without permission from the Senate as a whole. We

M. Flaherty : Permettez-moi de revenir sur les discussions internationales à ce sujet. Des discussions sérieuses ont été entreprises au début d'octobre 2008, lorsque les ministres du G-8 se sont rencontrés à Washington. Il s'agissait d'une fin de semaine très importante. Au cours d'une des rencontres du vendredi après-midi, nous avons décidé d'abandonner le scénario. Habituellement, ce genre de communiqué est rédigé à l'avance, mais nous avons laissé tomber ce qui était prévu, et les ministres — de même que les représentants des banques centrales — ont exprimé sans détours leurs préoccupations à propos de ce qui était en train de se passer.

Cela s'est traduit, cet après-midi-là, par l'élaboration d'un plan en cinq points qui a été présenté le lendemain au FMI, aux ministres du G-20 et au conseil des ministres des Finances des Amériques. Tous ont approuvé le plan. Cette fin de semaine a été remplie d'émotions, mais elle a conduit à la prise de mesures importantes partout dans le monde, particulièrement dans les pays représentés par nos collègues du G-20, pour élaborer les plans de relance économique et stimuler l'économie mondiale, comme des commerçants.

Le protectionnisme soulève des préoccupations, que je dois soulever parce qu'il est impossible d'assister à des forums internationaux sans que certains membres n'invoquent la tentation de prendre des mesures protectionnistes. Avec ce projet de loi, nous faisons le contraire. Nous éliminons certains tarifs, ce qui indique non seulement que le Canada s'oppose au protectionnisme, mais également qu'il est disposé à en faire encore plus, c'est-à-dire supprimer davantage de tarifs pour accroître les échanges internationaux.

La croissance des marchés émergents et la poursuite de nos échanges commerciaux sont nécessaires pour que nous puissions sortir de cette récession mondiale. Nous devons tirer des leçons de la crise des années 1930 — en effet, l'histoire nous a appris que le protectionnisme est un cercle vicieux qui peut nous entraîner dans une situation encore plus désastreuse.

Le sénateur Gerstein : Je pourrais ajouter que les membres du Parti conservateur qui font partie de notre comité sont prêts à dormir ici et à se consacrer au travail qui nous attend. Sans aucun doute, je suis aussi enchanté que vous d'entendre le sénateur Eggleton affirmer que les membres du Parti libéral sont prêts eux aussi.

Le président : Il ne sera pas nécessaire de dormir ici. Monsieur le ministre, il est 10 h 20. Vous avez indiqué que vous deviez assister à une autre réunion, mais que M. Menzies resterait ici pour répondre aux questions. Si jamais quelques questions rendaient votre présence nécessaire, je suis certain que vous serez disponible à court préavis pour venir y répondre.

M. Flaherty : Sans aucun doute, sénateur. Si vous me demandez de revenir demain ou après-demain, je serai heureux de le faire, si cela est possible. De toute évidence, j'ai d'autres obligations à remplir dans le cadre de mon travail, mais le plus important, c'est que le projet de loi obtienne la sanction royale.

Le président : Monsieur le ministre, vous êtes conscient du fait que notre comité ne peut se réunir que deux fois par semaine, à raison de deux heures à chaque occasion. Autrement, nous devons

have taken your comments and we will take those to the Senate to ask for permission to meet out of our normal time. As yet, we have not received that permission. We estimate that there are at least 40 hours worth of preliminary work to do with witnesses for the thousands and thousands of letters that we have received on these various aspects.

Senator Neufeld: I have listened to the discussion around the table and, although I have never been involved with a federal government budget, I have been involved in 17 or so provincial budgets. Every time there is a provincial budget, there happens to be some effect on the statutes of the province. It is quite normal for that to take place.

I cannot imagine how you could even think about saying that we should put out only the stimulus package and hold back the rest of the bill. I can tell you, the Navigable Waters Protection Act has hardly been amended since 1876 or so when British Columbia was barely a province. Since then we have counted about 300,000 plus streams and rivers. It was a much different province back then than it is today. We need to move forward with some of the things that this infrastructure money can initiate to stimulate employment in the province and across every province and territory in Canada.

I firmly believe that this is a needed package and should be dealt with in an expeditious fashion. I understand from reading newspaper articles and from listening to the President of the United States, our largest trading partner, that there are huge problems in economies worldwide. Anyone who has not noticed that has not been listening or reading. In Canada, we need to deal with these things in an expeditious fashion. I fully understand that we have a responsibility to ask questions. Those things are fine with me but this is not the time to play games. Games are used sometimes but at this time we need to get on with it.

Mr. Menzies, could you explain a little bit more about tax breaks for both business and individuals and about moving the tax brackets and what that will mean to people? I have always been an advocate of cutting personal taxes and business taxes to encourage the economy in good times, so I cannot imagine why we would not want to do the same in tougher times. Canadians can better make a decision about where those funds should be spent than can a large government in Ottawa.

I would like you to explain the tax breaks and how the Navigable Waters Protection Act holds up all kinds of projects. Today in British Columbia, just under \$2 billion in projects could go ahead if we started dealing effectively with that act and with the Environmental Assessment Act. Taking it a bit further, there

obtenir l'autorisation de l'ensemble du Sénat. Nous avons pris en note vos commentaires, et nous les présenterons au Sénat pour demander l'autorisation de nous réunir de manière extraordinaire. Jusqu'à maintenant, cette autorisation ne nous a pas été accordée. Nous estimons avoir au moins 40 heures de travaux préliminaires à effectuer avec les témoins à propos des milliers et des milliers de lettres que nous avons reçues sur ces divers aspects.

Le sénateur Neufeld : J'ai écouté ce qui s'est dit autour de la table. Je n'ai jamais joué un rôle dans un budget du gouvernement fédéral, mais j'ai participé à environ 17 budgets provinciaux. Chaque fois que le budget provincial est déposé, cela a une certaine incidence sur les lois de la province. Il est tout à fait normal qu'il en soit ainsi.

Cela me dépasse que vous ayez seulement pu penser qu'il fallait aller de l'avant uniquement en ce qui concerne le plan de relance, et mettre de côté le reste du projet de loi. Laissez-moi vous dire que la Loi sur la protection des eaux navigables n'a pratiquement pas été modifiée depuis 1876 environ. À ce moment-là, la Colombie-Britannique était à peine une province. Depuis ce temps, nous avons dénombré plus de 300 000 cours d'eau et rivières. La province est très différente aujourd'hui de ce qu'elle était à l'époque. Nous devons passer à l'action et utiliser les sommes prévues pour les infrastructures pour stimuler l'emploi dans la province et dans chaque province et territoire du Canada.

Je crois fermement que ce plan de relance est nécessaire et qu'il doit être mis en œuvre rapidement. D'après ce que je lis dans les journaux et ce que j'entends du président des États-Unis, notre plus important partenaire commercial, je crois comprendre que l'économie mondiale traverse une période extrêmement difficile. Ceux qui ne sont pas au courant de cela n'ont pas écouté ni lu les nouvelles. Au Canada, nous devons nous pencher sur ces problèmes dans les plus brefs délais. Je comprends parfaitement que nous avons la responsabilité de répondre aux questions. Je n'ai aucun problème avec cela, mais ce n'est pas le temps de jouer à de petits jeux. Nous avons parfois le temps de le faire, mais à ce moment-ci, nous devons aller de l'avant.

Monsieur Menzies, pouvez-vous donner quelques explications supplémentaires à propos des allègements fiscaux pour les entreprises et les particuliers, et à propos des modifications relatives aux tranches d'imposition et de leur incidence sur les particuliers? J'ai toujours été un partisan de la réduction des impôts des particuliers et des entreprises pour stimuler l'économie pendant les périodes de prospérité. J'ai donc du mal à comprendre pourquoi nous ne le ferions pas lorsque nous traversons des temps plus difficiles. Les Canadiens sont mieux placés que le gouvernement fédéral pour décider de quelle manière ces sommes devraient être utilisées.

J'aimerais que vous nous donniez des explications en ce qui concerne les allègements fiscaux, et que vous nous indiquiez en quoi la Loi sur la protection des eaux navigables freine tous les types de projets. Aujourd'hui, en Colombie-Britannique, nous pourrions entreprendre des projets d'une valeur d'un peu moins de deux

is an additional \$125 billion in B.C. of which I am aware. I am sure that it is much the same in the province you come from and right across the Canada.

Maybe you could explain about the tax breaks and how they will help the economy. As well, could you give us some examples across Canada of how the Navigable Waters Protection Act is impeding growth and has been doing so since long before this economic downturn, which has caused us to look seriously at these issues?

Ted Menzies, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance: Senator Neufeld, from the wording of your question, it is obvious that you bring an incredible wealth of knowledge to these discussions. That is the great thing about the Senate. We can tap into the knowledge that senators bring from their provincial experience. Welcome to the Senate.

I am happy to talk about the tax implications as the fundamentals, which we usually deal with in a budget bill. As much as we are criticized for not predicting the magnitude of this economic crisis, I need to remind everyone that in the economic statement put forward by the Minister of Finance in the fall of 2007, we recognized trouble on the horizon and therefore, we reduced taxes significantly and continued to pay down the debt. We reduced the debt by \$37 billion, which has put Canada in the enviable position where we can put in place short-term deficit budgets that we are capable of paying off.

I would assume from your comments that you and I agree Canadians are better stewards of their own dollars if they are left in their own pockets. We did that in the fall economic statement of 2007 and we continue to do that. We reduced taxes for Canadians. I am trying to remember the exact number; I believe it is 690,000 people that we have taken off the tax roll by raising the basic personal exemption rate. Those people have more money in their pockets to help stimulate the economy and to spend as they see fit.

We have reduced taxes for businesses. Last year, we raised the small business rate to \$400,000. We raised it to \$500,000 in this budget. Those businesses will pay taxes at 11 per cent. We are attempting to equalize the average across the country in conjunction with the provinces. We see the provinces moving towards this in their consecutive budgets. We are trying to get to a 25 per cent overall tax rate, which will put us in good stead with the rest of the world.

milliards de dollars si des mesures efficaces étaient prises en ce qui a trait à cette loi et à la loi sur l'évaluation environnementale. Pour poursuivre dans le même ordre d'idées, je suis au courant d'un montant supplémentaire de 125 milliards de dollars en Colombie-Britannique. Je suis certain que la situation est relativement semblable dans votre province et partout au Canada.

Peut-être pourriez-vous nous donner des explications à propos des allègements fiscaux et de la façon dont ceux-ci contribueront à l'économie. En outre, j'aimerais que vous nous donniez des exemples de la manière dont la Loi sur la protection des eaux navigables entrave la croissance au Canada et comment elle l'a fait bien avant l'actuel ralentissement, qui nous a obligés à nous pencher sérieusement sur ces questions.

Ted Menzies, secrétaire parlementaire du ministre des Finances : Sénateur Neufeld, d'après le libellé de votre question, il est évident que vous constituez une véritable mine de connaissances, et que vous contribuez grandement à nos discussions. Le Sénat en tire le plus grand profit. Nous avons l'occasion d'utiliser les connaissances que les sénateurs ont acquises à l'échelon provincial. Bienvenue au Sénat.

Je suis heureux de vous parler des répercussions fiscales et de nos assises économiques, dont nous traitons habituellement dans le cadre d'un projet de loi budgétaire. On nous a beaucoup critiqués pour ne pas avoir prévu l'ampleur de la présente crise économique, mais je dois rappeler à tous que, dans l'énoncé économique présenté par le ministre des Finances à l'automne 2007, nous avons reconnu que l'avenir nous réservait des difficultés. Aussi avons-nous réduit considérablement les impôts et continué à payer la dette. Nous avons réduit la dette de 37 milliards de dollars. Par conséquent, le Canada est dans une position enviable, où il peut se permettre de présenter des budgets déficitaires, qui pourront être remboursés à court terme.

D'après vos commentaires, je crois comprendre que vous et moi nous nous entendons pour dire que les Canadiens sont mieux placés pour gérer leur propre argent, si nous leur donnons l'occasion de le faire. C'est ce que nous avons fait dans le cadre de l'énoncé économique de 2007, et c'est ce que nous continuons à faire. Nous avons réduit les impôts des Canadiens. Je tente de me souvenir des chiffres exacts. Je crois que nous avons rayé le nom de 690 000 personnes du rôle d'imposition en augmentant le taux de base d'exemption personnelle. Ces personnes ont à présent plus d'argent dans leurs poches, qu'ils peuvent dépenser à leur guise pour contribuer à stimuler l'économie.

Nous avons réduit les impôts des entreprises. L'an dernier, nous avons élevé à 400 000 \$ le montant des revenus admissibles au taux d'imposition fédérale des petites entreprises. Nous l'avons fait passer à 500 000 \$ dans le cadre du dernier budget. Le taux d'imposition de ces entreprises s'élèvera à 11 p. 100. En collaboration avec les provinces, nous tentons d'équilibrer la moyenne partout au pays. Nous constatons que les provinces ont pris des mesures en ce sens dans le cadre de leurs budgets subséquents. Nous tentons d'en arriver à un taux d'imposition global de 25 p. 100, ce qui nous placera dans une position enviable par rapport au reste du monde.

The Canadian ability to be able to attract business is very important. If we lower the overall business tax rate in this country, we will be able to attract businesses. Therefore, reducing taxes is very important.

On the second part of your question regarding navigable waters, I also understand that we will have a separate hearing on navigable waters. Mr. Osbaldeston from the Navigable Waters Protection Program will provide you with the details of what is necessary and what we are laying out in the changes to the Navigable Waters Protection Act. We are improving it. It is a piece of legislation that is very outdated; it is from 1882 and there were not many cars around in 1882. It was a time when people travelled by water all across this country.

We have a completely different environment in the 21st century. Water is now used for the movement of freight and for recreation. We will improve some of that. In this new legislation, we will suggest that there should be lights on docks protruding into a river so canoeists do not hit them at night. There were no lights in 1882. The changes in are simple.

Let me give you one example. In my riding we have a 25,000 head feedlot feeding cattle. During a flood in 2005, a culvert was washed out. To replace that culvert took approximately eight months because Navigable Waters would not accept that this culvert should be replaced without a complete study of the impact on canoeing on an intermittent stream. The farmer feeding those cattle had to travel about 40 kilometres each day with about eight 40-tonne truckloads of grain because he could not make the 10-kilometre trek he normally takes. He had to wait for the assessment.

We are trying to put a bridge over Mosquito Creek. It is a very small tributary in the Oldman River basin. The municipality was attempting to resurface the bridge. It was approved on October 2, except for the Navigable Waters. Unless it has taken place in the last week, we are still waiting for approval of a simple resurfacing of a bridge.

Those are things I see on a day-to-day basis. We are not trying to short-circuit it. There will still be environmental assessments, but we are improving an old act to synchronize it with the 21st century.

The Chair: If I could ask you to keep your reply as succinct as possible. You have taken 10 minutes and Senator Neufeld had eight minutes. Now we have a supplementary question.

Senator Stratton: I have a point of order. You had stated as chair that you needed permission of the Senate to extend the sitting hours of the committee.

Il est très important que le Canada conserve sa capacité d'attirer les entreprises. Nous serons en mesure de le faire si nous abaissons le taux d'imposition global des entreprises au pays. Par conséquent, il est très important de réduire les impôts.

Quant au deuxième volet de votre question, qui porte sur les eaux navigables, je crois comprendre qu'une audience distincte sera tenue à ce sujet. M. Osbaldeston, du Programme de protection des eaux navigables, vous fournira tous les détails concernant les modifications nécessaires et celles que nous proposons en ce qui a trait à la Loi sur la protection des eaux navigables. Nous améliorons cette loi, qui est plus que dépassée. Elle date de 1882, et il n'y avait pas beaucoup de voitures à cette époque. Dans ce temps-là, partout au pays, les gens se déplaçaient en bateau.

Nous sommes au XXI^e siècle, et l'environnement a complètement changé. À présent, les eaux sont utilisées pour le transport des marchandises et à des fins récréatives. Nous allons améliorer cela. Dans les nouvelles mesures législatives, nous recommandons que des lumières soient installées sur les quais installés sur une rivière de manière à ce que les personnes qui font du canot ne les heurtent pas pendant la nuit. De telles lumières n'existaient pas en 1882. Les modifications proposées sont simples.

Laissez-moi vous donner un exemple. Dans ma circonscription se trouve un parc d'engraissement de 25 000 têtes de bétail. En 2005, au cours d'une inondation, un ponceau a été endommagé. Il a fallu attendre huit mois environ avant qu'il ne soit remplacé, car en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, il était impossible de le faire sans qu'une étude complète ne soit menée quant aux répercussions qu'aurait le remplacement du ponceau sur le canotage sur un cours d'eau intermittent. L'éleveur du parc d'engraissement devait faire environ 40 kilomètres de route chaque jour pour transporter à peu près huit charges de 40 tonnes de grains parce qu'il ne pouvait pas faire sa randonnée habituelle de 10 kilomètres. Il devait attendre que l'évaluation soit effectuée.

Nous tentons d'installer un pont au-dessus de la rivière Mosquito Creek. Il s'agit d'un très petit affluent dans le bassin de la rivière Oldman. La municipalité voulait refaire le revêtement du pont. Ce projet a été autorisé le 2 octobre, mais c'était sans compter la Loi sur la protection des eaux navigables. À moins qu'il y ait eu de nouveaux développements la semaine dernière, nous attendons toujours l'autorisation de procéder à un simple réasphaltage du pont.

Il s'agit de choses que j'observe tous les jours. Nous ne tentons pas de court-circuiter la loi. Il y aura toujours des évaluations environnementales. Seulement, nous apportons des améliorations à une vieille loi pour la mettre en phase avec le XXI^e siècle.

Le président : J'aimerais vous demander de répondre aux questions le plus brièvement possible. Vous avez pris dix minutes, et le sénateur Neufeld en a pris huit. Nous allons maintenant passer à une question supplémentaire.

Le sénateur Stratton : J'invoque le Règlement. Vous avez indiqué que, à titre de président, vous deviez obtenir la permission du Sénat pour prolonger la durée de la réunion du comité.

The Chair: Yes.

Senator Stratton: That was done last Friday. I have the email here. I wanted to check it to be sure. I would ask you to check through Heather Lank, Principal Clerk of the Committees Directorate who requested permission. I gave permission from our side on Friday March 6 at about 1 p.m. You should do a little verification. I have the emails from our side on record from that date saying that you wanted to extend the hours of this committee on Wednesday.

The Chair: My clerk advises me that — this is upon which I had based my earlier statement — that the approval of the whips has been received. You are one whip.

Senator Stratton: That is all you need.

The Chair: While the Senate is sitting, we need the approval of the Senate as a whole.

Senator Stratton: Have fun. You have mine.

The Chair: I am trying to clarify my earlier statement. Do you understand now?

Senator Stratton: If you want to deal with this bill seriously, would you not want to extend the sittings beyond only Wednesday, that you would sit while the Senate is sitting this week to make sure the appropriate witnesses are heard? As you said, there are over 40 witnesses. Why would you not ask for permission to sit all week?

The Chair: It is not only all this week, but for the next ten weeks. That is our intention.

Senator Stratton: Thank you very much.

The Chair: Thank you. We are finished with that point of order. You cannot have a supplementary on a point of order.

I would like to get on with the questions at hand. There were two points that I think are important to clarify for the record. Mr. Menzies, you referred to the economic update statement of 2007. Is that the economic statement you meant and not 2008?

Mr. Menzies: Yes.

The Chair: All right. . The second point — we did not have time to clarify this when the minister was here — he held up the budget. The question by Senator Neufeld was that the budget should be dealt with as one piece of legislation. The minister made the point that there could be two budget implementation bills flowing from the budget. There is also the supply process. Before the end of this month, this committee has two supply bills to deal with, all flowing from the budget.

Mr. Menzies: You will only have one budget implementation act to deal with immediately. It was put in the first budget implementation act because of the need to get the stimulus that is

Le président : Oui.

Le sénateur Stratton : Cela a été fait vendredi dernier. J'ai le courriel sous les yeux. Je voulais vérifier pour en être certain. Je vous demanderais de vérifier auprès de Heather Lank, greffière principale de la Direction des comités, qui a demandé l'autorisation. En ce qui nous concerne, j'ai indiqué, le vendredi 6 mars à environ 13 h, que nous étions d'accord pour le faire. Vous devriez faire une petite vérification. J'ai conservé les courriels envoyés à cette date par les membres du comité, et qui concernent votre intention de faire siéger notre comité mercredi.

Le président : Mon greffier m'a indiqué — et c'est sur cette information qui était fondée la déclaration que j'ai faite plus tôt — que l'approbation des whips avait été reçue. Vous êtes l'un des whips.

Le sénateur Stratton : C'est tout ce dont vous avez besoin.

Le président : Nous devons obtenir l'approbation de l'ensemble du Sénat dans le cadre de la séance.

Le sénateur Stratton : Bonne chance. Vous avez la mienne.

Le président : Je tente de tirer au clair la déclaration que j'ai faite plus tôt. Comprenez-vous maintenant?

Le sénateur Stratton : Si vous voulez que nous examinions sérieusement ce projet de loi, ne croyez-vous pas qu'il serait avantageux de prolonger la séance non seulement jusqu'à mercredi, mais également au-delà, et que vous présidiez pendant les séances du Sénat cette semaine pour vous assurer que les témoins appropriés soient entendus? Comme vous l'avez dit, il y a plus de 40 témoins à entendre. Pourquoi ne voudriez-vous pas demander la permission de prolonger la séance sur toute la semaine?

Le président : Non seulement toute la semaine, mais pour les 10 prochaines semaines. C'est notre intention.

Le sénateur Stratton : Merci beaucoup.

Le président : Merci. Nous en avons terminé avec ce rappel au Règlement. Vous ne pouvez pas poser une question supplémentaire dans le cas d'un rappel au Règlement.

J'aimerais que nous poursuivions avec les questions qui ont été posées. Il y a deux points qui, selon moi, doivent être élucidés pour les fins du compte rendu. Monsieur Menzies, vous avez mentionné l'énoncé économique de 2007. Voulez-vous bien parler de l'énoncé économique de 2007, et non de celui de 2008?

M. Menzies : Oui.

Le président : Très bien. Passons au deuxième point. Nous n'avons pas eu le temps de tirer cela au clair lorsque le ministre était parmi nous — il a retardé le budget. Le sénateur Neufeld a fait valoir que le budget devait être traité comme un ensemble de mesures législatives. Le ministre a soutenu que deux projets de loi de mise en œuvre du budget pourraient découler du budget. Il y a également les travaux de crédits. Avant la fin du mois, notre comité doit examiner deux projets de loi de crédits découlant du budget.

M. Menzies : Pour l'instant, il n'y aura qu'un seul projet de loi de mise en œuvre du budget à examiner. Il a été inclus dans la première loi d'exécution du budget parce qu'il est nécessaire que

part of this budget implementation act through Parliament. I do not need to explain to you; traditionally there are two budget implementation acts.

The Chair: I wanted simply to make the point that it is not the budget we are dealing with as one piece. The argument is to deal with Bill C-10, which we are addressing now.

Mr. Menzies: Perhaps he should have held up the bill. That is the budget; this is the bill.

The Chair: Exactly.

Senator Neufeld: Mr. Menzies, will you confirm that the opposition party voted in favour of Bill C-10 in the House of Commons? Will you confirm that the opposition agreed that we should get on with this bill, pass it to get this money out the door and start getting things done?

That may seem funny to some people. It is not funny to me because I think there are a lot of people out there that are expecting us to do the right thing. They are totally in favour of it, at least from what I hear from the Leader of the Opposition and it is, in fact, what I read in Hansard. I should not say “totally in favour of it;” they have some problems with it but they know the best thing to do for Canadians today is to get on with it and not dilly-dally around.

I would think that is probably what they would have said. Would you agree with me?

Mr. Menzies: I absolutely do Senator Neufeld and I will try to be concise, Mr. Chair. My apologies for carrying on like a politician.

The Chair: While you are thinking of your concise answer, I would ask all honourable senators to keep the second and third reading speeches to second and third reading in the Senate. We are here to question witnesses.

Mr. Menzies: The Leader of the Official Opposition made the public statement that the Liberal Party would not put forward any amendments. To give him full credit, he and most members of his party recognizes the importance of getting this done. I will give full credit to John McCallum, the finance critic. He and I have spoken on a very regular basis. In fact, I suggested to him one day that I spent more time with him than I did with my wife over January and February. However, that should not be on the record.

Mr. McCallum understands that. He is an economist and he understands that, so we worked well together. He had his criticisms and he said, “Ted, I do not totally agree with you on this but I agree that it needs to be done.” Accolades must be given to him and his leader to get it to this point.

les mesures de stimulation qu’il contient soient présentées au Parlement. Je n’ai pas besoin de vous expliquer tout cela — habituellement, il y a deux lois d’exécution du budget.

Le président : Je voulais simplement souligner que nous n’examinons pas, en ce moment, le budget dans son ensemble. Nous devons nous pencher sur un projet de loi en particulier, en l’occurrence le projet de loi C-10.

M. Menzies : Il aurait peut-être dû retarder le projet de loi. Le budget est une chose, le projet de loi en est une autre.

Le président : C’est exact.

Le sénateur Neufeld : Monsieur Menzies, pouvez-vous confirmer que l’opposition a voté en faveur du projet de loi C-10 à la Chambre des communes? Pouvez-vous confirmer que l’opposition a convenu que ce projet de loi devait être adopté, de manière à débloquer des fonds et à commencer à nous mettre à l’ouvrage?

Certaines personnes semblent trouver cela drôle. Pour ma part, je ne trouve pas cela drôle puisque je pense que bien des gens s’attendent à ce que nous prenions les mesures qui s’imposent. Ils sont tout à fait favorables à cela, du moins d’après ce que j’ai entendu du chef de l’opposition et, de fait, d’après ce que j’ai lu dans le harsard. Je ne devrais pas dire qu’ils sont « tout à fait favorables à cela » — ils ont quelques réserves, mais ils savent qu’à l’heure actuelle, la meilleure décision à prendre pour les Canadiens, c’est d’aller de l’avant sans tergiverser.

Je suis porté à croire que c’est probablement ce qu’ils diraient. Êtes-vous d’accord avec moi?

M. Menzies : Tout à fait, sénateur Neufeld. Je vais tenter d’être bref, monsieur le président. Excusez-moi de m’être laissé emporter comme un politicien.

Le président : Pendant que vous réfléchissez à votre réponse brève, j’aimerais demander à tous les sénateurs de veiller à ce que leurs interventions à l’étape de la deuxième et de la troisième lecture respectent les règles relatives à la deuxième et à la troisième lecture des projets de loi au Sénat. Nous sommes ici pour interroger des témoins.

M. Menzies : Le chef de l’opposition officielle a déclaré publiquement que le Parti libéral ne proposerait aucun amendement. Pour lui attribuer tout le mérite qui lui revient, je souligne que le chef de l’opposition officielle et la plupart des membres de son parti ont reconnu qu’il était important de passer à l’action. Je rends hommage à John McCallum, le critique de l’opposition en matière de finances. J’ai discuté très régulièrement avec lui. En fait, l’autre jour, je lui ai dit que j’avais passé plus de temps avec lui en janvier et en février qu’avec mon épouse. Je tiens toutefois à souligner que cela ne devrait pas figurer dans le compte rendu.

M. McCallum comprend cela. Il est économiste. Il comprend cela, et notre collaboration a donc été fructueuse. Il a émis certaines des critiques, et il m’a dit : « Ted, je ne suis pas complètement d’accord avec toi sur ce point, mais je conviens que cela doit être fait. » Nous devons le féliciter d’en être arrivé là, et le chef de son parti mérite également des félicitations.

Senator Nancy Ruth: Some people have said that most of the tax cuts for personal income tax have benefited the top 10 per cent of Canadians, which are those earning over \$106,000 a year. It actually surprised me. I have to admit that was what the cut-off was for the top 10 per cent. However, I am actually impressed with the number of measures that will impact the poor or those who will be poor. I refer to items such as the Wage Earner Protection Program, so people get their severance pays; all the housing things, whether it is social housing, disabled housing, Northern housing, et cetera. There is a list of them. I think that is great on the part of the government. I am delighted to see those measures, as well as the income tax benefits that will accrue.

However, I want to ask a question the infrastructure items. One billion dollars is going to colleges and universities for renewing buildings and building new ones. My understanding is that they have been supportive of this money but there has been criticism from the research community that the government is not doing enough.

I wondered if you could connect the two; namely that, if a university is building new buildings to house students and research, how this does, in fact, impact the future of Canada in terms of research and other things that might be in the budget for them.

Mr. Menzies: Thank you, senator. Indeed, to refer to your first comment about the lower-income people gaining benefits from this, we have doubled the Working Income Tax Benefit that was put in place in Budget 2008. That has been well-supported for helping those people get over the “welfare wall” — for lack of a better term.

We dealt with that in Calgary on a major basis. In Calgary, we had many people who were making minimum wage. In fact, a third of the people living in a particular homeless shelter were actually employed. One-third of the people there were employed but did not have enough money to either meet mortgage or rent payments.

This Working Income Tax Benefit helps them get to that stage; it is a supplement to that. The Home Renovation Tax Credit will help people of all ages. That will stimulate families. If you renovate your bathroom, it promotes a good feeling and that is what we need to increase consumer confidence.

There are many of those things that deal with issues like that. We heard from the Association of Universities and Colleges of Canada. James Knight from the Association of Canadian Community Colleges gave a good presentation at one of our

Le sénateur Nancy Ruth : Certaines personnes ont affirmé que la plupart des réductions d'impôt accordées aux particuliers n'ont profité qu'aux 10 p. 100 de Canadiens qui touchent un revenu annuel supérieur à 106 000 \$. En fait, cela m'a surpris. Je dois admettre que cette réduction d'impôt a effectivement profité aux Canadiens de cette tranche de revenu. Cependant, je suis véritablement impressionnée par le nombre de mesures qui auront une incidence sur les personnes défavorisées, ou celles qui le deviendront. Je pense notamment à des mesures comme le Programme de protection des salariés, qui permettra aux gens de toucher les indemnités de départ qui leur sont dues, et aux mesures en matière de logement, qu'il s'agisse de logement social, de logement pour les personnes handicapées, de logement dans le Nord ou d'autres choses du genre. Il y en a toute une liste. Je crois que le gouvernement a très bien agi à cet égard. Je suis enchantée par ces mesures, de même que par l'accroissement des avantages fiscaux.

Toutefois, j'aimerais poser une question à propos des sommes prévues pour les infrastructures. Les collèges et les universités recevront un milliard de dollars pour rénover leurs installations ou en construire de nouvelles. Je crois comprendre que les collèges et les universités sont satisfaits de ces sommes, mais que le milieu de la recherche a fait savoir qu'il estimait que le gouvernement n'en faisait pas assez.

Je me demandais s'il vous était possible d'établir un lien entre les deux. En d'autres termes, quelle incidence aura la construction de nouvelles résidences pour les étudiants et les chercheurs sur l'avenir de la recherche au Canada et sur d'autres éléments budgétaires qui s'adressent à eux?

M. Menzies : Merci, sénateur. En effet, pour revenir sur votre premier commentaire à propos des mesures favorables à l'égard des personnes à faible revenu, nous avons doublé la Prestation fiscale sur le revenu de travail mise en place dans le cadre du budget de 2008. Cette prestation a été très utile pour aider ces personnes à échapper au « piège de l'aide sociale », si je peux m'exprimer ainsi.

À Calgary, nous avons pris des mesures majeures à cet égard. Dans cette ville, de nombreuses personnes touchaient le salaire minimum. En fait, le tiers des personnes qui vivaient dans un refuge pour sans-abri en particulier occupaient effectivement un emploi. Le tiers des personnes qui s'y trouvaient occupaient un emploi, mais n'avaient pas les moyens de rembourser leur hypothèque ou de payer leur loyer.

La Prestation fiscale pour le revenu de travail les aide à le faire; elle comble le manque à gagner. Le Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire aidera des gens de tous âges. Ce crédit va être une mesure de stimulation pour les familles. Si on rénove sa salle de bain, ça aide à se sentir bien, et c'est de ça que nous avons besoin pour accroître la confiance des consommateurs.

Il y a beaucoup de choses du genre pour régler des problèmes comme ceux-là. Nous avons écouté le point de vue de l'Association des universités et des collèges du Canada. James Knight, de l'Association des collèges communautaires du Canada,

pre-budget consultations. Both the minister and I picked up on the fact and we both asked him, “Do you have adequate capacity?”

This is a time when students should be staying in school perhaps one more year rather than coming out and trying to find a job along with the other people who have been laid off. They should instead spend one more year in college or university to improve or add to their degree. One more year of study will enable them to be better prepared when we start coming out of the recession.

They said that they needed assistance for plain and simple maintenance on universities and colleges. The actual facilities were not adequate to add more classes. That money came through by asking Canadians what was needed and this is what the association said was needed.

In terms of research and development, we have added to Genome Canada. There is some discrepancy about the folks in Genome Canada. Some think it is great and some have criticized it. There could always be more.

We think that supporting research study in this country, whether at a university level or where ever it may be — even within the industries themselves — is the future of this country. That includes providing higher-educated students and developing and getting our models from the university out to actually being applied to the industries. That is important. That is why we continue to fund that sector.

The Chair: Senator Nancy Ruth, to ensure colleagues are with you here, are you are talking about clause 309 of Bill C-10? I believe it is page 389 of our copy. It is entitled Improving Infrastructure at Universities and Colleges. It reads:

There may be paid out of the Consolidated Revenue Fund, on the requisition of the Minister of Industry, in accordance with terms and conditions approved by the Treasury Board, a sum not exceeding one billion dollars. . . .

That is “may” and not “shall.” Therefore, there are quite a few qualifiers in there and could we have the terms and conditions? What terms and conditions would be applied?

Mr. Menzies: I do not have all terms and conditions. I do not know if any of the resource people that I have with me at this point have them, but we can get someone here to discuss this point with the committee.

The Chair: Thank you. This is our one shot at this, so we had better understand what we are expected to vote on.

Mr. Menzies: We will try to get you the answers.

Erin O'Brien, Chief, Microeconomic Policy Analysis, Policy Analysis and Coordination, Department of Finance Canada: I am here from the Department of Finance.

nous a présenté un bon exposé à l'occasion de l'une de nos séances de consultation prébudgétaire. Le ministre et moi avons tous deux relevé le fait que nous lui avons tous les deux demandé : « Votre capacité est-elle suffisante? »

En ce moment, les étudiants devraient demeurer à l'école peut-être un an de plus plutôt que de terminer leurs études et d'essayer de trouver un emploi en même temps que les gens qui ont été mis à pied. À la place, ils devraient passer un an de plus au collège ou à l'université pour améliorer leur formation ou pour la compléter. Un an d'études de plus leur permettra d'être mieux préparés lorsque nous commencerons à sortir de la récession.

Les représentants des universités et des collègues nous ont dit qu'ils ont besoin d'aide même pour le simple entretien de leurs locaux. Leurs installations ne leur permettent pas d'offrir davantage de cours. L'argent a été réparti en fonction des besoins exprimés par les Canadiens, et voilà le besoin exprimé par l'association.

Pour ce qui est de la recherche et du développement, nous avons donné de l'ampleur au programme Génome Canada. Pour ce qui est des gens qui travaillent à Génome Canada, il y a des divergences. Certains pensent que c'est super, d'autres formulent des critiques. On peut toujours en faire plus.

Selon nous, le soutien aux études de recherche, que ce soit dans les universités ou ailleurs — ou même au sein de l'industrie en tant que telle —, est ce qui assurera l'avenir du pays. Ça veut dire aussi former des étudiants très qualifiés et favoriser l'élaboration de modèles dans les universités et leur application au sein de l'industrie. C'est important. C'est pourquoi nous allons continuer de financer ce secteur.

Le président : Sénateur Nancy Ruth, pour être sûr que nos collègues vous suivent, parlez-vous de l'article 309 du projet de loi C-10? Je pense que cet article se trouve à la page 389 de notre exemplaire. L'article s'intitule Amélioration de l'infrastructure liée aux universités et aux collèges. Je le cite :

À la demande du ministre de l'Industrie et selon les modalités approuvées par le Conseil du Trésor, il peut être payé sur le Trésor une somme n'excédant pas un milliard de dollars...

Ça dit « peut » est non « doit ». Il y a donc pas mal de réserves. Pourrions-nous savoir quelles sont les modalités? Quelles sont les modalités applicables?

M. Menzies : Je ne les ai pas. Je ne sais pas si une des personnes-ressources qui m'accompagne les a, mais nous pouvons vous envoyer quelqu'un pour discuter de ça avec vous.

Le président : Merci. C'est la seule occasion que nous allons avoir d'éclaircir ça, alors il faudrait mieux que nous comprenions ce sur quoi nous allons voter.

M. Menzies : Nous allons tenter d'obtenir les réponses pour vous.

Erin O'Brien, chef, Analyse des politiques microéconomiques, Analyse des politiques et de la coordination, ministère des Finances Canada : Je représente le ministère des Finances.

The Chair: Thank you for being here.

Ms. O'Brien: It is my pleasure. In essence this is a program that will be run out of Industry Canada and the terms and conditions are currently underway.

These are normal program terms and conditions that will be negotiated with the Treasury Board that will outline the specific design parameters for this program.

The Chair: I do not mean to be asking all the questions but Senator Nancy Ruth raised this issue as if it is a *fait accompli*. When do you anticipate having the terms and conditions negotiated so the minister may possibly do something?

Ms. O'Brien: The government is currently working on this. I believe we are aiming for the spring or early summer.

The Chair: Therefore nothing will be flowing on this until spring or summer at the earliest?

Ms. O'Brien: That is correct.

The Chair: Do any questions flow from that clarification?

[Translation]

Senator Chaput: Thank you, Mr. Chair. Before us for our consideration is Bill C-10 which will or should help the economy, or so we have been told.

My question is for Mr. Menzies and concerns Part 9 of the Bill, or more specifically, equalization and the proposed changes to the way in which equalization payments are calculated.

In 2007, our government announced a new way of calculating equalization based on the O'Brien report. This formula was endorsed by the majority of provinces at the time. Some compromises were made, but the majority accepted it.

In November 2008, your government announced a new change in the formula for calculating equalization. This change is reflected in Bill C-10 which is now before the committee. Under the new formula, transfers to the provinces will be reduced over a four-year period, from 2009 to 2013.

[English]

Over four years, there is a total reduction of \$12 million transferred to the provinces.

[Translation]

My first question, Mr. Menzies, is as follows: did the government consult with the provinces prior to announcing this new change? If so, how did the provinces react to the news?

For my second question, I would like to know why you singled out this program for cuts. How will reducing equalization payments spur the national and provincial economies?

Le président : Merci d'être ici.

Mme O'Brien : Tout le plaisir est pour moi. Essentiellement, c'est un programme qui relèvera d'Industrie Canada, et les modalités sont en cours d'élaboration.

Il s'agit de modalités de programme normales qui feront l'objet de négociations avec le Conseil du Trésor et qui préciseront les paramètres de conception particuliers de ce programme.

Le président : Mon intention n'est pas de poser toutes les questions, mais le sénateur Nancy Ruth a soulevé cette question comme s'il s'agissait d'un fait accompli. Quand pensez-vous finir de négocier les modalités, afin que le ministre puisse faire quelque chose?

Mme O'Brien : Le gouvernement y travaille. Je pense que nous visons le printemps ou le début de l'été.

Le président : Il ne se passera donc rien à cet égard avant le printemps ou l'été?

Mme O'Brien : C'est exact.

Le président : Est-ce qu'il y a des questions découlant de cette précision?

[Français]

Le sénateur Chaput : Merci, monsieur le président. Nous avons devant nous le projet de loi C-10 qui, nous dit-on, va aider ou doit aider l'économie.

Ma question s'adresse à M. Menzies. Elle concerne la partie 9 du projet de loi, et plus particulièrement la péréquation et les changements que vous apportez à la formule de calcul.

En 2007, votre gouvernement annonçait une nouvelle formule de calcul basée sur le rapport O'Brien. En 2007, cette formule a été acceptée par la majorité des provinces. Il y a eu des compromis, mais la majorité l'a acceptée.

En novembre 2008, votre gouvernement annonce un nouveau changement à la formule de calcul pour la péréquation, qui est reflété dans le projet de loi C-10 que nous avons devant nous. Cette nouvelle formule apporte des réductions dans les transferts aux provinces sur quatre ans, de 2009 à 2013.

[Traduction]

Sur quatre ans, il y a une réduction totale de 12 millions de dollars du transfert aux provinces.

[français]

Ma première question, monsieur Menzies, est la suivante : les provinces ont-elles été consultées avant d'annoncer ce nouveau changement? Le cas échéant, quelle a été leur réaction?

Ma deuxième question : pourquoi avoir ciblé ce programme pour des réductions? Comment cette réduction peut-elle aider l'économie de notre pays et des provinces?

[English]

Mr. Menzies: To answer your first question, all of the provinces were consulted last year in early December. We shared the process with them.

I have to disagree with your comment about reductions. There were no reductions. In fact, all equalizations and transfers continue to increase.

We put in place the recommendations from the O'Brien report — that the transfers would continue to increase. To put it simply, if we had continued to increase on that line that was recommended by the O'Brien report, it would have been unsustainable.

Taxes are taxes. They all come from one source and that is from Canadians' pockets. We said we would not do what was done in a previous regime, which was to reduce transfers to the provinces. During the last economic recession, that is what happened and we said we would not do that. We continue to increase health transfers at 6 per cent across the board, and social transfers at 3 per cent across the board.

I will not criticize the O'Brien formula. We cannot criticize that the report had not factored in something that we had never seen before. We had never seen oil go to \$147 a barrel and then drop down under \$40 a barrel within a six-month period. They could not have projected that into their formula. However, if we had stayed with that formula, the federal government would not be able to sustain that sort of equalization, so it would have been the reverse. The federal government would have been handicapped because of the commitment to provide an excessive amount of money to the provinces.

We continue to increase; we are at \$54 billion in transfers right now. We have some fundamental changes. Newfoundland is now a have province and we are happy for them; but, unfortunately, Ontario has slipped the other way. Therefore, we need to remember that we treat all provinces and territories with the same respect, and try to ensure that the people who live in each one of those provinces have the same fundamental rights and access to the same services.

Senator Chaput: If I understand correctly, when we talk about the total equalization transfers to provinces, 2009-10 going to 2013 for four years, there is no reduction?

Mr. Menzies: They continue to increase — not at the level recommended by the O'Brien formula because that was unsustainable. All provinces were informed of that last December.

Senator Stratton: I will give you a little background. About three weeks ago, the chair of the committee, Senator Day, along with myself and a few others had a dinner with the Chinese ambassador. We talked about the impact of the recession in China.

[Traduction]

M. Menzies : Pour répondre à votre première question, toutes les provinces ont été consultées l'an dernier, au début de décembre. Nous leur avons demandé de participer au processus.

Je dois vous dire que je ne suis pas d'accord avec vous quant à ce que vous avez dit au sujet de réductions. Il n'y a pas eu de réductions. En fait, tous les paiements de péréquation et les transferts continuent d'augmenter.

Nous avons appliqué les recommandations du rapport O'Brien, c'est-à-dire que les transferts continuent d'augmenter. Pour dire les choses simplement, si nous avons continué de procéder aux augmentations recommandées dans le rapport O'Brien, ça n'aurait pas été viable.

Les impôts sont ce qu'ils sont. Ils proviennent d'une seule source et, ce sont les poches des Canadiens. Nous avons dit que nous ne ferions pas ce qui avait été fait sous un régime précédent, c'est-à-dire réduire les transferts aux provinces. Au cours de la dernière récession économique, c'est ce qui s'est produit, et nous avons dit que nous ne ferions pas ça. Nous continuons de majorer les transferts relatifs à la santé de 6 p. 100 dans l'ensemble, et les transferts sociaux de 3 p. 100 dans l'ensemble.

Je ne vais pas critiquer la formule de calcul du rapport O'Brien. Nous ne pouvons pas, pour critiquer, dire que le rapport n'a pas tenu compte de quelque chose que nous n'avions jamais vu auparavant. Nous n'avions jamais vu le pétrole passer de 147 \$ le baril à moins de 40 \$ le baril en six mois. Les auteurs du rapport n'auraient pas pu tenir compte de cela dans leur formule. Cependant, si nous nous en étions tenus à cette formule, le gouvernement fédéral n'aurait pas été en mesure de continuer de verser ce genre de paiement de péréquation, alors cela aurait été l'inverse. Le gouvernement fédéral aurait été handicapé à cause de son engagement à verser des sommes excessives aux provinces.

Nous continuons de majorer les transferts, qui en sont maintenant à 54 milliards de dollars. Des changements fondamentaux sont survenus. Terre-Neuve est maintenant une province riche, et nous sommes heureux pour les habitants de cette province, mais malheureusement, l'Ontario est sur la pente descendante. Nous devons donc nous rappeler que nous devons traiter toutes les provinces et tous les territoires avec le même respect et essayer de nous assurer que les droits fondamentaux des gens qui vivent dans l'une ou l'autre de ces provinces sont respectés et qu'ils ont accès aux mêmes services.

Le sénateur Chaput : Si je comprends bien, pour ce qui est du total des transferts de péréquation aux provinces, de 2009-2010 à 2013, sur quatre ans, il n'y a pas de réduction?

M. Menzies : Ces transferts continuent d'augmenter — pas au rythme recommandé dans le rapport O'Brien parce que ça n'aurait pas été viable. Toutes les provinces en ont été informées en décembre dernier.

Le sénateur Stratton : Je vais vous mettre en contexte. Il y a environ trois semaines, le président du comité, le sénateur Day, quelques autres personnes et moi avons dîné avec l'ambassadeur de la Chine. Nous avons parlé des répercussions de la récession sur la Chine.

He put it in a very interesting way. He said that China has 10 million graduates out of schools each year, 5 million of which are university or college graduates. In order for those people to obtain jobs, the GDP growth rate in China would have to be 8 per cent each year. They are putting forward incentive packages to try and ensure that happens, and they are worried this recession will continue longer than expected.

In the media yesterday, Warren Buffett, the guru of investing in the United States, said he never saw this coming. The economy literally fell off a cliff. That is how fast it happened. Mr. Buffett believes that the incentives have to be done quickly to move things along as quickly as possible.

China is becoming a driving force in the world economy. I expect that China would make sure, because of the way their government works that their economy turns out jobs. If not, there would likely be social unrest if the recession goes much beyond two years.

Do you anticipate that the economy will turn around fairly quickly? Although the minister said it, I want to hear from you to assure the folks out there that this is the expectation not only of this government, but of others.

Mr. Menzies: I will start out by addressing some of the comments that we have heard from individuals, members of Parliament and even senators, that the present government did not see this coming. We talked about the good news and never talked about the bad news. We all know the story about the sky falling. Personally, I do not feel it is the role of the Prime Minister to go out and scare Canadians. We all know that consumer confidence is a big part of the turn around in this economy. It is not helpful for the leader of a country to go out and say it is all doom and gloom.

The Prime Minister was realistic. He spoke about this early on in his year-end messages broadcast across the country, that there are difficult economic times ahead. That is all he needed to say because he was warning people that there are tough times ahead.

I am certainly not going to predict when we will come out of this. We hope that we have four short deficit years. However, we can handle a deficit right now because we paid off \$37 billion in debt leading into this, just in the time we were in power. The Liberals paid off debt before that, so that put us in a good position. Even the projected deficits that we are going to run will take us only from a 28.6 per cent debt to GDP ratio up to a 30 per cent debt to GDP ratio.

Canada's debt to GDP ratio will climb only 1.4 per cent. You have all done the math in respect of the figures in the United States and some other countries at 60 per cent to 100 per cent. We are in a good, strong position, and we think we will come out

L'ambassadeur nous a présenté les choses de façon très intéressante. Il nous a dit que 10 millions de personnes décrochent un diplôme chaque année en Chine, dont cinq millions d'étudiants du niveau universitaire ou du niveau collégial. Pour que tous ces gens trouvent un emploi, le taux de croissance du PIB de la Chine devrait être de 8 p. 100 par année. Le gouvernement a pris une série de mesures d'incitation pour s'assurer que ce soit possible, et on s'inquiète de ce que la récession va durer plus longtemps que prévu.

Hier, dans les médias, Warren Buffett, le gourou de l'investissement aux États-Unis, a dit qu'il n'a jamais vu tout ça venir. L'économie est tombée au fond du gouffre. Ça c'est passé aussi rapidement que ça. M. Buffett pense que les mesures d'incitation doivent être prises rapidement pour que les choses bougent le plus rapidement possible.

La Chine est en train de devenir un moteur de l'économie mondiale. Je m'attends à ce que la Chine s'assure, vu le fonctionnement de son gouvernement, que son économie génère des emplois. Sinon, il est probable que la société connaisse des troubles si la récession dure encore après deux ans.

Pensez-vous que l'économie va se rétablir assez rapidement? Le ministre l'a dit, mais je veux l'entendre de votre bouche pour que les gens sachent que ce sont les prévisions non seulement du gouvernement, mais aussi d'autres personnes.

M. Menzies : Je vais commencer par dire quelque chose au sujet des observations que certaines personnes, des députés et même des sénateurs, ont formulées, selon lesquelles le gouvernement actuel n'a pas vu tout cela venir. Nous avons annoncé les bonnes nouvelles, et jamais les mauvaises nouvelles. Nous connaissons tous l'histoire au sujet du fait que le ciel pourrait nous tomber sur la tête. Personnellement, je ne pense pas que le rôle du premier ministre soit de faire peur aux Canadiens. Nous savons tous que la confiance des consommateurs est l'un des facteurs importants pour le rétablissement de l'économie. Il ne sert à rien que le chef d'un pays ne fasse que des déclarations pessimistes.

Le premier ministre a été réaliste. Il a parlé sans attendre de cette situation dans les messages diffusés partout au pays à la fin de l'année, dans lesquels il disait qu'une période difficile s'en venait. C'est tout ce qu'il avait besoin de dire, puisque le but était d'avertir les gens qu'une période difficile s'en venait.

Je ne vais certainement pas m'aventurer à prédire le moment où nous allons sortir de cette récession. Nous espérons n'avoir que quatre années de déficit. Cependant, nous pouvons composer avec un déficit à l'heure actuelle parce que nous avons remboursé 37 milliards de dollars de notre dette avant ça, depuis que nous sommes au pouvoir seulement. Les libéraux ont remboursé une partie de la dette auparavant, alors nous sommes dans une bonne position. Même compte tenu des déficits prévus, la proportion du PIB que représente la dette ne va passer que de 28,6 p. 100 à 30 p. 100.

Cette proportion ne va donc augmenter que de 1,4 p. 100 au Canada. Vous avez tous fait le calcul par rapport aux chiffres concernant les États-Unis et d'autres pays, qui sont de 60 à 100 p. 100. Nous sommes dans une bonne situation, et nous

of this in a stronger position because we are putting in initiatives, training people and expanding the educational capacities of our colleges and universities. We think we will come out of this stronger, but we need the help of all Canadians.

Senator Mitchell: Mr. Menzies, the minister did not answer my first question. Is it not mathematically impossible for one group of people within a collective bargaining unit to receive 5 per cent to settle pay equity issues and for the entire group to average only 1.5 per cent? How will that work without the rest of the group receiving less than 1.5 per cent?

Mr. Menzies: I am not sure that I can answer that question but perhaps I have someone behind me who can respond. I am here to answer the political questions.

We are trying to ensure that there is fair compensation to all people in this country. As the minister said, many people are very upset because they are receiving no pay cheque at all. We have talked about the numbers of people who do not qualify for EI, such as the self-employed. We are arguing over something that is miniscule in the overall picture. People are losing their jobs and their homes, and they do not know where their next paycheque will come from or whether they will receive an EI cheque. I do not think we should spend so much time focusing on this debate about 5 per cent, but with all due respect, we have an answer.

Hélène Laurendeau, Assistant Secretary, Labour Relations and Compensation Operations, Treasury Board of Canada Secretariat: The 1.5 per cent restraint covers the period to 2011. The public sector equitable compensation act is meant to come into force and be applicable on the next round of collective bargaining when the current agreements are up for renewal. In terms of timing, the issue of having to square-fit equitable compensation payments within the restrained confinements will not happen. Equitable compensation under the new regime will come under the next round of collective bargaining.

I do not have the exact clause but if there were a future restraint bills, equitable compensation would have to be achieved within the confinement before any other increases could occur.

Senator Mitchell: My point still stands. First, you have just contradicted the urgency expressed by the minister because this would not occur under Bill C-10 for a couple of years. Second, the government speaks all the time about family values. Well, women are disproportionately disadvantaged in their access to EI because they tend to work less time. Their working lives for money can be broken up when they work at home to look after family. As well, women are often limited to part time jobs. Why is it that, given this chance, you would not have augmented the criteria for access to Employment Insurance in support of women who need to

pensons en sortir encore plus forts, parce que nous créons des initiatives, formons des gens et accroissons la capacité d'enseignement de nos collèges et de nos universités. Nous pensons pouvoir en sortir encore plus forts, mais avec l'aide de tous les Canadiens.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Menzies, le ministre n'a pas répondu à ma première question. N'est-il pas mathématiquement impossible qu'un groupe de gens au sein d'une unité de négociation collective reçoive 5 p. 100 d'augmentation en règlement des questions d'équité salariale et que la moyenne du groupe en entier ne soit que de 1,5 p. 100. Comment est-ce que ce sera possible sans que le reste du groupe ne reçoive moins de 1,5 p. 100 d'augmentation?

M. Menzies : Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à la question, mais peut-être y a-t-il derrière moi quelqu'un qui peut le faire. Je suis ici pour répondre aux questions politiques.

Nous essayons de nous assurer que tout le monde au pays est rémunéré de façon équitable. Comme l'a dit le ministre, il y a beaucoup de gens qui sont très contrariés parce qu'ils ne reçoivent pas de chèque de paie du tout. Nous avons parlé du nombre de gens qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, notamment les travailleurs autonomes. Nous débattons d'un élément minuscule du portrait global. Les gens perdent leurs emplois et perdent leurs maisons, et ils ne savent pas d'où va venir leur prochain chèque de paie et s'ils vont toucher un chèque de l'assurance-emploi. Je ne pense pas que nous devrions passer tant de temps à débattre de la question de l'augmentation de 5 p. 100, mais, avec tout le respect que je vous dois, nous avons une réponse.

Hélène Laurendeau, secrétaire adjointe, Relations de travail et opérations de rémunération, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : La limite de 1,5 p. 100 s'applique à la période qui va jusqu'à 2011. La Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public doit entrer en vigueur pour le prochain tour de négociations collectives, lorsque les conventions collectives actuelles devront être renouvelées. Vu la façon dont les choses vont se dérouler, le problème du rajustement des paiements relatifs à la rémunération équitable en fonction des limites ne se posera pas. Le nouveau régime de rémunération équitable commencera au cours du prochain tour de négociations collectives.

Je ne me souviens pas exactement de quelle disposition il s'agit, mais s'il devait y avoir un nouveau projet de loi pour limiter les augmentations de salaire, il faudrait que l'objectif de la rémunération équitable soit atteint dans le cadre des limites avant qu'il y ait d'autres augmentations.

Le sénateur Mitchell : Ce que j'ai dit demeure vrai. Premièrement, vous venez de contredire le ministre sur la question de l'urgence, parce que ça ne va pas se faire avant deux ou trois ans dans le cadre du projet de loi C-10. Deuxièmement, le gouvernement parle constamment des valeurs familiales. Eh bien, les femmes sont désavantagées sur le plan de l'accès à l'assurance-emploi parce qu'elles travaillent généralement moins que les hommes. Lorsqu'elles travaillent à la maison à s'occuper de la famille, ça crée un bouleversement du côté de leur vie active et de leur emploi rémunérateur. Par ailleurs,

support their families in difficult times? Why did you not create a greater equality for women and the strength of their families given your government's mantra of family values?

Mr. Menzies: Well, I am sorry, senator, it is not a mantra; it is a fundamental belief that families are important and all of us around this table share that belief. I might suggest that there have been many opportunities for previous governments to amend this, had it been raised as a concern, in previous proposed legislation. If it is a concern, then perhaps we should look at it in future proposed legislation. We are dealing with what is in place today. Perhaps I could have some explanation from Ms. Laurendeau.

Ms. Laurendeau: On the issue of urgency, the effect of the bargaining process for equitable compensation will happen at the next round of collective bargaining because of the timing of the agreements. I may have been unclear that the legislation will come into force prior to that but will allow for the preparatory work for the next round of collective bargaining to be ready. Therefore, the use of those years during the restraint period will be invested in preparatory work.

Senator Mitchell: Math is math so someone will have to be averaged down if one group is to receive more.

Why have you changed "pay equity" to "equitable compensation" in Bill C-10? What does "equitable compensation" mean? Does it include equal pay plus equal pay for work of equal value? If that is so, why not call it what it is — pay equity? "Equitable compensation" has no clear definition and no precedent, and it is not defined in the bill. Rather, the bill simply says that there will be an "equitable compensation" issue if a tribunal determines that there is an equitable compensation issue. That remark is completely tautological.

Ms. Laurendeau: The reason for using equitable compensation as opposed to equal pay for work of equal value is to be more inclusive in terms of what compensation covers. It is meant to capture all kinds of benefits beyond wages. It encapsulates equal pay for work of equal value and, in fact, is meant to address it. It also brings it to the centre of the compensation setting by bringing it into the process of collective bargaining, which is the intent of the proposed legislation.

Senator Mitchell: Why not specify that? Bear in mind that many public sector employees do not belong to a union and, therefore, are without the benefit of collective bargaining processes.

dans bien des cas, les femmes n'ont d'autres choix que d'occuper des emplois à temps partiel. Vu l'occasion qui s'offre à vous, pourquoi n'avez-vous pas modifié les critères d'admission à l'assurance-emploi pour venir en aide aux femmes qui s'occupent de leur famille en cette période difficile? Pourquoi n'avez-vous pas fait en sorte de rendre les choses plus justes pour les femmes et de renforcer les familles, vu que le mantra de votre gouvernement, ce sont les valeurs familiales?

M. Menzies : Eh bien, excusez-moi, sénateur, il ne s'agit pas d'un mantra; c'est une croyance fondamentale selon laquelle les familles sont importantes, et tout le monde ici présent partage cette croyance. Je dirais que les gouvernements précédents ont eu de nombreuses occasions d'apporter des changements, si la préoccupation avait été soulevée, dans le cadre de projets de loi précédents. S'il s'agit d'une préoccupation, alors peut-être devrions-nous l'envisager dans le cadre d'un futur projet de loi. Nous nous occupons de ce qui est en place en ce moment. Peut-être que Mme Laurendeau peut me donner une explication.

Mme Laurendeau : Pour ce qui est de la question de l'urgence, l'effet du processus de négociation touchant la rémunération équitable va se faire sentir au cours du prochain tour de négociations collectives, vu les échéances des ententes. Je n'ai peut-être pas dit clairement que la loi va entrer en vigueur avant ça, mais ça va permettre de faire le travail de préparation au prochain tour de négociations collectives. Ainsi, les années de la période de limitation vont servir à faire le travail de préparation.

Le sénateur Mitchell : Les mathématiques étant ce qu'elles sont, il va falloir baisser la moyenne si l'un des groupes reçoit une augmentation.

Pourquoi avez-vous remplacé l'expression « équité salariale » par « rémunération équitable » dans le projet de loi C-10? Qu'est-ce que ça veut dire, « rémunération équitable »? Est-ce que c'est le salaire égal plus le salaire égal pour un travail de valeur égale? Si c'est le cas, pourquoi ne pas appeler ça comme ça s'appelle, c'est-à-dire l'équité salariale? L'expression « rémunération équitable » n'est pas définie clairement, et il n'y a pas de précédent, pas plus qu'il n'y a de définition de cette expression dans le texte du projet de loi. Le projet de loi dit plutôt simplement qu'il y aura une question de « rémunération équitable » si un tribunal détermine qu'il y a une question de rémunération équitable. C'est tout à fait tautologique.

Mme Laurendeau : La raison pour laquelle on utilise l'expression « rémunération équitable » plutôt que l'expression « un salaire égal pour un travail de valeur égale », c'est que le mot « rémunération » désigne davantage de choses. L'idée, c'est d'inclure toutes sortes d'avantages en plus du salaire. Ça inclut le salaire égal pour un travail de valeur égale, et, en fait, le but est de régler cette question. Ça place également la question au centre de celle de la rémunération en l'intégrant au processus de négociations collectives, ce qui est l'intention du projet de loi.

Le sénateur Mitchell : Pourquoi ne pas le préciser? N'oubliez pas que les employés du secteur public sont nombreux à ne pas faire partie d'un syndicat et donc à ne pas bénéficier du processus de négociation collective.

Senator Eggleton: I want to clarify a point raised by Senator Nancy Ruth on the question of the workers' income tax benefit, which proposes to help low income people, in particular those who have been trying to get over the welfare wall. I believe that the benefit is not included in Bill C-10.

Mr. Menzies: It was in the ways and means motion.

Senator Eggleton: When will it take effect?

Mr. Menzies: The Working Income Tax Benefit is already in existence.

Senator Eggleton: I am asking about the increase.

Mr. Menzies: The ways and means motion has passed the house.

Senator Eggleton: Was it at the first of the year?

Mr. Menzies: I am not sure of the actual date. We have someone here who knows the actual date.

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: In response to the question, it is stated in the budget that the parameters of the Working Income Tax Benefit will be expanded, in essence, to double the amount contributed to the program. The details of how that expansion will be put in place will be worked out with the provinces, which we are doing. Letters have been sent to the provinces, and we hope to have everything wrapped up before the summer.

Senator Eggleton: Therefore, it does not have the same sense of urgency as some of these other items.

I want to ask about infrastructure. In the 2007 Budget, over \$4.5 billion was allocated to infrastructure. If you remove the money that goes automatically through the Gas Tax Fund or the GST rebate, that brings you down to \$2.9 billion. Less than one-half of that has gone out the door. Yet, we are talking about another \$7 billion over the next two years.

How can we be confident about shovels in the ground with that kind of a record? What is changing in terms of the machinery of government's ability to deliver on these programs? What is changing that we can be confident that there will be those kinds of investments?

The other aspect that also comes into play is municipalities since they are a key part. They have put their capital budgets to bed for the year. How will they come up with additional money? They do not have a lot of money to start. They are dependent largely on the property tax. They cannot deficit Finance like the federal government. Yet, they are a key part of implementing this program and have a considerable need as the Federation of Canadian Municipalities has pointed out. How will they suddenly come up with additional money?

There is a track record of not getting past money out the door. How can we have confidence in this infrastructure spending actually occurring?

Le sénateur Eggleton : Je veux éclaircir un point soulevé par le sénateur Nancy Ruth au sujet de la prestation fiscale pour le revenu de travail, qui vise à aider les gens qui touchent un revenu faible, et surtout ceux qui tentent de s'extirper du piège de l'aide sociale. Je crois que cette prestation ne fait pas partie du projet de loi C-10.

M. Menzies : C'est dans la motion de voies et moyens.

Le sénateur Eggleton : Quand est-ce que ça va entrer en vigueur?

M. Menzies : La Prestation fiscale pour le revenu de travail existe déjà.

Le sénateur Eggleton : Je parle de l'augmentation.

M. Menzies : La motion de voies et moyens a été adoptée à la Chambre.

Le sénateur Eggleton : Au début de l'année?

M. Menzies : Je ne suis pas sûr de la date exacte. Il y a quelqu'un ici qui connaît la date exacte.

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique fiscale, ministère des Finances Canada : Pour répondre à la question, le budget précise que la portée des paramètres de la Prestation fiscale pour le revenu de travail va être étendue, essentiellement, pour doubler le montant réservé au programme. Les détails vont être réglés avec les provinces, ce que nous sommes en train de faire. Nous avons envoyé des lettres aux provinces, et nous avons l'espoir d'avoir tout terminé avant l'été.

Le sénateur Eggleton : Il n'y a donc pas le même sentiment d'urgence que pour certaines des autres choses.

Je veux poser une question au sujet de l'infrastructure. Dans le budget 2007, plus de 4,5 milliards de dollars étaient réservés à l'infrastructure. Si on enlève l'argent qui va automatiquement au Fonds de la taxe sur l'essence ou au remboursement de TPS, ça ramène la somme à 2,9 milliards de dollars. Moins de la moitié de cette somme a été versée. Néanmoins, on parle d'environ 7 milliards de dollars pour les deux années qui viennent.

Dans quelle mesure pouvons-nous être sûr que des travaux vont être effectués, vu ce qui s'est fait jusqu'à maintenant? Qu'est-ce qui change pour ce qui est de la capacité de la machine gouvernementale d'exécuter ces programmes? Qu'est-ce qui change et qui nous permet de penser que ce genre d'investissement va être fait?

L'autre aspect qui entre en jeu, c'est celui des municipalités, puisque celles-ci jouent un rôle important. Elles ont limité leur budget d'immobilisations pour l'année. Où trouveront-elles plus d'argent? Elles n'ont pas beaucoup d'argent au départ. Elles dépendent en grande partie de l'impôt foncier. Elles ne peuvent créer de déficit au ministère des Finances comme le gouvernement fédéral. Cependant, elles jouent un rôle important dans la mise en œuvre de ce programme et ont des besoins considérables, comme les représentants de la Fédération canadienne des municipalités l'ont signalé. Où vont-elles trouver de l'argent tout d'un coup?

Souvent, dans le passé, l'argent n'a pas été versé. Comment pouvons-nous savoir que ces dépenses dans le domaine des infrastructures sont bel et bien engagées?

Mr. Menzies: Thank you. Let me clarify. I misspoke when I said the Working Income Tax Benefit was in the ways and means motion. It will be in the second budget implementation bill. It is simply because of what Mr. Lalonde referred to wherein we have to get agreement with the provinces since it impacts them too. My apologies.

That segues nicely into the issue you asked about — getting infrastructure money out. My province — and I should not comment too much — was one of the last ones to sign on to the agreements. Our province wanted input into where the infrastructure money was spent. They wanted a great deal of input. I believe Ontario signed on in the summer and Alberta signed on even later. We could not flow money until the provinces agreed where the projects would be. We had expectations that this \$33-billion fund would be PPP projects — private public partnerships — in order to triple the \$33 billion. We were hoping to get \$100 billion of stimulus. We may get that, we may not. However, to get it out of door, we had to have agreements with the provinces. The reality we face in Quebec is that we cannot deliver money to any community. We have to go through the province.

We now have those agreements in place. We can move forward more quickly because we no longer have to negotiate for almost a year with the provinces. We have \$1 billion available for municipalities through a lending facility so they can come up with their portion of the projects. Municipalities are not involved in all of them. The municipalities do not have to participate in the rink project, but a number of programs require all three levels of government.

Let me give you an anecdotal incident in my constituency. We were trying to get waste water systems funded that are not part of the provincial plan. I have a boil water order in a community that I would like to see funded to get it fixed. It is a great spot for infrastructure money to get people working and fix a 12-year old problem. It was not a priority for the province so we have to go back to renegotiate that project. We need to have all partners on side.

The minister referred to his meeting in December with the provinces. I have never heard the provinces being so conciliatory saying this is important, urgent and we will work with the federal government to make sure these projects go ahead. I am heartened by that. We are hoping to get it working.

The Chair: Mr. Menzies, if you can keep your answers as succinct as possible. We are running out of time and you used more than your five minutes I have allowed you.

Mr. Menzies: My apologies.

M. Menzies : Merci. Permettez-moi de préciser quelque chose. Je me suis trompé lorsque j'ai dit que la Prestation fiscale pour le revenu de travail faisait partie de la motion de voies et moyens. Elle fera partie du deuxième projet de loi de mise en œuvre du budget. C'est simplement en raison de ce que M. Lalonde a dit, c'est-à-dire que nous devons obtenir l'aval des provinces, puisque ça a des répercussions sur elles aussi. Toutes mes excuses.

C'est tout à fait lié à la question que vous avez posée — le fait de verser l'argent consacré à l'infrastructure. Ma province — et je ne vais pas m'éterniser là-dessus — a été l'une des dernières à signer les ententes. Les représentants de notre province voulaient avoir voix au chapitre quant à l'utilisation de l'argent réservé à l'infrastructure. Ils voulaient vraiment avoir leur mot à dire. Je pense que l'Ontario a signé l'entente au cours de l'été, et que l'Alberta l'a signée encore plus tard. Nous ne pouvions pas verser d'argent avant que les provinces aient approuvé les projets. Nous souhaitons que ce fonds de 33 milliards de dollars serve à créer des projets en PPP — des partenariats publics privés — de façon à faire tripler ces 33 milliards de dollars. Nous espérons obtenir une stimulation de 100 milliards de dollars. Nous allons peut-être l'obtenir, mais peut-être pas. Cependant, pour verser l'argent, il fallait conclure des ententes avec les provinces. La réalité à laquelle nous faisons face au Québec, c'est que nous ne pouvons pas verser d'argent aux collectivités. Nous devons passer par la province.

Nous avons maintenant conclu ces ententes. Nous pouvons faire avancer les choses plus rapidement, parce que nous n'avons plus à négocier pendant près d'un an avec les provinces. Nous disposons d'un milliard de dollars pour les municipalités dans le cadre d'une facilité de prêt, ce qui fait qu'elles peuvent présenter leur part des projets. Les municipalités ne participent pas à tous les projets. Elles n'ont pas à participer à un projet de construction d'aréna, par exemple, mais il y a beaucoup de programmes qui exigent la participation des trois ordres de gouvernement.

Permettez-moi de vous raconter une chose qui s'est passée dans ma circonscription. Nous avons essayé de faire financer un réseau de traitement des eaux usées qui ne fait pas partie du plan provincial. Il y a une collectivité où les gens doivent faire bouillir l'eau, et j'aimerais obtenir les fonds pour régler ce problème. Il s'agit d'une excellente occasion d'investir de l'argent dans l'infrastructure pour faire travailler les gens et pour régler un problème qui existe depuis 12 ans. Ce n'était pas une priorité pour la province, alors nous devons renégocier le projet. Nous devons faire en sorte que tous nos partenaires participent.

Le ministre a parlé de sa rencontre en décembre avec les représentants des provinces. Je n'ai jamais vu les représentants des provinces être aussi conciliants et dire que c'est important, c'est urgent et qu'ils vont travailler avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que ces projets vont de l'avant. Ça m'encourage. Nous espérons à aider à faire en sorte que ça fonctionne.

Le président : Monsieur Menzies, je vous demanderais de répondre avec le plus de concision possible. Il ne nous reste plus beaucoup de temps, et vous avez dépassé les cinq minutes que je vous avais accordées.

M. Menzies : Toutes mes excuses.

Senator Ringuette: In the last two months, 216,000 Canadians have lost their jobs. However, there is only provision for 10,000 training positions for EI recipients, which is about 0.5 per cent. It is not even 1 per cent of the Canadians who lost their jobs in the last two months. Do you think that is sufficient?

Mr. Menzies: Not every person requires retraining. Many people have varied skills. Many of these people will be seasonal workers who will be able to go back into their field without retraining or who may be able to adapt into another field. In Alberta, I was talking to a housing contractor this weekend. He is rehiring already because housing in our region is starting to increase. That may not be the case all across the country. There are people who will be re-employed. We are not suggesting that we are going to retrain every individual. I do not think that was ever the intent.

Senator Ringuette: Do you think that retraining 0.5 per cent of unemployed Canadians is sufficient?

Mr. Menzies: We did not predict all of the job losses. We have created a plan to retrain some Canadians. We may find that we will have to go back again and increase this number. We will keep that option open.

Senator Ringuette: As a francophone, I am always intrigued by the use of the word “re-gifting” in the English language. That expression is not in the French vocabulary.

Mr. Menzies: What do you do with your Christmas presents?

Senator Ringuette: I would like to refer to the Main Estimates 2009-10. In section 14, on page 6 under Human Resources and Skill Development Department, item workplace skills. There used to be \$229 million. There is nothing for this fiscal year under workplace skills. Under apprenticeship incentive grants, Main Estimates were \$99 million last year and this year, it has been reduced to \$62 million. On grants to voluntary sector organizations for adult literacy and essential skills, Main Estimates last year provided \$24,000,800. This year it was reduced by \$4 million. In the same department, under efficient functioning of the Canadian labour market, there is a reduction of \$23 million. In sectoral counsel and cross-sectoral counsel to support and enhance productivity and competitiveness in Canadian workplaces by supporting investment in and recognition and utilization of skill, support used to be \$77 million and has been reduced to \$49 million.

Le sénateur Ringuette : Au cours des deux derniers mois, 216 000 Canadiens ont perdu leur emploi. Cependant, le budget ne prévoit que 10 000 places en formation pour les bénéficiaires de l'assurance-emploi, ce qui veut dire environ 0,5 p. 100 des gens qui ont perdu leur emploi. Ce n'est même pas 1 p. 100 des Canadiens qui ont perdu leur emploi en deux mois. Pensez-vous que ça suffit?

M. Menzies : Ce n'est pas tout le monde qui a besoin d'un programme de recyclage. Il y a beaucoup de gens qui ont différentes compétences. Beaucoup de ces gens vont devenir des travailleurs saisonniers et vont pouvoir recommencer à travailler dans leur domaine sans avoir besoin de suivre un programme de recyclage, ou encore ils vont être en mesure de s'adapter à un autre domaine. J'ai discuté avec un entrepreneur qui construit des maisons en Alberta au cours de la fin de semaine. Il recommence déjà à embaucher, parce qu'il y a une reprise de la construction de maisons dans notre région. Ce n'est peut-être pas le cas partout au pays. Il y a des gens qui vont être réembauchés. Nous ne disons pas que nous allons offrir un programme de recyclage à tout le monde. Je ne pense pas que ça n'ait jamais été l'intention.

Le sénateur Ringuette : Pensez-vous que d'offrir un programme de recyclage à 0,5 p. 100 des chômeurs du Canada suffit?

M. Menzies : Nous n'avions pas prévu toutes les pertes d'emploi. Nous avons mis sur pied un plan de recyclage pour une partie des Canadiens. Il se peut que nous ayons à revenir là-dessus et à accroître le nombre de participants. Nous allons continuer d'envisager cette possibilité.

Le sénateur Ringuette : Comme francophone, j'ai toujours été intriguée par l'utilisation de l'expression « re-gifting » en anglais. C'est une expression qui n'existe pas en français.

M. Menzies : Que faites-vous avec les cadeaux que vous recevez à Noël?

Le sénateur Ringuette : J'aimerais citer certains éléments du Budget principal des dépenses de 2009-2010. À la section 14, page 6, sous le titre ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, l'élément compétences en milieu de travail. Auparavant, il y avait 229 millions de dollars de prévus pour ça. Il n'y a rien pour l'exercice en cours sous le titre compétences en milieu de travail. Pour ce qui est de la subvention incitative aux apprentis, dans le budget principal des dépenses de l'an dernier, il y avait 99 millions de dollars, et, cette année, ça a été réduit à 62 millions de dollars. Le Budget principal des dépenses de l'an dernier prévoyait 24 000 800 \$ pour les subventions à des organismes bénévoles pour l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes. Cette année, cette somme a été réduite de 4 millions de dollars. Pour le même ministère, sous le titre fonctionnement efficace du marché du travail canadien, il y a une réduction de 23 millions de dollars. Il y avait auparavant 77 millions de dollars pour les conseils sectoriels et intersectoriels afin d'accroître la productivité et la compétitivité des milieux de travail en favorisant l'investissement dans les compétences de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences, et c'est maintenant 49 millions de dollars.

Moving on, I am looking at contributions to assist unemployed older workers in communities with ongoing high unemployment and/or affected by downsizing, support used to be \$37 million and has been reduced to \$7.8 million. Human resource planning and adjustment measure used to be \$7.7 million. It is down to \$6.8 million. The voluntary sector and non-profit organization to deliver outreach program used to be \$6.7 million and is now down to \$4.5 million. The Labour-Management Partnerships Program used to be \$1.6 million. It is down to \$1.2 million. Canada's international labour initiative was \$300,000 and it is down to \$200,000. The list goes on and on.

Are these issues of re-gifting into your economic stimulus plan or are these formal decreases in potential training programs for Canadians?

Mr. Menzies: My understanding is that I am here to speak to the budget, so I will refer to training and employment stimulus in the budget. That is \$1.5 billion for EI training programs, \$55 million over two years for youth employment, \$60 million for targeted initiatives for older workers, \$40 million to launch the \$2,000 apprenticeship grant and \$87.5 million for the Canada Graduate Scholarships program.

However, there are a few things I think that are very important to get on the record: We are increasing training on First Nations — \$100 million for the Aboriginal Skills and Employment Partnership and \$75 million for Aboriginal Skills and Training Strategic Investment Fund.

I would love to come back sometime to talk about the estimates but I think we are talking about the budget implementation act.

The Chair: Your department wants us to pass the interim supply before the end of this month, so we may well see you back before too long.

Senator Ringuette: I guess the answer to that question was exactly that: It is a question of re-gifting.

The Chair: Thank you for helping us illustrate the definition of the term "re-gifting."

Senator Di Nino: Mr. Menzies, the issue appears to be that some of our colleagues would like to see us carve out certain components from Bill C-10. I think they are wrong and I think there have been some good comments made on the navigable waters component of it. The other one they are talking about is the competition reform, which includes the Competition Act, which really stems from the review of the Competition Policy Review Panel.

Je poursuis, et je vois qu'il y avait 37 millions de dollars pour les contributions pour aider les travailleurs âgés sans emploi dans les collectivités ayant un taux de chômage élevé et/ou affectées par des compressions de personnel, et que ça a été réduit à 7,8 millions de dollars. Pour ce qui est des mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines, il y avait auparavant 7,7 millions de dollars. C'est maintenant 6,8 millions de dollars. Les contributions à l'intention des secteurs bénévoles, des organisations sans but lucratif pour la prestation d'activité de sensibilisation sont passées de 6,7 millions de dollars à 4,5 millions de dollars. Il y avait auparavant 1,6 million de dollars pour le Programme de partenariat syndical-patronal. C'est maintenant 1,2 million de dollars. La somme réservée à l'initiative internationale du Canada dans le domaine du travail est passée de 300 000 \$ à 200 000 \$. La liste continue.

S'agit-il de questions de « re-gifting » dans votre plan de stimulation économique ou plutôt de réductions officielles d'éventuels programmes de formation pour les Canadiens?

M. Menzies : D'après ce que je comprends, je suis ici pour parler du budget, alors je vais citer les mesures de stimulation touchant la formation de l'emploi du budget. Il y a 1,5 milliard de dollars pour les programmes de formation de l'assurance-emploi, 55 millions de dollars sur deux ans pour l'emploi chez les jeunes, 60 millions de dollars pour les initiatives ciblant les travailleurs âgés, 40 millions de dollars pour le lancement de la subvention à l'apprentissage de 2 000 \$ et 87,5 millions de dollars pour le Programme de bourses d'études supérieures du Canada.

Cependant, il y a quelque chose qu'il est important, je pense, de dire pour le compte rendu : nous augmentons la somme consacrée à la formation des membres des Premières nations — 100 millions de dollars pour le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones et 75 millions de dollars pour le Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones.

J'adorerais revenir parler du budget à un moment donné, mais je pense que nous sommes en train de parler de la loi d'exécution du budget.

Le président : Votre ministère veut que nous adoptions les crédits provisoires avant la fin du mois, alors il se peut très bien que nous nous revoyions bientôt.

Le sénateur Ringuette : J'ai l'impression que la réponse à ma question était exactement la suivante : c'est une question de « re-gifting ».

Le président : Merci de nous avoir aidés à illustrer ce que c'est le « re-gifting ».

Le sénateur Di Nino : Monsieur Menzies, le problème semble être que certains de nos collègues aimeraient nous voir exciser certains éléments du projet de loi C-10. Je pense qu'ils ont tort et je trouve qu'il y a eu de bons commentaires au sujet des eaux navigables, entre autres. L'autre chose dont ils parlent, c'est de la réforme dans le domaine de la concurrence, c'est-à-dire celle de la Loi sur la concurrence, qui découle en fait de l'examen effectué par le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence.

We should also put on the record that many of the suggested changes, particularly in the Competition Act, go back to Bill C-19, which was a Liberal bill in 2004.

You know my Liberal friends put those changes in there. You cannot pick and choose, my friend.

The issue really is we need to re-emphasize the interconnectivity — the way these things will help to increase economic activity and make the business component of this a little more effective. It is worth repeating. Could you put on the record what your thoughts are on that issue?

Mr. Menzies: Thank you, senator. Indeed, we are acting on previous recommendations with regards to the Competition Act and we all can recall last spring when we were getting phone calls — and I am sure senators were getting phone calls, also — that consisted of: “Why am I paying so much for gas? Are these guys not colluding over the prices of gas?” We did not have the proper tools in place to even investigate that, let alone to lay charges if we did find collusion.

That is part of this. That is what Canadians asked for; “Can you prove to us that there is no collusion in gas prices?” We have all forgotten about that because the prices have come down. I am sure the oil companies still think it is not high enough while we think it is too high.

I will try to keep this short. Canada is a trading nation and that cannot be emphasized enough. We are dependent on exports. We are still building cars as well as we ever have; we are still growing wheat that is as good as ever it was; we still are producing beef that is as tasty as we have ever produced. However, our consuming neighbours cannot afford it. They are not buying like they used to buy. The number of container vessels going out of ports in Canada has diminished immensely.

That impacts everyone. We still have to provide whatever tools we can to our industries that are still building cars, growing wheat, producing cows, producing whatever product or service. We need to be able to give the tools to those individuals that operate within our regulations so they may compete internationally. We are in a very competitive market. People are slashing their business costs and we need to do that, too. Therefore, this whole Economic Action Plan is to provide the most competitive environment for our Canadian companies and provide an environment where new companies will want to come to Canada to set up a business, whether because of lower taxes or good regulations.

The Chair: The Economic Action Plan is the budget and the budget implementation bill, Bill C-10, is one portion of the implementation of that budget.

Nous devrions également dire pour le compte rendu que bon nombre des modifications proposées, et particulièrement les modifications touchant la Loi sur la concurrence, remontent au projet de loi C-19, qui est un projet de loi présenté par les libéraux en 2004.

Vous savez que ce sont mes amis libéraux qui ont mis ces modifications là-dedans. Vous ne pouvez pas retenir seulement ce qui fait votre affaire, cher ami.

Ce qu’il y a, en fait, c’est que nous devons remettre l’accent sur l’interconnectivité — la façon dont ces choses vont contribuer à l’accroissement de l’activité économique et rendre le volet affaires de tout ça un peu plus efficace. Ça vaut la peine de le répéter. Pouvez-vous nous faire part de vos pensées à cet égard pour le compte rendu?

M. Menzies : Merci, sénateur. Effectivement, nous prenons des mesures fondées sur des recommandations antérieures en ce qui concerne la Loi sur la concurrence, et nous nous rappelons tous les appels que nous avons reçus au printemps dernier — je suis sûr que les sénateurs aussi recevaient des appels — de gens qui nous disaient : « Pourquoi est-ce que l’essence coûte aussi cher? N’y a-t-il pas une collusion chez les gens qui fixent le prix de l’essence? » Nous n’avions même pas les outils nécessaires pour enquêter là-dessus, et encore moins pour tenter des poursuites si nous déterminions qu’il y avait collusion.

Ça fait partie de ça. C’est ce que les Canadiens nous ont demandé : « Pouvez-vous nous prouver qu’il n’y a pas de collusion quant au prix de l’essence? » Nous avons tous oublié ça du fait que les prix sont redescendus. Je suis persuadé que les pétrolières pensent encore que les prix ne sont pas suffisamment élevés, alors que nous les trouvons trop élevés.

Je vais essayer d’être bref. Le Canada est un pays commerçant; on ne le dira jamais assez. Nous dépendons de nos exportations. Nous fabriquons d’aussi bonnes voitures qu’auparavant; le blé que nous faisons pousser est aussi bon qu’auparavant; le bœuf que nous produisons est aussi savoureux qu’auparavant. Cependant, nos voisins consommateurs n’ont plus les moyens de payer. Ils n’achètent plus autant de choses qu’avant. Le nombre de porte-conteneurs en partance du Canada a énormément diminué.

Ça a des répercussions sur tout le monde. Nous devons continuer de fournir les outils que nous pouvons à nos industries qui continuent de fabriquer les voitures, de cultiver le blé, d’élever des bovins, d’offrir quelque produit ou service que ce soit. Nous devons être en mesure d’offrir à ces gens les outils dont ils ont besoin pour mener leurs activités en respectant notre réglementation et en étant concurrentiels à l’échelle internationale. Le marché est très compétitif. Les entreprises réduisent leurs coûts d’exploitation, et nous devons faire la même chose. Ainsi, tout le Plan d’action économique vise à créer l’environnement le plus concurrentiel possible pour les entreprises canadiennes et un environnement susceptible d’attirer de nouvelles entreprises au Canada, que ce soit parce que les impôts seront moins élevés ici ou parce que la réglementation sera avantageuse.

Le président : Le Plan d’action économique et le budget, et le projet de loi d’exécution du budget, le projet de loi C-10, est une partie de l’exécution de ce budget.

Mr. Menzies: It is all part of our Economic Action Plan.

Senator Murray: I had not intended to ask a question of Mr. Menzies but I will comment about the Navigable Waters Protection Act, as you spoke on the basis of some personal or constituency experience.

I do not think you need it. I said that to the minister on April 1. Quite apart from that, one of the objectionable features about the amendments is that it increases the amount of regulatory authority that is being given to the minister and then exempts large parts of that regulatory authority from parliamentary review. You will find they say in several places that these “regulations will not be considered a statutory instrument,” which means it does not go to the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations.

Once again, I am sure there are arguments on both sides of the issue but I am also sure that both sides of the argument ought to be heard. That is why we have a Parliament. That is why we have public consultations and that sort of thing. Many people want to be heard. You must be receiving emails from every canoe and kayak enthusiast in the country and people associated with watersheds from British Columbia to the Atlantic provinces who feel that these amendments will deny them access to waterways that they have enjoyed for generations.

It comes back to my point that the stimulus package could be passed this morning if we chose to do so. The rest of it, which is not that urgent, could be held over and dealt with as these matters are usually dealt with in a bill that proceeds properly and hears representation and debate on both sides of the issue.

Mr. Menzies: I have a quick comment. I partially agree with you, senator. To be very fair, Senator Murray did come to our briefing we provided for all senators and members of Parliament. It was a long session and lasted until 11:30 p.m. one night. Therefore, thank you.

Senator Murray: It was past my bedtime.

Mr. Menzies: I suggest that there is no reason that this entire budget implementation act could not be passed this morning. To expand on what you have said and, in fact, going back to what the minister was referring to in 2005, there were two meetings held. There were government officials and witnesses and the bill was passed without amendment. There was only one witness that was not one of our public servants. As the minister said, that bill was comprised of many pieces — nearly 20 different pieces of legislation were impacted by that act. You are not setting any precedent here.

M. Menzies : Tout cela fait partie de notre Plan d'action économique.

Le sénateur Murray : Je n'avais pas l'intention de poser une question à M. Menzies, mais je vais faire une observation au sujet de la Loi sur la protection des eaux navigables, comme vous vous êtes exprimé en fonction d'une expérience personnelle ou vécue dans votre circonscription.

Je ne pense pas qu'on en ait besoin. Je l'ai dit au ministre le 1^{er} avril. Bien loin de ça, l'une des choses critiquables dans les modifications, c'est qu'elles ont pour effet d'accroître le pouvoir réglementaire du ministre et de soustraire de vastes pans de ce pouvoir réglementaire à l'examen parlementaire. Vous constaterez qu'on dit à plusieurs endroits que ce « règlement ne sera pas considéré comme étant un texte réglementaire », ce qui signifie qu'il ne sera pas présenté au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

Encore une fois, je suis sûr qu'il y a des arguments pour soutenir les deux points de vue, mais je suis également persuadé que les deux points de vue doivent être entendus. C'est la raison pour laquelle il y a un parlement. C'est la raison pour laquelle nous tenons des consultations publiques et autres choses du genre. Beaucoup de gens veulent se faire entendre. Vous devez recevoir des courriels de tous les amateurs de canot et de kayak du pays et des gens dont les activités sont liées aux bassins hydrographiques de la Colombie-Britannique aux provinces de l'Atlantique et qui ont l'impression que ces modifications vont les empêcher d'accéder aux plans d'eau dont ils profitent depuis des générations.

Cela revient à ce que je disais au sujet du fait que l'ensemble de mesures d'incitation pourraient être adoptées ce matin si nous décidions de le faire. Le reste, qui n'est pas urgent, pourrait être reporté, et on pourrait s'en occuper comme on s'occupe habituellement de ce genre de questions, dans le cadre d'un projet de loi adopté en bonne et due forme et après que l'on a entendu les deux points de vue et qu'on en a débattu.

M. Menzies : Je veux dire quelque chose rapidement. Je suis en partie d'accord avec vous, sénateur. Pour être entièrement juste, le sénateur Murray est venu à la séance d'information que nous avons tenue à l'intention des sénateurs et des députés. Ça a été une longue séance, qui a duré jusqu'à 23 h 30 un soir. Je vous remercie donc de votre participation.

Le sénateur Murray : C'était passé l'heure à laquelle je me couche habituellement.

M. Menzies : Je vous dis donc qu'il n'y a aucune raison de ne pas adopter l'intégralité de la loi d'exécution du budget ce matin. Pour ajouter quelque chose à ce que vous avez dit, en fait, et pour en revenir à ce que le ministre disait à propos de ce qui s'est passé en 2005, il y a eu deux réunions. Il y avait des fonctionnaires du gouvernement et des témoins, et le projet de loi a été adopté sans amendement. Il n'y avait qu'un témoin qui n'était pas un membre de notre fonction publique. Comme l'a dit le ministre, le projet de loi comportait de nombreux éléments — près de 20 textes législatifs étaient visés par celui-ci. Vous n'êtes pas en train de créer un précédent.

As the minister also said, these are unprecedented times. We need to get this out to Canadians. We will have budget implementation act 2, which perhaps we can study in a little more depth, but what we need to do now is get these people the extension of their EI and get this stimulus money out to Canadians.

We have a six-month window of construction in this country. You cannot get a shovel in the ground after October 1. We need to get the money out now and get construction projects going.

The Chair: Did you indicate to us when we might anticipate budget implementation act number 2?

Mr. Menzies: That is above my wage scale, senator.

The Chair: Some of your colleagues, who are among the officials here, have already told us that we should anticipate a Supplementary Estimates (A) sometime in April or early May, which has a lot of the implementation of budget initiatives as well — just to give honourable senators a bit of a spirit of what we will be dealing with over the next two or three months.

Senator Nancy Ruth: My comments are about gender-based analysis are addressed to you and to all people from the Department of Finance, as well as the public. I know that a GPA study has been done of the budget and that it will be made public to the status committee on women. I am hoping it will be tabled here before this committee as well, and I am assuming it applies to the entire budget.

Budget 2009 contains a number of charts showing who is affected by budget measures and to what degree. I would like to see the gender data on the charts in this book — that is table 85.2, the total personal income tax savings for individuals and families. The charts are on pages 308-311.

The Chair: Are you holding up the budget document?

Senator Nancy Ruth: I am; it is the budget plan. I want to know who the single-headed families in this are. I want to know which are the women-headed families. I want to know who is in those statistics for the lower income tax brackets, who are in the higher tax brackets, and I want to know that by gender.

I want to see these tables revised so that I get the gender breakout for them. I know this means more work for the officials here but they should have done it to begin with. I would like to see it sent back to committee and distributed to all of us.

The Chair: Would you anticipate the committee would have this information before we go to clause-by-clause?

Senator Nancy Ruth: I would ask that it be returned to this committee.

Comme l'a aussi dit le ministre, nous vivons une période sans précédent. C'est le message que nous devons faire passer aux Canadiens. Nous allons présenter un deuxième projet de loi d'exécution du budget, et nous pourrions peut-être l'examiner plus en profondeur, mais ce qu'il faut faire dès maintenant, c'est offrir aux gens la prolongation de leurs prestations d'assurance-emploi et offrir aux Canadiens cette stimulation financière.

Nous avons six mois pour lancer le projet de construction au pays. On ne peut pas creuser après le 1^{er} octobre. Il faut que nous acheminions l'argent dès maintenant et que nous commencions les projets de construction.

Le président : Nous avez-vous dit à quel moment nous devons nous attendre à recevoir le deuxième projet de loi d'exécution du budget?

M. Menzies : C'est quelque chose qui ne relève pas de mon échelle salariale, sénateur.

Le président : Certains de vos collègues, qui font partie des fonctionnaires ici présents, nous ont déjà dit que nous devrions nous attendre à ce que le Budget supplémentaire des dépenses (A) soit présenté en avril ou au début de mai, et il y a dans ce budget aussi beaucoup de dispositions d'exécution des initiatives budgétaires. J'aimerais simplement que vous donniez aux honorables sénateurs une idée de ce dont ils vont s'occuper au cours des deux ou trois mois qui viennent.

Le sénateur Nancy Ruth : Mes observations concernent l'analyse sexospécifique et s'adressent à vous et à tous les gens du ministère des Finances, ainsi qu'à la population. Je sais qu'une analyse sexospécifique du budget a été effectuée, et qu'elle va être rendue publique et présentée au comité sur la condition de la femme. J'espère que l'étude sera également déposée devant le comité, et je présume qu'elle vise l'ensemble du budget.

Le texte du budget de 2009 contient un certain nombre de tableaux qui montrent qui est touché par les mesures budgétaires et dans quelle mesure. J'aimerais voir les données relatives aux deux sexes dans les tableaux de ce cahier — il s'agit du tableau 85.2, l'allègement total d'impôt sur le revenu des particuliers et des familles. Les tableaux sont aux pages 308 à 311.

Le président : Avez-vous en main le document du budget?

Le sénateur Nancy Ruth : Oui, il s'agit du plan budgétaire. Je veux savoir quelles sont les familles monoparentales dont il est question ici. Je veux savoir qui sont les mères chefs de familles monoparentales. Je veux savoir qui forme les statistiques dans les fourchettes d'imposition supérieures et inférieures, et je veux savoir comment ça se répartit en fonction du sexe.

Je veux que ces tableaux soient révisés de façon que je puisse voir comment les chiffres se répartissent en fonction du sexe. Je sais que c'est du travail supplémentaire pour les fonctionnaires ici présents, mais ils auraient dû faire ça dès le début. J'aimerais que tout ça soit renvoyé au comité et nous soit distribué à tous.

Le président : Vous attendez-vous à ce que le comité dispose de ces renseignements avant l'analyse article par article?

Le sénateur Nancy Ruth : Je voudrais que le document soit renvoyé au comité.

Mr. Menzies: I will take that recommendation back. If I could make one comment before I turn it over, each one of our recommendations for the minister to sign off on has a gender analysis on it.

Senator Nancy Ruth: If I do not see it, it does not mean anything to me. I have to see it.

Mr. Menzies: I guess you do not trust my word. It means something to us. We look at that every time. An observation I might make is that the one-half of the minister's policy advisers are women.

Senator Nancy Ruth: Many men are concerned about this subject. The good senator from Alberta certainly is.

Alison McDermott, Senior Chief, Revenue and Expenditure Policy, Fiscal Policy Division, Department of Finance Canada: I work in the fiscal policy division at the Department of Finance and we responsible for coordinating the overall budget process at Finance. I want to clarify, as Mr. Menzies has said, we do conduct a gender analysis on all components of the budget to the extent we are able to get that information.

For the components that relate to areas that our minister has specific responsibility for — tax policy and financial sector policy — we are, in most cases, able to do a more detailed analysis of those types of gender impacts. We rely heavily on the information that departments provide us about the budget proposals that they are bringing forward.

In some cases, it is hard to conduct gender-based analysis. Many of the budget proposals we are looking at would have impacts that are relatively neutral from a gender perspective.

Senator Nancy Ruth: I understand that. I understand the Auditor General will report the first week of May, hopefully, on GPA. However, the tables I have asked for are from tax filers. You know who is male and who is female. Do it, please.

The Chair: Thank you, Senator Nancy Ruth. I do not think our witnesses need comment any further on that. At this stage we have run out of the allotted time. I thank all honourable senators for their understanding. There were quite a few outstanding questions that senators would like to have posed, but I remind senators we will be dealing with this bill for some time as it is a very extensive bill.

Senator Murray: If someone wanted to move that we proceed immediately to clause-by-clause consideration of the bill, we could have the stimulus package voted by the end of the morning. I am here to help.

M. Menzies : Je vais transmettre la recommandation. Si je peux me permettre une observation avant de m'arrêter, chacune des recommandations que nous avons soumises au ministre est fondée sur une analyse comparative entre les sexes.

Le sénateur Nancy Ruth : Si je ne la vois pas, ça ne veut rien dire pour moi. Il faut que je la voie.

M. Menzies : J'ai l'impression que vous ne me croyez pas. C'est quelque chose d'important à nos yeux. Nous nous penchons là-dessus chaque fois. Une chose que je peux vous dire, c'est que la moitié des conseillers stratégiques du ministre sont des femmes.

Le sénateur Nancy Ruth : Il y a beaucoup d'hommes que le sujet intéresse. C'est assurément le cas du bon sénateur de l'Alberta.

Alison McDermott, chef principal, Analyse et prévision des dépenses et des recettes, Division de la politique fiscale, ministère des Finances Canada : Je travaille au sein de la Division de la politique fiscale du ministère des Finances, et nous sommes chargés de coordonner l'ensemble du processus budgétaire au ministère. Je veux préciser, comme M. Menzies l'a dit, que nous effectuons une analyse sexospécifique pour tous les éléments du budget dans la mesure où nous sommes capables d'obtenir l'information.

Pour ce qui est des éléments qui ont trait à des domaines qui relèvent expressément de notre ministre — la politique fiscale et la politique applicable au secteur financier —, nous sommes la plupart du temps en mesure de faire une analyse plus détaillée de ce genre de répercussions en fonction du sexe. Nous comptons en grande partie sur l'information que les ministères nous fournissent au sujet de leurs propositions budgétaires.

Dans certains cas, il est difficile d'effectuer une analyse comparative entre les sexes. Bon nombre des propositions budgétaires que nous examinons ont des répercussions plus ou moins neutres du point de vue des différences entre les sexes.

Le sénateur Nancy Ruth : Je comprends. Je sais que la vérificatrice générale va présenter un rapport sur l'analyse sexospécifique au cours de la première semaine de mai, idéalement. Cependant, les tableaux que je vous demande sont fondés sur les données qui proviennent des contribuables. Vous savez qui est un homme et qui est une femme. Faites-le, s'il vous plaît.

Le président : Merci, sénateur Nancy Ruth. Je ne pense pas que les témoins aient besoin de dire quoi que ce soit de plus là-dessus. Le temps dont nous disposons est écoulé. Je remercie les honorables sénateurs de leur compréhension. Il y a pas mal d'autres questions qu'ils auraient aimé poser, mais je leur rappelle que nous allons nous occuper de ce projet de loi pendant un certain temps encore, puisqu'il s'agit d'un projet de loi très volumineux.

Le sénateur Murray : Si quelqu'un voulait proposer que nous procédions immédiatement à l'étude article par article du projet de loi, nous pourrions voter sur l'ensemble des mesures de stimulation d'ici la fin de la matinée. J'essaie d'aider.

The Chair: Senator Murray, we very much appreciate your help, but unfortunately we have run out of the allotted time for this particular matter. You have made your point very forcefully and we thank you for doing so. This meeting is now adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, March 11, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009, and related fiscal measures, met this day at 2:33 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon we continue our consideration of Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and related fiscal measures, which were referred to the committee last Thursday. Today is Wednesday. The bill has been in the Senate for less than a week, and already we are being accused of delay and obstructionism. We will proceed as expeditiously as possible. We would like to thank the witnesses who are here with us today.

[*Translation*]

Yesterday morning, we heard the statements of the Minister of Finance and his parliamentary secretary on the elements of the Bill involving the Department of Finance.

[*English*]

This afternoon, we will have the opportunity to question officials from Industry Canada, Transport Canada, and the Treasury Board on other aspects of the bill, specifically Part 7 and Parts 10 through 15 inclusive.

As always, I know we will have a number of questions to ask. I would appreciate, honourable senators, your continued cooperation in keeping your questions as brief as possible so that all senators will have an opportunity to put their questions. The Senate is in session, and some senators will be arriving as we proceed.

As to the manner of following the proceedings, if you have Bill C-10 in front of you and look to the Table of Contents, you will see that the first several parts relate to evidence that we can best receive from the Department of Finance.

Yesterday, we received introductory words from the minister and the parliamentary secretary. I have heard from a number of honourable senators that they would like to get more into the meat and the substance of the bill itself. We are starting at Part 7.

Le président : Sénateur Murray, nous apprécions beaucoup votre aide, mais malheureusement, nous n'avons plus de temps pour nous occuper de cette question. Vous avez exprimé votre idée avec force, et nous vous remercions de l'avoir fait. La séance est maintenant levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 11 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes, se réunit aujourd'hui à 14 h 33 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, cet après-midi nous poursuivons notre examen du projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes, projet de loi qui a été renvoyé au comité jeudi dernier. Nous sommes aujourd'hui mercredi. Le projet de loi est au Sénat depuis moins d'une semaine, et l'on nous accuse déjà de faire traîner les choses et d'obstructionnisme. Nous allons poursuivre notre travail avec toute la célérité possible. Nous aimerions remercier les témoins qui sont ici avec nous aujourd'hui.

[*Français*]

Hier matin, nous avons entendu les témoignages du ministre des Finances et de son secrétaire parlementaire concernant les éléments du projet de loi qui impliquent le ministère des Finances.

[*Traduction*]

Nous allons, cet après-midi, avoir l'occasion d'interroger des fonctionnaires d'Industrie Canada, de Transports Canada et du Conseil du Trésor au sujet d'autres aspects du projet de loi, notamment la partie 7 et les parties 10 à 15 inclusivement.

Je sais que nous aurons, comme toujours, des questions à poser. Honorables sénateurs, je vous saurai gré de votre collaboration continue en posant des questions aussi brèves que possible, afin que tous les sénateurs aient l'occasion d'intervenir. Le Sénat siège, et certains collègues se joindront à nous au fil de la réunion.

Pour ce qui est de la marche à suivre, si vous avez le projet de loi C-10 devant vous et y examinez la Table des matières, vous verrez que les premières parties concernent des questions au sujet desquelles le ministère des Finances serait le plus à même de répondre.

Hier, nous avons entendu les explications préliminaires du ministre et du secrétaire parlementaire. Plusieurs sénateurs m'ont dit vouloir creuser davantage le fond et la substance du projet de loi lui-même. Nous allons commencer à la partie 7.

We are trying to understand what is in this bill, what amendments are being proposed and what the government is hoping to achieve by these amendments. Then we can, over the next week and the week following, bring in members of associations, members of the public, and individuals who are impacted by this legislation to let us know whether they are impacted adversely or positively. We need to understand what the government is hoping to achieve before we start that second round of hearings.

A number of honourable senators have indicated to me that we should have the Finance people back again to help us with the process we will follow today with respect to Transport Canada and Industry Canada. Finance will help us with the first four parts. There may be some questions that arise out of the first four parts today, but we will try to stick to subject matter as best we can. If you are able to answer the questions that are posed, then that would be wonderful. If not, then just indicate that that would be better posed to someone from Finance, and we will follow up on that.

Honourable senators, we have already agreed to meet March 23, 24, 25 and 26 for all-day meetings and into the evening. However, because we did not get as much done yesterday as we hoped in terms of actually understanding the amendments, it has been proposed, and steering committee is putting to you now, that we should meet on Monday next to call back the Finance personnel to help us with the first four parts of the bill before we go into the other sessions. Is there any discussion on that point or could I have a motion that we do so?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I will not need a motion if it is unanimously agreed. I will ask the clerk to try to have the officials here at ten o'clock. We will go as long into the day as needed to understand what the government is trying to achieve with respect to Parts 1 to Part 4. There are 15 parts to this bill and many divisions within the parts. There may be other aspects of the bill that are the responsibility of Finance.

Senator Di Nino: In conducting the meetings on the basis of the segments where the witnesses have expertise and knowledge, is this why we are starting at Part 7?

The Chair: Yes.

Senator Di Nino: Also, it is generally expected that the witnesses will provide a written document for us to study and follow with some information. That is not the case today. Is there any particular reason for that?

The Chair: It was because it is a budget. We have three documents in front of us. First is the binder that was provided. This gives the information you would have in a speech if we were

Nous cherchons à comprendre ce que renferme le projet de loi, quelles modifications sont en train d'être proposées et ce que le gouvernement espère ainsi réaliser. Nous pourrions ensuite, au cours de la semaine prochaine et de la semaine suivante, faire venir des membres d'associations, des membres du public et d'autres qui sont touchés par le projet de loi afin qu'ils puissent nous expliquer si son incidence sur eux sera positive ou négative. Il nous faut comprendre ce que le gouvernement espère réaliser avant d'entreprendre la deuxième ronde d'audiences.

Plusieurs sénateurs m'ont dit que nous devrions réinviter les gens des Finances afin qu'ils nous aident avec le processus que nous allons suivre aujourd'hui avec Transports Canada et Industrie Canada. Le ministère des Finances nous aidera avec les quatre premières parties. Des questions découleront peut-être aujourd'hui des quatre premières parties, mais nous tâcherons dans toute la mesure du possible de nous en tenir à notre programme. Si vous êtes en mesure de répondre aux questions qui vous seront posées, alors ce sera formidable. Dans le cas contraire, indiquez-nous simplement qu'il y aurait plutôt lieu de poser ces questions à quelqu'un des Finances, auquel cas c'est ce que nous ferons.

Honorables sénateurs, nous avons déjà convenu de nous retrouver les 23, 24, 25 et 26 mars pour des réunions qui auront lieu toute la journée et jusqu'en soirée. Cependant, du fait que nous n'ayons pas réussi hier à faire tout ce que nous avons espéré en vue de comprendre pleinement les modifications, il a été proposé, et le comité directeur vous soumet la suggestion maintenant, que nous nous retrouvions lundi prochain pour accueillir de nouveau le personnel du ministère des Finances afin qu'il nous aide avec les quatre premières parties du projet de loi avant ces autres séances. Quelqu'un aimerait-il intervenir là-dessus ou bien puis-je avoir une motion en ce sens?

Des voix : D'accord.

Le président : Je n'aurai pas besoin d'une motion s'il y a consentement unanime. Je vais demander au greffier d'essayer d'obtenir que les fonctionnaires soient ici pour 10 heures. Nous siégerons aussi tard que cela sera nécessaire pour comprendre ce que tente de faire le gouvernement en ce qui concerne les parties 1 à 4. Le projet de loi comporte 15 parties, elles-mêmes divisées en de nombreuses sections. Il se peut qu'il y ait d'autres aspects du projet de loi qui relèvent des Finances.

Le sénateur Di Nino : Est-ce parce que nous voulons traiter des différents éléments du projet de loi avec des témoins qui possèdent l'expertise et les connaissances idoines que nous commençons à la partie 7?

Le président : Oui.

Le sénateur Di Nino : Par ailleurs, l'on s'attend de manière générale à ce que les témoins fournissent un document écrit que nous puissions étudier et qu'ils complètent avec d'autres informations. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Y a-t-il à cela quelque raison particulière?

Le président : C'est parce qu'il s'agit d'un budget. Nous avons trois documents devant nous. Nous avons, tout d'abord, le classeur qui a été fourni. Il renferme les renseignements que vous

dealing with other subject matter. Second, you have the table of contents of the bill itself. Third, you have the research done by the Library of Parliament for us.

Senator Di Nino: I have all those. You are telling me that the witnesses did not prepare a presentation for us at the beginning. Will we simply go right into questions?

The Chair: We will introduce our witnesses and go to asking questions. We did not ask our witnesses to prepare any documentation, nor did we expect them to. Perhaps, after I have introduced you, you could let us know if, notwithstanding that, you have something in writing.

First, I would like to introduce from Transport Canada, Mr. David Osbaldeston. He is the Manager, Navigable Waters Protection Program. We appreciate you being here. Brigita Gravitis-Beck, Director General, Air Policy, Transport Canada, who should be here in due course. We also have Hélène Laurendeau, Assistant Secretary, Treasury Board of Canada and Collette Downie, Director General, Marketplace Framework Policy Branch, Industry Canada.

With respect to Senator Di Nino's point, do any of you have a written submission or statement that would you like to present?

David Osbaldeston, Manager, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada: No, I do not.

Colette Downie, Director General, Marketplace Framework Policy Branch, Industry Canada: I do not either.

Hélène Laurendeau, Assistant Secretary, Labour Relations and Compensation Operations, Treasury Board of Canada: I do not either.

The Chair: Who would like to start and in which section? I would like you to follow the table of contents and then help us through the various amendments pertaining to legislation with which you are familiar. We would like to go to the amendment and understand what it is intended to achieve.

The Chair: Mr. Osbaldeston, would you like to begin?

Mr. Osbaldeston: Yes. I am not quite sure of the direction. I am here to respond to any queries you may have with respect to the amendments before you.

The Chair: We would like to hear from each of the witnesses and then we will ask questions individually.

Senator Eggleton: They just came here to answer questions.

auriez dans le cadre d'un discours, si nous traitions d'autre chose. Deuxièmement, vous avez la table des matières du projet de loi lui-même. Troisièmement, vous avez le travail de recherche qui a été fait pour nous par la Bibliothèque du Parlement.

Le sénateur Di Nino : J'ai tout cela. Vous êtes en train de me dire que les témoins n'ont pas préparé pour nous d'exposé liminaire. Allons-nous tout simplement passer tout de suite aux questions?

Le président : Nous allons faire les présentations et ensuite passer aux questions. Nous n'avons pas demandé aux témoins de préparer quelque documentation, et nous ne nous y étions pas non plus attendus. Peut-être qu'une fois que je vous aurai présentés, vous pourrez nous indiquer, nonobstant cela, si vous avez quelque chose par écrit.

J'aimerais donc, premièrement, vous présenter M. David Osbaldeston, de Transports Canada. Il est le gestionnaire du Programme de la protection des eaux navigables. Nous vous sommes reconnaissants d'être des nôtres. Brigita Gravitis-Beck, directrice générale, Politique aérienne, Transports Canada, devrait arriver prochainement. Nous avons également Hélène Laurendeau, secrétaire adjointe, Conseil du Trésor du Canada, et Collette Downie, directrice générale, Direction générale des politiques-cadres du marché, à Industrie Canada.

Pour revenir à l'intervention qu'a faite le sénateur Di Nino, quelqu'un d'entre vous aurait-il une déclaration ou un mémoire écrit à nous soumettre?

David Osbaldeston, gestionnaire, Programme de la protection des eaux navigables, Transports Canada : Non, je n'en ai pas.

Colette Downie, directrice générale, Direction générale des politiques-cadres du marché, Industrie Canada : Je n'en ai pas non plus.

Hélène Laurendeau, secrétaire adjointe, Relations de travail et opérations de rémunération, Conseil du Trésor du Canada : Je n'en ai pas moi non plus.

Le président : Qui aimerait commencer, et au sujet de quelle partie? J'aimerais que vous suiviez la table des matières, puis que vous parcouriez avec nous les différentes modifications annoncées dans le projet de loi et qui sont de votre domaine. Nous aimerions passer en revue ces modifications et comprendre ce qu'elles visent à faire.

Le président : Monsieur Osbaldeston, aimeriez-vous commencer?

M. Osbaldeston : Oui. Je ne suis pas certain de la marche à suivre. Je suis ici pour répondre aux questions que vous avez au sujet des modifications qui sont devant vous.

Le président : Nous aimerions entendre chacun des témoins, après quoi nous poserons des questions individuellement.

Le sénateur Eggleton : Ils ne sont venus ici que pour répondre à nos questions.

The Chair: They came here, first of all, to tell us about the amendments the government is seeking in relation to the legislation they are familiar with. Therefore, would you tell us about the legislation and tell us what it is you hope to achieve with that. Then we will ask questions of you. Who would like to begin?

Ms. Laurendeau: I can inform the committee that I am here to talk about Part 10, Expenditure Restraint Act and Part 11, Public Sector Equitable Compensation Act.

The Chair: Shall we try the process with you first?

Ms. Laurendeau: As you wish.

The Chair: Parts 10 and 11.

Ms. Laurendeau: That is correct.

Senator Nancy Ruth: What page is it on?

Ms. Laurendeau: Part 10 starts at page 335 of the bill and Part 11 starts at page 362.

The first is the expenditure restraint act and the second is the public service equitable compensation act.

The Chair: Part 10 deals with the expenditure restraint act, which is a new piece of legislation?

Ms. Laurendeau: Yes, it is a piece of legislation that basically provides for wage restraint on Government of Canada expenditures for a five-year period. That is Part 10.

Part 11 is the public service equitable compensation act, which is a stand alone piece of legislation that will amend the Human Rights Act.

The Chair: Take us to Part 10.

Ms. Laurendeau: Part 10, the expenditure restraint act, applies to employees, both unionized and non-unionized, of the broad federal public administration. This includes the core public administration, separate agencies, some appropriation-dependent crown corporations, the Senate, the House of Commons, GICs, RCMP and the military. It basically provides for a cap on wage increases for a period covering five years — two years into the future, three years including the current one going backwards — but only for a limited number of people.

The level of restraint for 2006-07 is 2.5 per cent. For 2007-08, it is 2.3 per cent. The three other years are 1.5 per cent. The purpose was to provide predictability in the growth of the wage bill for the federal government at large.

Imposing those caps provides for the maintenance of collective bargaining for the unionized groups during the period of restraint.

The Chair: Other than wages presumably.

Le président : Ils sont ici, premièrement, pour nous parler des modifications que le gouvernement cherche à apporter à différentes lois qui sont de leur domaine. Nous aimerions en conséquence que vous nous entreteniez du projet de loi et que vous nous expliquiez ce que vous espérez réaliser avec ce qui est proposé. Nous vous poserons ensuite des questions. Qui aimerait commencer?

Mme Laurendeau : Je peux indiquer au comité que je suis ici pour parler de la partie 10, Loi sur le contrôle des dépenses, et de la partie 11, Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public.

Le président : Allons-nous mettre à l'essai avec vous la marche à suivre proposée?

Mme Laurendeau : Comme vous voulez.

Le président : Les parties 10 et 11.

Mme Laurendeau : C'est exact.

Le sénateur Nancy Ruth : Cela se trouve à quelle page?

Mme Laurendeau : La partie 10 commence à la page 335 du projet de loi tandis que la partie 11 commence à la page 362.

Le premier élément est la Loi sur le contrôle des dépenses et le deuxième est la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public.

Le président : La partie 10 traite de la Loi sur le contrôle des dépenses, qui serait une nouvelle loi?

Mme Laurendeau : Oui, il s'agit d'un projet de loi qui prévoit, en gros, la restriction salariale pendant cinq ans pour les fonctionnaires fédéraux. Voilà ce que vise la partie 10.

La partie 11 est la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public, et il s'agit d'un projet de loi distinct qui viendrait modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Le président : Passez en revue la partie 10.

Mme Laurendeau : La partie 10, la Loi sur le contrôle des dépenses, s'applique aux employés syndiqués et non syndiqués de l'administration fédérale publique au sens large. Cela englobe le noyau de la fonction publique, les organismes distincts, certaines sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires, le Sénat, la Chambre des communes, les personnes nommées par gouverneur en conseil, la GRC et les militaires. Le projet de loi prévoit, en gros, le plafonnement des augmentations salariales pour une période de cinq ans — les deux prochaines années et les trois dernières années, y compris l'année en cours —, mais seulement pour un nombre limité de personnes.

Le niveau du plafond pour 2006-2007 est de 2,5 p. 100. Pour 2007-2008, il est de 2,3 p. 100. Pour les trois autres années, il est de 1,5 p. 100. L'idée était d'assurer la prévisibilité de l'augmentation de la masse salariale pour le gouvernement fédéral dans son entier.

L'imposition de ces plafonds prévoit le maintien de la négociation collective pour les groupes de travailleurs syndiqués pendant la période de contrôle.

Le président : Pour les questions autres que salariales, je présume.

Ms. Laurendeau: Of course, other than wages. The right to strike remains accessible, which was a little unclear at the outset. However, the legislation is clear; the right to strike remains accessible for the parts of the collective agreements that may be bargained.

Arbitrators and public interest commissions under the Public Service Staff Relations Act are bound by the legislation. They have to ensure they stay within the expenditure parameters. Other union-management activities such as the National Joint Council are also maintained. Not all activities of union-management discussions are affected by this. The National Joint Council remains active and unaffected by the legislation.

The restraint touches all aspects of compensation. In other words, there are specific prohibitions in the act about doing indirectly what is not allowed to be done directly. Any alternatives that could translate into increases beyond and above the 1.5 per cent, such as introducing allowances or restructuring pay rates, are prohibited.

In a nutshell, those are the key futures of Part 10. I am ready to answer questions.

The Chair: As a result of this legislation being passed, would Part 10 create a new piece of legislation entitled Expenditure Restraint Act?

Ms. Laurendeau: That is correct. It covers the years I mentioned, and runs until fiscal year 2010-11. Unlike Part 11, which I will get to later, which is stand-alone legislation that will survive this period of time.

The Chair: We will get to Part 11 in a moment. However, a number of senators may wish to ask questions on the subject matter of Part 10.

Ms. Laurendeau: That would be great.

The Chair: If a senator has indicated an intention to ask questions, but not on Part 10, they will be passed.

Senator Ringuette: I have a few questions in regards to this. I know that for quite a few years, there was a situation of trying to amalgamate certain job descriptions to certain scales. I know it is an ongoing process, unfortunately. However, at the end of this process, does this legislation mean that the new amalgamated job descriptions for the public service employees will be affected?

Ms. Laurendeau: Are you referring to classification reform? As a direct effect of this legislation, the broad exercise of classification reform is not affected, except for some of the exceptions provided for that "operationalize" classification reforms that were already on the way. I will be a little more specific.

If you look at the exceptions, we had to introduce new pay rates for a new group. Unfortunately, I cannot point you to the exact article but I will in a minute. That was the border guards at

Mme Laurendeau : Autres que salariales, bien sûr. Le droit de grève demeure accessible, ce qui n'avait pas été clairement établi au départ. Cependant, la loi est claire : le droit de grève demeure accessible pour les parties des conventions collectives pouvant être négociées.

Les arbitres et les commissions de l'intérêt public visés par la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique sont liés par le projet de loi. Il leur faut veiller à ne pas dépasser les paramètres en matière de dépenses auxquelles ils sont soumis. D'autres activités patronales-syndicales, comme le Conseil national mixte, sont eux aussi maintenus. Ce ne sont pas tous les éléments visés par les discussions patronales-syndicales qui sont touchés par le projet de loi. Le Conseil national mixte demeure actif et n'est pas touché par le projet de loi.

Les restrictions visent tous les aspects de la rémunération. En d'autres termes, il y a des interdictions spécifiques de faire indirectement ce qu'il n'est pas autorisé de faire directement. Toute formule pouvant donner lieu à des augmentations supérieures à 1,5 p. 100, telle l'offre d'indemnités ou la restructuration de taux de rémunération, est interdite.

Voilà, en résumé, quels sont les éléments clés de la partie 10. Je suis prête à répondre à vos questions.

Le président : Si le projet de loi est adopté, la partie 10 créerait-elle une loi appelée Loi sur le contrôle des dépenses?

Mme Laurendeau : C'est exact. Cela engloberait les années que j'ai indiquées et demeurerait en vigueur jusqu'à l'exercice financier 2010-2011. Cela diffère de la partie 11, dont je vais traiter un peu plus tard, qui est une initiative législative distincte qui demeurerait en place au-delà de cette période.

Le président : Nous traiterons dans un moment de la partie 11. Cependant, plusieurs sénateurs voudront peut-être poser des questions au sujet de la partie 10.

Mme Laurendeau : Ce serait formidable.

Le président : Les sénateurs ayant signalé leur intention de poser des questions, mais qui ne concernent pas la partie 10, sauteront leur tour.

Le sénateur Ringuette : J'ai plusieurs questions à poser là-dessus. Je sais que pendant bon nombre d'années l'on a essayé de fusionner certaines descriptions de fonctions pour les faire correspondre à certaines échelles. Je sais que ce processus se poursuit, malheureusement. Cependant, à l'issue de ce processus, le projet de loi, s'il est adopté, viserait-il les descriptions de fonctions nouvellement fusionnées dans la fonction publique?

Mme Laurendeau : Parlez-vous de la réforme de la classification? En ce qui concerne l'effet direct du projet de loi, l'exercice général de réforme de la classification ne serait pas touché, sauf en ce qui concerne les exceptions prévues qui « opérationnalisent » les réformes en matière de classification déjà en cours. Je vais expliquer de manière un petit peu plus précise.

Si vous regardez les exceptions, il nous a fallu introduire de nouveaux taux de rémunération pour un nouveau groupe. Malheureusement, je ne peux pas vous renvoyer tout de suite

the border agencies. You will see that, for that specific group, you have an element of “operationalization” of a classification reform. The ones that were ready or needed to be provided for are provided for in this legislation. However, there will be more in the future which are not covered by this legislation. In other words, the legislation does not bring work on classification reform to a halt but it “operationalizes” the ones ready at this point in time.

Senator Ringuette: Does it restrain the wage increase that could occur by the process?

Ms. Laurendeau: For the period up to 2010-11 but it does not prevent any classification work from being done during the restraint period.

Senator Ringuette: We are talking about unionized employees having to submit via legislation to wage restraint. What are the other, non-unionized groups, of public servants who are not subject to the wage restraint legislation before us?

Ms. Laurendeau: I would say that it is the other way around. The act applies to both unionized and non-unionized workforces that are operating in the core public administration, in separate agencies and in the Crown corporations listed in the annex. It also covers the RCMP, the military, governor in council (GIC) appointees who are non-unionized, the Senate and the House of Commons. You have both populations. A total of about 380,000 people are captured by this legislation, both on the unionized and non-unionized fronts.

Senator Ringuette: Would that include directors, assistant deputy ministers and so forth?

Ms. Laurendeau: Yes, it does.

Senator Ringuette: Would that also include the bonus package program for those groups? Is the bonus program under the restraint or has it been totally removed?

Ms. Laurendeau: It has not been removed. The legislation specifically provides that any existing program, rates of pay or allowances remain as is. Rates of pay can be increased only by the percentage that I described earlier.

To answer your question, the merit pay system for the senior cadre remains as is but is not being improved by this legislation. In fact, it is kept at status quo, except for the rates of pay, which can be increased by whatever the percentage set under the restraint.

Senator Ringuette: If the government really wants to impose wage restraint, why is the bonus system for the assistant deputy minister still kept in there?

à l'article précis, mais je vais vous le trouver d'ici un instant. Il s'agit des garde-frontières aux postes frontaliers. Vous verrez que, pour ce groupe particulier, il y a un élément « opérationnalisation » de la réforme de la classification. Les réformes qui étaient prêtes ou devant être effectuées sont prévues dans le projet de loi. Cependant, il y en aura d'autres à l'avenir et qui ne sont pas couvertes par le projet de loi. En d'autres termes, le projet de loi ne stoppe pas le travail en matière de réforme de la classification, mais « opérationnalise » les changements qui sont prêts en ce moment.

Le sénateur Ringuette : Le projet de loi limite-t-il les augmentations salariales qui pourraient être enclenchées dans le cadre du processus?

Mme Laurendeau : Pour la période s'étendant jusqu'en 2010-2011, mais il n'empêche aucun travail de classification pendant la période de contrôle.

Le sénateur Ringuette : Il est question ici d'obliger des employés syndiqués à se soumettre au contrôle de leur salaire du fait d'une loi. Quels sont les autres groupes syndiqués de fonctionnaires qui ne sont pas visés par le projet de loi de contrôle des salaires dont nous sommes saisis?

Mme Laurendeau : Je dirais que c'est plutôt l'inverse. La loi s'applique aux travailleurs syndiqués et non syndiqués œuvrant dans le noyau de la fonction publique, dans les organismes distincts et dans les sociétés d'État énumérés à l'annexe. Elle couvre également la GRC, les militaires, les personnes nommées par décret en conseil qui ne sont pas syndiquées, le Sénat et la Chambre des communes. Il y a les deux groupes. Un total d'environ 380 000 employés syndiqués et non syndiqués sont visés par le projet de loi.

Le sénateur Ringuette : Cela inclurait-il les directeurs, les sous-ministres adjoints et ainsi de suite?

Mme Laurendeau : Oui.

Le sénateur Ringuette : Cela engoierait-il également le programme de récompenses pour ces groupes? Le programme de récompenses est-il visé par les mesures de contrôle ou bien a-t-il été exclu?

Mme Laurendeau : Il n'en a pas été exclu. Le projet de loi stipule que les programmes existants, les taux de rémunération et les indemnités demeurent inchangés. Les taux de rémunération ne peuvent être augmentés que selon la grille de pourcentages que j'ai décrite plus tôt.

Pour répondre à votre question, le système de paye au mérite pour les cadres supérieurs demeure, mais n'est pas amélioré par le projet de loi. Ce sera le statu quo, en fait, sauf pour ce qui est des taux de rémunération, qui peuvent être augmentés selon les pourcentages énoncés dans la loi sur le contrôle.

Le sénateur Ringuette : Si le gouvernement souhaite véritablement imposer un contrôle des salaires, pourquoi le système de récompenses pour les sous-ministres adjoints est-il maintenu?

It is part of the income of these individuals. I find it very hard that, at one end of spectrum of the hierarchy of the public service, the not-too-bad bonus system is kept, while your employees at the lower end of the income scale within the public service are subject to wage restraint.

Ms. Laurendeau: Perhaps I should clarify. I do not want to get overly technical but one thing needs to be understood. Let us put aside performance pay for senior cadre for a minute. I will come back to it. The bulk of the people who are covered by this legislation are still governed by the progression in their rates of pay on an annual basis. The bulk of the unionized employees have increments every year. In other words, you enter the public service at a certain level, usually corresponding to the minimum, and, on a yearly basis, receive an incremental raise until you get to the maximum. For the bulk of the workforce, that is the way you progress through your pay rates. That is unaffected by the legislation.

The amount by which that pay grid can be increased by is affected. The pay grid could be negotiated at pretty much anything from zero to something higher. That increase in the pay grid is capped at the amounts I referred to but the progression within the pay grid remains.

In parallel, if you look at the senior cadre, the way to progress through your pay grid is through performance pay and performance management. So the senior cadre are treated the same way as the unionized people on increment. The progression system is not affected by the legislation just as it is not for the people who are on increments. However, the increase in their pay grid is limited by the percentage figure, depending on the years.

Senator Ringuette: As far as I know, there is also a pay grid for assistant deputy ministers, depending what department they are at, what their level of seniority is and so forth. Are you confirming to me that there is, indeed, a different treatment between the people at the higher end of the public service hierarchy and people at the lower end?

Ms. Laurendeau: I do not think I am confirming that. I am saying the two have different systems of progression and the two types of employees keep their systems of progression. The only thing that is limited is the economic increase that may be applied on those pay systems.

Senator Eggleton: I would like to follow that through. Those who are on the progression scale who are entitled to increments will still be entitled to them, plus they could get the 1.5 per cent as the inflationary increase.

Ms. Laurendeau: Exactly.

Cela fait partie du revenu de ces personnes. Cela me pose un gros problème qu'à une extrémité de l'éventail, en ce qui concerne la hiérarchie de la fonction publique, l'on conserve le système de primes, qui n'est pas si mal, alors que les employés à l'autre extrémité de la gamme salariale à l'intérieur de la fonction publique voient leur rémunération soumise à la restriction salariale.

Mme Laurendeau : Je devrais peut-être apporter un éclaircissement. Je ne voudrais pas être trop technique, mais il est une chose qu'il faut comprendre. Mettons un instant de côté la rémunération au rendement pour les cadres supérieurs. J'y reviendrai. Le gros des personnes qui sont couvertes par le projet de loi continueront d'être gouvernées par la progression annuelle de leur taux de rémunération. Le gros des employés syndiqués bénéficient chaque année d'une augmentation d'échelon. En d'autres termes, vous entrez dans la fonction publique à un certain niveau, qui correspond généralement au minimum, puis, chaque année, vous bénéficiez d'une augmentation d'échelon jusqu'à ce que vous atteigniez le maximum. C'est ainsi que le salaire progresse pour le gros des travailleurs. Ces augmentations d'échelon ne sont pas touchées par le projet de loi.

Ce qui est touché c'est le montant d'augmentation de la grille salariale. L'augmentation de la grille salariale peut être négociée entre zéro et un chiffre supérieur. Cette augmentation de la grille salariale est plafonnée selon les pourcentages que je vous ai donnés, mais la progression à l'intérieur de la grille salariale demeure.

Parallèlement à cela, dans le cas des cadres supérieurs, ceux-ci progressent à l'intérieur de leur grille de rémunération grâce à la rémunération au rendement et à la gestion du rendement. Les cadres supérieurs sont donc traités de la même manière que les employés syndiqués fonctionnant selon un régime d'augmentations d'échelon. Le système de progression n'est pas touché par le projet de loi, tout comme c'est le cas des personnes soumises à un régime d'augmentations d'échelon. Cependant, l'augmentation de la grille de rémunération est limitée par le pourcentage fixé pour l'année concernée.

Le sénateur Ringuette : D'après ce que je sais, il existe également une grille de rémunération pour les sous-ministres adjoints, selon le ministère où ils travaillent, leur niveau d'ancienneté, et ainsi de suite. Êtes-vous en train de me confirmer qu'il y a bel et bien un traitement différent pour les personnes en haut de la hiérarchie de la fonction publique, comparativement aux personnes qui se trouvent en bas?

Mme Laurendeau : Je ne pense pas que je sois en train de confirmer cela. Ce que je dis c'est que les deux groupes ont des régimes de progression différents et que les deux catégories d'employés conservent leur régime de progression. La seule chose qui est limitée c'est l'augmentation économique pouvant être appliquée à ces régimes de rémunération.

Le sénateur Eggleton : J'aimerais poursuivre là-dessus. Ceux qui fonctionnent selon le régime de progression et qui ont droit à des augmentations continueront d'y avoir droit, et ils pourraient en plus bénéficier du 1,5 p. 100 à titre d'augmentation en fonction de l'inflation.

Mme Laurendeau : Exactement.

Senator Eggleton: Those who are in the lower wage categories are only receiving the 1.5 per cent.

Ms. Laurendeau: No, this is not the case. The people who are on an increment system primarily tend to be the bulk. There is performance pay for a very limited number of people within the public service, which is primarily the senior cadre or the highest level in some professional groups and in some excluded groups.

If I was to follow your logic, the bulk of the people who are low, middle and a certain element of the higher paid that are on an increment system remain untouched for the progression.

Senator Eggleton: They still get more money in the progression.

Ms. Laurendeau: Yes.

Senator Eggleton: They do so by going up the steps.

Ms. Laurendeau: Yes.

Senator Eggleton: That is compared to the others who are held at the 1.5 per cent.

Ms. Laurendeau: No, everyone can get their progression, from the CR-1s up.

Senator Eggleton: However, if they are at the top of the range, that is it.

Ms. Laurendeau: Yes, that applies to everyone in any group, lower or higher paid.

Senator Eggleton: With regards to reclassifications, are there any rules that will be applied there to prevent abuse of reclassifications to get around the 1.5 per cent?

Ms. Laurendeau: You have a very long memory, senator, if I may say.

Senator Eggleton: I used to be the President of the Treasury Board.

Ms. Laurendeau: There are various mechanisms by which we can contain the wage envelope of the federal government. Many mechanisms can be used, such as a freeze of classification, staffing or hiring — all kinds of freezes. The one chosen in the legislation is limited to economic increases to the global pay envelope, which is the mechanism that is described there.

Any other measures that may have been considered possible are not captured by this particular legislation. The normal rules apply; that is what I am trying to say.

Senator Eggleton: Keep a good eye on it.

I want to understand how Part 11 relates to Part 10.

The Chair: We will get to Part 11 shortly.

Le sénateur Eggleton : Ceux qui font partie des catégories à plus faible salaire ne vont recevoir que le 1,5 p. 100.

Mme Laurendeau : Non, tel n'est pas le cas. Les personnes qui sont soumises au régime d'augmentations d'échelon comptent pour le gros de la fonction publique. Il y a un régime de paye au rendement pour un nombre très limité de personnes à l'intérieur de la fonction publique, principalement les cadres supérieurs et les tranches supérieures de certains groupes professionnels et groupes exclus.

Si je devais suivre votre logique, la plupart des personnes à salaire faible ou intermédiaire et un certain nombre des personnes à salaire plus élevé, qui relèvent d'un régime d'augmentation par palier, demeureraient intouchées pour ce qui est de la progression.

Le sénateur Eggleton : Ils touchent toujours plus dans la progression.

Mme Laurendeau : Oui.

Le sénateur Eggleton : Ils le font en gravissant les échelons.

Mme Laurendeau : Oui.

Le sénateur Eggleton : Il faut comparer cela à la situation des autres, qui sont maintenus à 1,5 p. 100.

Mme Laurendeau : Non, tout le monde pourra progresser, depuis le CR-1 jusqu'en haut.

Le sénateur Eggleton : Cependant, s'ils sont en haut de la fourchette, alors c'est tout.

Mme Laurendeau : Oui, cela s'applique à tous les membres de n'importe quel groupe, qu'ils soient mieux payés ou moins bien payés.

Le sénateur Eggleton : En ce qui concerne les reclassifications, y a-t-il des règles qui s'appliqueront pour prévenir l'abus de reclassifications pour contourner le 1,5 p. 100?

Mme Laurendeau : Si vous permettez, sénateur, vous avez une très longue mémoire.

Le sénateur Eggleton : J'étais autrefois président du Conseil du Trésor.

Mme Laurendeau : Il existe plusieurs mécanismes grâce auxquels nous pouvons contenir la masse salariale du gouvernement fédéral. L'on peut recourir à de nombreux mécanismes, tels le gel de la classification, de la dotation ou de l'embauche — il y a quantité de gels. Le mécanisme qui a été choisi dans le projet de loi est limité aux augmentations économiques dans la masse salariale globale, qui est le mécanisme décrit ici.

Les autres mesures ayant pu être envisagées comme étant possibles ne sont pas saisies par le projet de loi. Les règles normales s'appliquent; voilà ce que j'essaie de dire.

Le sénateur Eggleton : Surveillez cela de près.

J'aimerais comprendre quelle est la relation entre la partie 11 et la partie 10.

Le président : Nous allons aborder sous peu la partie 11.

Senator Eggleton: There is a relationship between the two of them. Do you not want me to ask it now?

The Chair: No; there are a number of people interested in Part 10. Then we will get to Part 11. We will have the introduction and then questions, one of which could be how does that relate to Part 10 that we just looked at.

Senator Mitchell: I am particularly interested in Part 11, but I have a couple of questions on Part 10. In the briefing that we received from the department, it says that Part 10 sets out rules governing economic increases, the rates of pay of unionized employees, et cetera. It goes on to say that “it also continues certain other terms and conditions at their current levels,” which would mean those could not be improved or changed under the collective bargaining process, it would seem to me. What would those be?

Ms. Lauredeau: Those would be the ones that have monetary implications, such as increasing an existing allowance or introducing a new allowance, et cetera. Any other working conditions that do not have monetary implications would remain subject to collective bargaining.

Senator Mitchell: You could not change pensions, for example?

Ms. Lauredeau: Definitely not. Pensions are governed by legislation, and this legislation does not touch upon that particular legislation. The entire pension regime remains untouched.

Senator Mitchell: When you say allowances, could you give me an example — for instance, per diem for travel?

Ms. Lauredeau: That would not be considered an allowance; it would be considered a reimbursement for the cost of doing business. Allowances would be things like market allowance or maybe diving allowance for divers. We have 265 allowances of all kinds in the public service that are job related. You do a particular duty and you get an allowance for it. Those would remain as is.

Senator Mitchell: A market allowance might be extra money you get because you live somewhere where it is more expensive to live, is that right?

Ms. Lauredeau: No. Those would be reimbursement policies for the cost of living. The market allowance would be if we have a particular recruitment retention problem for pharmacists, for example. In the armed forces we had a particularly acute problem with the retention of pharmacists. So beyond the normal pay of a military rank for a pharmacist, we have market-driven allowances. Those remain, but they are not increased in any way.

Le sénateur Eggleton : Il y a une relation entre les deux. Vous ne voulez pas que je pose mes questions là-dessus maintenant?

Le président : Non, il y a plusieurs personnes qui s'intéressent à la partie 10. Nous aborderons ensuite la partie 11. Nous aurons l'explication, puis les questions, dont l'une pourrait concerner le lien entre cette partie et la partie 10, dont nous aurions tout juste traité.

Le sénateur Mitchell : Je m'intéresse tout particulièrement à la partie 11, mais j'ai une ou deux questions sur la partie 10. La documentation que nous avons reçue du ministère dit que la partie 10 établit les règles régissant les questions économiques, les taux de rémunération des employés syndiqués, et cetera. On y lit également « elle maintient certaines conditions d'emploi à leur niveau actuel », ce qui laisse entendre, me semble-t-il, que ces conditions-là ne pourraient pas être améliorées mais modifiées dans le cadre d'un processus de négociation collective. De quelles conditions pourrait-il s'agir?

Mme Lauredeau : Ce serait celles ayant des ramifications monétaires, par exemple l'augmentation d'une indemnité existante, l'introduction d'une nouvelle indemnité, et ainsi de suite. Toutes les autres conditions de travail n'ayant pas de conséquence monétaire continueraient d'être soumises à la négociation collective.

Le sénateur Mitchell : Vous ne pourriez pas changer les pensions, par exemple, n'est-ce pas?

Mme Lauredeau : Définitivement pas. Les pensions sont régies par la loi, et ce projet de loi ne touche aucunement à ce texte de loi en particulier. Le régime de pensions tout entier demeure intouché.

Le sénateur Mitchell : Vous parlez d'indemnités, mais pourriez-vous me donner un exemple — pourrait-il, par exemple, s'agir d'indemnités pour des déplacements?

Mme Lauredeau : Cela ne serait pas considéré comme une indemnité; ce serait considéré comme un remboursement de dépenses d'emploi. Les indemnités pourraient être des choses comme des indemnités de marché, ou des indemnités de plongée pour des plongeurs. Nous avons, dans la fonction publique, 265 types d'indemnités qui sont liées à des emplois. Vous exécutez une tâche particulière et vous touchez de ce fait une indemnité. Ces indemnités demeureraient telles quelles.

Le sénateur Mitchell : Une indemnité de marché pourrait vous être versée du fait que vous habitez un endroit où le coût de la vie est plus élevé, n'est-ce pas?

Mme Lauredeau : Non. Cela serait couvert par les politiques en matière de remboursement relatives au coût de la vie. L'indemnité de marché interviendrait dans le cas, par exemple, d'un problème particulier de recrutement ou de rétention de pharmaciens. Dans les forces armées, le problème de la rétention des pharmaciens est tout particulièrement aigu. Au-delà, donc, de la solde normale correspondant au rang militaire de pharmacien, il y a des indemnités axées sur le marché. Celles-ci demeureraient, mais ne seraient aucunement augmentées.

Senator Mitchell: If we had more trouble getting doctors for Afghanistan and we thought we might need to augment the market allowance, this bill would say no, you cannot do it?

Ms. Laurendeau: For the next two years, that is correct.

Senator Mitchell: We only have two years left in Afghanistan. I wonder if anyone thought of that.

Ms. Laurendeau: We certainly look at all aspects of compensation when we devise the mechanism by which we could contain the problem, and we assess the risk associated with all elements of compensation. It was determined that this provides the best combination of a fair, least intrusive and most efficient way to achieve the cost containment that was the objective.

Senator Mitchell: It would not be fair to soldiers who were in Afghanistan if we could not get more doctors. We should get the minister back, because the point was made by military senior staff we had at the Standing Senate Committee on National Security and Defence that they were trying to attract pilots who are now being let go by airlines, and that is subject to some premiums of pay and market adjustments. The market is adjusting very quickly and perhaps we should be adjusting those, but that will not be possible.

Ms. Laurendeau: I hear what you are saying, senator, but at the same time, the existing pay schemes, particularly for the military, are regularly updated. We are not talking about old market adjustment premiums. They are fairly significant and they are adjusted with the economic increase on the base pay. This is a bit of a ripple effect on them.

Senator Mitchell: We have just had a minister say no one can predict the future; no one can know what will happen. No one knew, although many were telling him, that there would be a recession. Does anyone know for certain we may not have to augment market adjustments in order to get doctors to go to Afghanistan? It is probably a question I need to ask the minister. Hopefully, we will have him back so I can.

The right to strike is not affected by this bill, but it is not protected in this bill either. It does not say the government will not change the right to strike for two years under the restraint act, for example.

Ms. Laurendeau: It does say the normal processes under the existing legislation of the Public Service Staff Relations Act or the Canada Labour Code, depending on the population, remain untouched. It prescribes the level of increases and caps them at the levels that are there; but all the existing processes under the

Le sénateur Mitchell : Si nous avons davantage de difficulté à obtenir des médecins pour l'Afghanistan et si nous pensions qu'il y aurait peut-être lieu d'augmenter l'indemnité axée sur le marché, le projet de loi dirait non, vous ne pouvez pas le faire?

Mme Laurendeau : Pour les deux prochaines années, c'est exact.

Le sénateur Mitchell : Il ne nous reste plus que deux années en Afghanistan. Je serais curieux de savoir si quelqu'un a pensé à cela.

Mme Laurendeau : Nous examinons tous les aspects de la rémunération lorsque nous envisageons un mécanisme grâce auquel nous pouvons contenir le problème, et nous évaluons le risque lié à tous les éléments de la rémunération. Il a été déterminé que ce qui est proposé ici offre la meilleure combinaison de mécanismes justes, les moins intrusifs et les plus efficaces, pour contenir les coûts, ce qui était l'objectif.

Le sénateur Mitchell : Ce ne serait pas juste à l'égard de nos soldats en Afghanistan si nous ne pouvions pas obtenir davantage de médecins. Nous devrions convoquer à nouveau le ministre, car les représentants militaires de haut niveau que nous avons entendus au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense nous ont dit qu'ils étaient en train d'essayer d'attirer des pilotes mis à pied par les compagnies aériennes et que cela occasionnerait des primes et des ajustements au marché. Le marché est en train de s'ajuster très rapidement et nous devrions peut-être quant à nous apporter ces ajustements, mais cela ne sera pas possible.

Mme Laurendeau : J'entends ce que vous dites, sénateur, mais en même temps, les régimes de rémunération existants, notamment pour les militaires, sont régulièrement mis à jour. Nous ne parlons pas des anciennes indemnités reliées au marché immobilier. Celles-ci sont relativement importantes et elles sont ajustées parallèlement à l'augmentation économique du salaire de base. Il y a en la matière un genre d'effet en chaîne.

Le sénateur Mitchell : Nous venons tout juste d'entendre un ministre dire que personne ne peut prédire l'avenir, que personne ne sait ce qui va se passer. Personne ne savait, même si les gens étaient nombreux à le lui dire, qu'il allait y avoir une récession. Quelqu'un peut-il avoir la certitude que nous n'aurons pas à augmenter les ajustements au marché de manière à trouver des médecins à envoyer en Afghanistan? Il s'agit sans doute d'une question qu'il me faudrait poser au ministre. J'ose espérer que nous pourrions obtenir qu'il revienne devant nous afin que le puisse le faire.

Le droit de grève n'est pas touché par le projet de loi, mais il n'est pas non plus protégé par ce dernier. Celui-ci ne dit pas que le gouvernement ne va pas apporter de changements au droit de grève pendant les deux années d'application de cette loi sur le contrôle des dépenses, par exemple.

Mme Laurendeau : Il dit que les processus normaux relevant de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ou du Code canadien du travail, selon le groupe concerné, demeureront intouchés. Il prescrit le niveau des augmentations et les plafonne aux niveaux énoncés; mais tous les processus existants en vertu de

Public Service Staff Relations Act remain untouched. The right to strike, the right to choose between arbitration and strike remain untouched.

Senator Mitchell: However, they were prepared to change the right to strike in their fall fiscal update.

Ms. Laurendeau: I can only speak about the bill before you. I will not speculate on what could have been done or not done.

[Translation]

The Chair: I now give the floor to the senator from the Laurentians, Senator Rivard.

Senator Rivard: Thank you, Mr. Chair. Senator Mitchell just asked precisely the question I had wanted to put to Ms. Laurendeau. You began your statement by talking about four increases. You said that the right to strike would be maintained. It is a good idea to want to impose restraint, but if public servants refuse, they are free to strike, and arbitration is also a possibility.

Ms. Laurendeau: Absolutely.

Senator Rivard: Forgive me for asking the question.

Ms. Laurendeau: I am very happy to hear it in French.

The Chair: We have interpretation.

[English]

Senator Di Nino: I want to go back to the questions that have been asked so far, because I think they are important in a number of ways. In your opening comments, you said that the sums of the allowances are also frozen. Is that correct? That means that whatever the allowances may be will not increase by 2.5 per cent or 1.5 per cent or whatever?

Ms. Laurendeau: That is correct.

Senator Di Nino: They have been capped, frozen, at the maximum that exists today.

Ms. Laurendeau: Yes, at the level they were when the legislation was introduced.

Senator Di Nino: I think that is a good clarification.

On the question that Senator Eggleton asked, obviously, all of this is subject to some sort of an audit or control. Can you describe how that would happen to ensure that abuses do not occur? Is there an audit procedure?

Ms. Laurendeau: I do not want to leave the committee with the impression that there is no control over what we call "classification creep" or inappropriate use of staffing actions. I guess that is where you are going with your questions.

la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique demeurent intouchés. Le droit de grève, le droit de choisir entre l'arbitrage et la grève, demeurent intouchés.

Le sénateur Mitchell : Cependant, le gouvernement était prêt à modifier le droit de grève dans sa mise à jour relative à la situation financière à l'automne.

Mme Laurendeau : Je ne peux que me prononcer sur le projet de loi que vous avez devant vous. Je ne vais pas spéculer sur ce qui aurait pu être fait ou pas fait.

[Français]

Le président : Je cède la parole au sénateur de la région des Laurentides, le sénateur Rivard.

Le sénateur Rivard : Merci monsieur le président, le sénateur Mitchell vient de poser exactement la question que je désirais poser à Mme Laurendeau. Vous avez commencé votre exposé en parlant de quatre augmentations. Vous avez dit que le droit de grève était maintenu. C'est une bonne intention de limiter, mais si les fonctionnaires refusent, ils peuvent aller en grève ou l'arbitrage est aussi possible.

Mme Laurendeau : Tout à fait.

Le sénateur Rivard : Je m'excuse d'avoir posé la question.

Mme Laurendeau : Cela me fait plaisir de l'entendre en français.

Le président : On a la traduction.

[Traduction]

Le sénateur Di Nino : J'aimerais revenir sur les questions qui ont été posées jusqu'ici, car j'estime qu'elles sont importantes à bien des égards. Dans vos observations initiales, vous avez dit que les montants des indemnités sont tous gelés. Est-ce bien cela? Ce qui signifie que, quelles que soient les indemnités, elles n'augmenteront pas de 2,5 ou de 1,5 p. 100 ou autre, n'est-ce pas?

Mme Laurendeau : C'est exact.

Le sénateur Di Nino : Elles ont été plafonnées, gelées, au niveau maximal qui existe en ce moment.

Mme Laurendeau : Oui, au niveau auquel elles étaient lors du dépôt du projet de loi.

Le sénateur Di Nino : Je pense que c'est là un bon éclaircissement.

Quant à la question posée par le sénateur Eggleton, tout cela fait bien évidemment l'objet d'un genre de vérification ou de contrôle. Pourriez-vous nous décrire le processus qui serait suivi pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus? Y a-t-il un processus de vérification?

Mme Laurendeau : Je ne voudrais pas donner l'impression au comité qu'il n'y a aucun contrôle quant à ce que l'on appelle le « grimement de la classification » ou le recours inopportun à des mesures de dotation. J'imagine que c'est à cela que vous vouliez en venir avec vos questions.

These things are dealt with through delegation to deputy ministers in every department. I am referring specifically to the promotion and classification systems. There are policies that govern how these things are supposed to be done, and there is an audit framework that exists in every department. Each department is responsible to do its own audit to ensure those policies are properly applied.

If I left any impression that there is no control over those activities, there is, both through the policy system and through various audit and verification functions.

Senator Di Nino: Would the Auditor General play a role at some time in the future to ensure that those audits had been conducted and in an appropriate manner?

Ms. Laurendeau: I cannot speak on behalf of the agenda of the Auditor General but in theory, yes, any of these activities can be verified by the Auditor General. I do not know specifically whether it is in the hopper that these will be reviewed in the short term.

Senator Di Nino: I believe she has the authority to do that.

Ms. Laurendeau: She does, definitely.

Senator Di Nino: The other question raised was that the future, as it has been said, cannot be predicted. In effect, if the government needed to change some of these rules, they would have to go back to Parliament for authority. Would this not be the way it would have to happen if we needed 15 pilots to go to Afghanistan and if we send more soldiers to Afghanistan, because I believe when you go to Afghanistan, you get an allowance.

Ms. Laurendeau: Yes, the allowance remains.

Senator Di Nino: The allowance remains but we are talking about bringing in additional people, which may require additional compensation. If the government needed to do that, would they not have the ability to do that by going to Parliament to ask for permission?

Ms. Laurendeau: You are quite correct. Anything done by legislation in this country, as I understand it, can be undone, changed, modified or adjusted by way of legislation. The fact that you have time-limited application for this act, this could be changed by another act of Parliament or any future budget, if there were need and if Parliament so decided.

Senator Di Nino: I have one clarification. We are talking about the expenditure of money for payment of compensation, which, if I understand you correctly, could be a combination of salary, allowances, one or the other, or mainly both or just one; is that correct?

Ms. Laurendeau: That is correct.

Ces aspects sont traités par le biais de délégations de pouvoirs aux sous-ministres dans tous les ministères. Je songe ici tout particulièrement aux systèmes de promotion et de classification. Il existe des politiques régissant la façon dont ces choses sont censées se faire, et il y a dans chaque ministère un cadre de vérification. Chaque ministère est responsable d'effectuer sa propre vérification pour veiller à ce que ces politiques soient appliquées comme il se doit.

Si je vous ai donné l'impression que ces activités ne sont soumises à aucun contrôle, je peux vous confirmer que c'est le contraire, et que cela est assuré tant par le biais des politiques et systèmes qu'au niveau des différentes fonctions d'audit et de vérification.

Le sénateur Di Nino : La vérificatrice générale jouerait-elle quelque rôle à l'avenir pour veiller à ce que ces vérifications soient effectuées, et ce, de manière appropriée?

Mme Laurendeau : Je ne peux pas me prononcer sur le programme de la vérificatrice générale mais, théoriquement, oui, l'une de ces activités peut être vérifiée par la vérificatrice générale. J'ignore cependant si de telles vérifications sont déjà inscrites au programme à court terme du Bureau du vérificateur général.

Le sénateur Di Nino : Je pense que la vérificatrice générale jouit du pouvoir d'en mener.

Mme Laurendeau : Oui, parfaitement.

Le sénateur Di Nino : L'autre question qui a été soulevée est que l'on ne peut pas, comme cela a été dit, prédire l'avenir. En effet, si le gouvernement devait modifier certaines de ces règles, il lui faudrait revenir au Parlement pour en demander l'autorisation. N'est-ce pas ainsi que les choses se passeraient s'il nous fallait trouver 15 pilotes à envoyer en Afghanistan et si nous y envoyions d'autres soldats, car je pense que lorsque vous allez en Afghanistan, vous touchez une indemnité.

Mme Laurendeau : Oui, l'indemnité demeure.

Le sénateur Di Nino : L'indemnité demeure, mais nous avons parlé d'envoyer là-bas encore d'autres personnes, ce qui nécessiterait peut-être une rémunération supplémentaire. Si le gouvernement devait faire cela, ne pourrait-il pas en demander l'autorisation au Parlement?

Mme Laurendeau : Vous avez tout à fait raison. D'après ce que je comprends, tout ce qui est fait dans ce pays par la voie législative peut être défait, changé, modifié ou ajusté au moyen de modifications aux lois. Le fait que le projet de loi dont nous discutons ici ait une durée d'application fixe signifie que la situation pourrait être modifiée par une autre loi du Parlement ou par un nouveau budget, advenant la nécessité et le désir du Parlement de le faire.

Le sénateur Di Nino : Il me faut un éclaircissement. Nous discutons ici de dépenses aux fins du versement de rémunérations qui, si je vous ai bien compris, pourraient être une combinaison de salaire, d'indemnités, l'un des deux ou les deux à la fois; est-ce bien le cas?

Mme Laurendeau : C'est exact.

Senator Murray: Forgive me if you have already touched on this. I am looking at the expenditure restraint act and the limit in the rate of pay for federal public servants. Take us again, if it is again, through what happens to employees who belong to a union that concluded an agreement for 2.5 per cent per year in 2008-09 and going forward, for example. Are those increases rolled back now?

Ms. Laurendeau: Thank you for asking the question, because it is an important feature of the legislation. No, I have not touched upon that yet, so I will be happy to answer your questions.

Anything on a go-forward basis that would be beyond and above the percentages provided for by the legislation that already has been agreed upon would be brought back to the level of the restraint.

Senator Murray: That would be 1.5 per cent.

Ms. Laurendeau: Yes. Anything done for year 2006 or 2007 that has already been applied on the rates of pay and, therefore, put in the pockets of employees would not be clawed back. I do not know if you understand the distinction I am making.

Senator Murray: I understand. What about 2008-09 — the fiscal year that ends in a couple of weeks' time.

Ms. Laurendeau: It depends on when those increases are supposed to happen. If they happened after December 8, 2008, they would be captured by the legislation. If they were implemented earlier in the year, let us say by March 1, 2008, for example, they would remain because they would have been already implemented.

Senator Murray: What is the significance of December 8, pray tell?

Ms. Laurendeau: Back in November when the fall economic update was announced, we felt a strong duty to try to negotiate with as many bargaining agents as possible with the hope of reaching settlements rather than having to contain costs by using a more dramatic mechanism like a restraint bill. We concluded successfully many collective agreements around that period. There was a flurry of activity at that time with a fair number of bargaining units wanting to sit down to try to reach an agreement with us. People could see that the economy was going down. We had allowed the negotiation process to stretch toward the end of November and into the beginning of December.

We did not agree with everyone, that is for sure. We still had to go ahead for all the non-unionized workforce and the remaining unionized workforce with whom we could not agree, to finish the work of putting restraint on expenditures. We tried hard to agree to it and we wanted to be truthful to the ones who generally negotiated with us to reach a settlement by leaving those

Le sénateur Murray : Vous me pardonneriez si vous avez déjà traité de cette question. Je suis en train d'examiner la Loi sur le contrôle des dépenses et la limitation du taux de salaire pour les fonctionnaires fédéraux. Pourriez-vous repasser en revue avec nous, si vous l'avez déjà fait, ce qui se passe dans le cas d'employés appartenant à un syndicat ayant conclu une entente prévoyant une augmentation de 2,5 p. 100 par an en 2008-2009 et au-delà, par exemple? Ces augmentations vont-elles maintenant être annulées?

Mme Laurendeau : Merci de poser cette question, car il s'agit d'un élément important du projet de loi. Non, je n'ai pas encore traité de cela, et je me ferai donc un plaisir de répondre à vos questions.

Pour ce qui est du futur, toute augmentation négociée, supérieure aux pourcentages énoncés dans le projet de loi, serait ramenée pour correspondre au plafond.

Le sénateur Murray : C'est-à-dire 1,5 p. 100.

Mme Laurendeau : Oui. Tout ce qui a pu être fait pour 2006 ou 2007 et qui a déjà été appliqué aux taux de rémunération et, en conséquence, versé aux employés, ne serait pas récupéré. Je ne sais pas si vous saisissez la distinction que j'établis.

Le sénateur Murray : Je comprends. Qu'en est-il pour 2008-2009, c'est-à-dire l'exercice financier se terminant d'ici deux ou trois semaines?

Mme Laurendeau : Tout dépend du moment où ces augmentations sont censées intervenir. Si elles sont entrées en vigueur après le 8 décembre 2008, elles seraient saisies par le projet de loi. Si elles ont été appliquées plus tôt dans l'année, disons avant le 1^{er} mars 2008, par exemple, elles demeureraient, car elles auraient déjà été mises en application.

Le sénateur Murray : Dites-nous donc quelle est la signification de la date du 8 décembre?

Mme Laurendeau : En novembre, lors de l'annonce de la mise à jour économique de l'automne, nous étions convaincus qu'il était de notre devoir d'essayer de négocier avec un maximum d'agents de négociation dans l'espoir d'en arriver à des ententes au lieu d'avoir à contenir les coûts en recourant à un mécanisme plus drastique, comme un projet de loi de contrôle des dépenses. Nous avons, pendant cette période, réussi à négocier de nombreuses conventions collectives. Il y a eu à l'époque un foisonnement d'activités avec bon nombre d'unités de négociations qui étaient désireuses de s'asseoir pour essayer d'en arriver à une entente avec nous. Les gens pouvaient voir que l'économie ralentissait. Nous avons laissé le processus des négociations s'étirer jusque vers fin novembre, début décembre.

Les négociations n'ont pas abouti dans tous les cas, bien évidemment. Il nous fallait toujours aller de l'avant pour ce qui est de tous les travailleurs non syndiqués et des groupes de travailleurs syndiqués restants avec lesquels nous n'avions pas pu nous entendre, pour terminer le travail de contrôle des dépenses. Nous avons travaillé fort pour en arriver à des ententes et nous

settlements untouched. However, we wanted to ensure that we remained fair to the others on a go-forward basis. Time was of the essence.

Senator Murray: I remember seeing the announcements but I cannot place them at pre-December 8 or post-December 8.

Ms. Laurendeau: They were in the week of November 15, if my memory serves me correctly.

Senator Murray: Were they? Some of them, at least one of them, I believe, came in after the November economic statement, but you will correct me if I am wrong. When I saw that it was with a huge union, one of the biggest, it caused me to wonder why they needed to impose restraint when they had already negotiated a suitable agreement.

Ms. Laurendeau: We issued a final offer around the week of November 15, and we reached a settlement with the Public Service Alliance of Canada on November 29. It was around that period. With four groups of the Public Service Alliance of Canada, we reached a significant settlement through negotiations. You are correct.

Senator Murray: Coming back to December 8, anything that was negotiated and concluded before December 8 is not touched by this restraint bracket. Is that correct?

Ms. Laurendeau: It would be touched if, for the future years, the economic increase was to be higher, but the bulk of the ones we negotiated in October and November are within the parameters. The agreement we reached with PSAC was within the parameters.

Senator Murray: That is 1.5 per cent per year.

Ms. Laurendeau: That is correct.

Senator Murray: In respect of any money that starts to go into the pockets after December 8, there will be a rollback or a clawback. Is that it?

Ms. Laurendeau: I would not call it a clawback because a clawback will take money from your pocket that you already had.

Senator Murray: They will prorate it and take it out of your hide going forward.

Ms. Laurendeau: Yes, forward only.

Senator Murray: Others may want to get into this discussion in more detail. I have reached the bottom of my competence in this particular field.

Is it sheer coincidence that December 8 was also the date on which the government was facing a confidence vote in the House, which they later postponed? Again, why did you pick December 8? Has it a religious connotation?

voulions être sincères avec les groupes qui avaient, de manière générale, négocié avec nous en vue d'en arriver à un règlement, en ne touchant pas à ces derniers. Cependant, nous tenions à demeurer justes à l'égard des autres pour ce qui est de l'avenir. L'heure tournait.

Le sénateur Murray : Je me souviens d'avoir vu les annonces, mais je ne peux pas les situer dans la période précédant le 8 décembre ou suivant le 8 décembre.

Mme Laurendeau : Elles ont été faites dans la semaine du 15 novembre, si ma mémoire est bonne.

Le sénateur Murray : Vraiment? Certaines d'entre elles, une en tout cas, me semble-t-il, est venue après l'énoncé économique de novembre, mais vous me corrigerez si je me trompe. Lorsque j'ai vu qu'il s'agissait d'un très gros syndicat, l'un des plus gros, je me suis demandé pourquoi il avait été décidé d'imposer le contrôle des salaires alors qu'une entente appropriée avait déjà été négociée.

Mme Laurendeau : Nous avons déposé une offre finale aux environs de la semaine du 15 novembre, et avons conclu une entente avec l'Alliance de la fonction publique du Canada le 29 novembre. C'était autour de cette période-là. Dans le cas de quatre groupes de l'Alliance de la fonction publique du Canada, nous avons obtenu un règlement par la voie de la négociation. Vous avez raison.

Le sénateur Murray : Pour en revenir au 8 décembre, rien de ce qui a été négocié et conclu avant le 8 décembre ne sera touché par ces seuils de contrôle, n'est-ce pas?

Mme Laurendeau : Ce qui a été négocié sera touché si, pour les années futures, l'augmentation économique allait être supérieure, mais le gros des augmentations que nous avons négociées en octobre et novembre s'inscrivent à l'intérieur des paramètres. L'entente que nous avons négociée avec l'AFPC s'inscrit dans ces paramètres.

Le sénateur Murray : Vous parlez du 1,5 p. 100 par an.

Mme Laurendeau : C'est exact.

Le sénateur Murray : Pour ce qui est de toute somme devant aller dans la poche des employés après le 8 décembre, il y aura annulation ou récupération. Est-ce bien cela?

Mme Laurendeau : Je ne parlerais pas de récupération, car la récupération va chercher dans vos poches de l'argent que vous avez déjà touché.

Le sénateur Murray : Ce sera fait au prorata, et on viendra vous l'arracher à l'avenir.

Mme Laurendeau : Oui, à l'avenir seulement.

Le sénateur Murray : D'autres voudront peut-être aborder ces questions de manière plus détaillée. J'ai touché au fond de ma compétence dans ce domaine particulier.

Est-ce par un pur effet du hasard que le 8 décembre ait également été la date à laquelle le gouvernement faisait face à un vote de confiance à la Chambre, vote qu'il a par la suite reporté? Encore une fois, pourquoi avez-vous choisi le 8 décembre? Cette date a-t-elle quelque connotation religieuse?

Ms. Laurendeau: No. It has no religious connotation. In fact, it was a pragmatic choice, and I do not remember the date of prorogation. I am not in on the secrets of the gods with respect to when these things happen. When we reached the end of November, the sheer capacity of the system to have negotiators on both union and employer side available forced us to think through cutting a little bit of slack in terms of time, to let the negotiation process finish its course. We felt strongly, quite independently of the rest of the activity, that from a pure bargaining process, it would have been unfair to pull the plug on negotiations and not allow them to finish when they were so close and the issue was capacity. People were negotiating almost day and night. Our most important bargaining agents had people with many bargaining units to deal with. The timing of each table was impossible.

Senator Murray: I suppose we all had an email from someone who is a member or a leader of a union, I cannot remember which. I noticed that they represented, among others, the employees of the National Gallery. He was saying that they negotiated 2.5 per cent and that now it would be taken back going forward. There is no point going into particular cases right now.

The point was made very specifically, in the November statement as I recall it, to the general effect that private-sector wage settlements were outpacing those in the public sector. It is hard to know what that means — that is, whether it is a snapshot on one day, whether they are talking about the federal public sector or the public sector generally, or what it is. I do not expect you to have that at your fingertips, but I would like to see some supporting evidence for that statement, some documentation about that, if you could obtain it at some point for us.

Ms. Laurendeau: I would be hard-pressed to know who said that.

Senator Murray: I'm pretty sure it is in the fall economic statement, which I do not have before me.

Ms. Laurendeau: I do not have it before me, either.

Senator Murray: I remember putting a line by it and intending to ask some questions about it if I had the chance. Now is my chance.

Ms. Laurendeau: I am sorry; I cannot help you.

Senator Murray: See if there is some documentation, if you will.

One more matter. I do not expect to get far with this, but I will see if you can tell us anything. One of the union leaders who was a witness, I think, at the House of Commons committee, said — not in respect to the new public sector equitable compensation act but

Mme Laurendeau : Non. Elle n'a aucune connotation religieuse. En fait, il s'est agi d'un choix purement pragmatique, et je ne me souviens pas de la date de prorogation. Je ne suis pas dans les secrets des dieux pour ce qui est du choix du moment pour ces choses. Lorsque nous sommes arrivés à la fin du mois de novembre, la simple capacité du système quant à la disponibilité des négociateurs, tant du côté des syndicats que du côté de l'employeur, nous a obligés à envisager de donner un petit peu de mou côté temps, pour laisser le processus de négociation finir sa course. Nous étions d'avis, très indépendamment du reste de l'activité, que, du point de vue purement négociation, il aurait été injuste de couper court aux négociations et de ne pas les laisser aboutir alors que les deux parties étaient si près et que la question était celle de la capacité. Les gens négociaient presque jour et nuit. Nos plus importants agents négociateurs avaient dans leur équipe des personnes qui devaient traiter avec plusieurs unités de négociation. Il était impossible de faire coller les horaires pour toutes les tables.

Le sénateur Murray : J'imagine que nous avons tous reçu un courriel d'une personne qui était membre ou dirigeant syndical, je ne me souviens plus. J'avais relevé le fait que le syndicat représentait, entre autres, les employés du Musée des beaux-arts. L'auteur du courriel disait qu'ils avaient négocié 2,5 p. 100 et que cela allait être annulé pour l'avenir. Il ne sert à rien de traiter ici maintenant de cas particuliers.

Ce qui a été souligné de manière très précise dans l'énoncé de novembre, si mon souvenir est exact, c'est que, de manière générale, les règlements salariaux dans le secteur privé l'emportaient sur ceux du secteur public. Il est difficile de savoir ce que cela signifie — en d'autres termes s'agissait-il d'un cliché correspondant à un moment bien précis, parlait-on de la fonction publique fédérale par opposition au secteur public en général, ou quoi? Je ne me m'attends pas à ce que vous ayez la réponse sur le bout des doigts, mais j'aimerais bien voir des preuves à l'appui de cette déclaration, de la documentation là-dessus, s'il vous serait possible de nous en fournir.

Mme Laurendeau : J'aurais bien de la difficulté à déterminer qui a dit cela.

Le sénateur Murray : Je suis à peu près certain que cela se trouve dans l'énoncé économique de l'automne, dont je n'ai pas le texte devant moi.

Mme Laurendeau : Je ne l'ai pas non plus devant moi.

Le sénateur Murray : Je me souviens d'avoir coché le texte dans la marge, mon idée étant de poser des questions là-dessus si j'en avais l'occasion. Et c'est maintenant mon occasion.

Mme Laurendeau : Je regrette, mais je ne peux pas vous aider.

Le sénateur Murray : Vérifiez, si vous le voulez bien, s'il existe quelque documentation là-dessus.

Une autre chose. Je ne compte pas aller très loin avec ceci, mais j'aimerais bien voir si vous pouvez nous dire quelque chose. L'un des dirigeants syndicaux qui a comparu, je pense, devant un comité de la Chambre des communes, a déclaré — pas au sujet de

in respect of this restraint act — that they are going right to court and that this will involve protracted litigation. The way he spoke, as I read it, he felt that he had quite a strong Charter case.

I am familiar, in a general way, with Supreme Court of Canada judgments going back to six and five under the Trudeau government. I think there was another one at the time that the Mulroney government brought in some measures.

Beyond telling us, as I am sure you will, that the government is confident in the constitutionality of its legislation, is there any other information that you can give us in a general way about this?

Ms. Laurendeau: You will understand, senator, that I will have to remain very general. One thing needs to be understood. A lot of effort was put into trying to ensure that the measures would be achieving the predictability of expenditure that was required, while ensuring that the legislation remained as unintrusive as possible. I think your colleague from Toronto raised the issue of other mechanisms that could be considered. All of those options were weighed in the choices made in this particular legislation.

We also made a huge effort, to which I just referred, to settle, around those parameters, with as many bargaining agents and units, through separate employers and through the core public administration as we could. The objective of ensuring that the expenditure was brought within certain parameters remained and needed to be supported by other measures.

That sounds a bit long, but I am trying to say that a big effort on the negotiation front was made, with a fair amount of understanding. As you said earlier, we had successfully agreed with one of our major unions to settle within the parameters of the fiscal objectives that are supported by this legislation. As for the rest, I would not want to speculate on the intentions of bargaining agent leaders or on future court challenges. They tend to be creative in many ways when it comes to that.

[Translation]

Senator Ringuette: How many million dollars does the bonus or merit pay program for the upper echelons of the public service amount to for the year 2007-08?

Ms. Laurendeau: I am not able to answer.

Senator Ringuette: Will you be able to obtain an answer for the Committee? I know that the last time we looked at the estimates, it was around \$20 million. I would like you to confirm the amount for us.

Ms. Laurendeau: I would be pleased to confirm the amount for you. I would like to be clear as to the question. You would like to know the annual expenditure?

la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public, mais relativement à la Loi sur le contrôle des dépenses — qu'ils allaient faire appel aux tribunaux et que les litiges dureraient longtemps. D'après ce que j'ai compris de ses propos, il estimait avoir un assez solide dossier de contestation fondée sur la Charte.

J'ai une assez bonne connaissance générale des décisions de la Cour suprême du Canada, remontant jusqu'à la politique des six et cinq sous le gouvernement Trudeau. Je pense qu'il y a eu un autre cas semblable avec des mesures adoptées par le gouvernement Mulroney.

Outre nous dire, comme je suis certain que vous le ferez, que le gouvernement a confiance dans la constitutionnalité de son projet de loi, y a-t-il d'autres informations générales que vous pourriez nous donner pour nous éclairer en la matière?

Mme Laurendeau : Vous comprendrez, sénateur, qu'il me faut demeurer très générale. Il importe de comprendre une chose. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour essayer de veiller à ce que les mesures amènent la prévisibilité des dépenses requises, tout en assurant que le projet de loi demeure aussi peu intrusif que possible. Je pense que votre collègue de Toronto a soulevé la question d'autres mécanismes qui pourraient être envisagés. Toutes ces options ont été examinées dans le cadre des choix effectués aux fins de ce projet de loi en particulier.

Nous avons également déployé d'énormes efforts, dont je viens tout juste de traiter, pour régler, dans le contexte de ces paramètres, avec autant d'agents et d'unités de négociation que possible, qu'il s'agisse d'employeurs distincts ou du noyau de la fonction publique. L'objectif, qui était d'assurer que la dépense s'inscrive à l'intérieur de certains paramètres, est demeuré, et devait être appuyé par d'autres mesures.

L'explication que je vous donne est peut-être un peu longue, mais ce que j'essaie de dire est que d'importants efforts ont été déployés du côté des négociations, avec un niveau d'entente considérable. Comme vous l'avez dit plus tôt, nous avions réussi à régler avec un des gros syndicats à l'intérieur des paramètres des objectifs financiers appuyés par le projet de loi. Pour ce qui est du reste, je ne voudrais pas faire de supputations sur les intentions des dirigeants syndicaux négociateurs ni sur d'éventuelles contestations devant les tribunaux. Les syndicats ont tendance à faire preuve de beaucoup de créativité en la matière.

[Français]

Le sénateur Ringuette : Combien de millions représente le plan de bonification ou de mérite pour l'année 2007-2008 pour la haute hiérarchie de la bureaucratie?

Mme Laurendeau : Je ne pourrais pas vous répondre.

Le sénateur Ringuette : Allez-vous pouvoir le faire pour ce comité? Je sais que la dernière fois qu'on avait regardé des estimés, c'était aux environs de 20 millions. J'aimerais que vous nous confirmiez un montant.

Mme Laurendeau : Cela me fera plaisir de vous confirmer un montant. J'aimerais être claire sur la nature de la question. Vous aimeriez connaître la dépense annuelle?

Senator Ringuette: The bonus plan for senior managers in the public service, the merit bonus.

Ms. Laurendeau: I have friends at the back who are taking note of the questions. I do not have the answer in my head, but we will undertake to provide you with an answer.

The Chair: As quickly as possible. We are under pressure here.

Ms. Laurendeau: I understand. I am as well.

Senator Ringuette: I have one final question on this section. Ms. Laurendeau, could you explain to Committee members how salary reductions for members of the public service of Canada will stimulate the Canadian economy?

Ms. Laurendeau: I do not think I am in a position to answer that question. My specialty is labour relations and pay. I am not an economist.

Senator Ringuette: That is part of the current government's economic stimulus package.

Ms. Laurendeau: At the same time, I would say, without wanting to speculate on areas that are outside my domain, that the government of Canada remains the largest employer in the country and that when the time comes to make decisions regarding increases that will be first and foremost paid by the taxpayer, there will be a decision to be made. I cannot tell you how public servants' salaries stimulate the economy. That is beyond my area of knowledge. I can tell you that there is an employer responsibility to make decisions that fit with the government's priorities.

Senator Ringuette: I would tell you that all of the economists in the country that I have had the opportunity to hear over the last six months have constantly repeated that the economy will regain a certain equilibrium once consumers renew their trust in the economy and begin to consume at a more normal pace.

If the employees of the country's largest employer have less income, how do you think they will be able to stimulate the economy? I am not saying this as a professional in your field, but, in essence, we are being handed this Bill as a series of measures aimed at stimulating the economy. And if this particular element is a measure aimed at stimulating the economy, I would like your department to provide Committee members with your analysis confirming or negating the economic stimulus it will produce.

The Chair: Are you able to respond?

Ms. Laurendeau: I am not in a position to answer that question, given that it pertains to fiscal policy rather than to a labour relations issue I can respond to.

The Chair: Could you ask the other departments to provide this information to the Committee?

Le sénateur Ringuette : Le plan de bonification de la haute direction de la fonction publique, la prime au mérite.

Mme Laurendeau : J'ai des amis à l'arrière qui prennent les questions en note. Je n'ai pas les réponses en tête, mais nous ferons les efforts requis pour vous répondre.

Le président : Aussitôt que possible, nous avons de la pression ici.

Mme Laurendeau : Je comprends, moi aussi.

Le sénateur Ringuette : J'ai une dernière question sur cette partie. Madame Laurendeau, pouvez-vous indiquer aux membres de ce comité comment les diminutions des salaires des employés de la fonction publique du Canada vont stimuler l'économie canadienne?

Mme Laurendeau : Je ne crois pas être en position de répondre à cette question. Je suis une spécialiste en relations de travail et en rémunération. Je ne suis pas une économiste.

Le sénateur Ringuette : Cela fait partie du plan de stimulation économique du gouvernement actuel.

Mme Laurendeau : En même temps, je vous dirais, sans vouloir spéculer sur les choses en dehors de mon domaine, le gouvernement du Canada demeure le plus gros employeur au pays et quand vient le temps de prendre des décisions sur les augmentations nécessaires qui sont d'abord et avant tout des augmentations qui proviennent des contribuables, il y a une décision à prendre. Je ne peux pas vous dire comment le salaire des fonctionnaires stimule l'économie. C'est au-delà de mes compétences. Je peux vous dire qu'il y a une responsabilité d'employeur de prendre des décisions qui vont dans le sens des priorités du gouvernement.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais vous faire remarquer que tous les économistes du pays que j'ai eu l'occasion d'entendre depuis les six derniers mois répètent constamment que l'économie va retrouver un certain équilibre au moment où les consommateurs auront confiance dans l'économie et commenceront à consommer à un rythme plus normal.

Si les employés du plus grand employeur du pays ont moins de revenus, comment pensez-vous qu'ils pourront stimuler l'économie? Je ne dis pas cela comme professionnel dans votre domaine, mais essentiellement, on nous propose ce projet de loi comme étant un ensemble d'interventions pour stimuler l'économie. Et si ce point particulier constitue une intervention pour stimuler l'économie, j'aimerais que votre département puisse fournir aux membres de ce comité votre analyse pour confirmer ou infirmer le stimulus économique que cela va produire.

Le président : Êtes-vous capable de répondre?

Mme Laurendeau : Je ne suis pas en position de répondre à cette question, cela tient plus de la politique fiscale que de la question de relations de travail à laquelle je peux répondre.

Le président : Pouvez-vous demander aux autres départements cette information pour le comité?

Ms. Laurendeau: I am not in a position to tell you if we will be able to commit to providing an answer to that question. But we have certainly jotted down the question.

Senator Rivard: I had another question, but in the context of what Senator Ringuette has just discussed, we must remember that there are increases. This is not a wage freeze nor a wage reduction. We are contributing to the improvement of the quality of life of public servants who will have more money to invest in the economy.

Ms. Laurendeau: And there are many similar workers out there who do not have a job at the present time. You are right, we are talking about a 350,000 member labour force that will benefit from an overall increase of 6.8 per cent. That has some strength to it.

Senator Rivard: Does the Expenditure Restraint Act, as far as salaries go, apply to Crown corporations such as Canada Post?

Ms. Laurendeau: It does not apply to Crown corporations that are completely dependent upon public funding. I would therefore refer you to the bill's schedule. Those corporations that earn income, for example the Canada Post Corporation, are not covered by this legislation. If you allow me time to find the page, the list mostly entails museums, agencies and Crown corporations that are "fully appropriation dependant." It does not cover the Canada Post Corporation.

Senator Rivard: Thank you.

Senator Chaput: Mr. Chair, thank you. My questions will be quite brief. Ms. Laurendeau, you have just stated that the public service is the largest employer in Canada. I am wondering what the savings will be, countrywide, with the numbers you have provided. If you could provide an answer on that, and then, with regard to these countrywide savings, what is the percentage of women in the public service? Who is not covered by this legislation? Who is under it and who is not?

Ms. Laurendeau: There are three parts to your question. I am not sure I fully understand the first one. When you use the term "économie" in French, by that you mean "the savings" and not the economy.

Senator Chaput: Yes.

Ms. Laurendeau: The third part pertains to the representation of women in the public service.

Senator Chaput: Yes, precisely, and with regard to this representation of women, do you have an idea of the percentage of people who have contributed the most to these "savings", as you say? Do we have an idea of that? Further, you mentioned that the Canada Post Corporation is not covered. Are there others? How many are there, and which ones are they?

Ms. Laurendeau: I will be able to provide an answer to this question, but it will take a few days. I would like to give you a clear answer. I do not want to speculate and give you simple

Mme Laurendeau: Je ne suis pas en mesure de vous dire si je peux nous commettre à donner une réponse à cette question. Mais certainement on note la question.

Le sénateur Rivard: J'avais une autre question, mais je pense à ce que le sénateur Ringuette vient de souligner, il faut quand même se souvenir qu'il y a des augmentations. Il n'y a pas un gel ni une baisse de salaire. On contribue à améliorer la qualité de vie des fonctionnaires qui auront plus d'argent pour pouvoir investir dans l'économie.

Mme Laurendeau: Et plusieurs autres équivalents dans la main-d'œuvre n'ont pas d'emploi au moment où on se parle. Vous avez raison, on parle d'une main-d'œuvre de 375 000 personnes qui vont bénéficier d'augmentation de 6,8 p. 100 au total. C'est quand même une certaine force.

Le sénateur Rivard: Est-ce que la Loi sur le contrôle des dépenses des salaires s'applique aux sociétés de la Couronne comme la Société canadienne des postes?

Mme Laurendeau: Cela ne s'applique qu'aux corporations de la Couronne qui sont complètement dépendantes des fonds publics. Alors, je vous référerai à l'annexe de la législation; celles qui ont des revenus, par exemple, la Société canadienne des postes n'est pas couverte par cette législation. Si vous me laissez trouver la page, la liste compte surtout des musées, des organismes, des corporations de la Couronne qui sont « fully appropriation dependant ». Cela ne couvre pas la Société canadienne des postes.

Le sénateur Rivard: Merci.

Le sénateur Chaput: Monsieur le président, je vous remercie. Mes questions sont assez brèves. Madame Laurendeau, vous venez de dire que la fonction publique est le plus gros employeur du Canada. Je me demandais, quelle a été l'économie, à l'échelle du pays, avec les chiffres que vous avez apportés? Si vous pouvez me répondre et ensuite, sur cette économie à l'échelle du pays, quel est le pourcentage de femmes qui font partie de la fonction publique? Qui n'est pas couvert par cette entente? Qui doit y participer et qui n'y participe pas?

Mme Laurendeau: Vous aviez trois parties à votre question. La première, je ne suis pas sûr de la comprendre. L'économie, vous voulez dire « the savings ».

Le sénateur Chaput: Oui.

Mme Laurendeau: La troisième, c'est la représentation féminine dans la fonction publique.

Le sénateur Chaput: Oui, exactement et de cette représentation féminine, avez-vous une idée du pourcentage de ces personnes qui ont contribué le plus à ces « savings » comme vous dites? Est-ce qu'on a une idée de cela? Ensuite, vous avez mentionné que la Société des postes n'était pas couverte. Est-ce qu'il y en a d'autres? Combien et qui sont-ils?

Mme Laurendeau: Je pourrais répondre à cette question, mais ce sera possible que d'ici les prochains jours. Je voudrais vous donner une réponse claire. Je ne voudrais pas spéculer et vous

approximations. We have data with regard to the prevalence of women in the public service. But I do not have the numbers for the armed forces. To be fair, I should give you the overall numbers.

As far as the savings are concerned, it all depends on the expenditures that had been planned. It is therefore difficult to quantify the savings compared with the expenditures that had been planned at a moment in time. That being said, what I would say is that each percentage point of economic increase for the group of persons covered by this legislation amounts to an expenditure of approximately \$330 million. This percentage of increase corresponds to an expenditure of some \$330 million. Therefore, every time we save 1 per cent, we are saving \$330 million of public monies. I would hesitate to call that a savings.

We cannot speculate on what an economic increase would have been. We have taken measures to limit increases to the expenditure that is there.

Senator Chaput: These measures were not taken with a view to save money.

Ms. Laurendeau: Rather with a view to predict expenditure levels. With a view to having an expenditure line item for an increase in the payroll for all of these people such that it will allow us to face the various challenges in order to ensure some form of predictability, if you will.

[English]

The Chair: Thank you, Ms. Laurendeau. It has been pointed out to me that in the November 2008 economic and fiscal statement, the proposed initiatives would lower federal expenditures by \$0.6 billion in 2008-09, \$0.6 billion in 2009-10, \$0.9 billion in 2010-11 and \$1 billion for the next two years following that, each year. That is in the economic statement.

Ms. Laurendeau: I think that should be answered by my colleagues in Finance. It definitely includes some of the savings of that particular legislation, but there may be other measures in this bill that are covered by that as well.

The Chair: Thank you. I thought we had finished with this round and were ready to go to Part 11, but Senator Nancy Ruth has one question with respect to Part 10 before we move on.

Senator Nancy Ruth: When the decision was made to save a certain amount of dollars, whether it was the \$330 million or whatever, was there any discussion around how to do it rather than just as a blanket? I am following on Senator Chaput's question. Was there a discussion that those say earning under \$50,000 would get 2 per cent, those earning over \$100,000 would get half a per cent and that kind of thing, so there was a ratio and more of a flattening to the pain?

Ms. Laurendeau: There were definitely assessments of various options to reach the expenditure target as it pertained to the growth of the compensation and flow. Various options were

donner des à-peu-près. On a des données sur la prédominance féminine de la fonction publique. Mais je ne l'ai pas pour les forces armées. Si je veux être juste, je devrais vous donner les chiffres globaux.

En termes d'économie, cela dépend toujours de ce qu'on avait prévu dépenser. Alors, c'est difficile de tenter de déterminer une économie en termes de chiffres par rapport à ce qui avait à un moment donné été prévu de dépenser. Cela dit, ce que je vous dirais, c'est que chaque pourcentage d'augmentation économique sur la population qui est couverte par cette législation correspond à une dépense d'environ 330 millions de dollars. Chaque pourcentage d'augmentation correspond à une dépense d'environ 330 millions de dollars. Alors chaque fois qu'on économise un p. cent, on économise aux fonds publics 330 millions de dollars. J'hésite à appeler cela une économie.

On ne peut pas spéculer sur ce qui aurait été une augmentation économique. On a pris des mesures pour les contenir à la dépense qui est là.

Le sénateur Chaput : Ces mesures n'ont pas été prises avec une volonté d'économiser.

Mme Laurendeau : D'assurer plutôt la prévisibilité de la dépense. S'assurer qu'on aurait un item de dépenses pour l'augmentation de l'enveloppe de rémunération pour toute cette population qui serait connue pour être capable de faire face aux autres défis pour avoir une forme de prévisibilité si vous voulez.

[Traduction]

Le président : Merci, madame Laurendeau. Il a été porté à mon attention que, dans l'énoncé économique et financier de novembre 2008, les initiatives proposées devaient réduire les dépenses fédérales de 0,6 milliard de dollars en 2008-2009, de 0,6 milliard de dollars en 2009-2010, de 0,9 milliard de dollars en 2010-2011 et de 1 milliard de dollars pour chacune des deux années suivantes. Cela est contenu dans l'énoncé économique.

Mme Laurendeau : Je pense que ce sont mes collègues des Finances qui devraient répondre. Cela englobe définitivement certaines des économies découlant de cette initiative législative en particulier, mais il y a peut-être d'autres éléments du projet de loi qui y sont inclus également.

Le président : Merci. Je pensais que nous en avons terminé avec ce tour-ci et étions prêts à passer à la partie 11, mais le sénateur Nancy Ruth a une question au sujet de la partie 10, avant que nous ne passions à la suite.

Le sénateur Nancy Ruth : Lorsqu'il a été décidé d'économiser X dollars, qu'il s'agisse de 330 millions de dollars ou autre, y a-t-il eu quelque discussion quant à savoir comment procéder, autrement que par le biais d'une mesure générale? Je poursuis l'interrogatoire du sénateur Chaput. A-t-on discuté de la possibilité que ceux gagnant, mettons, moins de 50 000 \$, obtiennent 2 p. 100, ceux gagnant plus de 100 000 \$, 0,5 p. 100, et ainsi de suite, afin qu'il y ait un ratio et un étalement de la douleur, en quelque sorte?

Mme Laurendeau : Il y a définitivement eu des évaluations de différentes options pour en arriver à la cible en matière de dépenses, compte tenu de la croissance et de la distribution de la

considered, but in terms of going by threshold and things like that, no, that was not. Things that were considered as options would have been reduction of the size of the workforce, which would have entailed layoffs, or things like freezing increments or progressions in pay rates, which was used in previous times of hardship and had proven to be quite hard to accept for the workforce. It was determined that this particular package was the one that was the most coherent, the least intrusive and would achieve the purpose.

The Chair: That went very nicely, Ms. Laurendeau, and that is the manner we would like to follow with Part 11. Could you now give us a brief overview of what is in Part 11 before we go to questions? I already have a list even before your overview.

Ms. Laurendeau: I thought we would go to another part first so I could get a break, but I guess not.

The Chair: You did so well on the first one.

Ms. Laurendeau: This one is a bit more meaty.

Basically, this particular piece of legislation is there to achieve the purposes that are provided for in its own preamble, which you can find on page 362. It is there to bring in something that pay equity experts say is the right way to go when it comes to pay equity, which is to have a pro-active regime to deal with equal pay for work of equal value. We had years of experience with the current system, which is provided for by section 11 of the Human Rights Act. Section 11 provides that an employer has the sole obligation to ensure that equal pay for work of equal value is achieved, and that it is a discriminatory practice to pay men and women differently for performing work of equal value. This statement of obligation that Section 11 of the current Human Rights Act provides for is, by the way, an international obligation that Canada has undertaken.

That being said, the system we have in place at the federal level is based on a complaints system. In other words, if you feel as an individual or as a group that an employer has not achieved equal pay for work of equal value, then you can file a complaint. There is investigation, there is protracted litigation, there is analysis on both sides, often supported by very wealthy unions, and you get into 15 years of litigation. At the end of the day, you have a result that presumably resolves whatever discrimination may have been found.

The problems with a complaint-based system are two. It is an extremely long process to actually get your results. Experience in the public service has ranged from an average of five years of litigation up to 15 years and, in the case of Canada Post, they were at it for 21 years. Results are hard to achieve. It also provides a very antagonistic platform for actually achieving equal pay for work of equal value.

masse salariale. Diverses options ont été envisagées, mais il n'a pas été question de procéder par seuil, non. Auraient compté parmi les options envisagées la diminution de la taille de l'effectif, ce qui aurait amené des mises à pied, ou des choses comme le gel des augmentations d'échelon ou de la progression des taux de salaire, mesures qui ont été utilisées en période difficile par le passé, mais que les travailleurs avaient eu beaucoup de mal à encaisser. C'est ainsi qu'il a été déterminé que cet ensemble de mesures était celui qui était le plus cohérent, le moins intrusif et le plus productif.

Le président : Cela s'est très bien déroulé, madame Laurendeau, et nous aimerions maintenant faire de même avec la partie 11. Pourriez-vous nous donner un bref aperçu de ce que prévoit la partie 11, avant que nous ne passions aux questions? J'ai déjà une liste de noms, avant même que vous ne nous fassiez votre survol.

Mme Laurendeau : J'avais pensé que nous pourrions traiter d'abord d'une autre partie, afin que j'aie un petit répit, mais je constate que ce n'est pas le cas.

Le président : Vous avez si bien fait avec la première.

Mme Laurendeau : Celle-ci est un petit peu plus corsée.

Ce projet de loi vise essentiellement ce qui est énoncé dans son propre préambule, que vous trouverez à la page 362. Il a pour objet d'instaurer quelque chose que préconisent les experts en matière d'équité salariale dans ce domaine, soit l'établissement d'un régime proactif pour assurer un salaire égal pour l'exécution d'un travail de valeur égale. Nous avons accumulé des années d'expérience avec l'actuel régime, qui est explicité à l'article 11 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. L'article 11 prévoit que l'employeur est seul responsable de veiller au respect du principe d'un salaire égal pour l'exécution d'un travail de valeur égale, et que constitue un acte discriminatoire le fait de pratiquer la disparité salariale entre les hommes et les femmes qui exécutent dans le même établissement des fonctions équivalentes. Les obligations énoncées à l'article 11 de l'actuelle Loi canadienne sur les droits de la personne constituent, soit dit en passant, une obligation internationale que le Canada s'est engagé à respecter.

Cela étant dit, le régime que nous avons en place au niveau fédéral est fondé sur un système de plaintes. En d'autres termes, si vous estimez, individuellement, ou en tant que groupe, qu'un employeur n'a pas respecté le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale, alors vous pouvez déposer une plainte. Il s'ensuit une enquête, un long litige, puis une analyse de part et d'autre, souvent appuyée par de très riches syndicats, et le contentieux peut ainsi s'étirer sur 15 ans. En bout de ligne, vous obtenez un résultat réglant censément l'acte discriminatoire prétendu.

Les problèmes d'un système fondé sur des plaintes sont doubles. Il s'agit d'un processus extrêmement long pour obtenir des résultats. Selon l'expérience vécue dans la fonction publique, le délai pour un règlement a varié entre une moyenne de cinq ans et jusqu'à 15 ans, et, dans le cas de Postes Canada, l'affaire aura duré 21 ans. Il est difficile d'obtenir des résultats. Cela établit également une plate-forme très antagoniste en vue de la réalisation concrète du principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Various provinces have experimented with what we call a pro-active system, which is basically to achieve pay equity as we go along as a positive obligation as opposed to being something that you have to assert as a matter of right. It is more conducive to proper labour relations. It actually provides results more quickly and is less confrontational.

This legislation is meant to move from a complaint-based system to a pro-active system. There are many ways to make a system pro-active. The one put forward in this legislation is to marry it with the decision making process related to setting wages whatever that process may be in a particular circumstance.

Let me explain what that means in real life. In the case of a unionized environment, when you periodically reflect on what wages should be, you factor in pay equity right away, not down the road when you realize you have done it wrong. An obligation is put on the players. If it is an employer alone, the employer has the obligation to ensure that when wages are set, issues of equitable compensation are considered. If wages are set through collective bargaining, when you sit down at the table, both parties have the obligation to come prepared to address issues of equal pay for work of equal value.

That is what this legislation does in a broad-brush summary. The preamble also reaffirms the obligation that women in the public sector of Canada should receive equal pay for work of equal value, which is in line with our international obligations. There is no doubt about that. It also affirms that it must be done in a pro-active way, not reacting down the road when you realize has been done incorrectly. There is also recognition that the public sector of Canada operates in a market-driven economy. When you determine the value of work, you must take into account market considerations.

The rest of the legislation outlines the decision making process to ensure that you consider issues of equitable compensation to achieve equal pay for work of equal value at the time you set wages. The legislation ensures that all elements of compensation, not only wages, are covered by this pro-active system. Some media coverage was only about the title “equitable compensation.” It creates obligations to periodically reassess and demonstrate in a transparent way whether you have achieved equal pay for work of equal value.

In terms of mechanics, you go through your bargaining process, you agree on wages, and you also must — the legislation is specific on this — be transparent in describing, with your union partners or as a non-union employer, how you have achieved equal pay for work of equal value. When the collective agreement goes to the members in the democratic process of ratification, it

Plusieurs provinces ont expérimenté avec ce que nous appelons un système proactif, en vertu duquel l'équité salariale est accomplie au fil du temps en tant qu'obligation positive au lieu d'être une chose qu'il vous faille affirmer en tant que droit. Cela est plus propice à des relations de travail appropriées. Cela livre par ailleurs plus rapidement des résultats et occasionne moins de confrontation.

Le projet de loi a pour objet d'amener la transition d'un système fondé sur les plaintes à un système proactif. Il existe de nombreuses façons de faire en sorte qu'un système soit proactif. La solution énoncée dans le projet de loi est de marier cela avec le processus décisionnel visant l'établissement des salaires, quel que soit ce processus selon les différentes circonstances.

Laissez-moi vous expliquer ce que cela signifie dans la réalité. Dans le cas d'un milieu de travail syndiqué, où vous réfléchissez périodiquement à ce que devraient être les salaires, vous faites tout de suite intervenir le droit à l'équité salariale, au lieu de le faire plus tard lorsque vous vous rendez compte que vous avez mal fait les choses. Une obligation est imposée aux différents joueurs. Si c'est un employeur seul, cet employeur a pour obligation de veiller à ce que, lorsque les salaires sont fixés, l'on tienne compte de la question d'une rémunération équitable. Si les salaires sont établis par le biais de la négociation collective, lorsque les parties s'assoient à la table, elles ont pour obligation de venir prêtes à discuter des questions de salaire égal pour l'exécution d'un travail de valeur égale.

Voilà, dans les grandes lignes, ce que fait le projet de loi. Le préambule réaffirme également l'obligation que les femmes membres de la fonction publique au Canada touchent un salaire égal pour l'exécution d'un travail de valeur égale, ce qui cadre avec nos obligations internationales. Il n'y a aucun doute là-dessus. Il affirme également que cela doit être fait de manière proactive, et non pas ultérieurement, lorsque vous vous rendez compte que les choses ont été mal faites. Il y a également une reconnaissance que le secteur public au Canada fonctionne dans le cadre d'une économie de marché. Lorsque vous déterminez la valeur d'un travail, il vous faut tenir compte du marché.

Le reste du projet de loi établit le processus décisionnel pour veiller à ce que vous teniez compte de l'aspect rémunération équitable en vue d'établir un salaire égal pour un travail de valeur égale lorsque vous fixez la rémunération. Le projet de loi veille à ce que tous les éléments de la rémunération, et pas seulement les salaires, soient englobés dans ce régime proactif. Une partie de la couverture médiatique n'a fait état que du titre « équité dans la rémunération ». Or, le projet de loi crée des obligations de réexamen périodique et de fourniture de preuves transparentes de l'offre véritable d'un salaire égal pour un travail de valeur égale.

En ce qui concerne la mécanique, vous vivez votre processus de négociation, vous vous entendez sur les salaires, et vous devez également — le projet de loi est précis en la matière — être transparent en décrivant, avec vos partenaires syndicaux ou en tant qu'employeur non syndiqué, de quelle manière vous avez établi un salaire égal pour un travail de valeur égale. Lorsque la convention

includes this equitable compensation report. Therefore, members can vote on whether they agree that the parties at the table have achieved equal pay for work of equal value.

That is what this legislation does. It is very technical. I am ready to answer questions. Given the level of interest, I may have to make commitments to come back with responses because I may not be able to answer all questions.

The Chair: You have given a good overview. We appreciate that. Honourable senators will find that particular piece of legislation, Part 11, the public sector equitable compensation act in Bill C-10 from pages 362 to 390. It creates another piece of stand alone legislation. One of the questions Senator Eggleton of Toronto had earlier was the relationship between this legislation and the other piece of legislation for the finite period of time. I will let him ask that himself.

Senator Eggleton: You got most of it out for me. There is a 1.5 per cent restriction over three fiscal years. From the way you were presenting Part 11, I am unclear. Is it over and above that 1.5 per cent?

Ms. Laurendeau: No. Is that your question?

Senator Eggleton: Yes.

Ms. Laurendeau: Let me sequence this for you. That is one of the questions I tried to answer yesterday and, obviously, I did not do a good job.

The expenditure restraint act puts a restraint on wage increases up to 2010-11. It means that collective agreements will be locked in until that time. Do you follow me up to that point?

Senator Eggleton: Yes.

Ms. Laurendeau: The equitable compensation act is a change. It requires preparation on both sides — unions and employers. There is a series of regulations that we think will take a year to prepare. If you map out the time that we will be under restraint and have the parties and the regulation ready, they align near the end of 2011. At the next round of collective bargaining, those obligations will have to be married. At the next major exercise of collective bargaining wage setting, the level of preparedness for both the employer and the union is expected to be where it should be to comply with this new pro-active legislation.

Senator Eggleton: You are saying there will be no pay equity payments within the three-year restraint. It is a preparation period.

Ms. Laurendeau: Although the current complaint-based regime will remain in place during that period.

collective est soumise aux membres dans le cadre du processus démocratique de ratification, elle englobe ce rapport sur l'équité dans la rémunération. Les membres peuvent alors voter, signifiant ainsi s'ils conviennent que les parties à la table ont respecté le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Voilà ce que fait le projet de loi. La chose est très technique. Je suis prête à répondre à vos questions. Compte tenu du niveau d'intérêt, il me faudra peut-être m'engager à vous revenir avec des réponses, car je ne pourrai peut-être pas répondre ici à toutes vos questions.

Le président : Vous nous avez donné un bon aperçu. Nous vous en sommes reconnaissants. Honorables sénateurs, vous trouverez ce projet de loi, le projet de loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public, dans la partie 11 du projet de loi C-10, aux pages 362 à 390. Cette partie édicte une toute nouvelle loi distincte. L'une des questions posées plus tôt par le sénateur Eggleton, de Toronto, concernait la relation entre ce projet de loi et l'autre projet de loi, dont l'application est contenue dans le temps. Je vais le laisser poser lui-même sa question.

Le sénateur Eggleton : Vous en avez exposé l'essentiel. Il y a un plafond de 1,5 p. 100 sur trois exercices financiers. Sur la base de ce que vous nous avez fourni comme explications sur la partie 11, la situation n'est pas claire pour moi. Cela vient-il s'ajouter au 1,5 p. 100?

Mme Laurendeau : Non. Est-ce là votre question?

Le sénateur Eggleton : Oui.

Mme Laurendeau : Permettez que je vous dresse la séquence. C'est là l'une des questions auxquelles j'ai tenté de répondre hier, et je n'ai manifestement pas fait un bon travail.

La Loi sur le contrôle des dépenses impose le contrôle des salaires jusqu'en 2010-2011. Cela signifie que les conventions collectives seront bloquées jusque-là. Me suivez-vous jusque-là?

Le sénateur Eggleton : Oui.

Mme Laurendeau : La Loi sur l'équité dans la rémunération constitue un changement. Elle requiert une certaine préparation des deux côtés — du côté des syndicats et de celui des employeurs. Il y a une série de règlements dont nous pensons qu'il faudra un an pour les préparer. Si vous dressez le cadre temporel de l'application du contrôle et du travail préparatoire pour les parties concernées et l'élaboration des règlements, tout cela se rejoint vers la fin de l'année 2011. Lors de la prochaine ronde de négociations collectives, il faudra qu'il y ait un mariage entre ces diverses obligations. Lors du prochain exercice d'envergure en matière d'établissement de salaires par voie de négociation collective, le niveau de préparation, tant pour l'employeur que pour les syndicats, devra être à la hauteur aux fins de l'application de cette nouvelle loi proactive.

Le sénateur Eggleton : Vous êtes en train de dire qu'il n'y aura aucun paiement d'équité salariale pendant les trois années de contrôle. Il s'agit d'une période de préparation.

Mme Laurendeau : En dépit du fait que l'actuel régime fondé sur les plaintes demeurera en place pendant cette période.

Senator Eggleton: You are speaking of the Human Rights Act system.

Ms. Laurendeau: Yes. The complaint-based system still remains. If there are any preoccupations about those years, you will have access to the existing system.

Senator Eggleton: The government is saying it does not think the present system works for people that have pay equity cases. Therefore it wants to change the system, but it will not do it in this three-year period of time. You can do preparatory work, but it will not provide any payouts. If you get any payouts, it will be via the old system.

Ms. Laurendeau: In part. At the same time, the obligations will come into force when the legislation comes into force. There is preparatory work for the next round of collective bargaining. It is normally when you sit down and review the wages that issues are identified. Underpinning this legislation is that every time you sit down and review the wages, you are supposed to pay attention to equal pay for work of equal value.

Senator Eggleton: First of all, it will only apply from 2011-12 forward, when collective bargaining is open again. You are supposed to pay attention to it, but from my knowledge of collective bargaining, unions will negotiate for the things that apply to the widest number of members. Many things involving specific groups of people — whether they are women, or some other specialized occupation or whatever is out of whack — tend to fall off the table when it comes right down to it because everyone wants to get the maximum they can. They will be coming out of a period of restraint in this particular case and will want get as much as they possibly can across the board. Why would they have any incentive to settle pay equity cases?

Ms. Laurendeau: They will because, unlike the current system, they will have the obligation to do it.

Senator Eggleton: Do the unions have that obligation?

Ms. Laurendeau: They will under that legislation. It is a joint obligation of employer and bargaining agent to address equal pay for work of equal value through the bargaining process.

That is precisely the flaw that this legislation is correcting from the existing system; namely, where you can sit down at the bargaining table, not pay attention to it and then file a complaint down the road about it.

Senator Eggleton: You mean you are tying the hands of union with respect to its collective bargaining. You are saying you have this complaint about pay equity and you must deal with it. I am saying the general tendency is to appeal to the largest number of members in the bargaining unit and many of these things fall off the table.

Le sénateur Eggleton : Vous parlez du régime découlant de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Mme Laurendeau : Oui. Le régime fondé sur les plaintes demeure. S'il y a des préoccupations quant à ces années, vous aurez accès au système existant.

Le sénateur Eggleton : Le gouvernement est en train de dire qu'il ne pense pas que l'actuel système fonctionne pour les gens qui ont des préoccupations en matière d'équité salariale. Il souhaite en conséquence modifier le système, mais il ne le fera pas pendant cette fenêtre de trois ans. Vous pouvez faire du travail préparatoire, mais cela ne permettra pas le versement de paiements. Si vous obtenez le versement de paiements, ce sera via l'ancien régime.

Mme Laurendeau : En partie. En même temps, les obligations entreront en vigueur lorsqu'entrera en vigueur le projet de loi. Il y a du travail préparatoire pour la prochaine ronde de négociations collectives. En règle générale, c'est lorsque vous vous assoyez et examinez les salaires que les préoccupations sont mises à jour. Ce qui vient sous-tendre le projet de loi, c'est que chaque fois que vous vous assoyez pour examiner les salaires, vous êtes censé prêter attention au principe du salaire égal pour un travail de valeur égale.

Le sénateur Eggleton : Premièrement, cela ne s'appliquera qu'à partir de 2011-2012, lorsque la négociation collective reprendra. Vous êtes censé y prêter attention, mais d'après ce que je sais de la négociation collective, les syndicats négocieront les choses qui s'appliquent au plus grand nombre de membres. Nombre des aspects qui ne touchent que des groupes de personnes en particulier — qu'il s'agisse des femmes, d'un métier spécialisé ou de quelque autre cas de figure hors normes — ont tendance à être abandonnés lorsque les choses se corsent, chacun voulant obtenir le maximum. Dans le cas qui nous occupe, les employés vont sortir d'une période de contrôle et voudront obtenir le maximum pour tout le monde. Pourquoi les gens seraient-ils incités à régler les cas de disparité salariale?

Mme Laurendeau : Ils le seront car, contrairement à ce qui se passe avec l'actuel régime, ils y seront tenus.

Le sénateur Eggleton : Les syndicats ont-ils cette obligation?

Mme Laurendeau : Ils l'auront en vertu de la nouvelle loi. Il s'agit d'une obligation conjointe de l'employeur et de l'agent négociateur de traiter de la question de la parité salariale pour un travail de valeur égale dans le cadre du processus de négociation.

Il s'agit précisément là de la faille de l'actuel régime que le projet de loi vient corriger, notamment le fait que, lorsque vous vous assoyez à la table de négociation, vous n'y prêtiez pas attention, pour ensuite déposer plus tard une plainte.

Le sénateur Eggleton : Vous voulez dire que vous êtes en train de lier les mains du syndicat en matière de négociation collective? Vous êtes en train de dire que vous avez cette plainte en matière d'équité salariale et qu'il vous faut vous en occuper. Moi, ce que je dis, c'est que la tendance générale est de vouloir plaire au plus grand nombre de membres de l'unité de négociation, et c'est pourquoi nombre de ces choses sont abandonnées.

However, you are saying the union will not be allowed to do that. The union must say “Yes, you have to give us that and that means you will give us,” et cetera. It is the general bargaining of things: You look at overall compensation package. They always do. That means other people will get less.

Ms. Laurendeau: That means that a real, hard look will have to be taken at the issue of equal pay for work of equal value within the process.

Senator Eggleton: I do not know if “hard look at it” means “you must implement it.”

Ms. Laurendeau: You must address it.

Senator Eggleton: You must address it, yeah, I do not know that that is —

Senator Di Nino: You cannot ignore it.

Senator Eggleton: I agree with you but, at the end of day, you can say, “However, in the best interests of all of our members, we think it is best to put it aside for this year.”

Ms. Laurendeau: However, you will have to have your report on equitable compensation on how you have addressed it. You cannot just do away with it.

I do not want to tie up too much time but, if I may, it is important to understand that, under the current Human Rights Act, when it comes any other working condition except wages, you have that joint obligation. We are, in fact, doing very well about women’s issues and any other working conditions precisely because we can have difficult but intelligent conversations over those issues because two parties are bound to address them together.

I do not want to sound too passionate about this — though I am — but the issue with pay is that the obligation on the employer only. Bringing the issue to the bargaining table does exactly what you are describing: “I do not want to talk about this; I just do not want to talk about this.” There is nothing that says that you have to.

This legislation says you have to sit down and, when you are doing wage setting, you have to jointly do analysis and ask if you are having a negative impact on the female part of your bargaining unit. If you do, you will have to choose another route, which is exactly the same thing we were facing a few years ago with male-dominated groups regarding other working conditions such as how you deal with maternity leave or how you deal with women who are pregnant in the workplace. However, the fact that the current Human Rights Act made it a discriminatory practice to agree jointly to a term and condition of

Vous êtes cependant en train de dire que le syndicat ne sera pas autorisé à faire cela. Le syndicat doit dire : « Oui, vous devez nous donner cela, et cela veut dire que vous nous donnerez », et cetera. C’est la façon de négocier normale : vous regardez les conditions de rémunération dans leur entier. C’est toujours comme cela que les choses se passent. Et cela veut dire que d’autres obtiendront moins.

Mme Laurendeau : Cela veut dire qu’il faudra se pencher très sérieusement et très concrètement sur la question du salaire égal pour un travail de valeur égale dans le cadre du processus.

Le sénateur Eggleton : Je ne sais pas si « très sérieusement et très concrètement » signifie qu’il « vous faut absolument mettre cela en œuvre ».

Mme Laurendeau : Vous devez en traiter.

Le sénateur Eggleton : Vous devez en traiter, oui, mais je ne sais pas si cela est...

Le sénateur Di Nino : Vous ne pouvez pas ignorer la chose.

Le sénateur Eggleton : Je suis d’accord avec vous, mais, en bout de ligne, vous pouvez dire : « Cependant, dans l’intérêt de tous nos membres, nous pensons qu’il vaudrait mieux mettre cela de côté pour cette année ».

Mme Laurendeau : Il vous faudra néanmoins produire votre rapport sur ce que vous avez fait en matière de rémunération équitable. Vous ne pouvez pas tout simplement écarter cela du revers de la main.

Je ne voudrais pas passer trop de temps là-dessus mais, si vous permettez, il est important de comprendre qu’en vertu de l’actuelle Loi canadienne sur les droits de la personne, dans le cas de toute autre condition de travail, exception faite du salaire, il y a cette obligation conjointe. Nous obtenons en fait de très bons résultats en ce qui concerne la situation de la femme et d’autres aspects des conditions de travail, précisément du fait que nous puissions avoir des conversations difficiles mais intelligentes sur ces questions, les deux parties étant tenues d’en traiter ensemble.

Je ne voudrais pas vous donner l’impression d’être trop passionnée par cette question — bien que je le sois —, mais pour ce qui est du salaire, l’obligation revient au seul employeur. Le fait d’apporter la question à la table de négociation fait exactement ce que vous décrivez : « Je ne veux pas en parler; je ne veux tout simplement pas discuter de cela ». Il n’y a rien qui dise que vous le devez.

Le projet de loi dit qu’il vous faut vous asseoir et que, lorsque vous vous occupez de fixer les salaires, vous devez conjointement faire une analyse et vous demander si ce qui est proposé va avoir une incidence négative sur les femmes membres de votre unité de négociation. Si tel est le cas, il vous faudra choisir une autre voie, ce qui est exactement ce que nous avons vécu il y a quelques années avec les groupes dominés par les hommes relativement à d’autres conditions de travail, comme par exemple ce qu’il fallait prévoir en matière de congés de maternité ou pour les femmes enceintes au lieu de travail. Cependant, le fait que Loi canadienne

employment that was discriminatory brought some rigour to the discussion about it. There was no shying away from addressing it. That is the underpinning of this legislation.

Senator Eggleton: All right, they are forced to pay attention to it, as you say. However, at the end of the day, if there is a disagreement between the people who run the union and a unit — which may be dominated by women — then it gets shoved to the back. Since it would be removed from the Human Rights Act, what appeal does that unit or those women have?

Ms. Laurendeau: Thank you for asking the question. That is the next step. The bargaining process itself has its own series of oversight through the Public Service Staff Relations Board, either through conciliation or through arbitration.

That oversight body, which is a specialized body in bargaining and wage-setting issues, will also have the obligation to ensure that this legislation is obeyed. Therefore, yes, you could have an impasse over that issue — granted, that is the nature of negotiations — but then all the players will be bound to ensure that, at the end of the day, at the tail-end of this process, this equal pay for work of equal value assessment is done and addressed.

It will be everyone's obligation as opposed to only being on the shoulders of one participant, the employer, which is the current system.

Senator Nancy Ruth: I wanted to ask you to explain more about the appeal process but you started your talk this afternoon by saying that pay equity experts had come up with models. Could you tell us about who they were and where this model came from? You talked about the three provinces but who are we talking about?

Ms. Laurendeau: You mean who has a proactive model?

Senator Nancy Ruth: I do not want to know the names of the provinces. You said "pay equity experts" and I want to know who they are.

Ms. Laurendeau: Generally speaking, you had at the federal level the Bilson Task Force that had a proactive model as one of its recommendations in 2004. Having a proactive model going forward was their recommendation. That is certainly one group of experts that spent a fair amount of time looking at that issue.

Senator Nancy Ruth: Did that report come out five years ago?

Ms. Laurendeau: Yes, it came out in 2004.

Senator Nancy Ruth: What is taking so long to get it into legislation, if that is the way you wanted to go?

sur les droits de la personne ait établi, comme pratique discriminatoire, de s'entendre conjointement sur des conditions d'emploi discriminatoires à amené dans la discussion une certaine rigueur en la matière. L'on ne pouvait plus s'esquiver. Voilà ce qui sous-tend le projet de loi.

Le sénateur Eggleton : Très bien, il y a une obligation d'y prêter attention, comme vous dites. Or, en bout de ligne, s'il y a désaccord entre les personnes qui sont à la tête du syndicat et une unité — pouvant être dominée par des femmes —, le dossier se voit écarté. Étant donné que cela serait retranché à la Loi canadienne sur les droits de la personne, de quel mécanisme d'appel disposeraient ces femmes ou cette unité de négociation?

Mme Laurendeau : Merci de poser cette question. C'est l'étape suivante. Le processus de négociation lui-même comporte sa propre série de mesures de contrôle par l'intermédiaire de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, par le biais soit de conciliation, soit d'arbitrage.

Cet organe de surveillance, qui est spécialisé dans les questions de négociation et d'établissement des salaires, aura lui aussi pour obligation de veiller à ce que la loi soit respectée. En conséquence, oui, il pourrait y avoir impasse au sujet de la question — il en est ainsi du fait de la nature même du processus de négociation —, mais l'ensemble des intervenants seront alors tenus de veiller à ce qu'en bout de ligne, à l'issue du processus, l'évaluation de la situation en matière de salaire égal pour un travail de valeur égale soit effectuée et aboutisse.

Ce sera l'obligation de tout le monde, au lieu que cela retombe sur un seul participant, soit l'employeur, comme c'est le cas dans le régime actuel.

Le sénateur Nancy Ruth : Je voulais vous demander de nous expliquer un peu mieux le processus d'appel, mais vous avez commencé cet après-midi en disant que les experts en matière d'équité salariale avaient élaboré des modèles. Pourriez-vous nous dire qui ils étaient et d'où provient ce modèle? Vous avez parlé des trois provinces, mais de qui discutons-nous?

Mme Laurendeau : Vous voulez savoir qui a un modèle proactif?

Le sénateur Nancy Ruth : Je ne veux pas connaître le nom des provinces. Vous avez parlé d'« experts en matière d'équité salariale » et j'aimerais savoir de qui il s'agit.

Mme Laurendeau : De manière générale, vous avez eu, au niveau fédéral, le Groupe de travail Bilson, qui a, parmi ses recommandations en 2004, proposé un modèle proactif. Sa recommandation était l'adoption d'un modèle proactif pour l'avenir. Il s'agit certainement là d'un des groupes d'experts qui a consacré un temps considérable à examiner la question.

Le sénateur Nancy Ruth : Ce rapport remonte-t-il à il y a cinq ans?

Mme Laurendeau : Oui, il a été publié en 2004.

Le sénateur Nancy Ruth : Comment se fait-il qu'il a fallu aussi longtemps pour en arriver à une initiative législative, si c'est là ce que vous vouliez faire?

Ms. Laurendeau: There were many recommendations and these types of things need to be assessed properly. Therefore, the time was appropriate now.

Senator Nancy Ruth: With respect to the appeal process, one of the concerns I have heard about is a fear that the jurisprudence that sits in the Human Rights Commissions will not get transferred over to the appeal boards. Is that correct?

Ms. Laurendeau: I am not sure I understand your question.

Senator Nancy Ruth: There is all the case law that has been built up over the years of people taking appeals.

Ms. Laurendeau: The ones that will be in the process, yes.

Senator Nancy Ruth: Also, the ones who may claim in the next three years. All of that is based on previous appeals. It is part of the basis of the legal theory around how you assess it. Will that knowledge be transferred over to the appeal board?

Ms. Laurendeau: You mean in terms of whether or not people will be transferred?

Senator Nancy Ruth: No, I meant in terms of case law.

Ms. Laurendeau: The case law is all there for sure. You are referring to the capacity to actually do equitable compensation assessments. The body of work will remain there. There are some definition changes that are being introduced in this legislation to clarify some of the things that were experienced through that case law. There is some clarification on there such as how we define value or how we define groups of employees; things that were under the existing regulations that are rolled in and clarified in the new piece of legislation.

Senator Nancy Ruth: Could you give us an example of that?

Ms. Laurendeau: A specific example of that would be definition of job class. Earlier I referred to the definition of compensation. I am at page 363 in the definitions. The definition of compensation is one of the areas of clarification, where there will be no debate as to what it includes. We made it very clear that it was all-encompassing. The female predominance is something that is defined at the bottom of page —

Senator Nancy Ruth: It is 70 per cent.

Ms. Laurendeau: Yes, it is 70 per cent, as in Manitoba. Job class is also defined specifically and not left to the regulation. Those are things that are already in existence but are rolled in and clarified in this legislation.

Mme Laurendeau : Il y avait de nombreuses recommandations et les choses de ce genre doivent être évaluées comme il se doit. Le bon moment, donc, c'est maintenant.

Le sénateur Nancy Ruth : En ce qui concerne le processus d'appel, l'une des préoccupations dont j'ai entendu parler est une crainte que la jurisprudence que possède la commission des droits de la personne ne soit pas transférée aux commissions d'appel. Est-ce bien le cas?

Mme Laurendeau : Je ne suis pas certaine de comprendre votre question.

Le sénateur Nancy Ruth : Il y a toute cette jurisprudence qui a été constituée au fil des ans par les personnes interjetant appel.

Mme Laurendeau : Des personnes engagées dans le processus, oui.

Le sénateur Nancy Ruth : Ainsi que celles qui feront peut-être appel au cours des trois prochaines années. Tout cela s'appuie sur les appels antérieurs. Cela fait partie de la base de la théorie juridique entourant l'évaluation qui en est faite. Ce savoir sera-t-il transféré à la commission d'appel?

Mme Laurendeau : Vous voulez parler de la question de savoir si les personnes seront ou non transférées?

Le sénateur Nancy Ruth : Non, je veux parler de la jurisprudence.

Mme Laurendeau : La jurisprudence est bien évidemment là. Vous voulez parler de la capacité d'effectuer véritablement les évaluations de rémunération équitable. La masse de travail qui a été faite demeurera. Il y a certains changements de définitions qu'introduit le projet de loi, afin de clarifier certaines des choses qui ont été vécues et qui font partie de cette jurisprudence. Il y a une certaine clarification quant à la façon de définir la valeur, de définir des groupes d'employés; il y a des éléments faisant partie du règlement existant et qui seront versés au nouveau projet de loi, qui les tirera au clair.

Le sénateur Nancy Ruth : Pourriez-vous nous en donner un exemple?

Mme Laurendeau : Un exemple précis serait la définition de classe d'emplois. J'ai parlé plus tôt de la définition de rémunération. J'en suis aux définitions, à la page 364 de la version française. La définition de la rémunération est un des éléments qui sont tirés au clair, afin qu'il n'y ait aucun débat quant à ce qu'elle englobe. Nous avons établi très clairement qu'elle englobe tout. L'expression « à prédominance féminine » est définie en haut de la page 363 de la version française...

Le sénateur Nancy Ruth : Cela veut dire que l'effectif comporte 70 p. 100 ou plus de femmes.

Mme Laurendeau : Oui, c'est 70 p. 100, comme au Manitoba. La classe d'emplois est elle aussi définie de manière précise au lieu qu'il faille s'en remettre au règlement. Voilà des choses qui existent déjà mais qui sont incluses et tirées au clair dans le projet de loi.

Senator Nancy Ruth: I was thinking of asking you why you are so enthusiastic but you said it. One could say you worked on this five or 10 years or something.

Ms. Laurendeau: I have worked on it for twelve years.

Senator Nancy Ruth: You as a woman in a fairly senior position are quite convinced for the women in Canada that this is the way to go.

Ms. Laurendeau: I am not here to give opinions but I can tell you that, since 1996, I have spent a lot of time thinking about these issues. As you said, I am a woman, I am a professional and I am a member of this public service.

I believe there were some fundamental flaws in the current system that did not necessarily give the right focus. We needed to have something fairly specific to operate the cultural change that is needed to actually ensure that equal pay for work of equal value was at the heart of wage-setting practices. I am not supposed to give opinion. That is policy.

Senator Nancy Ruth: Let me clarify once more; the obligation is entirely on the union's part to get pay equity.

Ms. Laurendeau: No.

Senator Nancy Ruth: What is the employer's responsibility?

Ms. Laurendeau: It is a joint obligation of the employer and the bargaining agent in a unionized setting; and it is the sole obligation of the employer when the employer does not face a unionized workforce.

In the case of the public service, for the portion that is unionized, it will be a joint obligation in the wage setting practices through collective bargaining. The employer will remain the sole bearer of having to achieve it, but the Crown will have to be transparent on how it does it and it will have to do it periodically.

Senator Nancy Ruth: If we are talking about a non-unionized workplace, what outside tests, what other jurisdictions — either in the United States or Canada or anywhere around the world — will be used to test what we are doing here in Canada?

Ms. Laurendeau: I do not think I can speculate, because the analysis will have to be done at the same time that wages are set. However, the existing body of case law will be a guide, as you pointed out. It will have to be.

In the case of the population covered by this legislation, we are talking about the Armed Forces and the RCMP, primarily. Those are the biggest chunk of population that are non-unionized. They will have to do their assessment — their pay equity analysis —

Le sénateur Nancy Ruth : Je pensais vous demander pourquoi vous êtes si enthousiaste, mais vous nous l'avez dit. L'on pourrait dire que vous travaillez là-dessus depuis cinq ou 10 ans ou peut-être plus.

Mme Laurendeau : J'y travaille depuis 12 ans.

Le sénateur Nancy Ruth : En tant que femme qui occupe un poste plutôt élevé, vous êtes assez convaincue que c'est la chose à faire pour les femmes du Canada.

Mme Laurendeau : Je ne suis pas ici pour exprimer des opinions, mais je peux vous dire que, depuis 1996, j'ai passé beaucoup de temps à réfléchir à ces questions. Comme vous le dites, je suis une femme, je suis professionnelle et je suis membre de cette fonction publique.

Je crois qu'il y avait dans le système en place des failles fondamentales qui n'établissaient pas forcément la bonne vision. Il nous fallait quelque chose d'assez précis pour amener le changement de culture qui est nécessaire pour asseoir véritablement au cœur des pratiques de fixation des salaires le principe du salaire égal pour l'exécution d'un travail de valeur égale. Je ne suis pas censée donner des opinions. Ce que je vous livre là est une politique.

Le sénateur Nancy Ruth : Permettez-moi d'insister encore, aux fins d'éclaircissement : l'obligation en matière d'obtention de l'équité salariale revient entièrement au syndicat.

Mme Laurendeau : Non.

Le sénateur Nancy Ruth : Quelle est la responsabilité de l'employeur?

Mme Laurendeau : Il s'agit d'une obligation conjointe de l'employeur et de l'unité de négociation dans un lieu de travail syndiqué; c'est la seule obligation de l'employeur lorsque celui-ci n'a pas en face de lui un effectif syndiqué.

Dans le cas de la fonction publique, en ce qui concerne les fonctionnaires qui sont syndiqués, ce sera une obligation conjointe dans le cadre des pratiques d'établissement des salaires par le biais du processus de négociation collective. L'employeur demeurera le seul responsable en matière de réalisation, mais la Couronne devra être transparente quant à ses pratiques, qu'elle devra revoir périodiquement.

Le sénateur Nancy Ruth : Si nous parlons d'un lieu de travail non syndiqué, quels critères externes, quels autres modèles — aux États-Unis, au Canada ou ailleurs dans le monde — seront utilisés aux fins de comparaison avec ce que nous faisons ici au Canada?

Mme Laurendeau : Je ne pense pas pouvoir méditer là-dessus, car il faudra que l'analyse se fasse en même temps que les salaires sont fixés. Cependant, comme vous l'avez souligné, la jurisprudence existante servira de guide. Il le faudra.

Dans le cas des travailleurs couverts par le projet de loi, l'on parle ici surtout des Forces canadiennes et de la GRC. Ce sont elles qui comptent pour le gros de l'effectif non syndiqué. Il leur faudra faire leur évaluation — leur analyse en matière d'équité

and be transparent on how they have addressed any pay equity issues they may have found.

Employees, just like in the unionized world, will have the right to file a complaint if they do not like how this has been addressed through the transparent report. It is about ensuring that the process is transparent and has the right focus every time that we sit down and review wages.

Senator Nancy Ruth: I am looking for the intellectual context of what is the “right focus.” How do you test that word, “right”?

Ms. Laurendeau: There will be a job evaluation assessment done. That is provided for by the legislation.

Senator Nancy Ruth: Is that done by Treasury Board?

Ms. Laurendeau: It will be done by whoever performs the role of the employer. In the case of the core public administration, Treasury Board will do it for the non-unionized portion; but it will do it jointly with the union for the unionized portion.

In the case of the Armed Forces, the Armed Forces as the employer will have to do it, with the guidance of Treasury Board and the regulations that will be put in place to assist.

Senator Nancy Ruth: As you know, the Auditor General is doing a gender-based analysis of some departments — I gather, including yours. That is partly why I asked the question in the last section about whether a staggered wage-increase model had been thought of. Since it had not, it makes me wonder what kind of GBA analysis was done, or if one was done.

Ms. Laurendeau: On what?

Senator Nancy Ruth: Part 10.

Ms. Laurendeau: On Part 10, the GBA analysis?

Senator Nancy Ruth: Yes, because you have a flat rate of 1.5 per cent. Those of us who earn our salaries also get 1.5 per cent, but it is not the same for someone who cleans my office.

Ms. Laurendeau: One thing to take into consideration is that at least in the core public administration, we are talking about a fairly high level of women. By treating everyone the same, we were ensuring we were capturing everyone in the same way.

That being said, when we do wage setting normally, from the employer’s side, we do run some analysis to ensure we do not have an adverse affect on any working conditions, including wages, for women in particular or other insular groups.

salariale — et être transparentes quant aux solutions apportées aux problèmes d’équité dans la rémunération ayant pu être relevés.

Tout comme dans le monde syndiqué, les employés auront le droit de déposer une plainte s’ils n’aiment pas la façon dont la situation est traitée dans le cadre du rapport transparent. L’important est de veiller à ce que le processus soit transparent et soit bien ciblé chaque fois que nous nous assoyons pour revoir les salaires.

Le sénateur Nancy Ruth : Je cherche à cerner le contexte intellectuel de « bien ciblé ». Comment définiriez-vous ce terme, « bien »?

Mme Laurendeau : Il sera fait une évaluation des emplois. Cela est prévu dans le projet de loi.

Le sénateur Nancy Ruth : Ce travail sera-t-il fait par le Conseil du Trésor?

Mme Laurendeau : Il sera fait par quiconque joue le rôle de l’employeur. Dans le cas du noyau de la fonction publique, c’est le Conseil du Trésor qui le fera pour le volet non syndiqué; mais il le fera conjointement avec le syndicat pour le volet syndiqué.

Dans le cas des Forces canadiennes, ce sont les Forces canadiennes, en tant qu’employeur, qui devront faire le travail, guidées par le Conseil du Trésor et par le règlement que nous mettrons en place pour appuyer le processus.

Le sénateur Nancy Ruth : Comme vous le savez, la vérificatrice générale est en train d’effectuer une analyse sexospécifique de certains ministères — dont le vôtre, d’après ce que je comprends. C’est en partie ce pour quoi j’ai demandé, dans le cadre de la discussion sur la partie antérieure, si l’on avait envisagé un modèle d’augmentation salariale étalée. Étant donné que cela n’a pas été le cas, je me suis demandée quel genre d’analyse sexospécifique avait été faite, si même il y en a eu une.

Mme Laurendeau : Sur quoi?

Le sénateur Nancy Ruth : La partie 10.

Mme Laurendeau : Au sujet de la partie 10, l’analyse sexospécifique?

Le sénateur Nancy Ruth : Oui, parce que vous avez un taux unique de 1,5 p. 100. Ceux d’entre nous qui touchent des salaires obtiendront eux aussi 1,5 P. 100, mais ce n’est pas la même chose pour la personne qui nettoie mon bureau.

Mme Laurendeau : Une chose dont il faut tenir compte est que, pour ce qui est du noyau de la fonction publique en tout cas, nous parlons d’un pourcentage relativement élevé de femmes. En traitant tout le monde de la même façon, nous nous assurons d’englober tout le monde de manière identique.

Cela étant dit, en temps normal, lorsque nous fixons les salaires, et je parle du point de vue de l’employeur, nous effectuons des analyses pour veiller à ce qu’il n’y ait aucune incidence néfaste sur quelque condition de travail que ce soit, y compris les salaires, pour les femmes en particulier, ainsi que pour d’autres groupes insulaires.

Senator Nancy Ruth: But this also applies to the Armed Forces and the RCMP.

Ms. Laurendeau: Equitable compensation does and so does restraint.

Senator Nancy Ruth: Which is not a particularly female-dominated force.

Ms. Laurendeau: That is correct.

Senator Nancy Ruth: My point is made.

The Chair: Honourable senators, time is running by, so I would ask you to keep your questions as succinct as possible.

[Translation]

Senator Ringuette: Ms. Laurendeau, you spoke with great enthusiasm about your proactive plan for pay equity. I was listening to you speak and you seemed to be very convinced about the process. I was wondering the following: if one is so convinced that the proactive system will be effective, then why revoke the legislation and the ability to file complaints? If one is so convinced that the system will be effective, then why remove a second solution at the disposal of women?

Ms. Laurendeau: I would say two things in answer to that question. First of all, we are not removing the ability to file complaints. The legislation allows for complaints and allows the administrative tribunal, the Labour Relations Board, to evaluate those complaints and also grants it the authority to intervene, if need be. We are maintaining a complaints mechanism; that is the first thing.

The second thing we are doing is adding to the complaint system all of the support of the “oversight mechanism” that is provided for in the collective bargaining process, once again through the Labour Relations Board. In other words, as I indicated to Senator Eggleton a little earlier, if there were indeed an impasse in collective bargaining and the parties were unable to agree on an equitable compensation matter, all of the existing mechanisms in the area of labour relations under the Labour Relations Act would be accessible to support the negotiation process, including mediation, conciliation, strike and, ultimately, the other means of conflict resolution, until a result were achieved.

Senator Ringuette: It is in cases where there is a joint obligation for both the employer and the union, but when you are dealing with an entity that is the employer.

Ms. Laurendeau: The ability to file a complaint remains; it is there for the individual. The employer, in a non-unionized workplace, sets the wage standards and will also be required to provide an equitable compensation report explaining how it assessed equitable compensation and how it identified the problems. Transparency will be there. This is completely nonexistent at present.

There will be a transparent obligation, through a report, because there will have been no bargaining agent nor ratification process, to demonstrate, to state: when we set such and such a

Le sénateur Nancy Ruth : Mais cela s’applique également aux Forces canadiennes et à la GRC.

Mme Laurendeau : C’est le cas de l’équité dans la rémunération ainsi que du contrôle des salaires.

Le sénateur Nancy Ruth : Mais il ne s’agit pas de forces à majorité féminine.

Mme Laurendeau : C’est exact.

Le sénateur Nancy Ruth : Justement.

Le président : Honorables sénateurs, l’heure tourne, alors je vous demanderais d’être aussi succincts que possible avec vos questions.

[Français]

Le sénateur Ringuette : Madame Laurendeau, vous parlez avec beaucoup d’enthousiasme de votre plan proactif pour la parité salariale. Je vous écoutais parler et vous sembleriez très convaincue du processus. Je me dis : si on est convaincu que le système proactif sera efficace, pourquoi enlève-t-on la législation et la possibilité de loger des plaintes? Si on est si convaincu que le système sera efficace, pourquoi enlever une deuxième solution qui était à la portée des femmes?

Mme Laurendeau : Deux choses sur cette question. D’abord, on n’enlève pas la possibilité de loger des plaintes. La législation permet les plaintes et elle permet que le tribunal administratif, la Commission des relations de travail, évalue ces plaintes et lui donne un pouvoir d’intervenir si besoin est. On maintient un système de plainte, c’est la première chose.

La deuxième chose qu’on fait, c’est d’ajouter à ce système de plaintes tout le support de « oversight mechanism » que vous trouvez dans le processus de négociation collective à travers encore une fois la Commission des relations de travail. En d’autres mots, comme je l’indiquais au sénateur Eggleton un peu plus tôt, si effectivement il y a une impasse dans les négociations collectives et qu’on ne peut pas s’entendre sur une question de rémunération équitable, tous les mécanismes existants en matière de relations de travail en vertu de la Loi sur les relations de travail sont accessibles pour soutenir le processus de négociations, ce qui inclut la médiation, la conciliation, la grève et ultimement, les autres modes de résolution de conflit jusqu’à ce qu’on arrive à un résultat.

Le sénateur Ringuette : C’est dans le cas où il y a une obligation conjointe entre l’employeur et l’unité syndicale, mais lorsqu’on fait affaire avec une entité qui est l’employeur.

Mme Laurendeau : La possibilité de plaintes demeure, elle est là pour l’individu. L’employeur, parce qu’il est dans un milieu non syndical, établit les normes de salaire et va aussi avoir l’obligation de donner un rapport de rémunération équitable pour dire comment il a évalué la rémunération équitable et comment il a identifié les problèmes. La transparence sera là. Ce qui est complètement inexistant présentement.

Vous allez avoir une obligation transparente de démontrer par le biais d’un rapport, parce qu’il n’y aura pas d’agent de négociation ou de processus de ratification, de dire : quand on

salary, here is the analysis to support it. Here is how we viewed the equitable compensation problems. This obligation remains for employers in a non-unionized context. But the obligation is also there for employers whose staff is unionized, but it is joint, because wage determination in a unionized workplace is a joint exercise under collective bargaining. In both cases, it is proactive, there is the ability to lodge a complaint, and there is mandatory reporting as to the assessment of pay equity issues.

Senator Ringuette: Who receives the reports?

Ms. Laurendeau: That will be set out in the regulations. The employer will be required to provide a public report. This requirement for non-unionized employers will be set out in the regulations.

[English]

It will be communicated to the employees.

The Chair: As a point of clarification, there is still a possibility for a complaint, as you have indicated.

Ms. Laurendeau: Indeed.

The Chair: However, once this act receives Royal Assent, the complaint goes to the Public Service Labour Relations Board and not to the Human Rights Commission.

Ms. Laurendeau: Yes.

The Chair: That is the essence of the difference, is it not?

Ms. Laurendeau: It is.

The Chair: I just wanted to clarify that. We understand there can still be a complaint.

Senator Mitchell: You said that you have been thinking about this for about five years; or rather, you have been thinking about it since 1995, but this report was five years ago. If it has been that long, why is it so urgent that it be included in a budget bill where it does not belong? Why is it so urgent that it be settled by the end of this month, after being jammed through with almost no opportunity for real public inquiry and for women's groups and others across this country to have an in-depth analysis? Why is that?

Ms. Laurendeau: I am not sure that I can adopt the preamble that is included with your questions; there are elements of it that I am not sure I can answer. However, it is clear, both in my mind and from a policy standpoint, that it is important that we get this policy right. It is important that we use the opportunity of having a hiatus to finish the work, that we put in place the regulation; and that we allow the parties to do the proper preparation while there is some certainty of what wages will be for the next 18 months or two years.

That is the limit of what I can say on that topic. I think that it may be long overdue.

établit un salaire, voici l'analyse qui l'a soutenu, voici comment on a vu les problèmes de rémunération équitable. Cette obligation demeure si on est un employeur dans un milieu non syndiqué. Mais l'obligation est aussi présente chez un employeur syndiqué, mais elle est conjointe, puisque l'établissement des salaires dans un milieu syndiqué est un exercice conjoint de négociation collective. Dans les deux cas, c'est proactif et il y a un accès à la plainte et on doit faire rapport sur la façon d'évaluer les questions de parité salariale.

Le sénateur Ringuette : Qui reçoit les rapports?

Mme Laurendeau : Cela sera prévu par le règlement. Ce devrait être un rapport public que l'employeur devra remettre. Cette particularité pour l'employeur non syndiqué sera prévue par le règlement.

[Traduction]

Ce sera communiqué aux employés.

Le président : Pour que les choses soient bien claires, il y a toujours possibilité de déposer une plainte, comme vous l'avez indiqué.

Mme Laurendeau : En effet.

Le président : Cependant, une fois la sanction royale donnée pour le projet de loi, la plainte ira à Commission des relations de travail dans la fonction publique et non plus à la Commission des droits de la personne.

Mme Laurendeau : Oui.

Le président : C'est là la principale différence, n'est-ce pas?

Mme Laurendeau : Oui.

Le président : Je tenais simplement à tirer cela au clair. Nous comprenons qu'il peut toujours y avoir une plainte.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dit que vous réfléchissez à cette question depuis environ cinq ans; ou plutôt, vous y réfléchissez depuis 1995, mais ce rapport remonte à il y a cinq ans. Vu tout le temps qui s'est écoulé, pourquoi est-il si urgent que cela soit inclus dans une loi d'exécution du budget où la chose n'a pas sa place? Pourquoi est-il si urgent que cela soit réglé d'ici la fin du mois, après un examen bousculé avec presque aucune possibilité de véritable examen public ni d'analyse approfondie de la part de groupes de femmes et d'autres un peu partout au pays? Comment cela se fait-il?

Mme Laurendeau : Je ne suis pas certaine de pouvoir adopter le préambule renfermé à l'intérieur de vos questions; il y a des éléments pour lesquels je ne suis pas certaine d'avoir les réponses. Cependant, il est clair, tant dans mon esprit que du point de vue des politiques, qu'il est important que nous trouvions le bon tir pour cette politique. Il est important que nous utilisions la possibilité que nous offre ce hiatus pour terminer le travail, pour mettre en place le règlement, et pour permettre aux parties de faire les préparatifs nécessaires pendant qu'il y a une certaine certitude quant à ce que seront les salaires pendant les 18 ou 24 prochains mois.

Voilà tout ce que je peux dire là-dessus. Je pense que cela se fait peut-être attendre depuis beaucoup trop longtemps.

Senator Mitchell: Yes, but certainly this could be done stand-alone. There are all kinds of things left out of this bill. The minister has argued that over the years we have paid \$4 billion into pay equity payments and that was wasted money, as though paying people equally is wasted.

Do you have any awareness of how much money will be saved in the budget, as it were, to government expenditures by virtue of these changes? Will it save some money?

Ms. Laurendeau: The Equitable Compensation Act?

Senator Mitchell: This process.

Ms. Laurendeau: The point is not to not save money but to ensure that we will plan and address it as we go along. The intention is not to do away with the equitable compensation assessment but to provide the right level of compensation equally to men and women. The intention is to ensure that there is rigour in the system and that it is done on a regular basis, on a go-forward basis, as opposed to being done after 20 years of waiting through a protracted litigation process. The saving on legal fees, however, will be real.

Senator Mitchell: Was there ever any indication that you might actually shift from a Canadian human rights process to this employer responsibility idea? Did anyone have any idea of that before this bill came out two weeks ago? If so, then people have had two weeks to react to something that you have been working on since 1995 and the report came out in 2005. Why would you have to rush it so much?

Ms. Laurendeau: There are a couple of things here with which I take issue. I did not say — and I hope the committee did not think that I said it — that we have been working on this bill for 12 years. We have not. That would be a wrong depiction. I said that I have been involved with pay equity issues for 12 years.

Senator Mitchell: Did we get any fair warning, though?

Ms. Laurendeau: The report has been out since 2004. There have been comments both from the employer and the union side. The suggestions that collective bargaining could be a venue through which we could be proactive had been suggested by FETCO — the Federally Regulated Employers — Transportations and Communications — before the Bilson task force in 2003.

This idea is not new. This is the time that we are coming forward with this legislation.

Senator Mitchell: This seems to be a one-sided process. The employer has lots of money, I would assume. I hope these different employers have some expertise now, because they will have to evaluate whether there is equal pay for equal value. Will you give us a budget of funds that can do that? Is there a pool of expertise? If not, where will they find it?

Le sénateur Mitchell : Oui, mais cela pourrait faire l'objet d'un projet de loi distinct. Il y a toutes sortes de choses qui n'ont pas été intégrées au projet de loi. Le ministre a déclaré que nous avons au fil des ans versé 4 milliards de dollars au titre de l'équité salariale et que c'était un gaspillage d'argent, comme si rémunérer les gens de manière équitable était du gaspillage.

Avez-vous une idée de la somme qui sera économisée avec le budget au titre des dépenses gouvernementales grâce à ces changements? Cela donnera-t-il lieu à des économies?

Mme Laurendeau : La Loi sur l'équité dans la rémunération?

Le sénateur Mitchell : Ce processus.

Mme Laurendeau : L'objet n'est pas d'économiser de l'argent, mais de veiller à ce que nous planifions et réglions les problèmes au fur et à mesure. L'idée n'est pas d'éliminer l'évaluation de l'équité dans la rémunération, mais d'assurer de manière égale, tant pour les hommes que pour les femmes, le niveau de rémunération approprié. L'objet est de veiller à ce que le système soit rigoureux et à ce que ce travail soit fait de manière régulière, et non pas après 20 années d'attente du fait d'un litige qui s'est étiré. Les économies sur le plan des frais juridiques, elles, seront cependant très réelles.

Le sénateur Mitchell : Y a-t-il jamais eu quelque indication que vous feriez véritablement ce virage, passant d'un processus axé sur les droits de la personne au Canada à cette idée de responsabilité de l'employeur? Quelqu'un avait-il jamais envisagé cela avant que ce projet de loi ne sorte il y a deux semaines? Dans l'affirmative, alors les gens ont eu deux semaines pour réagir à une chose à laquelle vous œuvrez depuis 1995 et sur laquelle le rapport est sorti en 2005. Pourquoi devoir bousculer autant les choses?

Mme Laurendeau : Vous venez de dire une ou deux choses que je conteste. Je n'ai pas dit — et j'espère que le comité ne pense pas que j'ai dit — que nous œuvrons à ce projet de loi depuis 12 ans. Ce n'est pas le cas. Ce serait erroné. J'ai dit que je m'occupe de questions d'équité salariale depuis 12 ans.

Le sénateur Mitchell : Mais avons-nous reçu le préavis qu'il aurait été justifié de nous donner?

Mme Laurendeau : Le rapport est public depuis 2004. Des observations ont été faites par l'employeur et par les syndicats. Des suggestions voulant que la négociation collective puisse être un mécanisme grâce auquel être proactif avaient été mises de l'avant par l'ETCOF — les Employeurs des transports et communications de régie fédérale — avant le Groupe de travail Bilson en 2003.

Cette idée n'est pas nouvelle. C'est maintenant que nous avons choisi d'aller de l'avant avec cette initiative législative.

Le sénateur Mitchell : Cela semble être un processus unilatéral. L'employeur a beaucoup d'argent, je présume. J'ose espérer que ces différents employeurs ont maintenant une expertise en la matière, car il leur faudra déterminer s'il y a bel et bien salaire égal pour un travail de valeur égale. Consentirez-vous un budget pour cela? Y a-t-il un bassin d'experts? Dans la négative, où les employeurs trouveront-ils ce qu'il leur faut?

The person who wants to make a complaint, usually a woman, will not have the assistance from her union because it will be fined \$50,000. How can that be fair? As an interesting corollary, while the union cannot help a union worker, imagine how much worse it is for a non-unionized worker. Where would she turn for help? She would not have a union that would risk a \$50,000 penalty to help her. Would the union be able to help her and not get fined \$50,000? I do not believe it is fair, if it is so stacked against women.

I can start to add up other things that do not make it easier. Why have you increased the “predominantly women” designation from 50 per cent, 60 per cent to 70 per cent? That does not make it easier, it makes it harder. Why have you reduced the comparability of one group to another? That does not make it easier; that makes it harder. You isolate the RCMP completely. They have huge problems with the representation of women in those ranks. There are six women out of 75 positions in the top ranks in the RCMP.

Why do you continue to say that this will be better when in fact you limit it time and time again? It is very one-sided. It is limited in its applicability and, to emphasize this, women, who generally will not have a lot of money, get no help from their unions and their unions are penalized if they do help. I can hardly fathom that.

Ms. Laurendeau: Regarding the use of unions and wage-setting practices, we must remember that unions are democratic organizations. In fact, the International Labour Organisation is proposing that collective bargaining is an efficient venue to ensure equality on any working conditions, including wages. I have an article here that I would be happy to send to the chair of the committee. It makes an analysis of that. It says that the democratic process of unions, the grassroots movement of unions, has proven to be a very useful mechanism, through the democracy process of formulating requests to an employer, to safeguard equity.

That is one of the things that this legislation is echoing here. Once you accept that a partner that is the bargaining agent has a positive responsibility to bring those issues to the surface, and will do that, and you have the safeguards of the bargaining process and the ratification process and the oversight of an oversight body like the PSLRB, it would not be logical to allow one of the parties to support or file a complaint something that is jointly accountable to achieve.

La personne qui souhaite déposer une plainte, et il s'agira habituellement d'une femme, ne pourra pas compter sur l'appui de son syndicat, car celui-ci se verra imposer une amende de 50 000 \$. Comment cela peut-il être juste? Corollaire intéressant, si le syndicat ne peut pas aider un travailleur syndiqué, imaginez à quel point ce sera pire pour le travailleur non syndiqué. Vers qui se tournera cette femme? Elle ne pourra pas recourir à un syndicat qui risquerait une pénalité de 50 000 \$ pour lui venir en aide. Un syndicat pourrait-il venir en aide à une employée et ne pas se faire imposer une amende de 50 000 \$? Je ne pense pas que ce soit juste si les dés sont ainsi pipés contre les femmes.

Je pourrais commencer à ajouter à la liste encore d'autres choses qui ne simplifient en rien la situation. Pourquoi avez-vous modifié la définition de « à prédominance féminine » pour qu'elle ne s'applique non plus dès lors que la catégorie comporte 50 ou 60 p. 100 de femmes, mais seulement à partir du moment où l'effectif est composé à 70 p. 100 de femmes? Cela ne rend pas les choses plus faciles, mais plus difficiles. Pourquoi avez-vous réduit la comparabilité d'un groupe par rapport à un autre? Cela ne rend pas les choses plus faciles, mais bien plus difficiles. Vous isolez complètement la GRC. Il existe d'énormes problèmes en matière de représentation des femmes parmi les rangs de la GRC. Il y a six femmes sur 75 postes de haut rang à la GRC.

Pourquoi continuez-vous de dire que la situation sera meilleure alors qu'en fait vous resserrez sans cesse les choses? C'est très unilatéral. C'est limité dans son applicabilité et, pour insister là-dessus, les femmes, qui de manière générale ne disposeront pas de beaucoup d'argent, n'obtiendront aucune aide de leurs syndicats, et ceux-ci seront pénalisés s'ils choisissent de leur venir en aide. Cela me dépasse complètement.

Mme Laurendeau : En ce qui concerne le recours aux syndicats et les pratiques d'établissement des salaires, il nous faut nous rappeler que les syndicats sont des organisations démocratiques. En fait, l'Organisation internationale du Travail est en train de promouvoir la convention collective comme mécanisme efficace pour assurer la qualité dans l'ensemble des conditions de travail, y compris les salaires. J'ai ici un article que je me ferai un plaisir d'envoyer au président du comité. Il y est fait une analyse de cette question. L'article dit que le processus démocratique des syndicats, que le mouvement basiste des syndicats, s'est avéré être un mécanisme très utile, par le biais du processus démocratique, pour soumettre des demandes à un employeur, en vue de la sauvegarde de l'équité.

Voilà l'une des choses qui est reprise ici dans le projet de loi. Dès lors que vous acceptez qu'un partenaire, qui est l'agent négociateur, a une responsabilité positive de faire remonter ces questions à la surface, et le fera, et que vous avez les garanties du processus de négociation et du processus de ratification et la surveillance assurée par un organe de surveillance comme la Commission des relations de travail dans la fonction publique, alors il ne serait pas logique d'autoriser l'une des parties à appuyer ou à déposer une plainte au sujet d'une chose que les deux sont conjointement responsables de réaliser.

That is why this new system follows the logic that if you are on the hook to bring those issues to the surface and resolve them, it would not be appropriate that you would have a right of complaint against them. That being said, there was a need to ensure that complaints were still possible. That is what is achieved through that legislation.

Senator Mitchell: It is disingenuous to suggest that there is an appeals process in which no person on earth could afford to appear in front of against an employer, a government that would have huge money to fight that back. By the way, if unions are so democratic, what if they vote to support one of their members in one of these processes? So much for democracy.

My final point concerns the definition of “equitable compensation.” I do not understand, and, as you can tell, I am quite suspicious. Why must we change this definition? In fact, in your own notes, you use the words “equal pay for work of equal value,” which excludes that idea of equal pay, which is different than equal pay for work of equal value. Does equitable pay just apply to equal work of equal value? Does it also apply to equal pay for equal work? If so, why not use those terms, for which there are reams of jurisprudence and precedents, and which would work absolutely perfectly, it would seem to me.

I fear that “equitable compensation” becomes yet another impediment for women who have a legitimate concern but who do not have the money to fight this. Can you imagine the lawyers that will be employed by the government to define “equitable compensation?” Can you imagine that? This cannot work and it will not work. It will be very disadvantageous to women and I look forward to changing the government so we can fix this.

Ms. Laurendeau: I do not know if I am supposed to answer that.

Senator Mitchell: You could answer the definition part. I do not expect you to answer the other.

Ms. Laurendeau: I can certainly speak to the intent of the definition. The intent was to be all-encompassing and ensuring we were addressing the international obligation to which this country committed, Convention 100 of the International Labour Organisation, which is equal pay for work of equal value. The protection of equal pay for equal work remains where it is and it will carry on being addressed as it currently is.

It is important that we bear in mind the oversight of the Public Service Staff Relations Board. It has the capacity to do pay research and will have an extended capacity to support its obligations under the equitable compensation act. It is an independent oversight body

Voilà pourquoi ce nouveau régime suit la logique voulant que, si vous êtes responsable d’amener ces choses à la surface et de les résoudre, il ne serait pas approprié que vous ayez le droit de déposer une plainte les visant. Cela étant dit, il était nécessaire de veiller à ce qu’il soit toujours possible de déposer des plaintes. Et c’est ce qui est prévu dans le projet de loi.

Le sénateur Mitchell : Il est malhonnête de laisser entendre qu’il existe un processus d’appel si personne au monde n’aurait les moyens de se permettre de faire appel pour s’opposer à un employeur, un gouvernement disposant de tout l’argent nécessaire pour lutter. En passant, si les syndicats sont si démocratiques, que se passerait-il s’ils votaient pour appuyer un de leurs membres dans une telle démarche? Adieu la démocratie.

Mon dernier point concerne la définition de « rémunération équitable ». Je ne comprends pas et je peux vous dire que je suis plutôt méfiant. Pourquoi devons-nous changer cette définition? D’ailleurs, dans propres notes, vous utilisez les mots « salaire égal pour un travail de valeur égale », ce qui exclut l’idée de l’équité salariale, qui n’est pas la même chose que le salaire égal pour un travail de valeur égale. L’équité salariale ne s’applique-t-elle qu’au travail égal de valeur égale? Cela s’applique-t-il également au salaire égal pour un travail égal? Dans l’affirmative, pourquoi ne pas employer ces termes, qui sont fondés sur une jurisprudence volumineuse et quantité de précédents, et qui fonctionneraient à perfection, il me semble.

Ma crainte est que « rémunération équitable » devienne encore une autre entrave pour les femmes ayant des préoccupations légitimes mais ne disposant pas de l’argent nécessaire pour lutter. Imaginez tous les avocats qui seront employés par le gouvernement pour définir « rémunération équitable! Pouvez-vous imaginer cela? Cela ne peut pas fonctionner et ne fonctionnera pas. Ce sera très défavorable aux femmes et j’envisage avec plaisir un changement de gouvernement afin que nous puissions corriger cela.

Mme Laurendeau : Je ne sais pas si je suis censée répondre.

Le sénateur Mitchell : Vous pourriez donner une réponse à ma question concernant la définition. Je ne m’attends pas à ce que vous répondiez au reste.

Mme Laurendeau : Je peux certainement me prononcer sur l’objet visé avec la définition. L’idée était d’avoir quelque chose d’inclusif et de veiller à ce que nous nous conformions à l’obligation internationale envers laquelle le pays s’est engagé, notamment la Convention 100 de l’Organisation internationale du Travail concernant le versement d’un salaire égal pour l’exécution d’un travail de valeur égale. La protection du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale demeure inchangée et continuera d’être assurée comme c’est le cas à l’heure actuelle.

Il est important que nous gardions à l’esprit la surveillance assurée par la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Celle-ci a la capacité de faire de la recherche sur la rémunération et aura une capacité élargie pour appuyer ses

that will take seriously its obligation to ensure that the rights of women are well looked after through both the bargaining process and the complaint process.

Senator Mitchell: In some condescending way, someone else will look after women's rights but women will not have the resources to do it. Great. Thanks.

The Chair: Senator Mitchell and Ms. Laurendeau spoke to section 36 of the act, which states that every employer and every bargaining agent shall refrain from engaging in any contact that may encourage or assist any employee in filing or proceeding with a complaint under this act. A fine of \$50,000 appears later in the act.

Ms. Laurendeau: Yes.

The Chair: Is that correct?

Ms. Laurendeau: That is what I referred to indirectly.

The Chair: Senator Mitchell makes the point about the government having to answer this through the lawyers for the Public Service Labour Relations Board. Is there capacity within the PSLRB to award costs if the complainant is ultimately successful so that she or he can help to pay the legal fees that might be incurred?

Ms. Laurendeau: I will have to turn to my legal counsel on that. Yes, they have the authority to make orders and award costs.

The Chair: That mitigates some of the imbalance. They have the authority to make orders and award costs, as a regular court would do.

[Translation]

Senator Chaput: I want to be sure I fully understand the way this pay equity thing will work under Bill C-10. The first statement is that the bill takes care of pay equity for women in the public service. The bill defines what you call female predominant job groups and the criterion used is 70 per cent.

Ms. Laurendeau: That is correct.

Senator Chaput: This is used instead of the Canadian criterion, for example, which would be closer to 50 per cent than 70 per cent. Then the bill provides what you call an "equitable compensation assessment", and this assessment is carried out by the employer.

Ms. Laurendeau: And in the case of unionized workplaces, with the union partners.

Senator Chaput: When there is an equitable compensation assessment, it is only for female predominant groups, groups in which women account for 70 per cent, and this assessment must be completed before any complaints can be received.

obligations en vertu de la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public. Il s'agit d'un organe de surveillance indépendant qui prendra au sérieux son devoir de veiller à ce que les droits des femmes soient bien protégés par la suite, par l'intermédiaire et du processus de négociation et du processus de plainte.

Le sénateur Mitchell : Quelqu'un d'autre s'occupera de manière condescendante des droits des femmes, mais les femmes elles-mêmes ne disposeront pas des ressources nécessaires. Formidable. Merci.

Le président : Le sénateur Mitchell et Mme Laurendeau ont discuté de l'article 36 du projet de loi, qui dit que l'employeur et l'agent négociateur s'abstiendront de tout comportement pouvant encourager ou aider les employés à déposer une plainte en vertu de la présente loi ou à la continuer. Il est question plus loin dans le texte du projet de loi d'une amende de 50 000 \$.

Mme Laurendeau : Oui.

Le président : Est-ce bien cela?

Mme Laurendeau : C'est de cela que j'ai traité indirectement.

Le président : Le sénateur Mitchell a souligné le fait que le gouvernement devra donner suite par l'intermédiaire des avocats de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. La CRTFP serait-elle habilitée à attribuer les dépens si le plaignant a en bout de ligne gain de cause, afin qu'il ou elle puisse payer les frais juridiques encourus?

Mme Laurendeau : Il me faudrait, pour répondre à votre question, me renseigner auprès de mon conseiller juridique. Oui, la commission est autorisée à rendre des ordonnances et à attribuer les dépens.

Le président : Cela atténue partiellement le déséquilibre. Elle est autorisée à rendre des ordonnances et à attribuer les dépens, comme ce serait le cas d'un tribunal normal.

[Français]

Le sénateur Chaput : Je veux m'assurer de bien comprendre comment fonctionne cette parité salariale dans le projet de loi C-10. Dans un premier temps, il est affirmé que le projet de loi s'occupe de la parité salariale pour les femmes dans la fonction publique. Le projet de loi définit ce que vous appelez des groupes d'emploi à prédominance féminine et utilise le critère de 70 p. 100.

Mme Laurendeau : C'est vrai.

Le sénateur Chaput : Au lieu d'utiliser à titre d'exemple le critère canadien qui serait plus proche de 50 p. 100 que de 70 p. 100. Ensuite, le projet de loi inclut ce que vous appelez : Évaluation de la rémunération équitable et cette évaluation est faite par l'employeur.

Mme Laurendeau : Et dans le cas des milieux syndiqués, avec les partenaires syndicaux.

Le sénateur Chaput : Quand l'évaluation de la rémunération équitable est faite, c'est uniquement pour les groupes à prédominance féminine, soit 70 p. 100 de présence féminine et cette évaluation doit être complétée avant que les plaintes soient recevables.

Ms. Laurendeau: May I make a correction? The obligation of ensuring that there is equitable compensation is not limited to those groups that are predominantly female, being composed of at least 70 per cent female employees. This is a general requirement. You could have an insular group within a broad predominantly male category that is deserving of attention; it would be a smaller job class and the bargaining agent would have to look into it. This is not limited to large groups that are made up of 70 per cent female employees and are therefore female predominant. This is a general requirement.

Senator Chaput: So those women belonging to groups that are not female predominant, with 70 per cent of employees being women, would therefore be entitled to lodge a complaint?

Ms. Laurendeau: Yes, absolutely.

Senator Chaput: Would there have to be a prior assessment?

Ms. Laurendeau: I would suggest to you that if it is an identifiable and insular group, it would be preferable to deal with this when the group is identified, in other words, when the salaries are set. If, on the other hand, because we are talking about quite a large work force, a group of women sits down and says "Nous avons été oubliées là-dedans," then indeed they would have the possibility of identifying themselves and of filing a complaint. The mechanism is such that the Labour Relations Board would say: "yes, this female job class was forgotten in our process and we may direct the parties to see to the problem." Those women would have their say. There are predominantly male groups that might include predominantly female insular sub-groups. The first line of action for these women would be to ensure that they are identified at the outset. But if for some unfortunate reason they were not, it is precisely for such cases that the complaint process exists, to ensure that the Labour Relations Board tells the unionized employer or the separate employer, if we are talking about the armed forces, for example, "wait a minute, you have forgotten someone in your assessment. Go back to the drawing board."

Senator Chaput: Where would they seek out help for the assessment they would have to do with regard to their compensation if they are not part of a group composed of 70 per cent female employees? Would they get assistance?

Ms. Laurendeau: They would have the Labour Relations Board that would definitely help them determine if indeed there is a problem to be resolved. And the Labour Relations Board would most probably very quickly tell the parties involved: it seems that there is an issue here, so carry out the analysis, because it is your obligation to do so.

Senator Chaput: How many groups or job classes are there in the public service of Canada? And of those groups, how many are not female predominant, with at least 70 per cent of employees being women? Could you provide these answers?

Ms. Laurendeau: That goes back to what you asked before with regard to female predominance. I will ensure that you are provided with all of the necessary tables for these various job classes in order to avoid any errors.

Mme Laurendeau : Est-ce que je peux vous corriger? L'obligation de s'assurer d'une rémunération équitable n'est pas limitée au groupe à prédominance féminine de 70 p. 100. C'est une obligation générale. Vous pourriez avoir un groupe insulaire dans un grand groupe à prédominance masculine qui mérite de l'attention, cela serait une catégorie d'emplois plus petite et l'agent négociateur devrait y voir. Cela n'est pas limité à un grand groupe à 70 p. 100 à prédominance féminine. C'est une obligation générale.

Le sénateur Chaput : Alors les femmes qui font partie de groupes qui n'ont pas le 70 p. 100 de prédominance féminine auraient quand même accès à loger une plainte?

Mme Laurendeau : Oui, tout à fait.

Le sénateur Chaput : Est-ce qu'il faudrait qu'il y ait une évaluation au préalable?

Mme Laurendeau : Je vous suggérerais que si c'est un groupe identifiable et insulaire, il serait préférable de s'en occuper au moment où on identifie ce groupe, c'est-à-dire au moment de faire les salaires. Si par contre, parce qu'on parle d'une main-d'œuvre assez large, un groupe de femmes discute entre elles et disent : « We've been forgotten in this ». Là effectivement elles ont la possibilité de s'identifier et de déposer une plainte. Le mécanisme fait en sorte que la Commission des relations de travail dirait : « oui, cette catégorie d'emploi de groupes de femmes a été oubliée dans votre processus, elle peut ordonner aux parties de voir à ce problème ». Elles ont une voix à ce chapitre. On en a des groupes à prédominance masculine qui peuvent avoir des sous-groupes insulaires à prédominance féminine. La première ligne d'action de ces femmes serait de s'assurer qu'elles sont identifiées dès le départ. Mais si par malheur elles ne le sont pas, c'est précisément pour cela que le processus de plainte existe, pour vous assurer que la Commission des relations de travail dise aux employeurs syndicaux ou à l'employeur seul, si on parle des forces armées, par exemple, un instant, vous avez oublié quelqu'un dans votre évaluation. » Go back to the drawing boards ».

Le sénateur Chaput : Et où iraient-elles chercher de l'aide pour l'évaluation qu'elles ont à faire eu égard à leur rémunération si elles ne font pas partie du groupe de 70 p. 100? Est-ce qu'elles ont de l'aide?

Mme Laurendeau : Elles auraient la Commission des relations du travail qui définitivement les aiderait pour voir si effectivement il y a un problème à régler. Et probablement que la Commission des relations du travail dirait rapidement aux parties : il semble y avoir quelque chose ici, allez faire l'analyse parce que c'est votre obligation.

Le sénateur Chaput : Combien de groupes ou de ces catégories d'emploi y a-t-il dans la fonction publique au Canada? Sur ces groupes, combien d'entre eux n'ont pas une prédominance féminine de 70 p. 100? Est-ce que vous pourriez nous le dire?

Mme Laurendeau : Cela recoupe ce que vous m'avez demandé au sujet de la prédominance féminine. Je vais m'assurer qu'on vous remette tous les tableaux nécessaires de tous ces groupes occupationnels pour éviter les erreurs.

Ms. Laurendeau: I would be very happy to do that.

[English]

Senator Callbeck: My questions stem from a letter that was sent to the Prime Minister and signed by more than 100 prominent experts on human rights law and women's law.

I believe that you said this act reaffirms that we are in line with international obligations. Did I hear you properly?

Ms. Laurendeau: Yes.

Senator Callbeck: These experts said in the letter that they hold it is inconsistent with Canada's international obligations under treaties that Canada has signed. Is it possible for this committee to obtain an analysis of what the government has done on that?

Ms. Laurendeau: What analysis is that?

Senator Callbeck: You are saying it is consistent.

Ms. Laurendeau: Yes.

Senator Callbeck: Yet, this group of more than 100 prominent experts are saying the opposite. I would like to see the analysis that the government has done to assure themselves that it is not inconsistent.

Ms. Laurendeau: Certainly, I can provide a written explanation of how this complies, from a policy standpoint, with the international obligations of the ILO. I have not read the letter, though. I am sorry.

Senator Callbeck: I will give you a copy of it later today. The experts maintain that this legislation is in violation of the Charter, and they quote from *Newfoundland (Treasury Board) v. N.A.P.E.*, which is the Newfoundland and Labrador Association of Public Employees. The Supreme Court of Canada ruled that section 15 of the Charter guarantees women the right to equal pay for work of equal value. Basic rights guaranteed by the Charter are not negotiable in contract discussion.

Is the government sure that this proposed legislation falls within the Charter?

Ms. Laurendeau: The government would not propose it if it did not believe that it was within the Charter of Rights. That being said, I would like to address one of the comments that you made — a right cannot be bargained because it is a right. No one disputes that. This proposed legislation certainly does not suggest that a right can be negotiated away. That being said, how you comply with your obligations and those rights can be discussed and jointly agreed upon. I would suggest that this legislation is there to ensure that rights are respected in a joint fashion. That is one of the underpinnings that we wanted to ensure was covered in the preamble. The affirmation that women are entitled to equal pay for work of equal value is an expression of that fundamental right. As you know, senator, preambles are key to interpreting

Mme Laurendeau : Cela me fait plaisir.

[Traduction]

Le sénateur Callbeck : Mes questions découlent d'une lettre adressée au premier ministre et signée par plus de 100 experts de renom en matière de droits de la personne et de droits des femmes.

Je pense vous avoir entendu dire que ce projet de loi réaffirme notre observance de nos obligations internationales. Vous ai-je bien entendue?

Mme Laurendeau : Oui.

Le sénateur Callbeck : Ces experts avancent dans cette lettre qu'ils considèrent que le projet de loi ne cadre pas avec les obligations internationales qui reviennent au Canada en vertu de traités que le pays a ratifiés. Est-il possible pour le comité d'obtenir une analyse de ce que le gouvernement a fait en la matière?

Mme Laurendeau : De quelle analyse s'agit-il?

Le sénateur Callbeck : Vous dites que cela cadre avec nos obligations.

Mme Laurendeau : Oui.

Le sénateur Callbeck : Pourtant, ce groupe de plus de 100 experts de renom dit le contraire. J'aimerais voir l'analyse qu'a faite le gouvernement pour se convaincre que le projet n'est pas contraire à ses obligations.

Mme Laurendeau : Je pourrais certainement fournir une explication écrite vous exposant comment, du point de vue de la politique, cela cadre avec nos obligations internationales relativement à l'OIT. Je n'ai cependant pas lu cette lettre, malheureusement.

Le sénateur Callbeck : Je vous en donnerai une copie plus tard aujourd'hui. Les experts maintiennent que le projet de loi viole la Charte, et ils citent la décision rendue dans la cause *Terre-Neuve (Conseil du Trésor) c. N.A.P.E.*, qui est la Newfoundland and Labrador Association of Public Employees. La Cour suprême du Canada a déclaré que l'article 15 de la Charte garantit aux femmes le droit à un salaire égal pour l'exécution d'un travail de valeur égale. Les droits fondamentaux garantis par la Charte ne sont pas négociables dans le cadre de discussions contractuelles.

Le gouvernement est-il bien certain que le projet de loi est conforme à la Charte?

Mme Laurendeau : Le gouvernement n'en proposerait pas l'adoption s'il ne croyait pas qu'il est conforme à la Charte des droits. Cela étant dit, j'aimerais réagir à l'un de vos commentaires — un droit ne peut pas être négocié car il est un droit. Personne ne conteste cela. Le projet de loi ne laisse en tout cas aucunement entendre qu'un droit peut être cédé par voie de négociation. Cela étant dit, la façon dont vous vous acquittez de vos obligations et reconnaissez les droits peut faire l'objet de discussions et d'une entente conjointe. Je dirais que le projet de loi est là pour veiller à ce que les droits soient respectés de manière conjointe. Il s'agit là de l'un des éléments sous-tendant que nous tenions à couvrir dans le préambule. L'affirmation que les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale est une

everything that follows after. Indeed, negotiating away something that would go against the right would be inappropriate, and that is not what this legislation is suggesting.

Senator Callbeck: I will give you this letter, and I would like to hear your response to what they say.

Ms. Laurendeau: I will respond to the policy question you asked me.

Senator Callbeck: It is interesting that, in the States, about a month ago, President Obama signed the equal pay legislation. In fact, that was the first law that he signed. Our American friends seem to be going ahead in this area, and we are going backwards, in my estimation.

You mentioned the task force of 2004. I thought that that task force specifically rejected this collective bargaining approach because it would lead to women having to give up the rights to discrimination-free wages in a compromise reached during bargaining.

Ms. Laurendeau: The task force recommended a pro-active model and suggested very strongly that unions, in their bargaining demands, should be mindful of equal rights. That is my understanding of the report.

Senator Callbeck: That is different from my understanding. I thought they specifically rejected that collective bargaining approach.

Senator Mitchell: They did. I have it here.

The Chair: How do we sort this out? If we leave it like this, it solves nothing.

Senator Mitchell: I have the recommendation of the 2004 task force.

The Chair: Why do we not ask our witness to confirm that point for us before she leaves today.

Senator Mitchell: I would like to read into the record the 2004 task force recommendation that you have been referring to in defending what you are doing and suggesting that it called for the collective bargaining process to be the way to do this. Now you have used a different word, which is that the union should be mindful. Here is what it says in Chapter 16 about pay equity and collective bargaining: The task force recommends that the new federal pay equity legislation provide that the process for achieving pay equity be separated from the process for negotiating collective agreements.

Senator Di Nino: I think this is inappropriate.

Senator Mitchell: I do not think so.

Senator Di Nino: Let me finish. I did not interrupt you, senator. We do not have the whole report. This is selective, choosing one segment. If we are to look at this, let us look at the whole report.

expression de ce droit fondamental. Comme vous le savez, sénateur, les préambules sont la clé pour interpréter tout ce qui suit. En effet, négocier le retrait de quelque chose, allant ainsi à l'encontre du droit concerné, ne serait pas approprié, et ce n'est pas ce qui est proposé dans le projet de loi.

Le sénateur Callbeck : Je vais vous donner cette lettre, et j'aimerais entendre votre réponse sur ce qu'y disent ses auteurs.

Mme Laurendeau : Je répondrai à la question de politique que vous m'avez posée.

Le sénateur Callbeck : Il est intéressant qu'il y a environ un mois, aux États-Unis, le président Obama ait apposé sa signature sur la loi en matière d'équité salariale. C'est en fait la toute première loi qu'il ait signée. Nos amis américains semblent aller de l'avant dans ce domaine, tandis qu'à mon sens, nous, nous sommes en train de reculer.

Vous avez mentionné le groupe de travail de 2004. Je pensais que ce groupe de travail avait justement rejeté cette approche axée sur la négociation collective du fait que cela allait amener des femmes à abandonner leur droit à des salaires non discriminatoires lors des compromis qui se font dans le courant de négociations.

Mme Laurendeau : Le groupe de travail a recommandé un modèle proactif et a très vivement recommandé aux syndicats qu'ils prêtent attention aux droits en matière d'égalité dans leurs revendications. C'est ainsi que j'ai compris le rapport.

Le sénateur Callbeck : Votre interprétation est différente de la mienne. Je pensais que le groupe de travail y avait précisément rejeté cette approche axée sur la négociation collective.

Le sénateur Mitchell : Tout à fait. Je l'ai ici.

Le président : Comment allons-nous faire le tri dans tout cela? Si nous laissons les choses comme elles sont, cela ne règlera rien du tout.

Le sénateur Mitchell : J'ai la recommandation du groupe de travail de 2004.

Le président : Pourquoi ne demanderions-nous pas au témoin de confirmer cela pour nous avant qu'elle ne parte aujourd'hui.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais lire, afin que cela figure au procès-verbal, la recommandation du groupe de travail de 2004 que vous avez évoquée pour défendre ce que vous faites et laisser entendre qu'il avait recommandé le processus de la négociation collective comme mécanisme. Vous avez utilisé une expression différente, disant que le syndicat devrait y prêter attention. Voici ce qu'on peut lire au chapitre 16 relativement à l'équité salariale et à la négociation collective : Le groupe de travail recommande que la nouvelle loi fédérale en matière d'équité salariale prévoie que le processus pour réaliser l'équité salariale soit séparé du processus de négociation de conventions collectives.

Le sénateur Di Nino : J'estime que ceci n'est pas approprié.

Le sénateur Mitchell : Je ne suis pas d'accord.

Le sénateur Di Nino : Laissez-moi terminer. Je ne vous ai pas interrompu, sénateur. Nous n'avons pas tout le rapport. L'on en choisit un seul élément. Si nous devons nous pencher là-dessus, alors regardons le rapport dans son entier.

The Chair: Let us hear from the witness on this point.

Senator Di Nino: We can sit all next week if you are ready, sir.

Senator Mitchell: I am happy to.

Senator Di Nino: We will sit next week.

The Chair: Order, please.

Ms. Laurendeau: I would simply say that there were 49 recommendations in the Bilson task force report. I did not say that this legislation adopted the 49 recommendations. It has addressed the underpinnings that were identified as problematic issues with the current system. One of them was to introduce a pro-active system and also be mindful of the fact that unions had a role to play in ensuring that equitable compensation was achieved.

The Chair: Can you confirm that the portion that was read into the record by Senator Mitchell is, in fact, one of the recommendations?

Ms. Laurendeau: I will have to double-check.

The Chair: Will you do that and let us know?

Ms. Laurendeau: I will do that.

Senator Callbeck: Under this piece of legislation, an employee can file a complaint to the Labour Relations Board, but the union cannot help them develop that complaint as they can now if they want to go forward to the Human Rights Commission. What was the thinking behind that?

Ms. Laurendeau: The thinking is that as a joint partner in having the obligation to achieve and use the bargaining process and the democratic process, as an equal partner, it would be inappropriate if not illogical that, at the end of the process, the bargaining agent could actually challenge something it participated in developing in good faith and with proper preparatory work. Currently, for any other working conditions, once a collective agreement is signed, a union cannot repudiate the collective agreement that it, in good faith, bargained with the employer. It would be inappropriate once you are a full partner to a process of establishing and demonstrating that you have achieved equal pay for work of equal value. It would be like being a judge and a party at the same time.

Senator Callbeck: As Senator Mitchell said, I do not know where people will find the money to hire lawyers and develop a complaint. I think it is putting them in an impossible position.

Ms. Laurendeau: At the same time, though, the right to representation by a bargaining union entails some responsibility by such unions to ensure that it actually brings up all issues that pertain to its membership, including the female members that are part of that democratic process. It is important to understand that the aim of this is to ensure that, at the heart of wage setting,

Le président : Que l'on entende le témoin là-dessus.

Le sénateur Di Nino : Nous pourrions siéger toute la semaine prochaine si vous y être prêt, monsieur.

Le sénateur Mitchell : Avec plaisir.

Le sénateur Di Nino : Nous siégerons la semaine prochaine.

Le président : À l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Laurendeau : Je dirais simplement que le rapport du Groupe de travail Bilson renferme 49 recommandations. Je n'ai pas dit que le projet de loi intégrait les 49. Il traite des éléments sous-jacents qui ont été identifiés comme étant des problèmes dans l'actuel régime. L'un des aspects était l'introduction d'un système proactif et la reconnaissance du fait que les syndicats ont un rôle à jouer pour veiller à la réalisation de l'équité dans la rémunération.

Le président : Pourriez-vous confirmer que le texte qu'a lu, aux fins du procès-verbal, le sénateur Mitchell correspond bel et bien à l'une des recommandations?

Mme Laurendeau : Il me faudrait vérifier.

Le président : Pourriez-vous le faire et nous revenir là-dessus?

Mme Laurendeau : Je le ferai.

Le sénateur Callbeck : En vertu du projet de loi, un employé pourrait déposer une plainte auprès de la Commission des relations de travail, mais le syndicat ne pourrait pas l'aider à étayer sa plainte comme il peut le faire maintenant s'il souhaite poursuivre l'affaire devant la Commission des droits de la personne. Quelle était l'idée derrière cela?

Mme Laurendeau : L'idée était qu'en tant que partenaire égal, ayant une obligation à respecter et devant utiliser le processus de négociation et le processus démocratique, il serait inopportun, voire même illogique, qu'à l'issue du processus l'agent négociateur puisse véritablement contester une chose qu'il a contribué à élaborer, de bonne foi, et avec le travail préparatoire adéquat. À l'heure actuelle, dans le cas de toute autre condition de travail, une fois une convention collective signée, après avoir été négociée de bonne foi par l'employeur, le syndicat ne peut pas la rejeter. Ce ne serait pas approprié une fois que vous êtes partie, à égalité, dans un processus ayant fourni la preuve que vous avez réalisé le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale. Ce serait comme être juge et partie à la fois.

Le sénateur Callbeck : Comme l'a dit le sénateur Mitchell, je ne sais pas où les gens vont trouver l'argent pour payer des avocats et préparer leur dossier. Je pense que cela les placera dans une situation impossible.

Mme Laurendeau : En même temps, par contre, le droit d'être représenté par un syndicat impose à ces derniers la responsabilité de veiller à ce qu'ils soulèvent toutes les questions d'intérêt pour ses membres, y compris les membres du sexe féminin qui font partie du processus démocratique. Il est important de comprendre que le but ici est de veiller à ce que les préoccupations des femmes

women's issues are not disregarded or put aside but are dealt with. The obligation is on the employer and the bargaining agent to trigger the conversation to ensure that those issues are addressed.

The Chair: Ms. Laurendeau, you are doing very well. If you are still fine to carry on, we will finish up here shortly.

Senator Di Nino: I also think you are doing very well. We have been tough on you, but that is okay, and you will be fine. The first question I want to ask you deals with the issue of other Canadian jurisdictions that have adopted similar legislation. Is it correct that a number of jurisdictions in Canada right now have the principles of this legislation, in effect, contained in their legislation dealing with this issue?

Ms. Laurendeau: Four provinces have pro-active systems. I must mention, though, that none of them have exactly the same system as is developed here. Manitoba, Ontario, New Brunswick and Quebec have pay equity proactive legislation similar to this one.

Senator Di Nino: I do not want to get into the specifics, because that would be very difficult, but I am talking about the principle of this legislation, and it is contained in at least four provinces.

Ms. Laurendeau: Indeed.

Senator Di Nino: You also talked about the savings on legal fees, or someone said that we would be saving a lot on legal fees. Would there not be huge savings as well on administrative costs, staff costs and things of that nature that would not normally be incurred if the process were streamlined as this legislation intends to do?

Ms. Laurendeau: It is fair to say that legal costs would be a saving, because protracted litigation tends to be costly. That being said, there will have to be a fair amount of research to support that capacity.

However, the fact that the process of wage setting will be a single process would likely bring administrative efficiency.

Senator Di Nino: I want to confirm without any doubt that the jurisprudence, the case law, will continue to be used even after the change from the human rights complaints system to the Public Service Labour Relations Board. I thought there was still some question when we dealt with that.

Ms. Laurendeau: Yes, inasmuch as the fundamentals of the obligation will be the same, the case law and instruments of interpretation will also be the same.

Senator Di Nino: You also made a comment about fundamental flaws that needed to be changed. I suspect you are comfortable that those fundamental flaws would be corrected with this legislation. You can deal with them specifically if you wish.

ne soient pas ignorées ni écartées au cœur du processus d'établissement des salaires, mais bien qu'elles y soient traitées. Il incombe à l'employeur et à l'agent négociateur d'enclencher la conversation pour veiller à ce que ces questions soient traitées.

Le président : Madame Laurendeau, vous vous débrouillez fort bien. Si vous êtes toujours suffisamment en forme pour poursuivre, nous pourrions terminer bientôt.

Le sénateur Di Nino : Je pense moi aussi que vous vous débrouillez très bien. Nous avons été durs avec vous, mais vous vous en tirez fort bien. La première question que j'aimerais vous poser concerne les autres gouvernements au pays qui ont adopté des lois semblables. Est-il vrai que le pays compte aujourd'hui plusieurs provinces dont les lois renforcent en fait déjà les principes de ce projet de loi-ci en ce qui concerne cette question?

Mme Laurendeau : Quatre provinces ont des régimes proactifs. Il me faudrait cependant mentionner qu'aucune d'entre elles n'a exactement le même régime que celui élaboré ici. Le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Québec ont des lois proactives en matière d'équité salariale semblables au projet de loi.

Le sénateur Di Nino : Je ne veux pas me lancer dans le détail, car ce serait très difficile, mais je veux parler du principe du projet de loi, et celui-ci a été adopté par au moins quatre provinces.

Mme Laurendeau : En effet.

Le sénateur Di Nino : Vous avez également parlé des économies qui seraient réalisées sur le plan des frais juridiques, ou en tout cas quelqu'un a dit que nous économiserions beaucoup à ce chapitre. N'y aurait-il pas également d'énormes économies sur le plan des frais administratifs, des coûts de personnel et d'autres choses du genre, qui n'interviendraient en temps normal pas, si le processus était simplifié comme cela est proposé dans le projet de loi?

Mme Laurendeau : Il serait juste de dire que les frais juridiques seraient une économie, car les contentieux qui se prolongent ont tendance à être coûteux. Cela étant dit, il faudra qu'une quantité appréciable de travail de recherche vienne appuyer cette capacité.

Cependant, le fait que le processus d'établissement des salaires soit un processus unique amènera vraisemblablement une efficacité administrative.

Le sénateur Di Nino : J'aimerais confirmer, afin qu'il ne subsiste aucun doute, que la jurisprudence continuera d'être utilisée même après la transition du système de plaintes de la Commission des droits de la personne à la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Je pensais qu'il persistait encore un certain flou en la matière.

Mme Laurendeau : Oui, dans la mesure où les éléments fondamentaux de l'obligation seront les mêmes, la jurisprudence et les instruments d'interprétation seront eux aussi les mêmes.

Le sénateur Di Nino : Vous avez également fait une observation au sujet de failles fondamentales devant être corrigées. Je devine que vous êtes convaincue que ces failles fondamentales seront corrigées avec le projet de loi. Vous pouvez en traiter plus précisément si vous voulez.

Ms. Laurendeau: From a policy standpoint, the difficulty we have with the current Human Rights Act that puts an obligation only on the employer and allows protracted complaints is being addressed with this system. I characterize this as a fundamental flaw.

Senator Di Nino: You briefly mentioned an oversight mechanism. Could you expand on that?

Ms. Laurendeau: The Public Service Labour Relations Board is an administrative body that has existed since 1967. It is currently the equivalent of an arbitration board and will be the oversight body to oversee the application of this legislation in two ways. First, it is there to assist the parties on wage research in the bargaining process. Second, it will be the oversight body to hear complaints. The PSLRB is an administrative body and its decision can be reviewed by the Federal Court.

Senator Di Nino: You also told us that you have been at this for approximately 12 years.

Ms. Laurendeau: Yes, I almost regret saying that.

Senator Di Nino: That is a long time in anyone's life to dedicate themselves to an issue.

Ms. Laurendeau: I think so too, sir.

Senator Di Nino: We applaud you for that. In that regard, you have obviously had a passion for this issue. You have seen this progress and develop as it has in the last while and you commented that it is in line with the position of the International Labour Organization. Do you think that this is a positive step forward in the case of pay equity for women?

Ms. Laurendeau: If I put my passion aside and I will do that because my boss will be upset if I do not, I would say that it is a significant refinement of existing pro-active models. It goes a step further. It addresses an issue that none of the provincial legislation addresses, which is how you maintain equal pay for work of equal value. We have a robust system in the four provinces we referenced on how to achieve pay equity, but how you maintain it is a bit elusive. This legislation is clear on how you achieve and how you maintain equal pay for work of equal value. In that sense, it is a refinement of existing models.

Senator Gerstein: Four of my colleagues referred to their long memories earlier in this meeting. I have no Senate memory as I am a new boy; I am new to the Senate and I am new to this committee. I can tell you that I know a good presentation when one is made. I most respectfully say, on behalf of all of us, this was not a good presentation; this was an outstanding presentation.

Ms. Laurendeau: Thank you, senator.

Mme Laurendeau : Du point de vue de la politique, la difficulté que nous avons avec l'actuelle Loi canadienne sur les droits de la personne, qui impose une obligation uniquement à l'employeur et permet que le processus d'examen des plaintes s'étire, va être réglée avec ce système. J'ai qualifié ce problème de faille fondamentale.

Le sénateur Di Nino : Vous avez brièvement fait état d'un mécanisme de surveillance. Pourriez-vous nous expliquer la chose?

Mme Laurendeau : La Commission des relations de travail dans la fonction publique est un organe administratif qui est en place depuis 1967. Il est à l'heure actuelle l'équivalent d'un conseil d'arbitrage et il sera l'organe de surveillance chargé de contrôler l'application de la loi de deux manières. Premièrement, la commission est là pour appuyer les parties en matière de recherche sur les salaires dans le cadre du processus de négociation. Deuxièmement, elle sera l'organe de surveillance qui entendra les plaintes. La CRTFP est un organe administratif et ses décisions pourront être revues par la Cour fédérale.

Le sénateur Di Nino : Vous nous avez également dit que vous œuvrez dans ce domaine depuis environ 12 ans.

Mme Laurendeau : Oui, je regrette presque de le dire.

Le sénateur Di Nino : C'est une longue période dans la vie de n'importe qui à se consacrer à quelque chose.

Mme Laurendeau : Je le pense moi aussi, monsieur.

Le sénateur Di Nino : Nous vous applaudissons pour cela. À ce sujet, vous vous passionnez manifestement pour cette question. Vous avez vu la chose progresser et se développer ces derniers temps et avez dit que cela cadre avec la position de l'Organisation internationale du Travail. Pensez-vous qu'il s'agisse d'un pas en avant dans le cas de l'équité salariale pour les femmes?

Mme Laurendeau : Si je mets ma passion de côté, et je le ferai, sans quoi mon patron m'en voudra, je vous dirai qu'il s'agit d'une amélioration sensible des modèles proactifs existants. Le projet de loi marque un pas en avant de plus. Il traite d'une question dont ne traite aucune des lois provinciales, notamment comment maintenir un salaire égal pour un travail de valeur égale. Nous avons dans les quatre provinces que j'ai mentionnées un robuste système en vue de réaliser l'équité salariale, mais son maintien est encore quelque peu problématique. Le projet de loi est clair quant à la manière de réaliser et de maintenir l'égalité salariale pour un travail de valeur égale. Dans ce sens-là, il s'agit d'une amélioration par rapport aux modèles existants.

Le sénateur Gerstein : Quatre de mes collègues ont, plus tôt dans la réunion, évoqué leurs longues mémoires. Je n'ai aucune mémoire sénatoriale, étant donné que je suis nouveau ici. Je suis nouveau au Sénat et nouveau au comité. Je peux vous dire que je peux reconnaître un bon exposé lorsque j'en entends un. Je vous soumetts respectueusement, au nom de nous tous, que cet exposé n'a pas été bon, mais remarquable.

Mme Laurendeau : Merci, sénateur.

Senator Gerstein: I would like to compliment you, Ms. Laurendeau, on your enthusiasm and for your knowledge and the clarity of the responses that you have given us today on this most complex issue. We are very grateful.

The Chair: It is over two and a half hours that you have been sitting there.

[Translation]

Senator De Bané: Mr. Chair, our political system is one where the senior public service is there to explain what the government has decided to do. We of course do not have access to the other options that were put to the government, but only to those that the government has chosen. Ms. Laurendeau, who is the assistant secretary at Treasury Board, has explained with great skill what this policy that the government has chosen is about.

Mr. Chair, I would like to know if it is your intention, as Senator Callbeck suggested, to invite other specialists who could provide other viewpoints than that which the senior public servants, who advise the government, must provide? Ms. Laurendeau has properly fulfilled her duty to explain all of the merits of the option chosen by the government. But we are not in an area of absolute truth. There are other specialists.

[English]

What senator Mitchell and Senator Callbeck have suggested profoundly disagrees with that approach. In the short time we have, do you think we will listen to those who think that this approach is not well advised?

The Chair: Senator De Bané, I cannot tell you whether we will be listening to people that tell us this is not well advised. The approach our steering committee wished to start with was to have government officials, as you say, presenting the amendments and the legislation the government would like to see implemented. We have to understand what the government is seeking. That is what we are doing at the first phase.

We have a panel already organized for after we finish the government round, of those impacted by this proposed legislation. They will come and tell us whether they think it is a good or bad idea.

Senator De Bané: That is a very good point. I heard this afternoon an eloquent explanation of the option the government has retained. Of course, there are many other options. I am happy to know that another position will be heard. Those are issues open for debate. It would not be healthy to have only the opinion of the government.

I want to say that Ms. Laurendeau has explained very eloquently, as Senator Gerstein has said, the policy retained by the government. I hope we will hear other people. This is not absolute truth; it is something open to debate.

Le sénateur Gerstein : Je tiens à vous féliciter, madame Laurendeau, pour votre enthousiasme et vos connaissances ainsi que pour la clarté des réponses que vous nous avez fournies aujourd'hui sur ce sujet fort complexe. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Le président : Cela fait plus de deux heures et demie que vous êtes assise en face de nous.

[Français]

Le sénateur De Bané : Monsieur le président, le système politique que nous avons est un système où la haute fonction publique est là pour expliquer ce que le gouvernement a décidé de faire. Nous n'avons pas accès, bien sûr, aux autres options qui ont été proposées au gouvernement, seulement celles que le gouvernement a choisies. Mme Laurendeau, qui est la secrétaire adjointe du Conseil du Trésor a expliqué avec beaucoup de compétence quelle est cette politique que le gouvernement a retenue.

Je voudrais vous demander, monsieur le président, est-ce que vous avez l'intention d'inviter, comme le sénateur Callbeck a suggéré, d'autres spécialistes pour nous donner d'autres points de vue que celui que doit expliquer la haute fonction publique qui conseille le gouvernement? Mme Laurendeau a bien rempli son devoir d'expliquer tous les mérites de l'option retenue par le gouvernement. On n'est pas en matière de vérité absolue. Il y a d'autres spécialistes.

[Traduction]

Ce que les sénateurs Mitchell et Callbeck ont suggéré va tout à fait à l'encontre de cette approche. Dans le court temps dont nous disposons, pensez-vous que nous allons pouvoir écouter de ceux qui jugent que cette approche est malavisée?

Le président : Sénateur De Bané, je ne peux pas vous dire si nous allons entendre des personnes qui nous diront que la chose est malavisée. L'approche qu'a voulu suivre le comité directeur pour commencer était d'entendre des fonctionnaires, comme vous l'avez dit, nous présenter les modifications et le projet de loi que souhaite mettre en œuvre le gouvernement. Il nous faut comprendre ce que cherche à faire le gouvernement. C'est ce que nous sommes en train de faire dans cette première phase.

Nous avons déjà organisé un panel que nous entendrons une fois que nous en aurons terminé avec le gouvernement, et ce panel réunit des représentants de personnes touchées par le projet de loi. Ces personnes viendront nous dire si elles estiment qu'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise idée.

Le sénateur De Bané : Très bien. J'ai, cet après-midi, entendu une explication éloquente de l'option retenue par le gouvernement. Il y a, bien sûr, de nombreuses autres options. Je suis heureux de savoir que l'on entendra cette autre position. Ce sont des questions dont il faut débattre. Il ne serait pas sain de n'avoir que l'opinion du gouvernement.

Je tiens à dire que Mme Laurendeau a, comme l'a souligné le sénateur Gerstein, fort éloquemment expliqué la politique retenue par le gouvernement. J'espère que nous entendrons d'autres personnes. Il n'est pas question ici d'une vérité absolue, mais d'une chose dont il nous faut discuter.

The Chair: Thank you, Senator De Bané. That is what we intend to do and we will follow your request in that regard.

We will continue and finish this round. Then, we have other members of government to help us with two other complicated areas of the legislation known as budget implementation.

Senator Nancy Ruth: My first question is on savings to Treasury Board. My understanding is that Treasury Board now must keep aside monies that might be payable for possible awards should the Human Rights Commission give an award in a pay equity situation, if it is a federal government situation.

Do you know what I am talking about? You look puzzled.

Ms. Laurendeau: I am listening carefully.

Senator Nancy Ruth: Do you have any idea how much that is and how much Treasury Board would estimate that amount would be over the next three years as the old system stays in place?

Ms. Laurendeau: What you are asking is a little touchy in the sense that there is an assessment that must be made when there is litigation underway. I do not think it would be appropriate for me to comment. There is an assessment made but you will understand that could reveal the position the government is taking in terms of the risk assessment.

Senator Nancy Ruth: It would be great for the lawyers on the other side. However, I see your point. I withdraw the question.

When Senator Callbeck was asking her questions, it reminded me of the pay equity case in Newfoundland four or five years ago. It was to do with hospital workers of various sorts. They received a pay equity award and the government of the time said, "We are broke and we cannot pay this." They went to court, the court sided with the government and the women lost their pay equity.

Can that kind of process happen under your new system and which court would they go to?

Ms. Laurendeau: The underpinning provides something to avoid that particular situation, which occurs most of the time after a long litigation and you have a big payout to do. If do you it as you go along and you address it in a pro-active way, the intend is to ensure that your expenditure is spread and spent at the time it needs to be, as opposed to very late down the road when your capacity may be different.

Senator Nancy Ruth: That was a good answer but it presumes that governments would only appeal because of the cost of the award. Can you imagine, with this new system, any other way? I guess governments would just change the regulations. That is how they would try and stop it, as Newfoundland did.

Le président : Merci, sénateur De Bané. C'est ce que nous comptons faire et nous suivrons en la matière votre conseil.

Nous allons poursuivre et boucler ce tour de table. Nous entendrons ensuite d'autres fonctionnaires qui nous aideront avec deux autres volets complexes du projet de loi dit d'exécution du budget.

Le sénateur Nancy Ruth : Ma première question concerne les économies pour le Conseil du Trésor. D'après ce que je comprends, le Conseil du Trésor doit, à l'heure actuelle, réserver de l'argent dans l'éventualité de la nécessité de faire des paiements advenant que la Commission des droits de la personne donne raison à un plaignant dans une affaire d'équité salariale, dans une situation engageant le gouvernement fédéral.

Savez-vous de quoi je parle? Vous avez l'air troublée.

Mme Laurendeau : Je vous écoute attentivement.

Le sénateur Nancy Ruth : Avez-vous une idée du montant et de l'estimation qu'a pu faire le Conseil du Trésor pour les trois prochaines années, pendant que l'ancien régime demeure en place?

Mme Laurendeau : La question que vous posez est quelque peu délicate en ce sens qu'il y a une évaluation qui doit être faite lorsqu'une action est en cours. Je ne pense pas qu'il soit approprié que je me prononce là-dessus. Une évaluation est faite, mais vous comprendrez qu'une réponse plus détaillée pourrait dévoiler la position du gouvernement en ce qui concerne l'évaluation des risques.

Le sénateur Nancy Ruth : Ce serait formidable pour les avocats de l'autre côté. Je comprends cependant ce que vous dites et je retire ma question.

Lorsque le sénateur Callbeck vous a interrogée, cela m'a fait penser à cette affaire d'équité salariale à Terre-Neuve, il y a de cela quatre ou cinq ans. Cela concernait différentes catégories de travailleurs d'hôpital. On leur a reconnu le droit à un rajustement paritaire et le gouvernement du jour avait dit « Nous sommes fauchés et ne pouvons pas payer ». Les travailleurs ont intenté une action, la cour a donné raison au gouvernement et les femmes ont perdu leur rajustement paritaire.

Ce genre de chose pourrait-il arriver avec votre nouveau régime, et à quel tribunal des employés pourraient-ils recourir?

Mme Laurendeau : La structure sous-jacente prévoit quelque chose pour éviter une telle situation, qui survient la plupart du temps après un long litige qui se solde par un important paiement. Si vous suivez les choses au fur et à mesure et vous en occupez de manière proactive, l'idée est de veiller à ce que la dépense soit étalée et soit consentie lorsque cela est nécessaire, et non pas bien plus tard, lorsque vos moyens peuvent très bien être différents.

Le sénateur Nancy Ruth : C'était une bonne réponse, mais cela suppose que les gouvernements ne feraient appel qu'à cause du coût du rajustement. Pourriez-vous, avec ce nouveau régime, imaginer un autre moyen de faire? Je suppose que les gouvernements modifieraient tout simplement le règlement. C'est comme cela qu'ils essaieraient de stopper les choses, comme cela a été le cas à Terre-Neuve.

Ms. Laurendeau: Newfoundland was operating in a complaints-based system. It is difficult to compare that with a pro-active system for which you pay as you go, as opposed to not paying and then being held to pay with interest later down the road. It is hard for me to give you a straight comparison because the two things are purposely different. The underpinning is that a pro-active system makes sure you pay as you go or as your obligations arise. In this way, you do not have a big liability piling up somewhere that is hard to assess because you address your obligation as you go.

[Translation]

Senator Rivard: Mr. Chair, this is not a question that I wish to ask Ms. Laurendeau. This question is more for you. As a new senator, this is one of my first meetings on this committee. Despite the friendship and esteem I have for the colleague to my right, Senator De Bané, I will venture to ask a question. Is it usual practise, when we are dealing with a budget or with bills, that we obviously question officials, but that we also be able to seek out other expertise?

The Chair: Yes, absolutely. It is important to hear both sides of any policy matter, and this is what we will do. We will begin by the bill. We must begin with the bill. We must understand what is contained in the bill, after which we are in a position to study its impact.

[English]

Senator Neufeld: I am also a new senator, so I am learning a little bit as we go along. We will always learn. Also, I have not ever been elected as a federal MP but I have spent almost 18 years in a provincial legislature in British Columbia; eight of those were in government.

I have been involved in developing a fair amount of legislation through that process. This relates to my colleague's comment about other opinions and ideas. I cannot ever recall a government I was a part of not having representation of different ideas regarding how to reach an end goal. It usually, but not always, is provided by senior people in government to elected people about how you reach that goal.

I would assume that, through this process, there would have been options given to government; that government would have actually viewed different ways of trying to reach what you explained so well here in this bill. Would that be correct or would you have been involved in those kinds of things?

Ms. Laurendeau: Are you referring to policy discussions?

Senator Neufeld: Yes.

Ms. Laurendeau: Yes, as a matter of course, we are called upon to provide options.

Mme Laurendeau : Terre-Neuve fonctionnait dans le cadre d'un régime axé sur les plaintes. Il est difficile de comparer cela à un régime proactif dans le cadre duquel vous payez au fur et à mesure, au lieu de ne pas payer, puis d'être tenu, plus tard, de payer avec intérêts. Il est difficile pour moi de vous livrer une comparaison directe, car les deux choses sont différentes à dessein. La base est qu'un système proactif veille à ce que vous payiez au fur et à mesure ou au fur et à mesure que surviennent vos obligations. De cette manière, vous n'êtes pas en train d'accumuler quelque part un gros passif qu'il est difficile d'évaluer, car vous vous acquittez de vos obligations au fur et à mesure.

[Français]

Le sénateur Rivard : Monsieur le président, cela ne sera pas une question que je veux poser à Mme Laurendeau. C'est plutôt à vous que je m'adresse. Comme nouveau sénateur, c'est une de mes premières rencontres au comité. Malgré toute l'amitié et l'estime que j'ai pour mon collègue de droite, le sénateur De Bané, je me permets une question. Est-ce que c'est l'habitude, lorsqu'on traite d'un budget ou de projets de loi, c'est bien sûr qu'on interroge les fonctionnaires, qu'on puisse aller chercher une autre expertise?

Le président : Oui, absolument. C'est important d'avoir les deux côtés de chaque question de politique et on va faire cela. On doit commencer par le projet de loi. On doit comprendre ce qu'il y a dans le projet de loi et après cela, on peut étudier l'impact de ces propos.

[Traduction]

Le sénateur Neufeld : Moi aussi je suis un nouveau sénateur, alors je suis en train d'apprendre un petit peu sur le tas. L'on a toujours quelque chose à apprendre. Par ailleurs, je n'ai jamais été élu en tant que député fédéral, mais j'ai passé près de 18 ans à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, dont huit ans au pouvoir.

J'ai pendant ce temps participé à l'élaboration de bon nombre de lois. Je veux revenir ici au commentaire de mon collègue au sujet d'autres opinions et idées. Je ne me souviens d'aucun cas, pendant que mon parti était au pouvoir, ou nous n'ayons pas entendu des défenseurs de positions diverses en vue de la réalisation d'un objectif ultime. En règle générale, mais pas toujours, ces différentes positions sont étayées par des fonctionnaires chevronnés pour les élus, en vue d'expliquer comment faire pour atteindre l'objectif visé.

Je suppose que, par le biais de ce processus, des options ont dû être soumises au gouvernement; que le gouvernement aurait en vérité passé en revue plusieurs moyens d'atteindre le but du projet de loi, que vous avez si bien expliqué. Aurais-je raison de dire cela ou seriez-vous intervenus dans ce genre de choses?

Mme Laurendeau : Voulez-vous parler de discussions en matière de politique?

Le sénateur Neufeld : Oui.

Mme Laurendeau : Oui, dans le cours normal des choses, on fait appel à nous pour proposer des options.

Senator Neufeld: At the end of the day, the government of the day that adopted this and said, “This is what we will move forward with” actually did so by reviewing other forms of legislation or other ideas for policy to develop legislation. Would that be correct?

Ms. Laurendeau: That is correct. It includes the Bilson report from 2004 which I mentioned earlier because there was a lot of research that was available through the assessment of that report, which was part of the analysis that went through the development of that legislation.

Senator Neufeld: That answers that question. When you get into something like this, I know there will be all kinds of ideas and, ultimately, you have to come to some decision on what you will do.

You mentioned the provinces that have similar legislation, those being Quebec, Manitoba, Ontario and New Brunswick, is that correct?

Ms. Laurendeau: That is correct.

Senator Neufeld: When was that adopted in those provinces?

Ms. Laurendeau: Some came in the mid-1980s and some are as recent as the 1990s, in the case of Quebec. I can give you a more precise breakdown in writing of when they were adopted. Ontario comes to mind as having been in 1985 or 1986 and it is one of the oldest. Manitoba was also around the same time, though Manitoba was first.

Senator Neufeld: That would suggest to me, if it was similar, and if there were all the pitfalls that we have heard about today, I cannot imagine those four provinces, knowing who is in government, would actually continue down the path of keeping that kind of legislation in place. That is a statement from me. You do not have to answer that but I just cannot imagine that if it was that bad, that you would have Quebec and Manitoba, Ontario and New Brunswick saying, “We are keeping this. We do not care how bad or how terrible it is, we will keep it.”

I would expect the department that developed this and helped with the policy development would have looked at those four jurisdictions to ensure that things are working relatively well. Would that be correct?

Ms. Laurendeau: It would be correct to say that we educate ourselves by looking at existing models, both the positive side and areas marked for potential improvement.

The Chair: Senator Mitchell has a quick supplementary.

Senator Mitchell: When you draw comparisons with the four provinces, they are quite sweeping. For example, I cannot imagine that Manitoba would not allow the union to help a union worker make an appeal and would be limiting them by imposing a \$50,000 penalty.

Le sénateur Neufeld : Au bout du compte, le gouvernement du jour, qui a adopté ceci et a dit « Voici ce avec quoi nous allons aller de l’avant », en a véritablement décidé après avoir examiné d’autres lois ou d’autres idées en vue de l’élaboration du projet de loi. Ai-je raison de dire cela?

Mme Laurendeau : C’est exact. Et cela inclut le rapport Bilson de 2004, que j’ai mentionné tout à l’heure, car une quantité appréciable de recherche a été produite lors de l’évaluation de ce rapport, et cela a fait partie de l’analyse qui a débouché sur l’élaboration du projet de loi.

Le sénateur Neufeld : Voilà qui répond à ma question. Lorsque vous vous lancez dans quelque chose du genre, je sais qu’il y aura quantité d’idées et, en bout de ligne, il vous faut prendre une décision quant à ce que vous allez faire.

Vous avez mentionné les provinces qui sont dotées de lois semblables, et il s’agit du Québec, du Manitoba, de l’Ontario et du Nouveau-Brunswick, n’est-ce pas?

Mme Laurendeau : C’est exact.

Le sénateur Neufeld : Quand ces régimes ont-ils été adoptés dans ces provinces?

Mme Laurendeau : Dans le cas de certaines, c’était au milieu des années 1980, et pour d’autres, comme c’est le cas du Québec, c’est aussi récent que dans les années 1990. Je pourrai vous donner par écrit des renseignements plus précis quant au moment où ces lois ont été adoptées. L’Ontario, me semble-t-il, était l’une des premières provinces, et j’ai en tête que cela a dû se faire en 1985 ou en 1986. Cela s’est fait à peu près en même temps au Manitoba, mais le Manitoba a été le premier.

Le sénateur Neufeld : Si les lois sont semblables, et s’il y avait tous les écueils dont nous avons entendu parler aujourd’hui, je ne peux pas m’imaginer ces quatre provinces, sachant qui est au pouvoir, maintenir le cap et conserver ces lois. C’est une simple déclaration que je fais là. Je ne vous demande pas de répondre, mais je ne peux pas m’imaginer, si c’est si mauvais que cela, que le Québec, le Manitoba, l’Ontario et le Nouveau-Brunswick disent : « Nous allons conserver cela. Peu importe à quel point c’est mauvais ou terrible, nous allons maintenir cela en place ».

J’imagine que le ministère qui a élaboré la chose et qui a appuyé l’élaboration de la politique aurait examiné ces quatre provinces pour s’assurer que les choses y fonctionnent relativement bien. Est-ce exact?

Mme Laurendeau : Il serait juste de dire que nous nous renseignons en examinant les modèles existants, en nous penchant tant sur les aspects positifs que sur les volets qu’il conviendrait d’améliorer.

Le président : Le sénateur Mitchell a une rapide question supplémentaire.

Le sénateur Mitchell : Lorsque vous faites des comparaisons avec les quatre provinces, elles sont plutôt générales. Par exemple, je ne pourrais pas m’imaginer que le Manitoba n’autorise pas le syndicat à aider un travailleur syndiqué à faire appel et limite sa marge de manœuvre en imposant une pénalité de 50 000 \$.

While I appreciate Senator Neufeld's point, I think there are probably some very significant differences that might make their systems work in a way that this will not.

Ms. Laurendeau: They are different, but they are pro-active in nature, yes.

The Chair: You indicated earlier in your testimony that maintenance of equality was different and something new.

Ms. Laurendeau: That is correct.

The Chair: We have that on record. Thank you very much, Ms. Laurendeau. This has been a wonderful session that we have had with you. If you would like to retire from the front table, I will go ahead with Ms. Downie at this stage and Part 12.

Ms. Laurendeau: Thank you for freeing me up. We will ensure we provide you the written answers we committed to.

The Chair: We look forward to receiving those answers to the various undertakings.

I have already introduced Colette Downie, Director General, Marketplace Framework Policy Branch, Industry Canada. We have asked her to come along with a team who has been patiently waiting. We thank you for that. This indicates how huge this task is that we have. We will persevere, with your help.

We have a section called Part 12 of Bill C-10. We would like you to follow the same process. Please tell us what the government is hoping to achieve in this legislation and then we will have some questions and answers.

Colette Downie, Director General, Marketplace Framework Policy Branch, Industry Canada: I am joined by my colleague from the Competition Bureau, Adam Fanaki, who is the deputy commissioner at the Competition Bureau.

Part 12, which begins at page 407, is the first of two parts that contain recommendations of the Competition Policy Review Panel, which was chaired by Lynton Red Wilson, and which reported to the government last June. It studied the Competition Act, as well as the Investment Canada Act and other government policies related to overall competitiveness.

These two parts contain the core elements of the recommendations made by the Competition Policy Review Panel. I will stay with Part 12 first and then we can go into Part 13 afterwards.

Part 12 contains the amendments to the Competition Act. Briefly, I will describe the core elements of those proposals.

They propose to protect consumers from misleading advertising and deceptive marketing practices by allowing the courts or the Competition Tribunal to award restitution to victims of misleading advertising. They also increase deterrence

J'apprécie le commentaire du sénateur Neufeld, mais je pense qu'il existe probablement des différences très significatives qui font que leurs régimes fonctionnent d'une manière qui sera différente de celui-ci.

Mme Laurendeau : Ils sont différents, mais ils sont proactifs dans leur nature, oui.

Le président : Vous avez, plus tôt dans votre témoignage, indiqué que le maintien de l'égalité était quelque chose de différent et de nouveau.

Mme Laurendeau : C'est exact.

Le président : C'est bien noté. Merci beaucoup, madame Laurendeau. Nous avons eu avec vous une merveilleuse session. Si vous voulez bien quitter la table, je vais maintenant poursuivre avec Mme Downie et passer à la partie 12.

Mme Laurendeau : Merci de me libérer. Nous veillerons à vous transmettre les réponses écrites que nous nous sommes engagés à fournir.

Le président : Nous sommes impatients d'avoir les réponses correspondant aux divers engagements.

Je vous ai déjà présenté Colette Downie, directrice générale, Direction générale des politiques-cadres du marché, Industrie Canada. Nous lui avons demandé de venir avec son équipe, et ils ont patiemment attendu. Nous vous en remercions. Cela vous montre à quel point notre tâche est énorme. Nous allons persévérer, avec votre aide.

Nous avons dans le projet de loi C-10 une partie 12. Nous aimerions procéder avec vous de la même façon qu'avec les témoins précédents. Veuillez nous indiquer ce que le gouvernement espère réaliser dans cette partie et nous aurons ensuite quelques questions.

Colette Downie, directrice générale, Direction générale des politiques-cadres du marché, Industrie Canada : Je suis accompagnée de mon collègue Adam Fanaki, qui est sous-commissaire au Bureau de la concurrence.

La partie 12, qui commence à la page 407, est la première de deux qui concrétisent des recommandations du Groupe d'étude sur la politique en matière de concurrence, qui était présidé par Lynton Red Wilson, et qui a remis son rapport au gouvernement en juin dernier. Il s'est penché sur la Loi sur la concurrence, ainsi que la Loi sur Investissement Canada et d'autres politiques gouvernementales concernant la concurrence en général.

Ces deux parties contiennent les éléments principaux des recommandations formulées par le Groupe d'étude sur la politique en matière de concurrence. Je vais m'en tenir, pour commencer, à la partie 12, et j'aborderai ensuite la partie 13.

La partie 12 contient les modifications de la Loi sur la concurrence. Je vais en décrire brièvement les dispositions principales.

Elles visent à protéger les consommateurs contre la publicité et les pratiques commerciales trompeuses en autorisant les cours de justice ou le Tribunal de la concurrence à ordonner l'indemnisation des victimes de publicité trompeuse. Elles renforcent également la

by significantly increasing penalties for those offences. They increase penalties and make clear the boundaries of legitimate competition, particularly in respect of cartels or agreements between competitors to engage in things like price fixing.

The amendments amend a very broad provision that has been relatively unchanged for the last 120 years, which outlaws all agreements between competitors that harm competition significantly — “unduly” is the word used in the provision. It narrows it down to outlaw the most serious and fraud-like conduct.

These include things like price fixing; market allocation, when competitors divide up a market or divide up their customers between them, and output restriction, where competitors harm competition by agreeing to shut down a plant, for example, in exchange for things like price increases.

That proposal narrows the provision down and makes it much simpler for the Competition Bureau to pursue those offences by removing the requirement for the most harmful things like price fixing to introduce evidence of serious economic harm. At the same time, it creates a separate, non-criminal track for other potentially harmful forms of competitor conduct.

Just to be clear, it also takes out of its scope what is currently covered, which is non-harmful competitor alliances.

To continue with the key elements of the proposal, it makes merger review by the Competition Bureau more efficient and predictable for businesses. In particular, it reduces the number of transactions that are notifiable to the bureau, and also provides a mechanism that requires the Competition Bureau to give business certainty about whether they would be investigated within 30 days. The proposal increases the penalties for companies that have been found to abuse their dominant position by allowing the Competition Tribunal to award administrative monetary penalties.

Those are the key elements in Part 12. I will not go into any more detail, but I am happy to answer your questions.

The Chair: Is there anything further from your colleagues to add, or shall we begin with questions?

Adam Fanaki, Acting Senior Deputy Commissioner of Competition, Competition Bureau — Mergers Branch, Industry Canada: I am happy if we just proceed with questions.

Senator Callbeck: I understand that these provisions constitute the most far-reaching revisions that we have had since 1986 in that a lot of them have been discussed and had input from the legal and the business community. However, I am told that for the second-stage merger review process, there really has not been discussion and extensive input from the legal and business community. Is that true?

dissuasion en accroissant sensiblement les sanctions applicables à ces infractions. Elles augmentent les peines et amendes et précisent les limites de la concurrence légitime, particulièrement en ce qui concerne les cartels ou ententes entre concurrents, notamment celles visant une fixation des prix.

Les modifications remanient une disposition de portée très large qui était restée relativement inchangée depuis 120 ans, et qui prohibe toutes les ententes entre concurrents qui nuisent substantiellement à la concurrence — « indûment » est le terme employé dans la disposition. La portée est réduite de façon à cibler les comportements les plus graves et les plus frauduleux.

Ces derniers englobent des pratiques telles que la fixation des prix, la répartition des marchés, où les concurrents se partagent un marché ou la clientèle, la restriction de la production, où les fournisseurs nuisent à la concurrence en convenant de fermer une usine, par exemple, en échange de majorations de prix, par exemple.

Cette proposition restreint la portée de la disposition et facilite l'ouverture de poursuites par le Bureau de la concurrence en lui évitant d'avoir à prouver l'existence d'un préjudice économique grave dans le cas des pratiques les plus nocives telles que la fixation des prix. En même temps, elle crée une procédure distincte, non pénale, pour la répression d'autres formes de conduite potentiellement nocives.

Je signale encore qu'elle exclut de la portée certaines pratiques actuellement couvertes, soit les alliances non préjudiciables entre concurrents.

Comme autres éléments importants de la proposition, elle rend plus efficiente et prévisible pour les entreprises l'examen des fusions par le Bureau de la concurrence. En particulier, elle réduit le nombre de transactions devant être déclarées au bureau et instaure un mécanisme obligeant le Bureau de la concurrence à faire savoir aux entreprises dans un délai de 30 jours si elles vont faire l'objet d'une enquête. La proposition augmente les sanctions pour abus de position dominante en autorisant le Tribunal de la concurrence à imposer des peines administratives pécuniaires.

Voilà les principaux éléments de la partie 12. Je n'entrerai pas dans les délais, mais je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Votre collègue a-t-il quelque chose à ajouter, ou bien ouvrons-nous la période des questions?

Adam Fanaki, sous-commissaire principal intérimaire de la concurrence, Bureau de la concurrence — Direction générale des fusions, Industrie Canada : Si vous voulez passer aux questions, cela me convient.

Le sénateur Callbeck : Il m'apparaît que ces dispositions représentent le plus gros remaniement que nous ayons connu depuis 1986 et qu'un grand nombre ont fait l'objet d'une concertation avec les juristes et les milieux d'affaires. Cependant, on me dit aussi que tel n'a pas été le cas du mécanisme d'examen des fusions en deux étapes. Est-ce vrai?

Ms. Downie: The recommendations on two-stage merger review were made by the Competition Policy Review Panel and are implemented in this proposed legislation. The panel conducted extensive consultations. It received over 150 submissions. It conducted a number of specialist round tables, including one on competition policy in particular, and numerous one-on-one meetings with business people. It also heard views from consumers and other interested groups.

I would say that these amendments did receive quite significant consultation and attention before they were recommended by the panel. The panel's report indicates what the concerns were that it heard and that it was responding to when it made these recommendations.

They were concerns from businesspeople about the awkwardness and rigidity of the tools that the Competition Bureau has when it is investigating mergers. It has to use a court order process which is rigid. It also recognized the public interest in the Competition Bureau having the information that it needs to analyze or assess a merger before the parties can close a transaction, which is not the case today.

Senator Callbeck: I am sure you are aware the Canadian Bar Association has been critical of this bill because they say it has been introduced without public consultation. In fact, the chair of the competition law section for the Canadian Bar Association has said:

Most competitive law experts in Canada, the U.S., and elsewhere in the world would agree that the U.S. 'second request' process is excessively burdensome, expensive, and time consuming. After 30 years it has not been adopted as a model in any other country in the world.

Do you agree with that?

Ms. Downie: I have not seen that particular statement, but I would say, just to address one element of it, that in the United States, a body called the Antitrust Modernization Commission, which was made up of government officials but also very experienced competition law experts, looked at the U.S. and Canadian systems and found that the issue was more about the implementation in the U.S. of the U.S. two-stage system rather than about the provisions themselves.

In light of that, and anticipating parallels that may have been made, the Competition Bureau plans to issue guidelines, which I will ask Mr. Fanaki to speak to, that will address all those potential concerns.

Mr. Fanaki: Senator, I thank you for that question because I have heard that concern expressed regarding the adoption of what the Canadian Bar Association's National Competition Law Section calls a U.S.-style, second request process. I will take a step back and give you a brief background on what is occurring in respect of merger reviews, not only in Canada but also in the United States and globally. We are experiencing a growing need for more complete and accurate information in conducting

Mme Downie : Le mécanisme d'examen des fusions en deux étapes a été recommandé par le Groupe d'étude sur la politique en matière de concurrence et mis en place dans ce projet de loi. Le groupe d'étude a procédé à des consultations poussées. Il a reçu plus de 150 soumissions. Il a organisé un certain nombre de tables rondes avec des spécialistes, notamment une sur la politique de concurrence, et a eu de nombreux entretiens en tête-à-tête avec des gens d'affaires. Il a également reçu les avis des consommateurs et d'autres groupes intéressés.

Je dirais que ces modifications ont fait l'objet d'une concertation très poussée avant d'être recommandées par le groupe d'étude. Le rapport de celui-ci indique quelles étaient les préoccupations exprimées, auxquelles il a réagi en faisant ces recommandations.

Il y avait des doléances des gens d'affaires concernant la lourdeur et la rigidité des outils dont dispose le Bureau de la concurrence pour ses enquêtes sur les fusions. Il doit utiliser un mécanisme d'ordonnance judiciaire qui est rigide. Ils reconnaissent également qu'il est dans l'intérêt public que le Bureau de la concurrence dispose des renseignements dont il a besoin pour analyser ou évaluer une fusion avant que les parties ne finalisent la transaction, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le sénateur Callbeck : Je suis sûre que vous savez que l'Association du Barreau canadien a critiqué ce projet de loi, estimant qu'il a été introduit sans consultation publique. De fait, le président de la Section du droit de la concurrence de l'Association du Barreau canadien a déclaré :

La plupart des experts en droit de la concurrence au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde s'accordent à dire que le mécanisme américain de la « deuxième demande » est excessivement lourd, coûteux et long. Après 30 années, ce modèle n'a été repris par aucun autre pays au monde.

Êtes-vous d'accord avec cela?

Mme Downie : Je n'avais pas connaissance de cette déclaration précise, mais je dirais, au sujet d'un de ces éléments, qu'aux États-Unis, un organe appelé Antitrust Modernization Commission, composé de responsables gouvernementaux mais aussi d'experts en droit de la concurrence confirmés, a examiné les systèmes américain et canadien et conclu que le problème résidait surtout dans la mise en œuvre, aux États-Unis, du système américain à deux étapes plutôt que dans les dispositions elles-mêmes.

De ce fait, et anticipant les parallèles qui ont été établis, le Bureau de la concurrence prévoit de publier des lignes directrices, dont je demanderais à M. Fanaki de vous parler, qui devraient régler toutes ces difficultés potentielles.

M. Fanaki : Sénateur, je vous remercie de cette question car j'avais entendu que des réserves étaient exprimées concernant l'adoption de ce que la Section nationale du droit de la concurrence de l'Association du Barreau canadien qualifie de mécanisme de deuxième demande à l'américaine. Je vais prendre un peu de recul et vous faire un bref tour d'horizon de ce qui se passe sur le plan de l'examen des fusions, non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis et dans le monde. Nous

merger reviews. That is directly attributable to the changes in the ways that mergers are analyzed under a modern competition law regime. We have moved away from simple presumptions that the merger is anticompetitive if the merging parties hold a particular market share, to a more nuanced analysis of competitive effects. Although that analysis yields more accurate results, it requires additional information to be supplied.

As well, we are using more sophisticated modes of analysis, such as merger simulations, et cetera. At the same time, parties are retaining a great deal of information and data because of reduced storage costs. Some of the concerns that you are hearing in respect of burdensome requests and merger reviews stem from the nature of the merger review process. However, they all underline that to conduct an analysis as demanded under a modern merger regime, you need time to complete the review and an effective means of gathering that information.

We are very much alive to this issue of avoiding unduly burdensome information requests in merger reviews. That is not simply because we do not want to impose burdens on the merging parties that are unnecessary. Rather, the reality is that we have no interest in requesting additional information that will not be useful in our analysis because that imposes a burden on us. We have a common interest in ensuring that requests for information are narrowly tailored, as much as possible, while still securing the information that we need to properly review that merger.

Coming back to the question that my colleague posed, if Bill C-10 is enacted, the Competition Bureau proposes to issue guidelines that describe its approach to implementing the amended merger review process. Those guidelines will demonstrate that the bureau is very much committed to an approach that allows mergers that do not raise substantive issues under the act to proceed quickly. This encompasses the vast majority offers that it considers in a year. In the limited number of cases where it is necessary to protect the public interest and competition, the bureau will seek the relevant information through the information request process, but will do so in a manner that ensures that the burden on parties in fulfilling those obligations is no greater than necessary. We will do this, for example, by limiting the number of company officials whose records need to be reviewed and submitted, by limiting the time period that is covered by those information requests, and by working with the parties on the most expeditious and effective means of gathering that information.

Senator Callbeck: I have read from three or four different people who have quoted these amendments that they will be more time consuming, more costly and more burdensome. No other country has ever followed this, besides the United States, which is somewhat disturbing.

constatons un besoin croissant de renseignements plus complets et précis aux fins des examens de fusions. Cela est directement attribuable aux changements dans la façon dont les fusions sont analysées dans un régime de droit de la concurrence moderne. Nous avons abandonné la simple présomption qu'une fusion est anticoncurrentielle si les entreprises concernées détiennent une part de marché particulière, en faveur d'une analyse plus nuancée des effets sur la concurrence. Bien que cette analyse produise des résultats plus exacts, elle requiert davantage de renseignements.

En outre, nous utilisons des méthodes d'analyse plus sophistiquées, telles que les simulations de fusion, et cetera. Parallèlement, les parties conservent une grosse somme d'informations et de données du fait des frais d'archivage réduits. Certaines des doléances exprimées sur le fardeau des demandes d'information et examens de fusion tient à la nature du mécanisme d'examen. Cependant, tout le monde convient que, pour effectuer le type d'analyse requis par un régime moderne, il faut du temps pour effectuer l'évaluation et des moyens efficaces de recueillir cette information.

Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité d'éviter les demandes de renseignements et évaluations de fusion qui imposent un fardeau indu. Ce n'est pas simplement que nous ne voulons pas imposer un fardeau inutile aux sociétés fusionnantes. La réalité est plutôt que nous n'avons aucun intérêt à demander une pléthore de renseignements qui n'auront pas d'utilité pour notre analyse, car cela nous impose un fardeau à nous aussi. Nous avons un intérêt commun à faire en sorte que les demandes d'information soient étroitement ciblées, dans toute la mesure du possible, tout en nous apportant ce dont nous avons besoin pour examiner correctement la fusion.

Pour en revenir à la question posée par ma collègue, si le projet de loi C-10 est promulgué, le Bureau de la concurrence envisage d'émettre des lignes directrices décrivant son approche du nouveau mécanisme d'examen des fusions. Ces lignes directrices démontreront que le bureau est résolu à autoriser dans les meilleurs délais les fusions qui ne mettent pas en jeu de questions de fond. Cela englobe la vaste majorité des transactions qu'il examine dans le courant d'une année. Dans le nombre limité de cas où il est nécessaire de protéger l'intérêt public et la concurrence, le bureau va demander les renseignements voulus au moyen du mécanisme des demandes d'information, mais il le fera de manière à minimiser le fardeau imposé aux parties. Nous le ferons, par exemple, en limitant le nombre de responsables des sociétés dont les dossiers doivent être soumis et examinés, en limitant la période couverte par des demandes d'information et en collaborant avec les parties pour déterminer les moyens les plus rapides et efficaces de recueillir les renseignements.

Le sénateur Callbeck : J'ai lu l'avis de trois ou quatre personnes différentes qui disent de ces modifications qu'elles vont exiger plus de temps, être coûteuses et plus lourdes. Aucun autre pays n'a jamais suivi cela, hormis les États-Unis, ce qui est un peu troublant.

Mr. Fanaki: If I may respond, I am glad that you raised it again because I did not answer the point that no other country has adopted the system that is found in the United States. I should also point out, for what it is worth, that no other country has adopted the Canadian system. The Canadian system is unique in the sense that we are obligated to obtain court orders in order to secure the information that is necessary to review mergers. The time period within which those mergers need to be reviewed does not stop ticking throughout that process. There is no linkage between the supply of information and the time period within which mergers have to be reviewed. Certainly, no other country has adopted the Canadian system as well.

Senator Callbeck: The fact is that this second-stage process could be more burdensome, time consuming and costly.

Ms. Downie: I would say that is not the case. The provision has been designed to reduce the current burden on businesses that have to respond to subpoenas because of the rigidity of that process and because of the way that the time periods work.

The parties are able to run out the clock and, in some cases, they have incentives to do that. They can close their transactions within 42 days, even if the Commission of the Competition Bureau does not have the necessary information to assess the impact of the transaction on prices or choice on competition.

The amendments take away the ability of parties to do that. At the same time, they enable the Competition Bureau to issue a second request for information. It will now have the time and the incentive to sit down with parties to sit down to take issues off the table and to understand exactly what information is required and what information exists. As will the parties. Currently, that cannot happen with any great flexibility under the existing system.

Mr. Fanaki: If I may add, we are focusing on one aspect of the merger review process that would apply in those relatively rare cases where substantive competition concerns arise. The proposed process will be a more flexible and more cooperative because we will be taking it out of the litigation world of applying for court orders to secure information and bringing it into a more cooperative process world.

In addition to that change to the process, Bill C-10 would reduce the number of mergers required to be notified to the Competition Bureau by raising the thresholds that trigger the notification obligation; would reduce from three years to one year the time period within which the bureau may challenge a merger following closing; and enshrine in law that it must decide and notify parties within 30 days of the receipt of the relevant information, whether a merger will be challenged.

Senator Callbeck: I have one question on the consultations. I said earlier that the Canadian Bankers Association said that they have not had input in this second-stage process. I know that consultations were held on many matters in this proposed legislation but was this discussed at those consultations?

M. Fanaki : Si vous me permettez de répondre, je suis heureux que vous reveniez là-dessus car je n'ai pas répondu à votre argument qu'aucun autre pays n'a adopté le système américain. Je fais remarquer aussi, pour ce que cela vaut, qu'aucun autre pays n'a adopté le système canadien. Le système canadien est unique en ce sens que nous sommes obligés d'obtenir des ordonnances judiciaires pour nous procurer les renseignements requis pour évaluer les fusions. Pendant tout ce temps, le délai pendant lequel les fusions peuvent être examinées continue de courir. Il n'y a pas de lien entre la production des renseignements et le délai à l'intérieur duquel les fusions doivent être évaluées. Il est certain qu'aucun autre pays n'a adopté non plus le système canadien.

Le sénateur Callbeck : Le fait est que cette procédure à deux étapes pourrait être plus lourde, plus longue et plus coûteuse.

Mme Downie : Je ne le crois pas. La disposition a été conçue de façon à réduire le fardeau actuel des entreprises obligées de donner suite aux assignations, à cause de la rigidité de ce processus et des contraintes de temps.

Les parties peuvent faire traîner les choses jusqu'à la fin du délai et, parfois ont intérêt à le faire. Elles peuvent finaliser leurs transactions au bout de 42 jours, même si la Commission du Bureau de la concurrence n'a pas encore les renseignements nécessaires pour évaluer l'impact de la transaction sur les prix ou le choix du consommateur.

Les modifications ne le permettent plus. Parallèlement, elles permettent au Bureau de la concurrence d'émettre une deuxième demande d'information. Il aura maintenant le temps et il aura des raisons de s'asseoir avec les parties pour écarter certains enjeux de la table et cerner exactement quels renseignements sont requis et quels renseignements existent. Il en ira de même des parties. À l'heure actuelle, le système ne laisse que peu de flexibilité à cet égard.

M. Fanaki : Si je puis ajouter un mot, nous focalisons sur un aspect du mécanisme d'examen des fusions qui ne s'applique que dans les cas relativement rares où il se pose des questions de fond. Le mécanisme proposé sera plus flexible et plus collaboratif car nous le sortons du monde du contentieux, où il faut demander une ordonnance judiciaire pour obtenir l'information, et l'intégrons au monde de la coopération.

Outre ce réaménagement du mécanisme, le projet de loi C-10 va réduire le nombre des fusions devant être déclarées au Bureau de la concurrence en majorant les seuils déclenchant l'obligation de notification; il réduira de trois à un an le délai pendant lequel le bureau peut contester une fusion après clôture; et inscrit en droit son obligation d'aviser les parties dans un délai de 30 jours après réception de l'information pertinente si une fusion va être contestée.

Le sénateur Callbeck : J'ai une question sur les consultations. J'ai dit tout à l'heure que l'Association des banquiers canadiens a dit ne pas avoir été consultée au sujet de ce mécanisme à deux étapes. Je sais que des consultations ont eu lieu sur maints éléments de ce projet de loi, mais cet aspect a-t-il été abordé lors de ces consultations?

Ms. Downie: Neither of us was present at the in-person consultations held by the Competition Policy Review Panel. In addition, written submissions were made and some parties made submissions on merger review. Beyond that, I cannot tell you what the panel heard or did not hear.

Senator Callbeck: The complaint about input that I am hearing is that of the many aspects in this proposed legislation, most of them were discussed but this second-stage review process was not discussed with the legal and business community.

The Chair: Is there further comment on that?

Ms. Downie: As I said earlier, the panel's report says that in making its recommendations on two-stage merger review, it is responding to concerns that it heard from the business community about the rigidity of the tools the bureau has and the general process.

The Chair: To clarify the record, you said "the panel's report." Is that referred to as Mr. Red Wilson's report at times?

Ms. Downie: Yes.

The Chair: I wanted to clarify the record on that.

[*Translation*]

Senator Rivard: Should I understand that this part of the bill amending the competition act deals with all business mergers in order to prevent cartels and conspiracies, and will it also be applicable to retailers? For example, in the area of gasoline sales, in a city like Quebec City, you can have 100 service stations that all of a sudden set the same price at the same time.

[*English*]

Ms. Downie: I will talk about the intent as it relates to allegations of price-fixing. Mr. Fanaki can go into more detail about the case that the Competition Bureau is currently working on to do with that very matter in Quebec.

As I mentioned earlier, the proposed amendments are intended to reform the conspiracy provision, as it is called, which is 120 years old, to narrow it down to ensure that it covers the most egregious forms of harmful cartel conduct. Price-fixing is one of the most common ones. Currently the commissioner is required not only to find evidence of an agreement to fix prices but also to build evidence that that price-fixing agreement, for example, harms competition unduly.

In a case like the price-fixing case in Quebec, I heard the former commissioner say that, after that agreement to fix prices had been proved and established, it took another two years to put together the economic evidence, to get the economic experts to establish that that price-fixing case unduly lessened competition in those markets.

Mme Downie : Aucun de nous n'était présent aux consultations en tête-à-tête tenues par le Groupe d'étude sur la politique en matière de concurrence. En outre, des mémoires écrits ont été présentés par certaines parties sur l'examen des fusions. Hormis cela, je ne puis vous dire ce que le groupe d'étude a pu entendre ou non.

Le sénateur Callbeck : La doléance au sujet de la consultation que j'entends est que, sur les nombreux éléments de ce projet de loi, une grande partie a fait l'objet de discussions, mais que ce mécanisme d'examen à deux étapes n'a pas fait l'objet de discussions avec les juristes et milieux d'affaires.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet?

Mme Downie : Comme je l'ai dit, le rapport du groupe d'étude dit que ses recommandations sur l'examen des fusions à deux étapes donnent suite aux préoccupations exprimées par les milieux d'affaires au sujet de la rigidité des outils dont dispose le bureau et du processus en général.

Le président : Pour que ce soit clair, vous avez dit « le rapport du groupe d'étude ». Celui-ci est-il parfois appelé le rapport Red Wilson?

Mme Downie : Oui.

Le président : Je voulais que ce soit clair.

[*Français*]

Le sénateur Rivard : Est-ce que je dois comprendre que ce chapitre du projet de loi sur la concurrence touche toutes les fusions d'entreprise pour éviter les cartels et collusions ou si cela va couvrir également les détaillants? Par exemple, dans le domaine de la gazoline, dans une ville comme Québec, subitement il peut y avoir 100 stations des services qui, à la même heure, fixent tous les mêmes prix.

[*Traduction*]

Mme Downie : Je vais parler de l'objectif en ce qui concerne les allégations de fixation des prix. M. Fanaki pourra parler plus en détail de l'affaire sur laquelle travaille actuellement le Bureau de la concurrence et qui met en jeu cette situation précise au Québec.

Comme je l'ai mentionné, les modifications proposées remanient la disposition sur la conspiration, comme on l'appelle, qui est vieille de 120 ans, afin d'en rétrécir la portée de manière à ce qu'elle couvre les formes les plus caractérisées de comportement cartellaire néfaste. La fixation des prix est l'une des plus courantes. À l'heure actuelle, le commissaire est tenu non seulement de fournir la preuve d'un accord de fixation des prix, mais aussi de prouver que ce dernier, par exemple, nuit indûment à la concurrence.

Dans un cas comme celui de la fixation des prix à Québec, j'ai entendu l'ancien commissaire déclarer qu'une fois la collusion de fixation des prix prouvée et avérée, il a fallu encore deux années pour rassembler les preuves économiques, pour que les experts économistes puissent établir que la fixation des prix avait effectivement réduit indûment la concurrence sur ces marchés.

These amendments are very much intended to simplify that process — that is, to make criminal what everyone agrees is criminal and fraud-like, and to take away, reduce or narrow what is a very broad provision that applies to all forms of collaborative competitive conduct as well as imposing this burden on the commissioner.

The Chair: Before you begin, when you make a comment about changing something like you just did, perhaps you can refer us to the section. We all have the acts in front of us. I was trying to find it while you were talking, but it is difficult to do so.

Ms. Downie: I apologize for that. I will find the clause.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Fanaki: It is clause 410, on page 391 of the bill, which proposes changes to section 45, which is the conspiracy provision of the Competition Act.

To fully answer your question, senator, you may already be aware that, in June of 2008, criminal charges were laid against 13 individuals and 11 companies in respect of alleged price-fixing in the supply of retail gasoline in four communities in Quebec: Victoriaville, Thetford Mines, Sherbrooke and Magog. At the time these charges were laid, three companies and one individual pleaded guilty in the Quebec Superior Court for their part in that conspiracy for price-fixing.

Senator Di Nino: I was reflecting on the question about public consultation. You dealt with the Competition Policy Review Panel. This bill also adopts a number of provisions that were contained in the bill that was presented in the Thirty-eighth Parliament, Bill C-19, which also had received consultation and had been exposed to opinions on its validity.

Tell us how much of that bill is reflected in this one. Is it just one or two provisions or is it a great deal of it?

Ms. Downie: I would say a great deal. In fact, all or virtually all of that bill, Bill C-19, is included in this set of proposed amendments, in addition to some additional amendments that were recommended by the Competition Policy Review Panel. I cannot say that the language is identical, but the vast majority of the amendments in this bill reflected or dealt with the same issues as Bill C-19.

Senator Di Nino: We have received opinions from a variety of sources that indicate that the consultation process for Bill C-10 was not as extensive as one would have expected. I think you are correct in stating that the Competition Policy Review Panel, in effect, did consultations. As well, I think the record should show that a large part of this bill is really Bill C-19, which had received its own consultation at the time.

Ms. Downie: I agree.

Ces changements visent donc essentiellement à simplifier le processus — c'est-à-dire à criminaliser ce que tout le monde reconnaît être un comportement criminel et frauduleux, et à restreindre le champ de ce qui est actuellement une disposition très large s'appliquant à toutes les formes de comportement collaboratif anticoncurrentiel, tout en imposant aussi ce fardeau au commissaire.

Le président : Avant de commencer, lorsque vous parlez d'une modification comme vous venez de le faire, peut-être pourriez-vous nous indiquer l'article. Nous avons tous la loi sous les yeux. J'essayais de trouver l'article correspondant pendant que vous parliez, mais c'est difficile à faire.

Mme Downie : Veuillez m'en excuser. Je vais trouver l'article.

Le président : Merci beaucoup.

M. Fanaki : C'est l'article 410, page 391 du projet de loi, qui propose de modifier l'article 45, soit la disposition sur la collusion de la Loi sur la concurrence.

Pour donner une réponse complète à votre question, sénateur, vous savez peut-être déjà qu'en juin 2008 des accusations criminelles ont été portées contre 13 personnes et 11 sociétés relativement à la présomption de fixation des prix de vente au détail d'essence dans quatre localités du Québec : Victoriaville, Thetford Mines, Sherbrooke et Magog. Lorsque ces accusations ont été portées, trois sociétés et un particulier ont plaidé coupable à la Cour supérieure du Québec pour leur rôle dans ce complot de fixation des prix.

Le sénateur Di Nino : Je réfléchissais à la question sur la consultation publique. Vous avez évoqué le Groupe d'étude sur la politique en matière de concurrence. Ce projet de loi reprend également un certain nombre de dispositions qui étaient contenues dans le projet de loi C-19, qui avait été introduit lors de la 38^e législature, et qui a aussi fait l'objet de consultations et été soumis à la critique.

Dites-nous dans quelle mesure ce projet de loi est repris dans celui-ci. Est-ce juste une ou deux dispositions, ou bien y en a-t-il davantage?

Mme Downie : Je dirais qu'il y en a beaucoup. De fait, la totalité ou quasi-totalité de ce projet de loi, le projet de loi C-19, est reprise dans cet ensemble de modifications proposées, qui en contient en sus quelques autres recommandées par le Groupe d'étude sur la politique en matière de concurrence. Je ne puis pas dire que le libellé est identique, mais la vaste majorité des modifications de ce projet de loi ont été reprises ou portent sur les mêmes aspects que le projet de loi C-19.

Le sénateur Di Nino : Nous avons entendu des plaintes de diverses sources à l'effet que la consultation sur le projet de loi C-10 n'était pas aussi poussée qu'il aurait fallu. Je pense que vous avez raison de rappeler que le Groupe d'étude sur la politique en matière de concurrence avait effectivement mené des consultations. En outre, il faut rappeler qu'une grande partie de ces mesures figurait dans le C-19, qui lui-même avait fait l'objet de consultations à l'époque.

Mme Downie : Je suis d'accord.

Senator Di Nino: I have been reading this and some of the information that was provided to us by our researchers. It seems to me that the bill is attempting to streamline, and make more efficient and more effective, the business process, as well as the business conduct. At this time, when we are facing so many economic challenges, that would be a welcome change by the business community in that it would allow it to do business in a better way.

I also believe that the bill implements and increases, where applicable, penalties for non-compliance. Am I reading this correctly? Would you agree with that?

Ms. Downie: Yes, I would agree. On the issue of streamlining the merger review process, I should have clarified that the vast majority of merger transactions will not be subject to these so-called second requests. The expectation is that, on average, about four to six transactions per year will be affected by that process. The vast majority will receive guidance from the bureau within 30 days and the bureau will be required to provide certainty about whether they will be investigated.

Senator Di Nino: I thought your presentation was quite good and covered pretty well all of the provisions. However, there was a provision that applied to airlines. You did not touch on that in your comments. Can you enlighten us on that?

Ms. Downie: Previous amendments had added what are called the airline-specific amendments or provisions to the Competition Act. For example, the main provision was to provide administrative monetary penalties for abuse of dominance by airlines. This bill broadens that to apply to all industries.

In an abuse of dominance case, currently the competition tribunal could award administrative monetary financial penalties against airlines if they engage in abuse of dominance. This bill would broaden that so the tribunal could award those kinds of penalties to deter abuse of dominance in all sectors of the economy.

Senator Di Nino: I thought it dealt solely with the airlines, but it is the other way around. What is contained in the provisions already is now expanded to catch the dominance abuse of other corporations as well. Thank you very much.

Senator Mitchell: I have two questions that address the issue of why these provisions must be in this particular bill. First, what is the rush? Would it matter if we pass this in April instead of March?

Ms. Downie: I cannot really comment on the construction of the budget implementation bill. I can tell you about the importance of Competition Act reform and about the types of anticompetitive conduct that are commonly seen during a period when the economy is shrinking — that is, during a period of economic uncertainty. That type of anticompetitive conduct can be more prevalent when an economy is shrinking.

Just to use an example, some competitors in declining industries may have strong incentives to collude with each other to fix prices at artificially high levels in order to avoid losses in

Le sénateur Di Nino : J'ai lu ceci et aussi les explications fournies par nos chercheurs. Il me semble que le projet de loi cherche à rationaliser, à rendre plus efficaces et plus efficaces les mécanismes administratifs et leur déroulement. À l'heure où nous faisons face à tant de difficultés économiques, ce serait un changement bien reçu par les milieux d'affaires puisqu'il leur simplifie la tâche.

Je crois aussi que le projet de loi augmente, le cas échéant, les sanctions en cas d'infraction. Ai-je bien saisi? Êtes-vous d'accord?

Mme Downie : Oui, je suis d'accord. Pour ce qui est de la rationalisation du mécanisme d'examen des fusions, j'aurais dû préciser que la vaste majorité des fusions ne seront pas assujetties à ces secondes demandes d'information. On s'attend à ce que, en moyenne, quatre à six transactions par année soient concernées par ce mécanisme. La vaste majorité des fusionnants recevront du bureau un avis s'il doit y avoir une enquête dans un délai de 30 jours.

Le sénateur Di Nino : J'ai trouvé que votre présentation était très bonne et couvrait très bien toutes les dispositions. Cependant, il y en a une qui concerne les lignes aériennes. Vous n'en avez pas fait état. Pourriez-vous nous éclairer?

Mme Downie : Des modifications antérieures avaient ajouté à la Loi sur la concurrence des dispositions applicables exclusivement aux compagnies aériennes. Par exemple, la principale imposait des sanctions administratives pécuniaires pour abus de dominance de la part des compagnies aériennes. Le projet de loi les élargit à toutes les industries.

Dans une affaire d'abus de dominance, le Tribunal de la concurrence peut aujourd'hui imposer des sanctions administratives pécuniaires aux compagnies aériennes. Le projet de loi élargirait cela afin que le tribunal puisse imposer ce type de pénalités pour dissuader l'abus de dominance dans tous les secteurs de l'économie.

Le sénateur Di Nino : Je pensais que cela concernait exclusivement les lignes aériennes, mais c'est l'inverse. Ces dispositions sont maintenant appliquées à l'abus de dominance de la part d'autres entreprises également. Merci beaucoup.

Le sénateur Mitchell : J'ai deux questions qui portent sur la question de savoir pourquoi ces dispositions doivent figurer dans ce projet de loi en particulier. D'abord, quelle est l'urgence? Importerait-il que ces mesures soient adoptées en avril plutôt qu'en mars?

Mme Downie : Je ne puis réellement me prononcer sur la construction du projet de loi d'exécution du budget. Je peux vous parler de l'importance de la réforme du droit de la concurrence et des types de comportement anticoncurrentiel que l'on voit couramment en période de récession économique — c'est-à-dire, d'incertitude économique. Ce type de conduite anticoncurrentielle peut devenir plus fréquent lorsqu'une économie se contracte.

Par exemple, certains concurrents dans un secteur en déclin peuvent être davantage portés à se mettre en collusion avec d'autres pour fixer les prix à des niveaux artificiellement élevés de

such a context. Those types of agreements harm competition by increasing pricing, reducing output and stifling innovation, which affects consumers and businesses that are supplied by those businesses. Canadian consumers and businesses count on their suppliers to deliver competitive products and, without competition, Canadian firms cannot remain competitive.

Similarly, to use another example, when the economy is shrinking and business is down, it can be tempting for some dishonest businesses to engage in deceptive marketing practices. They may use misleading advertising, for example, to attract consumers, harming consumers who are misled but also harming honest competitors that are trying to compete against them. These amendments aim to deter that kind of conduct by increasing penalties and also providing for restitution to victims of that kind of conduct.

To use another example based on some of the key amendments in this package, the current economic situation is obviously already leading to a great degree of restructuring in some industries. As I mentioned before, currently, parties to mergers can close their transactions without providing the Competition Bureau with the information it needs to be able to assess whether that transaction harms competition. These amendments will deal with that situation, as I explained before. I hope that answers your question.

Senator Mitchell: Every one of the crimes or excesses that you have just listed has a law or regulation or a provision against it now, so if we were stuck with those for another two or three weeks, or three or four months, or until the middle of April, it would not seem to me to make a huge difference.

The things you mentioned in your answers are pure regulation, pure clean-up stuff, but does they have anything to do with stimulus? This will not stimulate the economy at all. Why would it have to be in some substantive way a part of this particular bill? Why could it not be severed and dealt with three weeks from now?

Ms. Downie: I cannot comment on the construction of the bill.

Senator Mitchell: You could tell me whether you think it is stimulus.

Ms. Downie: I think it is about strengthening the economy, and competition and productivity are what make business thrive and grow. If competition is harmed as a result of some of the types of conduct I described, that is harmful to the economy and to businesses. These proposed amendments aim to ensure that businesses and consumers are not victimized.

Senator Mitchell: The Canadian bar, and I think you have seen the letter, makes exactly the opposite point. They say this will be very chilling to Canadian businesses. The per se illegality of certain types of agreements will be absolutely chilling to Canadian businesses trying to compete with international and U.S.

façon à éviter les pertes dans un tel contexte. Ce type d'ententes nuit à la concurrence en gonflant les prix, réduisant la production et paralysant l'innovation, au détriment des consommateurs et des clients de ces entreprises. Les consommateurs et entreprises canadiens comptent sur leurs fournisseurs pour leur livrer des produits concurrentiels et, en l'absence de concurrence, les entreprises canadiennes ne peuvent rester compétitives.

De même, pour employer un autre exemple, lorsque l'économie se contracte et l'activité baisse, il peut être tentant pour quelques entreprises malhonnêtes de se livrer à des pratiques commerciales trompeuses. Elles peuvent recourir à la publicité trompeuse, par exemple, pour attirer des consommateurs, nuisant ainsi aux consommateurs trompés mais aussi aux concurrents honnêtes qui cherchent à rivaliser avec elles. Ces modifications visent à dissuader ce genre de comportement en accroissant les sanctions et aussi en indemnisant les victimes.

Pour employer un autre exemple en rapport avec certaines des modifications majeures de ce remaniement, la conjoncture économique actuelle conduit manifestement déjà à une importante restructuration dans certains secteurs. Comme je l'ai mentionné, à l'heure actuelle, les parties à des fusions peuvent clore leur transaction sans même donner au Bureau de la concurrence les renseignements dont il a besoin pour déterminer si cette transaction nuit à la concurrence. Ces modifications vont régler ce problème, comme je l'ai déjà expliqué. J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Mitchell : Chacun de ces crimes ou excès que vous venez de passer en revue fait déjà l'objet d'une loi ou d'un règlement ou d'une disposition l'interdisant, et donc si nous étions pris avec celle-ci pendant encore deux ou trois semaines, ou trois ou quatre mois, ou jusqu'à au milieu d'avril, cela ne semble pas devoir faire une énorme différence.

Les choses que vous avez mentionnées dans vos réponses sont de la pure réglementation, de la pure remise en ordre, mais en quoi ont-elles le moindre rapport avec la stimulation économique? Ceci ne va stimuler en rien l'économie. Pourquoi retrouve-t-on ces mesures dans ce projet de loi? Pourquoi ne pourrait-on les en retrancher et les adopter dans trois semaines?

Mme Downie : Je ne puis me prononcer sur la construction du projet de loi.

Le sénateur Mitchell : Vous pourriez me dire si vous pensez qu'il y a là un stimulant.

Mme Downie : Je pense qu'il s'agit de renforcer l'économie, et la concurrence et la productivité sont ce qui permet aux entreprises de prospérer et de croître. Si la concurrence était amoindrie du fait de certains des comportements que j'ai décrits, ce serait néfaste pour l'économie et les entreprises. Les amendements proposés visent à assurer que les entreprises et les consommateurs ne soient pas victimes.

Le sénateur Mitchell : Le Barreau canadien, et je pense que vous avez vu sa lettre, fait valoir exactement l'inverse. Il dit que cela va exercer un effet de refroidissement sur les entreprises canadiennes. L'illégalité automatique de certains types d'ententes va absolument refroidir les entreprises canadiennes qui cherchent

businesses that will do this with absolute confidence. Has any analysis been given to the fact that this may not be anywhere near as clean and, in fact could be de-stimulative, if I could use that word? On what basis have you just discounted what the Canadian bar is saying?

Ms. Downie: Extensive analysis has been given to that very issue, because the last thing we want to do is chill competition or harm legitimate business conduct. The amendments propose to do exactly the opposite. It is based on consultations and examination of a wide variety of business agreements. All kinds of different business agreements have been put through the filter of this proposal to ensure that we are doing exactly what we intend to do about criminal price fixing, market allocation and output restriction. At the same time, we are taking them out of that criminal sphere, which currently, and I have heard this from stakeholders directly, has a chilling effect on business conduct. It takes those out of this very broad, 20-year-old criminal provision. At the same time, it makes the Competition Bureau more effective at dealing with those provisions.

Senator Mitchell: Did you have any public consultations, yes or no? If did you, could you tell us who you consulted with in public or private or reasonably private consultations, and could you tell us if you had any consultations with the Canadian bar on these particular provisions before you brought this out? Did you telegraph at all that these significant changes would be in this piece of legislation so people would have had more than two or three weeks to consider them?

Ms. Downie: A number of consultations were held. The most detailed consultations were held first in private, going through a number of different scenarios, the scenarios I mentioned to you. Two groups were consulted. There was an internal working group, a group of competition specialists and Justice lawyers, and an external working group made up of a large number of competition lawyers as well as economists who specialize in this area. That was a very lengthy discussion of all of the different types of agreements and a number of different models. Certainly there were members of the Canadian Bar Association at those meetings. Following that, we also held technical round tables on text. We held three of those sessions across the country, again with a larger number of mainly competition lawyers, but also with economic experts as well.

In terms of the telegraphing of these amendments, I cannot answer that. That was a political communication.

Senator Mitchell: I will finish my questioning, but I would suggest that we bring the Canadian bar here, if we could, because there seems to be a disconnect.

The Chair: The Canadian bar and Mr. Wilson have both been invited to come, as well as many other organizations that are being impacted or may be impacted by this legislation.

à livrer concurrence à des entreprises internationales et américaines qui pourront faire la même chose avec une confiance absolue. A-t-on analysé la possibilité que cela ne soit pas aussi simple et pourrait même avoir un effet « dé-stimulant », si je puis employer ce mot? Sur quelle base venez-vous de passer outre à ce que dit le Barreau canadien?

Mme Downie : Des analyses poussées ont été faites de cette question-même, car la dernière chose que nous voulons c'est freiner la concurrence ou entraver des pratiques commerciales légitimes. Les modifications que nous proposons font exactement l'inverse. Elles sont fondées sur des consultations et l'examen d'une grande diversité d'arrangements commerciaux. Nous avons passé toutes sortes d'ententes commerciales différentes au crible de cette proposition pour nous assurer de faire exactement ce que nous avons l'intention de faire pour réprimer les actes criminels que sont la fixation des prix, la répartition du marché et la limitation de la production. En même temps, nous les sortons de la sphère pénale, qui actuellement, et ce que j'ai entendu directement de la bouche des parties prenantes, a un effet de refroidissement sur les comportements commerciaux. Ils ne sont plus soumis à cette disposition pénale très large vieille de 20 ans. En même temps, les changements permettent au Bureau de la concurrence de lutter plus efficacement contre ces délits.

Le sénateur Mitchell : Avez-vous tenu des consultations publiques, oui ou non? Si oui, pouvez-vous nous dire qui vous avez consulté en public ou en privé ou raisonnablement privé, et pourriez-vous nous dire si vous avez consulté l'Association du Barreau canadien au sujet de ces dispositions particulières avant de les introduire? Avez-vous donné la moindre indication que ces changements importants figureraient dans ce projet de loi afin que les gens disposent de plus de deux ou trois semaines pour y réfléchir?

Mme Downie : Un certain nombre de consultations ont été tenues. Les plus détaillées ont d'abord été tenues en privé, en envisageant différents scénarios, les scénarios que je vous ai mentionnés. Deux groupes ont été consultés. Il y avait un groupe de travail interne, composé de spécialistes de la concurrence et d'avocats du ministère de la Justice, et un groupe de travail externe composé d'un grand nombre de spécialistes du droit de la concurrence ainsi que d'économistes spécialisés dans ce domaine. C'était là une très longue discussion passant en revue tous les différents types d'ententes illicites et un certain nombre de modèles différents. Il y avait certainement à ces rencontres des membres de l'Association du Barreau canadien. Ensuite, nous avons également tenu quelques tables rondes techniques sur le texte même. Nous avons organisé trois de ces tables rondes à travers le pays, auxquelles ont participé un grand nombre d'experts en droit de la concurrence, mais aussi des économistes.

Pour ce qui est de l'annonce de ces amendements, je ne puis répondre à cela. C'était une communication politique.

Le sénateur Mitchell : Je vais clore mes questions, mais je suggère d'inviter à comparaître le Barreau canadien, si c'est possible, car il semble y avoir une déconnexion ici.

Le président : Le Barreau canadien et M. Wilson ont tous deux été invités à comparaître, ainsi que beaucoup d'autres organisations qui seront ou pourraient être touchés par cette législation.

Senator Mitchell: It is one thing to say you consulted and another thing to overrule whatever you heard.

The Chair: Mr. Red Wilson is the chair of the panel that did a review.

Before I go on to the next name on my list, Mr. Fanaki, you mentioned preparing guidelines in answering one of the earlier questions. Is that a provision in the act, or is this just something you would normally do internally, and what are they in relation to?

Mr. Fanaki: The bureau has a number of guidelines that describe its enforcement approach to the main provisions of the Competition Act. The answer earlier was in respect of the proposed amendments to the merger review process. The bureau would issue guidelines that would describe how it will implement the merger review process and the steps it will take to try to minimize the burden on Canadian businesses and to try to tailor information requests to avoid seeking unnecessary information, as well as a process setting out how those information requests will be handled and how that provision will actually operate in practice.

The Chair: They are not regulations; these are just documents to help people understand your thinking.

Mr. Fanaki: That is right. Our typical process is that we would issue the guidelines in a draft form. We would engage in consultation, again with our friends at the Canadian Bar Association, National Competition Law Section and other stakeholders, and then prepare a final version.

The Chair: Do they get published in the *Canada Gazette*?

Mr. Fanaki: They are available on our website and also available in a printed format.

The Chair: To clarify that, there are at least seven places in Bill C-10 where there are the provisions for rules, guidelines, whatever you might want to call them, that are said not to be statutory instruments and therefore not available for Scrutiny of Regulations review, which is what we are accustomed to. These guidelines do not fit into that category.

Mr. Fanaki: That is right. These are guidelines that the bureau is preparing on its own initiative.

The Chair: On page 419, and you are probably quite familiar with this, it says:

123.1 (1) If, on application by the Commissioner, the court determines that a person, without good and sufficient cause, the proof of which lies on the person . . .

Le sénateur Mitchell : C'est une chose de consulter et c'en est une autre de passer outre à tous les avis donnés.

Le président : M. Red Wilson est le président du groupe qui a fait une étude.

Avant de passer au nom suivant sur la liste, monsieur Fanaki, vous avez dit en réponse à une question précédente avoir rédigé des lignes directrices. Est-ce là une disposition de la loi, ou bien est-ce quelque chose que vous faites normalement à l'interne, et sur quoi portent-elles?

M. Fanaki : Le bureau a un certain nombre de lignes directrices décrivant son approche de l'application des principales dispositions de la Loi sur la concurrence. Ma réponse tout à l'heure portait sur les modifications proposées au mécanisme d'examen des fusions. Le bureau émettrait des lignes directrices décrivant de quelle manière il va mettre en œuvre le mécanisme d'examen des fusions et les mesures qu'il prendrait pour minimiser le fardeau des entreprises canadiennes et tailler sur mesure les demandes d'information, de façon à éviter d'exiger des renseignements inutiles, ainsi que la manière dont ces demandes de renseignements seront traitées et comment cette disposition fonctionnera dans la pratique.

Le président : Ce n'est pas un règlement; c'est simplement un document pour aider les gens à comprendre votre façon de fonctionner.

M. Fanaki : C'est exact. La procédure habituelle consiste à publier les lignes directrices sous forme d'ébauche. Nous ouvrirons ensuite une consultation, toujours avec nos amis de la Section nationale du droit de la concurrence de l'Association du Barreau canadien et d'autres parties intéressées, avant de finaliser le texte.

Le président : Ces lignes directrices sont-elles publiées dans la *Gazette du Canada*?

M. Fanaki : Elles sont disponibles sur notre site Internet et aussi sur papier.

Le président : Pour que les choses soient claires, dans au moins sept endroits du projet de loi C-10 il est fait mention de règles, lignes directrices, appelez cela comme vous voudrez, qui ne sont pas considérées comme instruments statutaires et donc non soumis à l'examen parlementaire de la réglementation. Ces lignes directrices n'entrent pas dans cette catégorie.

M. Fanaki : C'est juste. Ce sont des lignes directrices que le bureau rédige de sa propre initiative.

Le président : À la page 419, et vous connaissez probablement bien cette disposition, on lit :

123.1 (1) S'il conclut, à la suite d'une demande du commissaire, qu'une personne sans motif valable et suffisant dont la preuve lui incombe...

That sounds like it is reversing the onus and requiring some person to meet a proof, and all you have to do is allege something. Am I reading that correctly, and is this something that has been traditionally found in your legislation, where the onus is reversed?

Mr. Fanaki: I would take a closer look at this. I believe it uses the existing terminology wherein the proof lies on the person. This is on the basis that information is readily accessible to the person to explain why they have not complied with that provision.

The Chair: The way I read this suggests also that the person might be thinking about something. The Canadian Bar Association typically is quite nervous and reluctant to see reverse onus, putting the onus on the individual, where the government has only to allege something and then require someone to come in and prove their innocence. Will I hear from them next week when they appear before us that this is one of the provisions they are concerned about?

Mr. Fanaki: I cannot speculate on what you will hear from the Canadian Bar Association. That section is directed to a circumstance where a party has failed to notify the Commissioner of Competition of a transaction that requires notification. That is the way the system operates currently. There is no change in that respect. In a circumstance where a party has failed to notify, they would be obligated to provide good and sufficient cause why they have not done so.

The Chair: Thank you for that explanation. From your reluctant to speculate, I interpret that to mean that you have heard nothing from the Canadian Bar Association expressing a concern about this particular provision.

Mr. Fanaki: That is correct.

Senator Ringuette: What percentage of market share would be required for a business to be seen as non-competitive or a monopoly?

Mr. Fanaki: The latter part is easy. A monopoly would be 100 per cent of the market. We have guidelines that discuss market shares. It would depend on the provisions and they are not cast in stone. For example, in the merger enforcement guidelines, we tend to examine a transaction more closely where the combined share of the parties exceeds 35 per cent of the relevant market. The abusive dominance cases brought to date tend to have higher market shares than that.

Senator Ringuette: For example, would credit card companies come under this act?

Mr. Fanaki: The act would apply to credit card companies.

Senator Ringuette: Would it also apply to banking institutions?

Mr. Fanaki: Yes. Are you talking about somewhere in the act generally?

Il semble qu'on inverse là le fardeau de la preuve et impose à une personne d'apporter une preuve, alors qu'il vous suffit d'alléguer quelque chose. Mon interprétation est-elle la bonne, et est-ce là une disposition que l'on rencontrait traditionnellement dans votre législation, inversant le fardeau de la preuve?

M. Fanaki : Il faudrait que je regarde cela de plus près. Je crois que cela reprend le libellé actuel imposant le fardeau de la preuve à la personne. Cela est fondé sur le fait que les renseignements sont facilement accessibles à la personne pour expliquer pourquoi elle n'a pas respecté cette disposition.

Le président : Selon ma lecture, cela s'applique à un projet que la personne peut avoir. L'Association du Barreau canadien s'inquiète habituellement de toute inversion de la charge de la preuve, l'imposition du fardeau à la personne, alors qu'il suffit au gouvernement d'alléguer quelque chose, et d'exiger que la personne concernée prouve son innocence. Lorsque le Barreau comparaitra la semaine prochaine, l'entendrais-je nous dire que c'est l'une des dispositions qui l'inquiète?

M. Fanaki : Je ne peux spéculer sur ce que l'Association du Barreau canadien vous dira. Cette disposition concerne le cas où une partie a omis de notifier le commissaire de la Concurrence d'une transaction exigeant préavis. C'est ainsi que le système fonctionne actuellement. Il n'y a pas de changement à cet égard. Dans le cas où une partie a omis de notifier, elle est obligée de justifier l'omission.

Le président : Merci de cette explication. J'interprète votre réticence à spéculer comme signifiant que l'Association du Barreau canadien ne vous a fait part d'aucune réserve concernant cette disposition particulière.

M. Fanaki : C'est juste.

Le sénateur Ringuette : Quel pourcentage de parts de marché faut-il pour qu'une entreprise soit considérée comme non concurrentielle ou monopolistique?

M. Fanaki : La deuxième partie est facile. Un monopole, c'est 100 p. 100 du marché. Nous avons des lignes directrices traitant des parts de marché. Tout dépend des circonstances et les critères ne sont pas gravés dans la pierre. Par exemple, dans les lignes directrices relatives aux fusions, nous tendons à examiner de plus près une transaction lorsque la part de marché combinée des parties dépasse 35 p. 100 du marché concerné. Les poursuites pour abus de dominance intentées jusqu'à présent tendent à concerner des parts de marché supérieures à cela.

Le sénateur Ringuette : Par exemple, est-ce que les sociétés de cartes de crédit seraient assujetties à cette loi?

M. Fanaki : La loi s'appliquerait aux sociétés de cartes de crédit.

Le sénateur Ringuette : S'appliquerait-elle aux institutions bancaires?

M. Fanaki : Oui. Parlez-vous de la loi en général?

Senator Ringuette: Price fixing and non-competitive attitude et cetera. Would that be included in this?

Mr. Fanaki: There is an explicit provision existing in the act now found in section 49, which deals with agreements between federal financial institutions. That provision would remain as part of the act.

Senator Murray: I apologize for coming in and out to other meetings and telephone calls, but that is what happens when we are in these marathon sessions.

The Chair: It is when we are encouraged to rush things.

Senator Murray: I hope this information has not already been discussed on the record. It has been a long time since I had any acquaintance with this area of public policy. I am so old that I remember when there was a director of research and investigation under the Combines Investigation Act and the restrictive trade practices commission, both of them under the Minister of Justice. That is a long time ago and I know it has gone through several versions since then. I cannot figure out where everyone is in this universe today.

Who gets to administer this act? Is it you, Mr. Fanaki, or Ms. Downie?

Ms. Downie: The act was amended in 1986 and the restrictive trade practices commission was abolished. It is now the Competition Bureau, which administers and enforces the Competition Act.

Senator Murray: That is not you, it is Mr. Fanaki who is listed here under Industry Canada. Is that correct Mr. Fanaki?

Mr. Fanaki: Yes, it is correct. My title is Acting Senior Deputy Commissioner of Competition, Competition Bureau — Mergers Branch. The Competition Bureau is part of Industry Canada.

Senator Murray: The Competition Bureau seems to have what a layman would consider to be quasi-judicial powers.

Mr. Fanaki: I would not describe them as quasi-judicial powers in the sense that the commissioner does not have the ability to grant remedies, issue orders or directives that affect the substantive rights of parties. Rather, the commissioner is a litigant who would seek a remedy from the competition tribunal.

To take the example of a merger, the commissioner of the Competition Bureau does not have the ability to prevent a merger from taking place. Rather, he or she must go to the competition tribunal and initiate an application to seek a remedy from the tribunal.

Senator Murray: Are administrative penalties imposed by the tribunal?

Le sénateur Ringuette : De la fixation des prix et des comportements anticoncurrentiels, et cetera. Seraient-elles couvertes par cela?

M. Fanaki : Il existe actuellement dans la loi une disposition expresse, l'article 49, régissant les ententes entre institutions financières fédérales. Cette disposition resterait intacte.

Le sénateur Murray : Veuillez m'excuser d'entrer et de sortir pour me rendre à d'autres réunions et faire des appels téléphoniques, mais c'est ce qui se passe lorsque nous avons ces séances marathons.

Le président : C'est lorsqu'on nous pousse à précipiter les choses.

Le sénateur Murray : J'espère que cela n'a pas déjà été abordé. Cela fait longtemps que je n'ai pas eu à me pencher sur ce domaine de la politique publique. Je suis tellement vieux que je me souviens de l'époque où il existait un directeur de la recherche et des enquêtes sous le régime de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et une Commission des pratiques commerciales restrictives, tous deux relevant du ministre de la Justice. C'était il y a longtemps et je sais que cette législation a connu plusieurs remaniements depuis. Je ne me souviens plus qui est qui dans cet univers aujourd'hui.

Qui administre cette loi? Est-ce vous, monsieur Fanaki ou madame Downie?

Mme Downie : La loi a été modifiée en 1986 et la Commission des pratiques commerciales restrictives abolie. Elle a cédé la place au Bureau de la concurrence, qui administre et contrôle l'application de la Loi sur la concurrence.

Le sénateur Murray : Ce n'est donc pas vous, monsieur Fanaki, dont je vois ici que vous faites partie d'Industrie Canada. Est-ce exact, monsieur Fanaki?

M. Fanaki : Oui, c'est juste. Mon titre est sous-commissaire principal intérimaire de la concurrence, Bureau de la concurrence — Direction générale des fusions. Le Bureau de la concurrence est un organe d'Industrie Canada.

Le sénateur Murray : Le Bureau de la concurrence semble avoir ce qu'un profane qualifierait de pouvoirs quasi judiciaires.

M. Fanaki : Je ne les qualifierais pas de pouvoirs quasi judiciaires en ce sens que le commissaire n'a pas le pouvoir de décréter un redressement, d'émettre des ordonnances ou des directives mettant en jeu les droits fondamentaux des parties. Le commissaire est plutôt un litigant demandant un redressement au Tribunal de la concurrence.

Pour prendre l'exemple d'une fusion, le commissaire du Bureau de la concurrence n'a pas la faculté d'empêcher une fusion. Il ou elle doit plutôt saisir le Tribunal de la concurrence et présenter une demande de redressement au tribunal.

Le sénateur Murray : Est-ce que les sanctions administratives sont imposées par le tribunal?

Mr. Fanaki: In respect of deceptive marketing practices, those are imposed by the tribunal or the courts.

Senator Murray: Is the tribunal coming before us? Who or what is the tribunal?

Mr. Fanaki: The tribunal is made up of a group of federal court judges as well as expert economists and lay members. I am not sure what you are asking me. We could provide you with names of the members.

Senator Murray: Are they serving federal court judges, people who were federal court judge or have the status of federal court judges?

Mr. Fanaki: Some of the members are current federal court judges.

Senator Murray: They are serving. Therefore, it is only part-time that they are serving on the tribunal.

Mr. Fanaki: Yes, that is my understanding.

Senator Murray: Sections 410, 429 and 442 come into force one year after the day on which this act receives Royal Assent. Why is that and is it totally explained by the transitional provisions in section 440?

The transitional provisions give you one year to apply for an opinion as to the applicability of the agreement or arrangement, et cetera.

Mr. Fanaki: I can try to address your question. I understand what you are asking.

The bill includes a transitional provision in section 444, which I believe is what you were reading. It provides that the proposed changes to the —

Senator Murray: Excuse me, section 444 is the coming into force. It says that sections 410, 429 and 442 come into force one year after the day on which this act receives Royal Assent. May I presume the rest of it comes into force upon Royal Assent?

Mr. Fanaki: That is correct. The transitional provision relates to the amendments to the conspiracy provision that we were discussing earlier.

It would delay the coming into force of those provisions for a period of one year. During the course of that year, the bureau would provide advisory opinions regarding the application of the amended conspiracy provision to any particular agreement at no cost to the person requesting the opinion. That is how those provisions are designed to operate.

Senator Murray: Is that why the coming into force of sections 410, 429 and 442 is to be one year after the day on which this act receives Royal Assent or are there additional reasons why sections 410, 429 and 442 are coming into force one year after Royal Assent?

M. Fanaki : Dans le cas des pratiques commerciales trompeuses, elles sont imposées par le tribunal ou les cours de justice.

Le sénateur Murray : Est-ce que le tribunal va comparaître? Le tribunal, c'est quoi ou qui?

M. Fanaki : Le tribunal est composé d'un groupe de juges de la Cour fédérale ainsi que d'économistes et de profanes. Je ne suis pas sûr de comprendre le sens de votre question. Nous pourrions vous communiquer les noms des membres.

Le sénateur Murray : Sont-ils des juges de Cour fédérale en exercice, d'anciens juges de Cour fédérale ou ayant le statut de juges de la Cour fédérale?

M. Fanaki : Certains des membres sont des juges de la Cour fédérale en exercice.

Le sénateur Murray : En exercice. Par conséquent, ils ne siègent qu'à temps partiel au Tribunal de la concurrence.

M. Fanaki : Oui, il me semble.

Le sénateur Murray : Les articles 410, 429 et 442 entrent en vigueur un an après la date de sanction de cette loi. Quelle en est la raison et cela est-il totalement expliqué par la disposition transitoire de l'article 440?

La disposition transitoire vous donne un an pour demander un avis sur l'applicabilité de certains articles à un accord ou un arrangement, et cetera.

M. Fanaki : Je peux essayer de répondre à votre question. Je comprends ce que vous demandez.

Le projet de loi comprend une disposition transitoire à l'article 444, qui est celui que vous citez, je crois. Il dispose que les changements proposés à...

Le sénateur Murray : Excusez-moi, l'article 444 porte sur l'entrée en vigueur. Il dit que les articles 410, 429 et 442 entrent en vigueur un an après la date de sanction de la présente loi. Puis-je présumer que tout le reste entre en vigueur à la date de la sanction?

M. Fanaki : C'est juste. La disposition transitoire concerne les modifications à la disposition sur les complots dont nous avons parlé plus tôt.

Elle reporte l'entrée en vigueur de ces dispositions pendant un an. Dans le courant de cette année, le bureau pourra émettre des avis concernant l'application de la disposition modifiée relative aux complots à tout accord particulier, sans que la personne demandant l'avis n'ait à verser de droits. Voilà comment cette disposition est conçue.

Le sénateur Murray : Est-ce pour cette raison que les articles 410, 429 et 442 entrent en vigueur un an après la sanction de cette loi, ou bien existe-t-il d'autres raisons pour lesquelles les articles 410, 429 et 442 entrent en vigueur un an après la sanction?

Ms. Downie: As Mr. Fanaki was saying, it is being done to give businesses the year to be ready for the introduction of the provisions and also to give the Competition Bureau the time to be ready.

Senator Murray: I do not want to take too much time but I do want to get some sense of this. Every day is part of a learning curve for some of us. It certainly is for me.

What is the Marketplace Framework Policy Branch? What does it do? You are the head of it, are you not?

Ms. Downie: I am the Director General of Marketplace Frameworks Policy and I am responsible for the three federal intellectual property statutes, the Investment Canada Act, the agreement on internal trade and a number of corporate statutes, as well. There are about 15 statutes in all. Also, I am supporting the amendments to the Competition Act.

Senator Murray: Good, we may see you again in that case. The marketplace framework policy that we are talking about is really the legislative framework.

Ms. Downie: That is right. It is the federal legislative framework around the operation of markets, which all of those statutes that I listed are really about.

Senator Murray: How long have you been in that position, Ms. Downie?

Ms. Downie: Since December.

The Chair: That was very helpful, Senator Murray. Are you the Commissioner of Patents and the Registrar of Trademarks, as well?

Ms. Downie: No, I am not.

Senator De Bané: My colleague, Senator Rivard, has alluded to the fact of those gas stations in *la région des Bois-Ronds* that are being prosecuted for illegal price-fixing, et cetera. In Canada, I assume we have now over 1 million businesses. If you had to give me a number of how many Canadian businesses have a business volume over \$10 million a year, how many would you say there are?

Ms. Downie: I am sorry, I do not know. I have never seen figures in that regard.

Senator De Bané: They exist. We know that there are over 1 million businesses because you can segment that into different parts and see how many there are.

Tell me about the number of investigators you have to supervise the commercial activities in this country.

Mr. Fanaki: The Competition Bureau is comprised of approximately 450 employees now, not all of whom will be engaged in investigative functions. I could try to provide with you a more accurate figure if that is important to you, senator.

Senator De Bané: The thing that struck me is that, if you look to the Income Tax Act, it is based essentially on voluntary compliance. Of course, the reverse of that is that there is a system in place where, for me — like the greatest number of

Mme Downie : Comme M. Fanaki l'a indiqué, c'est pour donner aux entreprises une année pour se préparer à l'entrée en vigueur des dispositions, et aussi donner au Bureau de la concurrence le temps de se préparer.

Le sénateur Murray : Je ne veux pas accaparer trop de temps, mais j'aimerais me familiariser avec tout cela. Chaque jour nous apporte quelque chose à apprendre. C'est certainement mon cas.

Qu'est-ce que la Direction générale des politiques-cadres du marché? Que fait-elle? Vous êtes à sa tête, n'est-ce pas?

Mme Downie : Je suis la directrice générale des politiques-cadres du marché et je suis responsable des trois lois fédérales sur la propriété intellectuelle, de la Loi sur Investissement Canada, de l'Accord sur le commerce interne et d'un certain nombre de lois régissant les sociétés. Cela fait environ 15 lois en tout. En outre, j'apporte mon concours au remaniement de la Loi sur la concurrence.

Le sénateur Murray : Bien, dans ce cas nous allons peut-être vous revoir. Les politiques-cadres du marché en question représentent réellement le cadre législatif.

Mme Downie : C'est juste. C'est le cadre législatif fédéral régissant le fonctionnement des marchés, soit l'objet de toutes ces lois dont j'ai donné la liste.

Le sénateur Murray : Depuis combien de temps occupez-vous ce poste, madame Downie?

Mme Downie : Depuis décembre.

Le président : Cela a été très utile, sénateur Murray. Êtes-vous également le commissaire aux brevets et le registraire des marques de commerce?

Mme Downie : Non.

Le sénateur De Bané : Mon collègue, le sénateur Rivard, a fait allusion à ces stations-service de la région des Bois-Ronds poursuivies pour entente illégale, et cetera. J'imagine que le Canada compte maintenant plus d'un million d'entreprises. Si je vous demandais combien d'entreprises canadiennes ont un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de dollars par an, quel chiffre me donneriez-vous?

Mme Downie : Je suis désolée, je ne sais pas. Je n'ai jamais vu ce genre de chiffre.

Le sénateur De Bané : Ils existent. Nous savons qu'il y a plus d'un million d'entreprises car on peut les classer en catégories et voir combien il y en a.

Dites-moi combien d'enquêteurs vous avez à votre disposition pour superviser les activités commerciales dans ce pays.

M. Fanaki : Le Bureau de la concurrence compte actuellement environ 450 employés, qui n'ont pas tous des fonctions d'enquête. Je peux essayer de vous trouver un chiffre plus précis, si cela est important pour vous, sénateur.

Le sénateur De Bané : La chose qui m'a frappé c'est que, si l'on regarde la Loi de l'impôt sur le revenu, elle est fondée essentiellement sur le respect volontaire. Évidemment, l'envers de la médaille est l'existence d'un système tel que, à mes yeux — et à ceux de la

Canadians — every dollar we earn is computed automatically in the databank of the income tax department. Every taxpayer knows what must be paid. Ninety-nine per cent of taxpayers pay what they owe because they cannot hide it, anyway.

I will refer to something I have lived through as a former smoker. The price of cigarette packages was all identical. Of course, it is not a trade which is regulated like milk, butter or whatever. As a smoker, I was always wondering why all of them have exactly the same price. Is someone sleeping at the switch?

I have another example from today: why do all the banks charge you \$1.50 if you want to use their ATM if you are not one of their clients? Why is there no competition and the Competition Bureau is not saying anything? It is so self-evident.

Senator Ringuette: It started out as branch closures.

Senator De Bané: I remember a spokesman of a financial institution who said some years ago, “I do not understand why we are charging that amount of money.” Of course it is a big profit centre. All of them charge exactly the same thing. There is no competition. Someone must be sleeping at the switch.

Ms. Downie, you are in charge of market framework. What about misleading advertising? Look at the billions of dollars that Canadians waste on weight-loss schemes. It is such a fraud. As you know, the people who put their money in that are desperate; they want to do something and they believe in those miracles they see on TV: “I have lost 100 pounds in the last two months,” et cetera. Nobody cares? You are in charge of market framework and we let that happen. It has been happening for years and it is public. It is not right.

I recently saw an article saying that one of those clinics will be prosecuted for fraudulent advertising. That company has existed for years.

Regardless, you have about 400 people to oversee millions of transactions. The other group in charge of inspecting the accuracy of weights and measurements has more employees than you have. All they do is ensure that consumers are not gouged when they go and buy something based on weight and quantity. There are many more inspectors on the road to ensure the accuracy of those. I do not think that you have the workforce or the capability of other institutions in the federal government like the weights and measures or the income tax people at the agency have. If you do a study among Canadians that asks if they think they are protected from illegal activities and price fixing, et cetera — if they think they are properly protected — I would bet that most would say, “No, we are not protected properly.”

I would like to ask a question, Mr. Chair.

The Chair: You have us all warmed up.

majorité des Canadiens — chaque dollar que nous gagnons est automatiquement comptabilisé dans la banque de données du fisc. Chaque contribuable sait combien il doit payer. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des contribuables paient ce qu'ils doivent parce qu'ils ne peuvent pas cacher leur revenu, de toute façon.

Je vais vous parler de quelque chose que j'ai vécu comme ancien fumeur. Le prix de tous les paquets de cigarettes était identique. Évidemment, ce n'est pas un produit réglementé comme le lait, le beurre ou d'autres. Comme fumeur, je me demandais toujours pourquoi toutes les cigarettes étaient exactement au même prix. Est-ce que quelqu'un ne fait pas son boulot?

J'ai un autre exemple contemporain : pourquoi toutes les banques vous facturent-elles 1,50 \$ pour utiliser leurs guichets automatiques si vous n'êtes pas leurs clients? Pourquoi n'y a-t-il pas de concurrence et pourquoi le Bureau de la concurrence ne dit-il rien? C'est tellement évident.

Le sénateur Ringuette : Cela a commencé avec les fermetures de succursales.

Le sénateur De Bané : Je me souviens d'un porte-parole d'une institution financière qui a déclaré il y a quelques années : « Je ne comprends pas pourquoi nous facturons ce montant ». Évidemment, c'est un gros centre de profit. Toutes les banques facturent exactement le même montant. Il n'y a pas de concurrence. Quelqu'un doit ne pas faire son boulot.

Madame Downie, vous êtes responsable des politiques-cadres. Qu'en est-il de la publicité trompeuse? Regardez les milliards de dollars que les Canadiens gaspillent en produits d'amaigrissement. C'est une véritable escroquerie. Comme vous le savez, les gens qui mettent leur argent là-dedans sont désespérés; ils veulent faire quelque chose et ils croient à ces miracles qu'ils voient à la télévision : « J'ai perdu 100 livres au cours des deux derniers mois » et cetera. Cela ne préoccupe personne? Vous êtes responsables du marché et vous laissez faire. Cela se passe depuis des années et c'est notoire. Ce n'est pas normal.

J'ai vu récemment un article disant qu'une de ces cliniques allait être poursuivie pour publicité trompeuse. Cette société existait depuis des années.

Quoi qu'il en soit, vous avez 400 personnes pour superviser des millions de transactions. L'autre groupe, en charge de l'inspection des poids et mesures, compte davantage d'effectifs que vous. Tout ce qu'ils font c'est veiller à ce que les consommateurs ne soient pas trompés lorsqu'ils achètent quelque chose sur la base du poids et de la quantité. Il y a beaucoup plus d'inspecteurs sur les routes pour vérifier l'exactitude des balances. Je ne pense pas que vous ayez la main-d'œuvre ou la capacité des autres institutions du gouvernement fédéral, comme le service des poids et mesures ou l'Agence Revenu Canada. Si vous faites un sondage demandant aux Canadiens s'ils se considèrent protégés contre les activités illégales et la fixation des prix, et cetera, s'ils pensent être adéquatement protégés — je parierais que la plupart diraient que non.

J'aimerais poser une question, monsieur le président.

Le président : Vous nous tenez tous en haleine.

Senator De Bané: We are all consumers. We have before us two important people in charge of the marketplace and anti-competitive practices.

There is something that I would like you to explain to me or to remind me of first: If you look at the last 10 years, how many cases have you won before the Competition Bureau?

Mr. Fanaki: In a particular area?

Senator De Bané: I am told that, if we look at the overall numbers, very few companies have been convicted of infractions to the law, if you look at the last 10 years.

Mr. Fanaki: There are a number of things I would like to say in response to your comments, if I could. Perhaps I will take them sequentially.

I appreciate the sentiment about the importance of active competition enforcement and the large task that we face at the Competition Bureau.

The first point you raised was about the importance of voluntary compliance. That is an important point that I would ask the members of this committee to keep in mind when people come before you and speak about this legislation. Certain aspects of this are to ensure that we have effective deterrence, that we have the penalties in place to promote compliance with the act.

The issue you raised specifically was on criminal misleading advertising cases. I believe you said it was a fraud. I would agree with you, senator. It is a fraud on consumers and it is a fraud on the Canadian marketplace generally, because it makes it more difficult for businesses that engage in honest forms of advertisement to compete. However, our law does not currently treat it in the same way as the Criminal Code offence of fraud.

One of the things that will be achieved through the amendments proposed in Bill C-10 is to significantly increase the penalties associated with that criminal form of misleading advertising — misleading advertising where advertisers know that the statements are false — to bring it into line with the Criminal Code offence of fraud.

The other point you raised was in respect of price fixing, when you see a common price. That speaks to the difficulty of some of the tasks that we face in the area of cartel enforcement. It is not enough to establish that the price is the same. We also have to find evidence that would establish, beyond a reasonable doubt to the criminal burden of proof, that there has been agreement among those competitors to fix prices at that level.

Under the current law, that would not be enough. We would then have to establish that indeed that agreement had a significant anti-competitive effect in the marketplace. These amendments are designed to allow for more effective enforcement of the cartel provisions, and greater incentives for compliance with the laws

Le sénateur De Bané : Nous sommes tous consommateurs. Nous avons devant nous deux personnes importantes responsables du marché et des pratiques anticoncurrentielles.

J'aimerais que vous m'expliquiez ou vous me rappeliez une chose pour commencer : au cours des 10 dernières années, combien de poursuites devant le Bureau de la concurrence avez-vous gagnées?

M. Fanaki : Dans un domaine particulier?

Le sénateur De Bané : On me dit que, si l'on prend les chiffres, très peu de sociétés ont été condamnées pour infraction à la loi au cours des 10 dernières années.

M. Fanaki : J'aimerais dire plusieurs choses en réponse à vos remarques, si je puis. Je vais peut-être les prendre dans l'ordre.

J'apprécie que vous reconnaissiez l'importance d'une application active des règles de concurrence et l'ampleur de la tâche qui nous incombe au Bureau de la concurrence.

Vous avez commencé par souligner l'importance de la conformité volontaire. C'est un point important que je demanderais aux membres du comité de ne pas perdre de vue en écoutant les témoins qui viennent parler de cette législation. Certaines dispositions visent précisément à assurer une dissuasion efficace, à mettre en place les sanctions voulues pour que la loi soit respectée.

Votre question portait plus particulièrement sur les affaires de publicité trompeuse criminelles. Je crois que vous avez qualifié cela d'escroquerie. Je suis d'accord avec vous, sénateur. C'est escroquer les consommateurs et c'est escroquer le marché canadien en général, car il devient alors plus difficile aux entreprises qui font de la publicité honnête de soutenir la concurrence. Cependant, notre loi ne traite pas actuellement ces agissements comme un délit de fraude en vertu du Code criminel.

Les modifications proposées au projet de loi C-10 vont justement accroître considérablement les sanctions frappant cette forme criminelle de publicité trompeuse — une publicité trompeuse en ce sens que les annonceurs savent qu'elle est mensongère — pour les aligner sur le délit de fraude du Code criminel.

L'autre pratique que vous avez évoquée est celle de la fixation des prix, lorsque vous voyez un prix commun. Cela témoigne de la difficulté de notre tâche dans le domaine de la lutte contre les cartels. Il ne suffit pas de prouver que le prix est identique. Nous devons prouver au-delà de tout doute raisonnable, selon la norme de preuve pénale, qu'il y avait une entente entre les concurrents pour fixer les prix à ce niveau.

Selon la loi actuelle, cela ne suffit cependant pas. Il nous faut ensuite prouver que cette entente a eu un effet anticoncurrentiel sensible sur le marché. Les modifications proposées sont conçues pour autoriser un contrôle d'application plus efficace des dispositions relatives aux cartels et à encourager un meilleur

around misleading advertising, so that we can do more with the limited resources that we have and administer and prosecute the act in a more efficient manner.

Senator De Bané: Do you have any idea about the comparative size of the workforce of the weight and measures inspectors compared to your 400?

Mr. Fanaki: I do not, I am sorry.

Ms. Downie: I do not have that information either.

Senator De Bané: Ms. Downie, sometime in the future, could you provide us with data about how many businesses there are in Canada, and if those can be segmented between \$0 and \$10 million, \$10 million and \$20 million, et cetera, so we can have an idea if we are set up to do effective monitoring and oversight?

Senator Di Nino: You may want to ask whether that should be in the capital of a company, the sales of a company or other indicators. Obviously, you will get a variety of different answers, depending on what it is.

Senator De Bané: You are much more knowledgeable than I in that area. Perhaps Senator Di Nino can give you some parameters.

Senator Di Nino: I thought you were asking for companies that would have a capital base of \$10 million or more as opposed to sales of \$10 million or more. I thought that is what you were asking — or profits of \$10 million or more.

Senator De Bané: I rely on you. What is the most revealing, the most relevant?

Senator Di Nino: I am not sure exactly what information you want. That is why I ask.

The Chair: It is the witnesses who have to determine that.

Senator De Bané: I do not think we want them to monitor the commercial practices of the convenience store at the corner, but there are some players that have a lot of weight in the market. I do not know what should be the cut-off.

Senator Di Nino: The capital base would probably be the most help.

Ms. Downie: I will see what exists. I am not aware of what exists, but I will do my best to find out.

The Chair: Senators, that brings us to the end of my list. That is Part 12. Ms. Downie, who has been here all afternoon, has indicated that she is here to help us with respect to Part 13, Investment Canada Act. That may go fairly quickly.

respect des règles concernant la publicité trompeuse, afin que nous puissions faire plus avec les ressources limitées à notre disposition pour administrer la loi et poursuivre les contrevenants de manière plus efficace.

Le sénateur De Bané : Avez-vous idée de la taille comparative de l'effectif d'inspecteurs des poids et mesures, comparé à vos 400 employés?

M. Fanaki : Non, désolé.

Mme Downie : Je n'ai pas non plus ce renseignement.

Le sénateur De Bané : Madame Downie, pourriez-vous nous fournir ultérieurement les chiffres sur le nombre d'entreprises au Canada, si possible ventilé par catégories entre zéro et 10 millions de dollars, 10 et 20 millions de dollars, et cetera, afin que nous puissions déterminer si nous sommes en mesure d'assurer un contrôle et une surveillance adéquate?

Le sénateur Di Nino : Vous devriez peut-être préciser si ces chiffres de ventilation représentent le capital de la société, ou le chiffre d'affaires ou autres indicateurs. Il est évident que vous obtiendrez des réponses différentes selon le critère utilisé.

Le sénateur De Bané : Vous en savez beaucoup plus que moi dans ce domaine. Peut-être le sénateur Di Nino pourra-t-il vous indiquer quelques paramètres.

Le sénateur Di Nino : Je pensais que vous demandiez le nombre de sociétés ayant un capital de base de 10 millions de dollars ou plus, par opposition à un chiffre d'affaires de 10 millions de dollars au plus. Il me semblait que c'était ce que vous demandiez — ou bien des profits de 10 millions de dollars ou plus.

Le sénateur De Bané : Je m'en remets à vous. Quel est le critère le plus révélateur, le plus pertinent?

Le sénateur Di Nino : Je ne sais pas exactement quel renseignement vous recherchez. C'est pourquoi je pose la question.

Le président : Il appartient aux témoins de le déterminer.

Le sénateur De Bané : Je ne pense pas que nous leur demandions de surveiller les pratiques commerciales du dépanneur au coin de la rue, mais certaines entreprises pèsent d'un grand poids sur le marché. Je ne sais pas quelle devrait être la ligne de démarcation.

Le sénateur Di Nino : Le capital serait sans doute le critère le plus utile.

Mme Downie : Nous verrons quelles données existent. Je ne sais pas ce qu'il existe, mais je ferais de mon mieux pour me renseigner.

Le président : Sénateurs, cela nous amène à la fin de ma liste. Nous avons vu la partie 12. Mme Downie, qui a passé tout l'après-midi avec nous, m'a indiqué qu'elle sera avec nous aussi pour la partie 13, la Loi sur Investissement Canada. Cela pourrait aller assez vite.

We also have three other sections that we wanted to deal with tonight. However, once we do the Investment Canada section, I think we can let Ms. Downie and her team go. We will have a quick caucus to determine where we go with respect to the rest of the work that we had hoped to get done tonight.

Ms. Downie, if you could continue with the Investment Canada Act, which is Part 13. It appears at page 421 of Bill C-10. Could you tell us, using the same general approach?

Ms. Downie: I will introduce my colleagues who have joined me. I have Richard Saillant, Director of Investment Policy, Marketplace Policy Planning Group, Market Framework Policy Branch, Industry Canada. I also have Eric Dagenais, Director General, Investment Review and Strategic Planning Branch, Industry Canada.

I will try to keep it brief and give you the highlights of what is proposed in the amendments in Part 13 of the budget implementation act. Again, the amendments respond to the core recommendations of the Competition Policy Review Panel. They lower obstacles to foreign investment by focusing net benefit reviews that currently are conducted by Eric and his staff. They propose to focus those net benefit reviews on large transactions by raising the threshold for review.

They improve transparency and administration of the act by allowing the Minister of Industry to publish decisions conducted under the net benefit review process and they authorize the government to conduct national security reviews, to look at whether transactions or potential transactions threaten to harm national security, bringing us in line with most other industrialized countries.

Again, with time in mind, I will leave you with that overview and I am happy to answer questions.

The Chair: Your overview was so quick that I have no senators who have questions, other than Senator Di Nino.

Senator Di Nino: We are talking about raising the minimum threshold for WTO investors each year according to the nominal growth rate of the gross domestic product. I think you are calling for a formula to be established. What kind of formula is that? Will it be set by regulations or is there an established formula already?

Ms. Downie: There is a formula that currently raises the threshold using GDP to inflation.

Senator Di Nino: Is that an existing formula or is that something that is to be regulated? It would make a difference. If it is an existing formula, they can tell us what it is.

Nous voulions nous pencher sur trois autres parties encore ce soir. Cependant, une fois que nous aurons terminé avec Investissement Canada, je pense que nous pourrions laisser partir Mme Downie et son équipe. Nous tiendrons un petit caucus rapide pour décider ce que nous voulons faire au sujet du restant du travail que nous espérons abattre ce soir.

Madame Downie, si vous pouviez poursuivre avec la Loi sur Investissement Canada, la partie 13? Elle figure à la page 421 du projet de loi C-10. Pourriez-vous nous donner les mêmes explications générales?

Mme Downie : Je vais vous présenter les collègues qui se sont joints à moi. Il s'agit de Richard Saillant, directeur de la politique d'investissement, Groupe de planification des politiques, Direction générale des politiques-cadres du marché, Industrie Canada. Il y a également Eric Dagenais, directeur général, Direction générale de l'examen des investissements et de la planification stratégique, Industrie Canada.

Je vais tâcher d'être brève et de vous indiquer les éléments saillants des modifications proposées dans la partie 13 de la loi d'exécution du budget. Là encore, les changements donnent suite aux recommandations du Groupe d'étude de la politique en matière de concurrence. Ils abaissent les obstacles à l'investissement étranger en focalisant mieux les examens des avantages nets actuellement menés par Eric et son personnel. Ces examens ne porteraient plus que sur les grosses transactions, au moyen d'un relèvement du seuil.

Ils améliorent la transparence et l'administration de la loi en permettant au ministre de l'Industrie de publier les décisions rendues dans le cadre du processus d'examen de l'avantage net et autorisent le gouvernement à effectuer des examens relatifs à la sécurité nationale, c'est-à-dire à déterminer si des transactions ou transactions potentielles sont préjudiciables à la sécurité nationale, ce qui nous aligne sur la plupart des autres pays industrialisés.

Vu les contraintes de temps, je me limite à cet aperçu général et me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Votre survol était si rapide que je n'ai pas de sénateur désireux de poser des questions, hormis le sénateur Di Nino.

Le sénateur Di Nino : Le seuil d'examen dans le cas d'investisseurs OMC augmentera chaque année au même rythme que le produit intérieur brut nominal. Je pense que vous prévoyez une formule de calcul. Quelle est cette formule? Sera-t-elle établie par règlement ou bien en existe-t-il déjà une aujourd'hui?

Mme Downie : Il existe actuellement une formule qui majore le seuil selon le PIB hors inflation.

Le sénateur Di Nino : Existe-t-il une formule déjà ou bien va-t-elle être prescrite par règlement? Cela fait une différence. Si la formule existe, ils peuvent nous dire en quoi elle consiste.

Ms. Downie: There is an existing formula, which we can explain shortly. Just so I am clear, these proposals also propose to increase the threshold for review for net benefit, in a phased-in way over four years.

Senator Di Nino: That is a different formula.

Ms. Downie: Yes.

Senator Di Nino: Give us both so that we can understand.

Eric Dagenais, Director General, Investment Review and Strategic Planning Branch, Industry Canada: The first one is not actually a formula; it is just a set increase over the next four years. After that, there will be a formula.

There is a formula in the act right now that we use to increase the threshold on an annual basis. That is the current nominal GDP at market prices divided by the previous year's nominal GDP at market prices. It is as straightforward as that; it is based on Statistics Canada GDP and we take last year's versus this year's.

Senator Di Nino: We have heard that some people have not been happy with the consultation process. Have you had business communities' opinion on this change?

Ms. Downie: I will give you the same answer as on the merger review provisions of the Competition Act, that the consultations were extensive, that they were conducted by the Competition Policy Review Panel. They invited submissions, held round table discussions with specialists, and held individual sessions with stakeholders including the business community. These proposals respond to the issues raised in that context during those consultations.

Senator Di Nino: They emanate from the panel's review.

Ms. Downie: That is right.

Senator Di Nino: What is the general practice in WTO countries? Is this proposed process similar to other thresholds in the world and in reasonable balance with others or are we far out in one sense or the other?

Richard Saillant, Director, Marketplace Policy Planning Group, International Investment Policy and Branch Planning Directorate, Industry Canada: This is a good question because Canada is one of the few countries that has a formal law to review transactions on primarily economic considerations. Australia and New Zealand also have such laws in place. Generally speaking, most other countries rely on reviews on the basis of national security. The Investment Canada Act currently reviews investments based on considerations that are economic in nature. Some of the amendments that have been put forward would provide authorization for the government to review transactions on a national security basis, should it identify potential threats.

Mme Downie: Il existe une formule, que nous pouvons expliquer brièvement. Pour que les choses soient claires, ces changements proposent également d'accroître le seuil d'examen de l'avantage net graduellement au cours des quatre prochaines années.

Le sénateur Di Nino : C'est une formule différente.

Mme Downie : Oui.

Le sénateur Di Nino : Donnez-nous les deux, afin que nous puissions comprendre.

Eric Dagenais, directeur général, Direction générale de l'examen des investissements et de la planification stratégique, Industrie Canada : La première n'est pas vraiment une formule; c'est plutôt un calendrier de majoration fixe au cours des quatre prochaines années. Ensuite, il y aura une formule.

Il existe actuellement dans la loi une formule que nous utilisons pour majorer chaque année le seuil. C'est le PIB nominal actuel aux prix du marché divisé par le PIB nominal aux prix du marché de l'année précédente. C'est aussi simple que cela; c'est fondé sur le chiffre de PIB de Statistique Canada et nous prenons celui de l'année précédente et celui de l'année courante.

Le sénateur Di Nino : D'aucuns ne sont pas satisfaits du mécanisme de consultation. Avez-vous sollicité l'opinion des milieux d'affaires sur ce changement?

Mme Downie : Je vais vous donner la même réponse que sur les dispositions d'examen des fusions de la Loi sur la concurrence, à savoir que les consultations ont été poussées, qu'elles ont été menées par le Groupe d'étude de la politique en matière de concurrence. Il a sollicité des observations, organisé des tables rondes avec des spécialistes, ainsi que des rencontres individuelles avec des parties prenantes, dont des gens d'affaires. Ces propositions donnent suite aux avis exprimés lors de ces consultations.

Le sénateur Di Nino : Elles émanent du groupe d'étude.

Mme Downie : C'est juste.

Le sénateur Di Nino : Quelle est la pratique générale dans les pays de l'OMC? Le seuil proposé est-il similaire à celui d'autres pays, ou bien nous écartons-nous nettement de la moyenne dans un sens ou dans l'autre?

Richard Saillant, directeur, Groupe de planification des politiques-cadres du marché, Direction de la politique d'investissement international et de la planification, Industrie Canada : C'est une bonne question car le Canada est l'un des rares pays possédant une loi formelle imposant un examen des transactions principalement sur la base de considérations économiques. L'Australie et la Nouvelle-Zélande possèdent également de telles lois. De manière générale, la plupart des autres pays se limitent à des examens sur la base de la sécurité nationale. La Loi sur Investissement Canada actuelle impose l'examen des investissements sur la base de considérations d'ordre économique. Certains des changements proposés autoriseraient le gouvernement à examiner les investissements sur la base de considérations de sécurité nationale, c'est-à-dire à identifier des menaces potentielles.

Senator Callbeck: I have a couple of brief questions. In your opening remarks, you said that the recommendations from the review panel included raising the threshold, publishing decisions and allowing the government to do a national security review. I wonder how each of those will help the economic situation today, given that they are included in this economic stimulus bill. Could you explain how each of those three things will help the economic situation today?

Ms. Downie: The Competition Policy Review Panel conducted consultations and spoke to representatives of foreign governments and it travelled overseas. It found that the existing thresholds in the Investment Canada Act send an unintended signal to potential investors about Canada's lack of openness to foreign investment. It recommended that the thresholds be raised to reflect Canada's openness to foreign investment. Obviously, the connection to our current economic times and to stimulus is the need for access to sources of foreign investment.

At the same time, the panel recommended that we bring ourselves into line with other jurisdictions with a national security tool, and that in the post-9/11 world, that is an important introduction. The other amendments I mentioned are governance-related to improve transparency and to send signals to investors about the basis on which the minister makes decisions.

Senator Callbeck: It does not have much to do with stimulating the economy today. We have been talking about the shovel-ready projects and infrastructure money, et cetera, and yet this is in the same bill. It seems strange that we are raising thresholds when the stock market is way down in every country of the world. Why would we do that now? What is the rush?

Ms. Downie: We are an open economy and we rely on foreign investment and trade with other jurisdictions to prosper and to thrive. The intent is to send a signal to the world to address this misperception that the Competition Policy Review Panel identified and ensure that we have access to foreign capital and that it is not deterred from entering Canada.

Senator Callbeck: I accept your answer but I still do not understand why there is a rush to do this now.

Senator Ringuette: My questions follow Senator Callbeck's question. I question the timing of this legislation. On the one hand, the market value of Canadian businesses is down on the stock market and on the other hand, you are proposing to raise the review threshold up to \$1 billion, without question, for foreign takeovers. It is a kind of double jeopardy. At a time when Canadian businesses are fragile on the stock market, the government is increasing its investment from \$312 million to \$1 billion — a 300 per cent or more increase. I do not understand why you would do this now.

Ms. Downie: As I explained before, foreign investment provides numerous benefits, including higher-paying jobs.

Le sénateur Callbeck : J'ai plusieurs courtes questions. Dans vos remarques liminaires, vous avez dit que le groupe d'étude a recommandé de majorer le seuil, de publier les décisions et d'autoriser le gouvernement à procéder à un examen du point de vue de la sécurité nationale. Je me demande en quoi chacune de ces mesures améliorerait la conjoncture économique aujourd'hui, voyant qu'elles sont englobées dans ce projet de loi de stimulation économique. Pourriez-vous nous expliquer en quoi chacune de ces trois mesures relancerait l'économie aujourd'hui?

Mme Downie : Le Groupe d'étude sur la politique en matière de concurrence a mené des consultations et parlé à des représentants de gouvernements étrangers et s'est rendu outre-mer. Il a conclu que les seuils actuels dans la Loi sur Investissement Canada donnent la perception aux investisseurs potentiels que le Canada n'est pas ouvert à l'investissement étranger. Il a recommandé de majorer les seuils de façon à signaler l'ouverture du Canada aux investissements étrangers. De toute évidence, le lien avec la conjoncture actuelle et la relance est notre besoin d'investissements étrangers.

Parallèlement, le groupe a recommandé de nous aligner sur d'autres pays disposant d'un outil de sécurité nationale, et c'est une considération importante dans le monde d'après le 11 septembre. Les autres changements que j'ai mentionnés sont d'ordre administratif et visent à accroître la transparence et à communiquer aux investisseurs le fondement des décisions rendues par le ministre.

Le sénateur Callbeck : Cela n'a pas grand-chose à voir avec la relance de l'économie aujourd'hui. On parle de projets prêts à démarrer et de crédits d'infrastructure, et cetera, et tout cela se retrouve dans le même projet de loi. Il paraît étrange que nous majorions les seuils alors que les bourses dans le monde entier s'effondrent. Pourquoi faire cela maintenant? Quelle est l'urgence?

Mme Downie : Nous sommes une économie ouverte et nous dépendons de l'investissement étranger et du commerce avec d'autres pays pour prospérer. Le but est d'envoyer un signal au monde pour rectifier cette perception fautive que le Groupe d'étude sur la politique en matière de concurrence a constatée et assurer notre accès aux capitaux étrangers et ne plus dissuader ces placements.

Le sénateur Callbeck : J'accepte votre réponse, mais je ne comprends toujours pas l'urgence de faire cela maintenant.

Le sénateur Ringuette : Mes questions portent sur le même sujet que celles du sénateur Callbeck. Je mets en doute l'opportunité de ces mesures. D'une part, la valeur boursière des entreprises canadiennes est en chute et, d'autre part, vous proposez d'augmenter, sans examen, des prises de contrôle étrangères jusqu'à hauteur de 1 milliard de dollars. Cela devient un double péril. À l'heure où les sociétés canadiennes sont fragiles sur le marché boursier, le gouvernement porte le seuil d'examen de 212 millions à 1 milliard de dollars — une hausse de 300 p. 100 plus. Je ne comprends pas pourquoi vous faites cela maintenant.

Mme Downie : Comme je l'ai déjà expliqué, l'investissement étranger apporte maints avantages, notamment des emplois bien rémunérés.

Senator Ringuette: I heard you say that but foreign investment of \$1 billion for one business is one issue. Foreign investment of \$1 billion for 200-400 Canadian businesses is a completely different issue. We are talking about one Canadian business entity with an investment of \$1 billion. We are not talking about 500 businesses. What you are saying and what this bill intends are two different views of foreign investment.

At this time, our publicly traded Canadian businesses are at their most vulnerable in a decade and a half, and increasingly so in the coming year. Yet, we are increasing the potential of foreign takeovers by going from \$312 million to \$1 billion. It is triple jeopardy if you include the devaluation of the Canadian dollar.

I question the end result of this agenda for Canadians. This is not a political issue but an honest concern that such a proposal is in this bill. I clearly understood your arguments and they would be good ones if we were looking at company X from Germany, for example, coming to invest \$1 billion in 500 Canadian companies. However, they are not good arguments when we are talking about a German company investing \$1 billion in one Canadian company. It does not make sense to me at a time when we need to be supportive. From my perspective, this is not supporting our Canadian businesses. It is opening the door for others to take advantage of us.

Maybe you do not understand or do not agree with my perspective on this. I welcome your comments.

Ms. Downie: Thank you. I think these amendments are proposed on a different premise, which is that foreign investment benefits Canadians and Canadian firms need access to Canadian capital.

Senator Ringuette: To Canadian capital?

Ms. Downie: To foreign capital. I misspoke.

The government recognizes the importance of moving carefully in the current economic climate. The proposal in the bill is to move forward progressively, to phase in the increase over a five-year period to \$1 billion.

Senator Ringuette: I still have grave reservations.

The Chair: As a point of clarification, on page 426, clause 448(3) of this act amends sub-sections 14(4) and 14(5) of the Investment Canada Act. What is the WTO investor exempted from?

Mr. Saillant: To clarify this, investments from WTO investors are currently reviewable under the act. Subsequent to the negotiation of NAFTA in the early 1990s, the threshold for those investors is higher. The amendments to section 14 essentially are the shift to enterprise value. For WTO investors, we will be shifting from the general review threshold of \$312 million to \$1 billion, progressively over a four-year period reaching that level at the beginning of year five. For the few

Le sénateur Ringuette : Je vous ai entendu dire qu'un investissement étranger de 1 milliard de dollars dans une entreprise est une chose, mais qu'un investissement étranger de 1 milliard de dollars dans 200 à 400 entreprises canadiennes est un sujet entièrement différent. Nous parlons ici d'une entité commerciale canadienne faisant l'objet d'un investissement de 1 milliard de dollars. Nous ne parlons pas ici de 500 entreprises. Ce que vous dites et ce que vise ce projet de loi sont deux visions différentes de l'investissement étranger.

À l'heure actuelle, nos sociétés canadiennes cotées en bourse sont à leur plus vulnérable depuis 15 ans et le deviendront encore plus dans l'année qui vient. Or, vous augmentez le risque de prises de contrôle étrangères en passant de 312 millions à 1 milliard de dollars. C'est un périple triple si l'on ajoute la dévaluation du dollar canadien.

Je m'inquiète du résultat final de ces mesures pour les Canadiens. La présence de cette proposition dans ce projet de loi n'est pas un enjeu politique mais une source véritable d'inquiétude. J'ai bien compris vos arguments et ils seraient valables si l'on parlait d'une société X allemande, par exemple, venant investir 1 milliard de dollars dans 500 entreprises canadiennes. Cependant, ce ne sont pas des arguments valables si nous parlons d'une société allemande investissant 1 milliard de dollars dans une seule société canadienne. Cela n'a pas de sens à mes yeux, à l'heure où nous devrions soutenir nos entreprises canadiennes, ce que ne fait pas ce projet de loi. Il ouvre la porte à d'autres pour qu'ils viennent nous exploiter.

Peut-être ne comprenez-vous pas mon point de vue à ce sujet, ou bien le rejetez-vous. J'aimerais avoir vos réactions.

Mme Downie : Merci. Je pense que ces changements reposent sur une prémisse différente, à savoir que l'investissement étranger profite aux Canadiens et que les entreprises canadiennes ont besoin d'accéder à des capitaux canadiens.

Le sénateur Ringuette : À des capitaux canadiens?

Mme Downie : À des capitaux étrangers. C'est un lapsus.

Le gouvernement reconnaît qu'il faut avancer prudemment dans le climat économique actuel. La proposition dans le projet de loi est une majoration graduelle du seuil à 1 milliard de dollars sur une période de cinq ans.

Le sénateur Ringuette : Je nourris néanmoins de graves réserves.

Le président : À titre de précision, à la page 426, le paragraphe 448(3) de ce projet de loi modifie les paragraphes 14(4) et 14(5) de la Loi sur Investissement Canada. De quoi est-ce que l'investisseur OMC est exempté?

M. Saillant : Pour vous éclairer, tous les investissements effectués par les investisseurs OMC sont actuellement assujettis à un examen en vertu de la loi. Suite à l'adoption de l'ALENA au début des années 1990, le seuil pour ces investisseurs est plus élevé. Les changements à l'article 14 représentent en substance le passage à la valeur d'entreprise. Pour les investisseurs OMC, nous allons passer du seuil général d'examen de 312 millions à 1 milliard de dollars, graduellement sur une période de quatre

non-WTO investors, we are preserving the existing regime. That also applies for investments in cultural businesses, recognizing the particularities of the cultural business world. Takeovers in that area will still be reviewable at \$5 million.

The Chair: The cultural business exemption appears in sub-section 14(5) of the Investment Canada Act?

Mr. Saillant: Yes.

The Chair: I see that on page 426.

Mr. Saillant: That is right. Essentially, that whole provision provides for the increase in the threshold for WTO investors. For non-WTO investors and cultural businesses, the existing threshold will remain at \$5 million for direct acquisitions.

The Chair: What does proposed subsection 14(4) mean, “... is not reviewable under section 14 if it is made by ... a WTO investor”?

Mr. Saillant: That is to clarify an obligation taken under trade agreements that indirect transactions — when a foreign firm is acquired that happens to carry a Canadian business into Canada — would not be reviewed if they came from WTO investors. This is a technical amendment that confirms this practice, which has been ongoing since the negotiation of these agreements.

The Chair: However, it is a double negative if there is a cultural business involved in effect?

Mr. Saillant: Yes. The cultural business has a special regime that continues to apply.

The Chair: That is helpful for senators.

[Translation]

Senator Chaput: I would like to ask about foreign investment in our businesses and more specifically about thresholds. Some are being raised, others remain unchanged and still others are being abolished. I presume that the intention behind these increases or decreases is to protect our country and also its economy.

My question is this: based on what considerations do you recommend to increase, leave unchanged or abolish these threshold? What is the underlying rationale?

Mr. Saillant: I will try to put into context the various existing thresholds and what we do with them. Presently, under the Act, four sectors are identified as having lower thresholds than the so-called standard threshold, which is presently set at \$312 million. The specified sectors are culture, transport, financial services and uranium production. These have a threshold of \$5 million for direct takeovers.

Now, we propose a first change, which would eliminate the lower thresholds for three of those industries, excepting the cultural sector. The reason behind this is that we agree with

ans, parvenant à ce niveau la cinquième année. Pour les quelques investisseurs hors-OMC, nous maintenons le régime existant. Cela s'applique également aux investissements dans les entreprises culturelles, reconnaissant les particularités du monde culturel. Les prises de contrôle dans ce domaine resteront examinables à partir de 5 millions de dollars.

Le président : L'exemption des entreprises culturelles figure au paragraphe 14(5) de la Loi sur Investissement Canada?

M. Saillant : Oui.

Le président : Je vois cela à la page 426.

M. Saillant : C'est juste. En substance, toute cette disposition établit la majoration du seuil pour les investisseurs OMC. Pour les investisseurs hors-OMC et les entreprises culturelles, le seuil restera au niveau actuel de 5 millions de dollars pour les acquisitions directes.

Le président : Que signifie le projet de paragraphe 14(4) : « ... l'investissement... qui est effectué... par un investisseur OMC... n'est pas sujet à un examen prévu à l'article 14 »?

M. Saillant : C'est pour préciser une obligation assumée en vertu des accords commerciaux lorsque l'OMC a convenu que les transactions indirectes — lorsqu'une société étrangère est acquise qui se trouve avoir sous son contrôle une entreprise canadienne au Canada — ne seront pas examinés si elles sont le fait d'investisseurs OMC. C'est un changement technique qui confirme cette pratique, qui a cours depuis la négociation de ces accords.

Le président : Cependant, c'est une double négation s'il s'agit d'une entreprise culturelle?

M. Saillant : Oui. L'entreprise culturelle fait l'objet d'un régime spécial qui continue de s'appliquer.

Le président : Cette clarification est utile aux sénateurs.

[Français]

Le sénateur Chaput : J'aimerais parler des investissements étrangers dans nos entreprises et plus précisément des seuils. Certains sont relevés, d'autres demeurent inchangés et d'autres encore qui sont abolis. L'intention de faire l'analyse de ces seuils dans le but de les relever ou de les abaisser, je présume que c'est pour protéger notre pays et aussi son économie.

Ma question est la suivante : sur quels facteurs vous basez-vous pour arriver à recommander que des seuils soient relevés, inchangés ou abolis? Quelle logique sous-tend cette façon de faire?

M. Saillant : Je vais essayer de mettre en contexte les différents seuils existants et ce qu'on fait avec. Présentement, en vertu de la loi, quatre secteurs sont identifiés comme ayant des seuils inférieurs au seuil standard, comme on l'appelle, qui est présentement à 312 millions de dollars. Ces secteurs identifiés portent sur les secteurs de la culture, des transports, des services financiers et de la production de l'uranium. Ces seuils sont à cinq millions de dollars pour les acquisitions directes.

Maintenant, on propose une première modification, qui est d'éliminer les seuils inférieurs pour trois de ces secteurs, sauf pour le secteur culturel. La raison derrière tout cela est qu'on est

the panel's finding that there already exists a set of regulatory tools that are specific to each industry and that allow to properly meet the challenges faced by each of those industries. For example, there already exists a very clear process that regulates the uranium industry as a whole. So we propose to eliminate the special treatment of those sectors.

The second change has to do with the general threshold, in other words the threshold for all transactions that are not specifically identified. It would be increased from \$312 million to \$1 billion over four years. So in a nutshell, these are the changes to the various thresholds.

Just in closing, there will be no threshold in terms of national security. Any transaction will be reviewable for potential threats that might be identified.

Senator Chaput: Did you abolish the threshold for banks and financial institutions?

Mr. Saillant: We did not abolish the threshold, but we increased it to the standard level. I should note that there is already a review process of bank mergers and that at the present time all financial institutions coming under the Bank Act are not reviewed under the Investment Canada Act.

[English]

Senator Mitchell: Could you give us insight into what would be defined as national security? Is it strictly something that has a military defence connotation or could it relate to security of food, finance or Canadian ownership of our oil industry, for example?

Ms. Downie: I will let Mr. Saillant expand on my answer, but I will say that WTO agreements apply to how national security reviews will be done or potentially done. They must be consistent with those obligations. They define a preset series of national security-related issues. They relate mainly to the military and security-related factors that you outlined.

Mr. Saillant: I will complement that answer by saying that there is an agreement amongst countries that national security issues have evolved since September 11 and they are constantly evolving. Therefore, there has been a tendency to accept that concerns are self-judging.

Countries have been reluctant to challenge each other on their definitions of national security because they accept, first of all, that national security is a prime concern but is also something that is evolving. Therefore, there is no explicit definition of the term "national security" in the act, but there is clearly intent to comply and to be consistent with our trade obligations.

Senator Mitchell: Therefore it is up to us. Do we have some sort of a matrix to define what we would consider or is it kind of "judge as you go"?

d'accord avec la conclusion du panel qui indique qu'il existe déjà une panoplie d'outils réglementaires spécifiques à chaque industrie pour proprement faire face aux défis rencontrés par chacune de ces industries. Par exemple, dans le cas de l'uranium, il existe déjà un processus très clair qui régit l'ensemble du secteur de l'uranium. On propose d'éliminer l'identification de ces secteurs et on les traite comme les autres.

La deuxième modification a trait au seuil général, donc le seuil pour toutes les transactions qui ne sont pas identifiées par ces investisseurs. On va l'augmenter de 312 millions à un milliard sur une période de quatre ans. C'est un peu cela les changements des différents seuils.

En terminant, en ce qui concerne la Sécurité nationale il n'existera pas de seuil. Toute transaction pourra être examinée en fonction des menaces potentielles identifiées.

Le sénateur Chaput : Dans le cas des banques ou d'une institution financière, vous avez aboli le seuil?

M. Saillant : On n'a pas aboli le seuil, mais on l'a remonté au seuil général. Il faut noter qu'il y a déjà un processus d'examen des fusions bancaires et qu'en vertu de la loi, présentement, toutes les institutions financières couvertes par la Loi sur les banques ne sont pas examinées en fonction de la Loi sur investissement Canada.

[Traduction]

Le sénateur Mitchell : Pourriez-vous nous donner la définition de «sécurité nationale»? Est-ce strictement une connotation de défense militaire ou bien cela pourrait-il englober la sécurité alimentaire, financière ou la propriété canadienne de notre industrie pétrolière, par exemple?

Mme Downie : Je vais demander à M. Saillant de compléter ma réponse, mais je dirais que les accords de l'OMC s'appliquent à la façon dont les examens relatifs à la sécurité nationale doivent être effectués. Ils doivent être conformes à ces obligations. Ils définissent une série d'enjeux de sécurité nationale. Cela concerne principalement les facteurs militaires et ceux liés à la sécurité que vous avez esquissés.

M. Saillant : Je vais compléter cette réponse en disant qu'un consensus est apparu entre les pays pour dire que les enjeux de sécurité nationale ont évolué depuis le 11 septembre et continuent d'évoluer. Par conséquent, la tendance est d'admettre l'auto-jugement dans ce domaine.

Les pays sont réticents à contester leurs définitions respectives de la sécurité nationale parce qu'ils admettent, tout d'abord, que la sécurité nationale est une préoccupation majeure mais aussi qu'elle est un concept en évolution. Par conséquent, il n'y a pas de définition explicite du terme « sécurité nationale » dans la loi, mais notre intention est clairement de nous conformer à nos obligations commerciales.

Le sénateur Mitchell : Cela dépend donc de nous. Avons-nous une sorte de matrice déterminant ce que nous allons prendre en considération, ou bien est-ce plutôt une sorte de « jugement au gré du temps »?

Mr. Saillant: There has obviously been a lot of work done in the past in looking at the various issues that might arise. However, the policy decision which was made was that, because national security is evolving and constantly changing, we need the flexibility to be able to identify threats as they arise.

Very few countries have employed an explicit definition of national security. For instance, in the United States they provide examples but, in the end, the illustrative lists being provided covers a very broad swath of the American economy.

This is a decision that had to be made in terms of whether we define the term. Finally, the decision was to keep it as it is right now.

Senator Mitchell: Is there any kind of limit considered in this process as to how much of our oil industry should be Canadian owned versus foreign owned? What if the last purchase was to take 100 per cent of it out of Canadian hands, would there be some limit to that?

Ms. Downie: Are you asking if we took it into account?

Senator Mitchell: Did you, in this process, take into account ownership of certain industries?

Ms. Downie: I cannot speculate on how that would apply to the oil and gas industry. I do not know if Mr. Dagenais has anything to add in terms of how that works now.

Mr. Dagenais: There is no consideration under the net benefit of the percentage of an industry that is already being acquired. There are six factors in the act and we stick to those.

Senator Mitchell: There is no problem with the North American Free Trade Agreement. Has all of that been thought through?

Ms. Downie: Yes.

Senator Mitchell: You mentioned this formula of GDP to GEP that increases the threshold every year.

Mr. Dagenais: Yes.

Senator Mitchell: What if you have a decrease in GDP? Does it slow down?

Mr. Dagenais: Yes.

Senator Spivak: I am not a member of this committee. I have a very short question. Is there anything in this legislation that could affect or impact provincial restrictions on foreign purchase of land?

Mr. Saillant: I am not aware of anything specific that relates to that. Obviously, if the company owning the land is a Canadian firm and meets the threshold with regards to the net benefit review process, one could presume that it would be a reviewable company.

M. Saillant : Beaucoup de travaux se sont évidemment penchés, dans le passé, sur les divers enjeux qui pourraient surgir. Cependant, la décision de principe a été prise que, vu que la sécurité nationale évolue constamment, nous avons besoin de flexibilité pour identifier les menaces au fur et à mesure qu'elles surgissent.

Très peu de pays se sont donné une définition explicite de la sécurité nationale. Ainsi, les États-Unis donnent des exemples mais, en fin de compte les listes illustratives fournies couvrent un très large pan de l'économie américaine.

Nous avons dû décider si nous allions définir ou non le terme. La décision finale a été de laisser les choses en l'état.

Le sénateur Mitchell : Est-ce que dans ce mécanisme il existe une certaine limite quant à la portion de notre industrie pétrolière qui devrait être en mains canadiennes plutôt que sous propriété étrangère? Si le dernier rachat revenait à placer 100 p. 100 en mains étrangères, une certaine limite interviendrait-elle?

Mme Downie : Demandez-vous si nous prendrions cela en compte?

Le sénateur Mitchell : Est-ce que, dans ce processus, vous prenez en compte la propriété de certaines industries?

Mme Downie : Je ne puis spéculer sur la façon dont cela s'appliquerait à l'industrie pétrolière et gazière. Je ne sais pas si M. Dagenais a quelque chose à ajouter sur le fonctionnement actuel.

M. Dagenais : Pour la détermination de l'avantage net, on ne prend pas en compte le pourcentage d'un secteur déjà en mains étrangères. La loi énonce six facteurs et nous nous en tenons à cela.

Le sénateur Mitchell : Il n'y a pas de problème du point de vue de l'Accord de libre-échange nord-américain. Tout cela a-t-il été pris en considération?

Mme Downie : Oui.

Le sénateur Mitchell : Vous avez mentionné cette formule de l'accroissement du PIB qui détermine le seuil chaque année.

M. Dagenais : Oui.

Le sénateur Mitchell : Et s'il y avait une diminution du PIB? Le seuil baisserait-il?

M. Dagenais : Oui.

Le sénateur Spivak : Je ne suis pas membre de ce comité. J'ai une très courte question. Y a-t-il quelque chose dans cette loi qui pourrait se répercuter sur les restrictions provinciales à l'achat de biens fonciers par des étrangers?

M. Saillant : Je ne vois rien de particulier qui se rapporte à cela. Évidemment, si la société propriétaire du bien foncier est canadienne et si elle dépasse les seuils déclenchant l'examen de l'avantage net, on peut présumer que la transaction serait examinable.

The purpose of the act is to review transactions that are acquisitions of control of Canadian companies. That is the first point that we could make.

The second point is that national security is not defined under the act but, if there is a concern that would arise as a result of that, it could be considered.

Senator Spivak: For example, a country like Saudi Arabia, which will no longer raise wheat, and is looking to purchase land in various countries, and Canadian land prices are not high. I wonder if the provincial restrictions would still apply. Also, I wonder whether this might not be a question of food security because they are looking for land for their purposes.

Mr. Dagenais: Thank you for the question. If I understand, you are asking whether the change to the Investment Canada Act will have an impact on existing legislation at the provincial level. No, the provincial governments who have put in place restrictions on purchasing land are not affected by this. In terms of the Investment Canada Act, we would review a proposed investment. If it involved land, we would recommend to the minister to make a determination on net benefit.

That does not change or does not override any provincial legislation that could be in place.

The Chair: Honourable senators, we should thank Colette Downie and her team of Richard Saillant and Eric Dagenais for helping us through two important part of this legislation. As a result, we are left with a much better understanding and will be better able to deal with the Canadian Bar Association and others who have written to us with their concerns.

We thank you very much for being with us. I am sure you will be following our deliberations with interest. You will hear what the other side has to say about this in due course.

Ms. Downie: I certainly will. Thank you, senator.

The Chair: Thank you very much. I will let you take your leave.

Honourable senators, we have had a lady sitting and waiting to deal with things. I recognize the time but the two parts that we have left are Parts 13 and 14. We have with us Ms. Brigita Gravitis-Beck, Director General, Air Policy, with Transport Canada. Hopefully, she can help us with Parts 13 and 14. They take up only two pages of this bill. They are not major portions of the bill.

If you agree, we will deal with these two parts and then break for 15 minutes to have a short recess and determine where we go from there. We did have intentions of proceeding with Mr. David Osbaldeston with respect to navigable water protection. Whether we proceed with a hearing at seven o'clock will be a decision we make collectively, since the team has been here throughout the day.

At this stage, Brigita Gravitis-Beck, why do you not just deal with Part 14 first and tell us why that is appearing here in Bill C-10 and how it impacts on the stimulus package.

Le but de la loi est d'examiner les transactions consistant en la prise de contrôle de sociétés canadiennes. Voilà la première chose à faire ressortir.

La deuxième est que la sécurité nationale n'est pas définie dans la loi, mais s'il devait se poser un problème à ce niveau, cela pourrait être pris en compte.

Le sénateur Spivak : Supposons, par exemple, qu'un pays comme l'Arabie saoudite, qui ne peut plus cultiver de blé, cherche à acheter des terres dans divers pays, et les prix fonciers canadiens ne sont pas élevés. Je me demande si les restrictions provinciales continueraient de s'appliquer. En outre, je me demande si cela ne poserait pas une question de sécurité alimentaire, car ce pays cherche des terres pour sa propre consommation.

M. Dagenais : Merci de la question. Si j'ai bien suivi, vous demandez si la modification de la Loi sur Investissement Canada exercera une incidence sur la législation existante au niveau provincial. Non, les gouvernements provinciaux qui ont mis en place des restrictions à l'achat de terres ne sont pas touchés par cela. Du point de vue de la Loi sur Investissement Canada, nous examinerions un projet d'investissement. S'il met en jeu des terres, nous recommanderions au ministre de faire une détermination de l'avantage net.

Cela ne change pas ou ne prend pas le pas sur aucune loi provinciale existante.

Le président : Honorables sénateurs, nous devrions remercier Colette Downie, et ses collaborateurs, Richard Saillant et Eric Dagenais, de nous avoir aidés à comprendre des parties importantes de ce projet de loi. Nous sommes ainsi beaucoup mieux renseignés et mieux en mesure de dialoguer avec l'Association du Barreau canadien et d'autres qui nous ont écrit pour nous faire part de leurs préoccupations.

Nous vous remercions infiniment d'être venus. Je suis sûr que vous suivrez nos délibérations avec intérêt. Vous entendrez le moment venu ce que l'autre partie a à dire à ce sujet.

Mme Downie : Certainement. Merci, sénateur.

Le président : Merci beaucoup. Je vais vous laisser partir.

Honorables sénateurs, une dame attend que nous fassions appel à elle. Je sais qu'il se fait tard, mais il me reste deux parties, les parties 13 et 14. Nous avons avec nous Mme Brigita Gravitis-Beck, directrice générale, Politique aérienne, Transports Canada. Elle pourra, je l'espère, nous aider avec les parties 13 et 14. Elles n'occupent que deux pages de ce projet de loi. Ce ne sont pas des parties majeures du projet de loi.

Si vous êtes d'accord, nous allons nous pencher sur ces deux parties et faire ensuite une pause de 15 minutes et décider comment nous allons procéder ensuite. Nous avons l'intention de recevoir M. David Osbaldeston concernant la protection des eaux navigables. Nous allons décider collectivement si nous allons siéger à 19 heures, sachant que l'équipe a attendu toute la journée.

J'invite donc Brigita Gravitis-Beck à nous parler de la partie 14 en premier, et nous expliquer pourquoi elle figure dans le projet de loi C-10 et quel est son rôle dans les mesures de relance.

Brigita Gravitis-Beck, Director General, Air Policy, Transport Canada: Part 14 is intended to support the government objectives of sectoral competitiveness by reducing barriers to investment. Specifically, and with regards to the policy that underpins the legislative change that you are seeing here, the Government of Canada is proposing to increase the limit on foreign ownership of voting interest in Canadian carriers from the existing 25 per cent to a 49 per cent level, with that eligibility for the increase to be determined through air transport negotiations with foreign governments.

There would be no change proposed to the Canada Transportation Act with respect to Canadian control, so that is an important consideration. That is the policy intent.

The legislation would enable the government to recognize different categories of non-Canadians for the purposes of being allowed to own voting shares in Canadian carriers. Pursuant to this legislation, if it were to be passed, regulations would be drafted to retain the current 25 per cent ownership level for everyone as a base line and allowing for an increase to 49 per cent ownership level for investors from certain countries, as granted through air transport negotiations.

The Chair: Are we only dealing with air carriers?

Ms. Gravitis-Beck: That is Canadian air carriers, correct.

Senator Eggleton: You say it changes the ownership levels, obviously — 25 to 49 per cent — but it does not change the control factors. Is that what I heard?

Ms. Gravitis-Beck: That is correct. You retain the requirement for Canadian control.

Senator Eggleton: Which means the majority of shareholders would be Canadian.

Ms. Gravitis-Beck: That means Canadian control has to be determined by the Canada Transportation Agency as part of their licensing procedure.

Senator Eggleton: If the 49 per cent owner has appointments to the board, how does that impact upon your separate regulation with respect to Canadian control?

Ms. Gravitis-Beck: Nothing will change with respect to the approach taken now with determination of Canadian control. That is done by the Canada Transportation Agency on an ongoing basis with respect to attesting to the fact that carriers remain Canadian, as required under the legislation. They do not have particular criteria or parameters they use, so that they can retain flexibility for the creative kinds of arrangements that can occur in a market transaction. However, it would consider things like the participation on the board. There is no change proposed to that process as it exists today.

Brigita Gravitis-Beck, directrice générale, Politique aérienne, Transports Canada : La partie 14 contribue aux objectifs gouvernementaux de compétitivité sectorielle en réduisant les barrières à l'investissement. Plus précisément, pour ce qui est de la politique qui sous-tend la modification législative que vous voyez ici, le gouvernement du Canada propose d'accroître la limite de propriété étrangère d'actions assorties du droit de vote des transporteurs canadiens des 25 p. 100 actuels à 49 p. 100, l'admissibilité à cette majoration devant être déterminée par des négociations sur le transport aérien avec des gouvernements étrangers.

Cela ne modifierait pas la Loi sur les transports au Canada pour ce qui est du contrôle canadien, et c'est donc une considération importante. Voilà l'objectif de la politique.

La législation permettrait au gouvernement de distinguer entre différentes catégories de non-Canadiens aux fins de l'acquisition d'actions assorties du droit de vote de transporteurs canadiens. Si la loi est adoptée, un règlement sera promulgué qui aurait pour effet de maintenir le plafond de propriété actuelle de 25 p. 100 à l'égard de tout le monde comme point de base et d'autoriser le niveau de propriété à atteindre 49 p. 100 dans le cas d'investisseurs de certains pays, suite à des négociations sur le transport aérien.

Le président : Parlons-nous là uniquement de transporteurs aériens?

Mme Gravitis-Beck : C'est exact, de transporteurs aériens canadiens.

Le sénateur Eggleton : Vous dites que cela change les niveaux de propriété, manifestement — ils passent de 25 à 49 p. 100 — mais cela ne change pas les facteurs de contrôle. Ai-je bien entendu?

Mme Gravitis-Beck : C'est juste. Le contrôle canadien est conservé.

Le sénateur Eggleton : Ce qui signifie que la majorité des actionnaires seraient canadiens.

Mme Gravitis-Beck : Cela signifie que le contrôle canadien doit être déterminé par l'Office des transports du Canada dans le cadre de sa procédure d'octroi de permis.

Le sénateur Eggleton : Si le propriétaire à 49 p. 100 est présent au conseil d'administration, quelle incidence cela a-t-il sur votre réglementation distincte relative au contrôle canadien?

Mme Gravitis-Beck : Rien ne changera l'approche actuellement suivie en vue de la détermination du contrôle canadien. Cette dernière est régulièrement assurée par l'Office des transports du Canada puisqu'il doit attester que le transporteur reste canadien, comme l'exige la loi. L'office n'est pas astreint à des critères ou paramètres particuliers à cette fin, et il conserve donc la flexibilité d'autoriser le type d'arrangements créatifs qui peut avoir lieu dans une transaction commerciale. Cependant, il prendra en compte des aspects tels que la participation au conseil d'administration. Aucun changement n'est apporté à ce mécanisme.

Senator Eggleton: How do you see this affecting competition, airline routes, jobs, et cetera? How do you see the impact?

Ms. Gravitis-Beck: The intent is to create a greater opportunity for investment for Canadian carriers, to give them greater choice in terms of source of funds. It does not change any of the underlying policies with respect to where those carriers fly or what routes they take. Those continue to be determined separately and distinctly as part of their decision-making with respect to the marketplace.

Senator Eggleton: Is there something similar in the United States? How do they regulate the ownership issue?

Ms. Gravitis-Beck: All countries have provisions that determine national designation, what constitutes a national carrier. The United States currently sets the allowable foreign ownership level at 25 per cent. That would require a change by Congress to be increased. It is an element that has had a lot of attention in the context of their ongoing negotiations with various countries internationally.

Senator Eggleton: They are at 25 per cent; we are going to 49 per cent. Why do they feel they should stay at 25 per cent?

Ms. Gravitis-Beck: You would have to ask the United States that.

Senator Eggleton: What I am getting at is if someone has a 49 per cent share, they will effectively have control. You say Canadian control will be maintained; I am not sure how that, in a practical sense, will occur. I am wondering what advantage there is for us to allow it to go to 49 per cent. What advantage is it to Canadians in terms of jobs or routes? Will they add to the routes in the country? What will be the advantage to Canadians?

Ms. Gravitis-Beck: Any time that we increase the flexibility and scope that is available to our industry — in this case, Canadian carriers — to access more funding in a more flexible way, we are creating opportunities to support that business. With respect to the 49 per cent — sorry, I think I have lost my train of thought here — but that is what I would say.

The Chair: I suppose what you are getting at is how widely held the 49 per cent is, and how widely held the 51 per cent is. If the 51 per cent is very widely held across the market and one entity owns the 49 per cent, then as Senator Eggleton points out, it effectively has control.

Ms. Gravitis-Beck: Those considerations would be taken into account by the Canada Transportation Agency, as they are at the present time, in terms of assessing control.

The point I was going to make is that even today where we have our 25 per cent constraint on voting shares, carriers have found creative approaches to continue to attract investment while respecting that 25 per cent constraint. They use something called a “variable voting share structure.” This requires them to manage closely at any time that they have shareholder meetings or they are making decisions so that they continue to respect that

Le sénateur Eggleton : Quelles répercussions voyez-vous sur la concurrence, les liaisons aériennes, l'emploi, et cetera? Quel impact voyez-vous?

Mme Gravitis-Beck : L'intention est d'ouvrir les possibilités d'investissement dans les transporteurs canadiens, pour donner à ceux-ci un plus grand choix de source de financement. Cela ne change rien aux politiques sous-jacentes pour ce qui est des destinations desservies par ces transporteurs ou des liaisons qu'ils assurent. Cela continuera d'être déterminé séparément dans le cadre de leur prise de décisions commerciales.

Le sénateur Eggleton : Existe-t-il quelque chose de similaire aux États-Unis? Comment les Américains réglementent-ils la propriété?

Mme Gravitis-Beck : Tous les pays ont des dispositions déterminant la désignation nationale, c'est-à-dire définissant ce qu'est un transporteur national. Les États-Unis limitent actuellement la propriété étrangère autorisée à 25 p. 100. Pour augmenter ce chiffre, il faudrait une décision du Congrès. C'est un élément qui a beaucoup retenu l'attention dans le contexte des négociations menées par les États-Unis avec divers pays.

Le sénateur Eggleton : Ils sont à 25 p. 100; nous allons passer à 49 p. 100. Pourquoi pensent-ils devoir rester à 25 p. 100?

Mme Gravitis-Beck : Il faudrait poser la question aux États-Unis.

Le sénateur Eggleton : J'entends par-là que si quelqu'un détient 49 p. 100 des actions, cette personne exercera le contrôle effectif. Vous dites que le contrôle canadien sera maintenu; je ne suis pas sûr qu'il en soit bien ainsi sur le plan pratique. Je me demande quel avantage il y a pour nous à passer à 49 p. 100. Quel est l'avantage pour les Canadiens sur le plan des emplois ou des liaisons? Cela va-t-il nous ouvrir de nouvelles liaisons? Quel sera l'avantage pour les Canadiens?

Mme Gravitis-Beck : Chaque fois que nous donnons à notre industrie — en l'occurrence, aux transporteurs canadiens — plus de souplesse et d'accès à des sources de financement, nous créons des opportunités pour ces entreprises. En ce qui concerne les 49 p. 100 — désolé, j'ai perdu le fil de ma pensée...

Le président : Je suppose que la question est de savoir quelle est la dispersion des 49 p. 100 et quelle est la dispersion des 51 p. 100. Si les 51 p. 100 sont dispersés entre un très grand nombre d'actionnaires et qu'une seule entité possède les 49 p. 100, alors comme le sénateur Eggleton l'a fait remarquer, cette dernière exerce le contrôle effectif.

Mme Gravitis-Beck : Ces considérations seront prises en compte par l'Office des transports du Canada, comme à l'heure actuelle, aux fins de la détermination du contrôle.

J'allais faire ressortir que même aujourd'hui, où nous avons une limite de 25 p. 100 sur les actions à droit de vote, les transporteurs ont trouvé des moyens créatifs pour continuer d'attirer des investissements, tout en respectant ce plafond de 25 p. 100. Ils utilisent une technique appelée « structure variable d'actions avec droit de vote ». Cela leur impose de gérer de très près chaque fois qu'ils tiennent une assemblée d'actionnaires ou

Canadian control and the 25 per cent voting element every time decisions get taken. Our large carriers are managing that process but it is a constraint. Opening the opportunity to go up to 49 per cent of voting interest, while retaining control, was felt to be a more accommodating approach.

The challenge of ensuring that Canadian control is maintained will rest with the Canada Transportation Agency. They have indicated that they are capable of continuing to exercise that due diligence.

Senator Eggleton: What kind of criteria would they use in exercising due diligence to ensure that? Canadian control, I guess, would mean Canadian interest too, so what kind of criteria would they use to exercise this? If a single owner has 49 per cent, what kind of tests, what kind of criteria will you use to ensure Canadian control?

Ms. Gravitis-Beck: Again, the Canada Transportation Agency takes a very flexible approach; it is not a rigid approach. It looks at every situation on its own merits, based on the circumstances of that particular situation or context.

Senator Eggleton: It does not use criteria of some sort?

Ms. Gravitis-Beck: It would take into account the predominance of a single investor in terms of control or in terms of say. It would take into account the degree of influence on decision making, participation on the board, covenants, et cetera, that may get built into the financing, which may create obligations with respect to that particular investor. There is a very broad range of considerations that would go into their determination of whether that, in the end, constitutes control or not.

Senator Eggleton: What about service to Canadians and job opportunities for Canadians? Does that get considered as part of it as well? The 49 per cent owner could be another airline in the States, which would say we will do the servicing out of Cincinnati.

Ms. Gravitis-Beck: Again, to the extent that control remains in Canada, that would not be a concern. The question is whether control remains in Canadian hands, regardless of the level of ownership or voting interest.

Senator Eggleton: Does "control" mean that the majority of the board must be Canadians?

Ms. Gravitis-Beck: One of the considerations that the Canada Transportation Agency would take into account is board participation and the degree of influence that those investors have on the board.

Senator Eggleton: Could it be independent board members; is that part of it as well? As opposed to ones that are nominated by the 49 per cent shareholders.

Ms. Gravitis-Beck: I think the Canada Transportation Agency does a rigorous assessment of how influence could be exerted.

prennent des décisions, de façon à continuer de respecter le contrôle canadien et le plafond de 25 p. 100 d'actions avec droit de vote chaque fois que des décisions sont prises. Nos grands transporteurs savent gérer ce processus mais c'est une contrainte. Nous avons jugé que c'était une approche plus flexible de permettre de passer à 49 p. 100 des intérêts avec droit de vote tout en conservant le contrôle canadien.

C'est à l'Office des transports du Canada qu'il reviendra de s'assurer que le contrôle canadien est maintenu. L'office a fait savoir qu'il est en mesure de continuer à exercer cette tâche avec la diligence voulue.

Le sénateur Eggleton : Quelle sorte de critères utilisera-t-il pour déterminer cela? Je suppose que le contrôle canadien recouvre également les intérêts canadiens, et j'aimerais savoir quels critères vont servir à l'exercice de cette diligence voulue? Si un seul propriétaire détient 49 p. 100, quelle sorte de critères, de considérations, va-t-on appliquer pour assurer le contrôle canadien?

Mme Gravitis-Beck : Encore une fois, l'Office des transports du Canada adopte une approche très flexible; ce n'est pas une approche rigide. Il considère chaque situation individuellement, en fonction des particularités de cette situation ou du contexte.

Le sénateur Eggleton : Il n'applique de critères d'aucune sorte?

Mme Gravitis-Beck : Il tiendra compte de la prédominance d'un investisseur particulier du point de vue du contrôle ou du pouvoir. Il tiendra compte du degré d'influence sur la prise de décision, la participation au conseil d'administration, les conventions et ainsi de suite qui peuvent être intégrées au financement et qui peuvent imposer des obligations à cet investisseur particulier. La détermination quant au contrôle sera fondée sur un large éventail de considérations.

Le sénateur Eggleton : Qu'en est-il du service au Canadiens et des possibilités d'emploi des Canadiens? Est-ce que cela est pris en compte également? Le propriétaire à 49 p. 100 peut être une autre compagnie américaine qui pourra décider d'effectuer la maintenance à Cincinnati.

Mme Gravitis-Beck : Encore une fois, dans la mesure où le contrôle demeure au Canada, ce ne sera pas un problème. La question est de savoir si le contrôle reste en mains canadiennes, quel que soit le niveau de propriété étrangère ou d'intérêt avec droit de vote.

Le sénateur Eggleton : Est-ce que le « contrôle » exige que la majorité des membres du conseil soient Canadiens?

Mme Gravitis-Beck : L'un des éléments que l'Office des transports du Canada prendra en considération est la participation au Conseil et le degré d'influence des divers actionnaires sur le conseil.

Le sénateur Eggleton : Pourrait-il y avoir des membres du conseil indépendants, par opposition à ceux désignés par les actionnaires à 49 p. 100?

Mme Gravitis-Beck : Je pense que l'Office des transports du Canada fait une évaluation rigoureuse de la manière dont l'influence peut être exercée.

Senator Di Nino: I think we should emphasize, and I would ask our witness to do so, that 49 per cent is the ceiling; it is a maximum. Obviously, it could be reached, but we are talking about a maximum as opposed to an absolute. Am I correct?

Ms. Gravitis-Beck: That is correct.

Senator Di Nino: The question of consultation comes up all the time. This was a recommendation of the Competition Policy Review Panel.

Ms. Gravitis-Beck: It was.

Senator Di Nino: They obviously had consulted with the industry and with other stakeholders?

Ms. Gravitis-Beck: I believe so.

Senator Di Nino: I read it, but I cannot remember; it was a long time ago.

Is Air Canada one of those that were consulted?

Ms. Gravitis-Beck: I cannot say for certain.

Senator De Bané: You are the director general of air policy. What I understand is peculiar to that industry is that you need the point of departure and a point of arrival, which are large urban centres. Do you agree with that?

Ms. Gravitis-Beck: Carriers fly between small points, small cities and communities, as much as they do between large centres.

Senator De Bané: The fact is that 80 per cent of Canadians live in 10 cities. At certain times during the winter, I can buy an air ticket from Ottawa, Montreal or Toronto to Florida, and return, for \$200-\$250. If I want to travel from Canada to a small community in the Maritimes, it costs me a bundle more. Is that of concern to the Director General, Air Policy.

Ms. Gravitis-Beck: Thank you, senator. If I may, the question goes outside the context of the bill's provisions before us. In an economically deregulated Canadian marketplace, Canadian carriers decide where they want to travel, and the marketplace determines the appropriate price. Competitive factors determine the appropriate price that can and should be charged on any given route. The carrier considers the amalgam of all of its routes and pricing structures in terms of trying to remain viable and sustainable.

Senator De Bané: As you know, so many products and services in this country are regulated because there is another purpose that we would like to achieve. We want to protect the income of a farmer or we want to attain another desirable objective. Therefore, those prices are regulated, and you are telling me that we leave pricing to market forces. I remind you that not only do 80 per cent of Canadians live in 10 cities but also the rate of urbanization of our country is the fastest in the Western World. Why? People are not fools — they realize where the services are and where air travel is possible, et cetera. This is the kind of thing that you should think about.

Le sénateur Di Nino : Je pense qu'il faut souligner, et j'inviterais notre témoin à le faire, que 49 p. 100 est le plafond; c'est un maximum. Certes, il pourrait être atteint, mais il s'agit bien là d'un maximum plutôt que d'un chiffre absolu. Ai-je raison?

Mme Gravitis-Beck : C'est juste.

Le sénateur Di Nino : La question de la consultation revient sans cesse sur le tapis. Ceci était une recommandation du Groupe d'étude sur la politique en matière de concurrence.

Mme Gravitis-Beck : Effectivement.

Le sénateur Di Nino : Il a manifestement consulté l'industrie et d'autres parties intéressées?

Mme Gravitis-Beck : Je le crois.

Le sénateur Di Nino : C'est ce que j'ai lu, mais je ne me souviens plus; c'était il y a longtemps.

Air Canada faisait-elle partie de ceux consultés?

Mme Gravitis-Beck : Je ne peux l'affirmer.

Le sénateur De Bané : Vous êtes directrice générale de la politique aérienne. Ce que cette industrie a de particulier, si je comprends bien, c'est qu'il lui faut un point de départ et un point d'arrivée, ces points étant de grands centres urbains. Êtes-vous d'accord?

Mme Gravitis-Beck : Les transporteurs desservent de petites localités aussi bien que de grands centres.

Le sénateur De Bané : Le fait est que 80 p. 100 des Canadiens vivent dans 10 villes. À certains moments de l'hiver, je peux acheter un billet d'avion pour aller d'Ottawa, Montréal ou Toronto en Floride, et retour, pour 200 \$-250 \$. Si je veux me rendre d'un point du Canada dans une petite localité des Maritimes, cela me coûte beaucoup plus cher. Est-ce là une préoccupation pour la directrice générale de la politique aérienne?

Mme Gravitis-Beck : Merci, sénateur. Si vous le permettez, la question ne s'inscrit pas dans le contexte des dispositions du projet de loi dont nous traitons. Dans un marché canadien économiquement déréglementé, les transporteurs canadiens décident quelles liaisons ils veulent desservir et le marché détermine le prix approprié. Les facteurs concurrentiels déterminent le prix approprié à pratiquer sur toute ligne donnée. Le transporteur considère la totalité de ses liaisons et structures tarifaires pour tenter de rester viable et profitable.

Le sénateur De Bané : Comme vous le savez, un grand nombre de produits et services sont réglementés dans ce pays à d'autres fins. On veut protéger le revenu des agriculteurs ou bien l'on veut atteindre d'autres objectifs souhaitables. Par conséquent, on réglemente ces prix, et vous me dites qu'on laisse les tarifs aériens au gré des forces du marché. Je vous rappelle que non seulement 80 p. 100 des Canadiens vivent-ils dans 10 villes, mais aussi que le taux d'urbanisation de notre pays est le plus rapide du monde occidental. Pourquoi? Les gens ne sont pas idiots — ils réalisent où sont les services et où les déplacements aériens sont possibles, et cetera. Voilà le genre de choses auxquelles vous devriez réfléchir.

If we want all Canadians to live in only a few cities, then it is fine. Then do not dream about efficient services for large territories of our country, which, I remind you, is the second largest in the world. To simply say that market forces will deal with it, I put to you respectfully that there are many services, products and commodities with regulated prices for higher public interest. I would like you, as Director General Air Policy, to be sensitive to that. It all depends where we sit and what our values are. Perhaps because I represent a distant area, I am sensitive to the issue. I was always shocked to know that I could go to Europe for a cheaper rate than I could go to my riding in the Gaspé Peninsula.

Senator Mitchell: I am interested in your response to Senator Eggleton about the steps and considerations by this group if it looks like there is loss of Canadian control. For example, let us say that American interest was up to 49 per cent but the 51 per cent was very widely held. Would you force the American concern to sell shares? Would that be one of the remedies? You say what they consider but you are not giving any specifics.

Ms. Gravitis-Beck: I will try to answer your question but I am not the Canada Transportation Agency and they do not report to me.

Senator Mitchell: Have you ever seen what they have done?

Ms. Gravitis-Beck: We work closely with them but their decisions are internal in terms of deliberations. In substantial assessments of Canadian control, they will issue a summary statement or document that is publicly available. In most cases their deliberations are in camera, and I am not any more privy to them than anyone else would be. Again, the Canadian Transportation Agency looks broadly at all of the parameters that could constitute influence and control in its assessment.

Senator Mitchell: What steps do they take if they find that, having considered all those parameters, there is a disproportionate foreign control? How would they dilute that control?

Ms. Gravitis-Beck: My understanding is that they provide an indication of their assessment to the carrier in question, and the carrier in question then looks at whether it is prepared to consider alternatives to address the concerns raised.

Senator Mitchell: Has this ever happened in the past that you are aware of? You must have some experience with this in order to defend this piece of proposed legislation. I would think that you must be quite certain if you are prepared to allow it to go to 49 per cent that if there is a problem, there will be remedies. I would like to hear one or two of them. Are they forced to sell and if they do not sell, what is the recourse?

Si nous voulons que tous les Canadiens se concentrent dans un petit nombre de villes, très bien. Mais alors ne rêvez pas de services économiques pour une grande partie de notre territoire qui, je vous le rappelle, est le deuxième plus grand au monde. Lorsque vous dites que les forces du marché jouent leur rôle, je vous rappelle respectueusement que maints services, produits et denrées voient leurs prix réglementés dans l'intérêt public. J'aimerais que vous, directrice générale de la politique aérienne, soyez sensible à cela. Tout dépend du lieu où l'on habite et de ce que sont nos valeurs. Peut-être suis-je sensible au problème parce que je représente une région éloignée. J'ai toujours été choqué de voir que je pouvais aller en Europe pour moins cher que dans ma circonscription de la Gaspésie.

Le sénateur Mitchell : J'ai été intéressé par votre réponse au sénateur Eggleton concernant les facteurs et considérations pris en compte par ce groupe s'il apparaît qu'il y a perte de contrôle canadien. Par exemple, disons qu'un actionnaire américain possède 49 p. 100, mais que les 51 p. 100 d'actions restantes soient très largement dispersées. Forceriez-vous l'actionnaire américain à vendre des parts? Serait-ce l'un des remèdes possibles? Vous dites quels facteurs sont pris en compte, mais vous ne nous donnez rien de précis.

Mme Gravitis-Beck : Je vais essayer de répondre à votre question, mais je ne suis pas l'Office des transports du Canada et celui-ci ne relève pas de moi.

Le sénateur Mitchell : Avez-vous jamais vu ce qu'il fait?

Mme Gravitis-Beck : Nous collaborons étroitement avec lui, mais ses décisions et délibérations restent internes. Ses évaluations de contrôle canadien font l'objet d'une déclaration sommaire ou d'un document disponible au public. Dans la plupart des cas, ses délibérations se déroulent à huis clos, et je n'en sais rien de plus que n'importe qui d'autre. Encore une fois, l'Office des transports du Canada se penche de manière générale sur tous les paramètres qui peuvent déterminer l'influence et le contrôle lors de son évaluation.

Le sénateur Mitchell : Quelles mesures prend-il s'il conclut, au vu de tous ces paramètres, qu'il y a contrôle étranger disproportionné? Comment va-t-il diluer ce contrôle?

Mme Gravitis-Beck : Je crois savoir qu'il communique son évaluation au transporteur concerné, et celui-ci décide quelles options il veut envisager pour se conformer.

Le sénateur Mitchell : Cela est-il jamais arrivé, à votre connaissance? Vous devez avoir quelque expérience de cela pour venir ici défendre ce projet de loi. J'imagine que si vous êtes prête à porter ce plafond à 49 p. 100, vous devez avoir la certitude que s'il se pose un problème, il y aura des remèdes. J'aimerais en connaître un ou deux. L'actionnaire est-il forcé de vendre et, s'il ne vend pas, quel est le recours?

Ms. Gravitis-Beck: The remedy is that the Canada Transportation Agency can deem that a carrier is not Canadian controlled and, therefore, is not eligible for a Canadian licence, which allows it to operate in Canada.

Senator Mitchell: They would cancel the licence.

Ms. Gravitis-Beck: It is usually a granting of a licence in the first instance. As is the case with many of our large carriers, they are starting to use a variable voting structure to find a work around to attract additional investment while respecting the 25 per cent voting consideration. As a result of that, the Canada Transportation Agency has been very active and engaged with those companies to ensure that the 25 per cent continues to be respected.

The Chair: Ms. Gravitis-Beck, could you tell us about Part 15, the Air Canada Public Participation Act, which I suspect is similar to what we have been talking about except that it deals specifically with Air Canada. Could you tell us about that?

Ms. Gravitis-Beck: The Air Canada Public Participation Act is the responsibility of the Minister of Finance. It is proposed that parallel provisions put into place in the Air Canada Public Participation Act with respect to ownership and management of voting shares be removed. This means that Air Canada would be governed by the same ownership and control requirements that apply to all carriers through the Canada Transportation Act.

The Chair: Presumably, the Canada Transportation Act, if and when amended, would be along the lines we have just discussed and Air Canada would fit into the same group of carriers.

Ms. Gravitis-Beck: That is correct.

The Chair: Are there questions, honourable senators? It seems pretty straightforward.

[*Translation*]

Senator Rivard: We remember that Air Canada was privatized under the Mulroney government. At that time, the government ensured that in the articles and regulations of the company bilingual services would continue to be offered. Would this be affected in any way by the amendments to the Act?

Ms. Gravitis-Beck: There is no impact on bilingual requirements.

[*English*]

The language provisions of the Air Canada Public Participation Act will not be touched as a result of this amendment.

The Chair: I understand. That is helpful. I thank you, Ms. Gravitis-Beck, and your team for appearing before the committee today to help us with our deliberations on Bill C-10.

Mme Gravitis-Beck : Le remède est que l'Office des transports du Canada peut déclarer qu'un transporteur n'est pas sous contrôle canadien et, par voie de conséquence, pas admissible à une licence canadienne qui lui donne le droit d'avoir des opérations au Canada.

Le sénateur Mitchell : Il supprimerait la licence.

Mme Gravitis-Beck : Habituellement, il s'agit plutôt de l'octroi d'une licence. Nombre de nos grands transporteurs commencent à utiliser une structure à droits de vote variables comme moyen d'attirer des investissements supplémentaires tout en respectant le plafond de 25 p. 100 d'actions avec droit de vote. Aussi, l'Office des transports du Canada travaille très activement et de très près avec ces sociétés pour veiller à ce que les 25 p. 100 continuent d'être respectés.

Le président : Madame Gravitis-Beck, pourriez-vous nous parler de la partie 15, la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada, où je soupçonne que les changements sont similaires à ce que nous venons de voir, sauf qu'ils concernent spécifiquement Air Canada. Pourriez-vous nous en parler?

Mme Gravitis-Beck : La Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada relève du ministère des Finances. Des dispositions parallèles en matière de propriété et de gestion des actions avec droit de vote sont proposées pour la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada. Cela signifie qu'Air Canada serait régi par les mêmes règles de propriété et de contrôle que celles applicables à tous les autres transporteurs dans la Loi canadienne sur les transports.

Le président : Je suppose donc que la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada, une fois modifiée, aura des dispositions similaires à celles que nous venons de voir et Air Canada serait traité comme les autres transporteurs.

Mme Gravitis-Beck : C'est juste.

Le président : Avez-vous des questions, honorables sénateurs? Cela semble assez simple.

[*Français*]

Le sénateur Rivard : On se souvient qu'Air Canada a été privatisée sous le gouvernement Mulroney. À cette époque, le gouvernement avait pris la précaution de s'assurer que dans les statuts et règlements de la compagnie on continue d'offrir des services bilingues. Cela est-il affecté de quelque manière que ce soit par ce changement à la loi?

Mme Gravitis-Beck : Il n'y a aucune implication pour les obligations du bilinguisme.

[*Traduction*]

Les dispositions linguistiques de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada ne sont pas concernées par ce changement.

Le président : Je comprends. C'est utile. Merci à vous, madame Gravitis-Beck, ainsi qu'à votre équipe, d'avoir comparu devant le comité aujourd'hui pour nous aider dans nos délibérations sur le projet de loi C-10.

Honourable senators, there is an issue outstanding with respect to the report. Honourable senators will know that there is a budget. From that budget flows budget implementation and supply also flows through Main Estimates. The main estimate supply bill is not here, but our report on the work that we have done thus far has been prepared and circulated. It should be in the Senate during the final week of March.

Honourable senators have all received it. Are there any changes that should be made to that interim supply report?

Senator Gerstein: I know we are pressed for time. There are a couple places where there are expressions that refer to “senators.” If we could use the phrase “some senators,” I think it would reflect what took place.

The Chair: Most times that is the form we use.

Senator Gerstein: Usually, it is.

The Chair: Senator Callbeck had some changes. She is not back yet. Senator Mitchell, did you have any comments in relation to the report?

Senator Mitchell: No.

The Chair: I do not see any changes, but we should wait for Senator Callbeck. Perhaps we will deal with this during the latter part of the meeting. I will table that issue until she comes because she raised the issue.

I apologize, Mr. Osbaldeston. We are trying to do a lot of things together.

My clerk suggests that there is one other item we could deal with quickly. This budget will lead us only to the end of this fiscal year, which is two weeks away. It is almost emergency funding; it does not include anything other than basic funding.

Senator Di Nino moves approval of the budget. Those in favour? Contrary minded?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Motion carried.

We will develop a full budget for the coming fiscal year in due course. However, as we are meeting night and day, we thought perhaps we should have some funds to cover extra costs that we normally would not incur. Thank you.

Senator Mitchell: I wanted to ask the chair’s advice whether I could move the motion we had discussed earlier. It concerns gender-based analysis documents from the Department of Finance with respect to Budget 2009. Would it be appropriate?

The Chair: Would that impact on Bill C-10?

Senator Mitchell: Definitely, because much of Bill C-10 will have profound implications for women, particularly the pay equity measures.

Honorable sénateurs, il nous reste encore un point à traiter, qui concerne le rapport. Les honorables sénateurs savent qu’il y a un budget. De ce budget découle le projet de loi d’exécution du budget et aussi un Budget principal des dépenses. Nous ne sommes pas encore saisis du projet de loi relatif au Budget principal des dépenses, mais notre rapport sur le travail que nous avons effectué à ce sujet jusqu’à présent est prêt et a été distribué. Il devrait être déposé au Sénat lors de la dernière semaine de mars.

Honorable sénateurs, vous avez tous reçu le texte. Quelqu’un aimerait-il voir des changements apportés à ce rapport provisoire?

Le sénateur Gerstein : Je sais que nous sommes pressés par le temps. À plusieurs endroits on retrouve l’expression « les sénateurs ». Si l’on pouvait la remplacer par les termes « quelques sénateurs », je pense que cela refléterait mieux ce qui s’est déroulé.

Le président : La plupart du temps, c’est la formule employée.

Le sénateur Gerstein : Habituellement, oui.

Le président : Le sénateur Callbeck avait quelques changements. Elle n’est pas encore de retour. Sénateur Mitchell, avez-vous des commentaires sur le rapport?

Le sénateur Mitchell : Non.

Le président : Je ne vois pas de modification qui s’imposerait, mais nous devrions attendre le sénateur Callbeck. Nous reviendrons peut-être là-dessus vers la fin de la réunion. Je vais mettre cela de côté jusqu’à son retour, car elle a soulevé la question.

Mes excuses, monsieur Osbaldeston. Nous essayons de faire plusieurs choses à la fois.

Le greffier me dit que nous pourrions expédier une autre chose très vite. Ce budget ne nous mènera que jusqu’à la fin de l’exercice, qui intervient dans deux semaines. Il ne comporte aussi que des fonds d’urgence, rien que des crédits de base.

Le sénateur Di Nino propose l’adoption de ce budget. Ceux en faveur? Opposés?

Des voix : D’accord.

Le président : La motion est adoptée.

Nous allons dresser un budget complet pour le prochain exercice en temps voulu. Cependant, puisque nous nous réunissons nuit et jour, nous avons pensé qu’il nous faudrait quelques fonds supplémentaires pour couvrir des frais que nous n’avons pas normalement. Merci.

Le sénateur Mitchell : J’aimerais demander au président si je puis introduire la motion dont nous avons parlé antérieurement. Il s’agit des documents relatifs à l’analyse sexospécifique du ministère des Finances portant sur le budget 2009. Serait-ce approprié?

Le président : Cela est-il en rapport avec le projet de loi C-10?

Le sénateur Mitchell : Absolument, car une grande partie du projet de loi C-10 aura des répercussions profondes sur les femmes, en particulier les mesures touchant l’équité salariale.

The Chair: That motion is in order to be received because we are dealing with Bill C-10.

Would you read the motion for the honourable senators?

Senator Mitchell: That the Senate Standing Senate Committee on National Finance requests from the Department of Finance the gender-based analysis of Budget 2009, and that the response from the Department of Finance be made available to all committee members.

The Chair: We do not need a seconder at committee.

Senator Eggleton: It is the same as the motion in the House of Commons.

Senator Gerstein: Was it provided?

Senator Nancy Ruth: It is in the midst of being provided. It is in the cabinet office being gutted.

The Chair: Honourable senators, all those in favour say "yea." Contrary minded say "nay."

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Motion carried.

We have agreed that we will adjourn in about half an hour to give you a chance to go home and see your families.

We have Mr. David Osbaldeston, Manager of the Navigable Waters Protection Program, Transport Canada and Brigit Proulx, Legal Counsel, Legal Services, Transport Canada. You have been very faithful in staying here throughout the afternoon and well into the evening.

This portion of our discussion will focus on Part 7 of Bill C-10 dealing with the Navigable Waters Protection Act. You have seen the process we are following. We ask you to give us an overview referring, where it is convenient, to portions of the bill itself. We all have the bill in front of us and that helps us to understand what we are addressing.

I can tell you at the outset that there is probably no other part of this bill that honourable senators have received more emails on, protesting the legislation. We expect to have panels of those groups and individuals that have expressed an interest in appearing. However, we have to understand the government's position first, which is why you are here.

Mr. Osbaldeston: Thank you for having us. I hope to give a quick background on the Navigable Waters Protection Act as it is today, how we got to where we are and then go into the amendments. We hope to provide you with some layman's insight into how the amendments the government hopes to implement will benefit Canadians at large.

Le président : Cette motion est recevable car nous sommes saisis du projet de loi C-10.

Pourriez-vous lire le texte de votre motion à l'intention des honorables sénateurs?

Le sénateur Mitchell : Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales demande au ministère des Finances l'analyse sexospécifique du Budget 2009 et que la réponse du ministère des Finances soit communiquée à tous les membres du comité.

Le président : Nous n'avons pas besoin d'un comotionnaire en comité.

Le sénateur Eggleton : C'est la même motion que celle à la Chambre des communes.

Le sénateur Gerstein : Le document a-t-il été fourni?

Le sénateur Nancy Ruth : Il est en train de l'être. Il est au bureau du Cabinet en train de se faire mettre en pièces.

Le président : Honorables sénateurs, tous ceux en faveur, dites « oui ». Ceux opposés, dites « non ».

Des voix : D'accord.

Le président : La motion est adoptée.

Nous avons convenu de lever la séance dans environ une demi-heure pour vous permettre de rentrer chez vous et de voir vos familles.

Nous avons la présence de M. David Osbaldeston, directeur du Programme de la protection des eaux navigables, Transports Canada, et Brigit Proulx, conseillère juridique, Services juridiques, Transports Canada. Vous avez fait preuve d'une grande patience pendant tout l'après-midi et une grande partie de la soirée.

Cette partie de notre examen va porter sur la partie 7 du projet de loi C-10, relative à la Loi sur la protection des eaux navigables. Vous avez vu la procédure que nous suivons. Nous vous demandons de nous donner un aperçu général, en mentionnant le cas échéant les articles du projet de loi lui-même. Nous avons tous le projet de loi sous les yeux et cela nous aide à comprendre de quoi il retourne.

Je peux vous dire d'emblée que c'est là sans doute la partie du projet de loi sur laquelle les honorables sénateurs ont reçu le plus grand nombre de courriels de protestation. Nous comptons inviter à comparaître les groupes et particuliers qui nous l'ont demandé. Cependant, il nous faut comprendre d'abord la position du gouvernement, et c'est pourquoi vous êtes là.

M. Osbaldeston : Merci de votre invitation. J'espère faire un bref tour d'horizon de la Loi sur la protection des eaux navigables telle qu'elle est aujourd'hui, ainsi que de son historique, avant d'aborder les modifications. Nous espérons vous donner un aperçu, selon la perspective du profane, des avantages pour les Canadiens dans leur ensemble des changements que le gouvernement espère apporter.

The Navigable Waters Protection Act was written in 1882 and, indeed, it is one of the oldest pieces of legislation in Canada. It balances the common law right of navigation, along with the need to construct works in navigable water. Unfortunately, it has not been amended since 1886. It simply has not kept pace with the needs.

The act as now written has become an impediment to economic development and to the development of Canada's transportation infrastructure. This has prompted government agencies, private industry and the general public to request changes to the act to reflect current economic needs and respond to the increased volume and variety of uses of Canada's waterways.

The act was conceived at a time when the navigable waters were intended to support commercial transportation, commerce and fishing interests. Indeed, our waterways were the highways of the time in 1882. No one thought about climbing into a canoe or kayak for a recreational purpose. They used those vessels for work.

Court interpretations over the last 100-plus years have expanded the scope of the act to include all waterway uses, including those waterways barely capable of supporting canoes and kayaks. During that time, nothing has been removed from our legislation. The courts have only added to it.

I will go through the amendments, in particular, that are being proposed as part of this bill. We would like to add a provision to specify that the Navigable Waters Protection Act is binding on Her Majesty in right of Canada, the provinces and territories.

Prior to 1992, the Crown did not believe that it was subject to the NWA for works constructed by the Crown. As a result of a Supreme Court decision in 1992, it was determined that this interpretation was incorrect and that such works constructed by the Crown over the course of the previous 100 years were subject to the legislation. It was retroactively binding.

This new provision will bring clarity to the act, specifically identifying that this act binds Her Majesty.

The amendments proposed are the creation of new regulations and regulation-making powers in the act. The existing legislation is prescriptive in nature. In 1882, they told you in the legislation not only what your overall objective was but how to do it. Indeed, in this particular legislation, for example, we not only tell a proponent, when there is a substantial interference to navigation, that he must advertise his proposed work in local newspapers, our legislation tells him how many local newspapers he must advertise in. We also tell him in our act where he must deposit plans. Because our act has not changed over many years, it says he must deposit plans in public land registry offices. In certain jurisdictions, such offices no longer exist.

Regulation-making powers are required in the Navigable Waters Protection Act to provide the minister with greater flexibility to properly administer the act in a more efficient and effective manner to meet the needs of Canadians and to better reflect these modern-day governance policies. Such regulations

La Loi sur la protection des eaux navigables remonte à 1882 et c'est effectivement l'une des lois les plus anciennes du Canada. Elle concilie le droit de naviguer de la common law avec la nécessité de construire des ouvrages dans les eaux navigables. Malheureusement, elle n'a pas été remaniée depuis 1886. Elle n'a tout simplement pas suivi l'évolution des besoins.

La loi telle qu'elle se présente aujourd'hui est devenue une entrave au développement économique et au développement de l'infrastructure de transport canadienne. Cela a amené les pouvoirs publics, le secteur privé et le grand public à réclamer un remaniement de la loi afin qu'elle reflète les besoins économiques actuels et le volume croissant et la diversité des usages faits des voies navigables du Canada.

La loi a été conçue à une époque où les eaux navigables étaient utilisées pour le transport, le commerce et la pêche. De fait, nos voies navigables étaient les autoroutes de l'époque, en 1882. Nul ne songeait à grimper dans un canoë ou un kayak pour le plaisir. Ces embarcations servaient au travail.

Les interprétations judiciaires au fil de 100 années et quelque ont élargi la portée de la loi afin d'y englober tous les usages des voies navigables, y compris des cours d'eau où l'on peut à peine circuler en canoë et kayak. Durant tout ce temps, rien n'a été retranché de cette loi, les tribunaux n'ont fait que l'étoffer.

Je vais passer en revue les changements, en particulier ceux proposés dans ce projet de loi. Nous aimerions ajouter une disposition spécifiant que la Loi sur la protection des eaux navigables est contraignante pour Sa Majesté du chef du Canada, les provinces et les territoires.

Avant 1992, la Couronne ne se considérait pas comme assujettie à la LPEN pour les ouvrages construits par elle. Un arrêt de la Cour suprême a tranché en 1992 que cette interprétation était erronée et que les ouvrages construits pour la Couronne au cours des 100 dernières années étaient assujettis à la loi. Cette dernière est ainsi devenue rétroactivement contraignante.

Cette nouvelle disposition va clarifier la loi en spécifiant expressément qu'elle lie Sa Majesté.

Les modifications proposées consistent en la création de nouveaux règlements et de nouveaux pouvoirs réglementaires. La loi actuelle est de nature prescriptive. En 1882, les lois vous disaient non seulement quoi faire mais aussi comment le faire. De fait, dans cette loi-ci, par exemple, on dit non seulement à un promoteur, lorsqu'il va y avoir une gêne sensible à la navigation, qu'il doit annoncer les travaux proposés dans les journaux locaux, mais aussi dans combien de journaux locaux il doit passer ces annonces. Nous lui disons également où il doit déposer les plans. Du fait que notre loi n'a pas été remaniée depuis de nombreuses années, elle dit au promoteur qu'il doit déposer ses plans au bureau d'enregistrement des terres domaniales. Or, dans certaines provinces et certains territoires, de tels bureaux n'existent plus.

Des pouvoirs de réglementation sont nécessaires dans la Loi sur la protection des eaux navigables afin de donner au ministre une plus grande flexibilité et lui permettre d'administrer la loi de manière plus efficiente et efficace de façon à satisfaire les besoins des Canadiens et mieux refléter les méthodes de gouvernance

would include: the granting, modification, renewal, suspension and cancellation of approvals; the notification requirements for a change of ownership of a work; establishing classes of works and classes of waters; respecting the construction, maintenance, operation, safety, use and removal of works; and respecting consultations on how they should be carried out.

While the proposed amendments would provide authority to the minister to make regulations respecting the exclusion of defined classes of waters and the exclusion of defined classes of works from the application of approval processes of Part 1 of our act, such cannot be accomplished quickly enough to respond to the current economic crisis. It is recognized that timely action is required in order to expedite the development and delivery of critical infrastructure projects immediately after the budget implementation act receives Royal Assent.

To that end, we do propose instituting orders. These orders would cover these specified classes of water and specified classes of works.

There is a lot of misinformation. These are the subject of many of the emails that we are all receiving. With respect to what this actually entails, let me see if I can provide you some clarification.

Under the concept that the government is putting forward, waters on a specified class of water would be things such as waters on which a work can be built without application for approval requirements in advance. There has been information conveyed that such works would no longer require the approval of the government. That is not correct. These works would fall under our review but they would be meeting pre-determined criteria in advance. They would not be excluded from our legislation; they would remain under the purview of our legislation. They would just be exempted from having to apply for that approval in advance as long as they constructed the work in the manner as described within the order.

Classes of waters will be clearly defined within the orders and, in essence, identify waters that cannot be reasonably navigated by the public. What types of waters would these be? Minor water is a water that is too narrow, which would mean that, every time you tried to paddle it, you would be banging the shore line with your canoe paddle. Too shallow means it is too shallow in that you would be falling off the canoe by trying to paddle it. Too steep covers waters that are too steep and too obstructed by natural obstacles — you would be out of your canoe or kayak more than in it. Too sinuous relates to waters that are too sinuous — you would be going left and right more than making any forward progress.

All of these relate to being within a specified length of waterway. It is parts of a river. I know there has been information out there that we would be eliminating rivers that canoeists or kayakers paddle right now from being covered under our legislation. That is not so. We would be identifying portions of that waterway that would have these particular characteristics which would mean it would not be reasonable to use that portion of waterway as navigable water.

modernes. Ces règlements comprendraient la délivrance, la modification, le renouvellement, la suspension et l'annulation d'agrément; les exigences de notification d'un changement de propriété d'un ouvrage; l'établissement de catégories d'ouvrages et d'eaux; la construction, l'entretien, l'exploitation, la sécurité, l'utilisation et le démantèlement d'ouvrages; les consultations à mener sur leur application.

Alors que les changements proposés donneraient pouvoir au ministre de promulguer des règlements concernant l'exclusion de catégories définies d'eaux et l'exclusion de catégories définies d'ouvrages de l'application des procédures d'agrément de la partie 1 de notre loi, ces règlements ne peuvent être promulgués assez vite pour répondre à la crise économique actuelle. Or, une action rapide est nécessaire pour accélérer la conception et la réalisation de projets d'infrastructure essentiels immédiatement après la sanction de la loi d'exécution du budget.

À cette fin, nous proposons d'instaurer des ordonnances. Ces ordonnances couvriraient ces catégories spécifiées d'eaux et d'ouvrages.

Il circule beaucoup d'informations erronées. Celles-ci sont le sujet d'un grand nombre des courriels que nous recevons tous. Je vais donc essayer de clarifier un peu ce que cela recouvre.

Selon le concept proposé par le gouvernement, les eaux dans une catégorie spécifiée d'eaux sont des eaux sur lesquelles un ouvrage peut être construit sans approbation préalable des conditions d'agrément. D'aucuns prétendent que ces ouvrages n'auraient plus besoin de l'agrément du gouvernement. C'est faux. Ces ouvrages continueraient d'être réglementés par nous, mais les critères d'agrément seraient prédéterminés. Ils ne seraient pas exonérés de notre loi, ils resteraient assujettis à notre loi. Simplement, ils n'auraient plus à demander l'agrément préalable à condition d'être construits de la manière prescrite dans l'ordonnance.

Les ordonnances définiront clairement des catégories d'eaux et, en substance, indiqueront quelles eaux ne sont pas raisonnablement navigables par le public. De quel type d'eaux s'agit-il? Les eaux mineures sont des eaux trop étroites, ce qui signifie que si vous essayez d'y circuler en canoë, votre pagaie heurterait la rive. Des eaux trop peu profondes sont des eaux où vous tomberiez de votre canoë si vous cherchiez à y passer. Des eaux à trop forte pente sont des eaux trop escarpées et trop obstruées d'obstacles naturels — vous passeriez plus de temps dans l'eau que dans votre canoë ou kayak. Des eaux trop sinueuses sont des eaux trop sinueuses — vous avanceriez davantage latéralement que vers l'avant.

Tout cela porte sur des parties spécifiques d'un cours d'eau. Ce sont des parties de rivière. D'aucuns prétendent que nous éliminerions de la couverture de la loi des rivières actuellement pratiquées par des canoéistes ou des kayakistes. Ce n'est pas le cas. Nous désignerions certaines parties du cours d'eau présentant ces caractéristiques particulières, c'est-à-dire qu'il ne serait pas raisonnable d'utiliser cette partie du cours d'eau pour la navigation.

Also covered under that is seasonally flooded lands, human-made irrigation canals and ditches and small private lakes surrounded by single landowners with no public access by air, land or water.

What would specified classes of works be? They are works that can be built on otherwise navigable waters without application for approval requirements in advance. We currently have minor works policies in place which establish an initial class of works, known as “minor works,” whereby, as long as we can tell the individual in advance how to construct it, we can assure ourselves that, constructed in that manner, on that type of water as described within a given order, it would not pose any interference to navigation.

What sorts of things would I be speaking of here? Things covered would be a dock at your cottage, which is no longer than the dock next door to you; a directionally-drilled pipeline that never touches the water — that literally goes under the bed of the water, never to touch the water surface whatsoever, or an aerial cable on a canoe or kayak creek in British Columbia, aerial cable being 100 feet high.

These sorts of items, minor works and minor waters, these types of classes of waters that we would be proposing, are not excluded under our legislation. They are reviewed and they are approved. It is simply done so in a different manner; a pre-approval process based on criteria that we, as the navigational experts, have identified and have made public.

The government proposes to amend the definition of “work” to provide greater clarity to applicants and greater flexibility for the minister to deal with such works. A key example in this particular scenario is “temporary works.” Right now, on a given construction project, if there is a need to put in a temporary bridge for even a period as short as 48 hours to get equipment from one side to the other, because it is a bridge, it undergo a full navigational impact assessment by our officers. It would also, because it is also a named work as a bridge, undergo a full environmental assessment in accordance with our current legislation. There is no provision for “temporary.”

The amendments as proposed recommend the deletion of reference to the four specific “named” works within the NWPA. These specifically are bridges, booms, dams and causeways. We are aware there is information in the correspondence that is on the network that the proposal is to remove bridges, booms, dams and causeways from the purview of our legislation.

That is not the case. It proposes that all works reviewed in our legislation, including all bridges, booms, dams, and causeways, should be reviewed and assessed in accordance with the degree of potential impact they pose on navigation.

Sont couverts également par cette rubrique les terres inondées saisonnières, les canaux et fossés d’irrigation artificiels et les petits lacs privés entièrement inscrits dans un terrain privé à propriétaire unique sans accès public par air, terre ou eau.

Quelles seraient les catégories d’ouvrages spécifiés? Ce sont des ouvrages qui peuvent être construits dans des eaux autrement navigables sans demande préalable d’exigence d’approbation. Nous avons actuellement en place une politique sur les ouvrages mineurs qui établit une catégorie initiale d’ouvrages, appelée « ouvrages mineurs » telle que, du moment que nous pouvons dire au promoteur par avance comment le construire, nous avons l’assurance que si l’ouvrage est bien construit de la manière prescrite, sur le type de plan d’eau décrit dans un arrêté donné, il n’y aura pas de gêne pour la navigation.

De quelles sortes de choses parlons-nous ici? Les ouvrages couverts seraient un ponton à votre chalet, qui ne pourrait être plus long que celui de votre voisin; un pipeline foré horizontalement ne touchant jamais l’eau — c’est-à-dire qui passe littéralement sous le lit du cours d’eau sans jamais en toucher la surface, ou un câble aérien à une hauteur de 100 pieds traversant un ruisseau navigable par canoë ou kayak en Colombie-Britannique.

Ces sortes d’ouvrages et d’eaux mineures, ces catégories d’eaux que nous proposons, ne seraient pas exclus de l’application de notre loi. Au contraire, ils seront examinés et agréés. Simplement, les choses seront faites différemment, au moyen d’une procédure de préapprobation fondée sur des critères que nous, experts de la navigation, aurons établie et publiée.

Le gouvernement propose de modifier la définition d’« ouvrage » afin de la rendre plus claire pour les requérants et donner une plus grande flexibilité administrative au ministre. Un exemple clé dans ce scénario est celui des « ouvrages temporaires ». À l’heure actuelle, sur un chantier de construction donné, s’il faut installer un pont temporaire pour une période aussi courte que 48 heures pour faire passer du matériel d’une rive à l’autre, du fait que c’est un pont l’ouvrage doit faire l’objet d’une évaluation d’impact sur la navigation complète par nos agents. En outre, vu que l’ouvrage sera qualifié de pont, il devra faire l’objet d’une évaluation environnementale complète aux termes de notre loi actuelle. Il n’y a aucune disposition spéciale pour des ouvrages temporaires.

Les modifications proposées recommandent également la suppression de la mention des quatre ouvrages spécifiques « nommés » dans la LPEN, à savoir les ponts, les estacades, les barrages et les chaussées. Votre correspondance reprend des renseignements circulant sur l’Internet prétendant que nous proposons d’exonérer les ponts, les estacades, les barrages et les chaussées de l’application de notre loi.

Tel n’est pas le cas. Nous proposons plutôt que tous les ouvrages visés par notre loi, y compris les ponts, les estacades, les barrages et les chaussées, seront examinés et évalués en fonction du degré d’impact potentiel pour la navigation.

The footbridge going over the golf course creek which is a clear-span bridge and does not touch the babbling brook underneath it perhaps should not be reviewed and assessed in the same manner as the Confederation Bridge leading to Prince Edward Island. Currently, it is.

The amendments propose that we add inspection powers and increase our fine limits, creating a continuing offence provision in our legislation. At the current time, you will not find the word “inspection” within our legislation; currently, no inspections are contained within the act. The largest fine available is \$5,000. Quite often, businesses that we confront, who are conducting work without prior approval to do so, simply ask who they write the cheque to and consider it the cost of doing business.

Inspection powers and fines that create a substantive deterrent to non-compliance are critical in order to enable the timely review and approval of sites and works, to ensure compliance with safety requirements once constructed, and to take measurable and meaningful action should such compliance requirements not be adhered to. The fine we are proposing is a penalty of \$50,000 per day, per infraction, as a continuing offence.

The amendments propose the grandfathering of Crown works. As noted earlier, in 1992, a Supreme Court decision indicated that the assumption that the NWPA did not apply to Crown works was incorrect. Consequently, there are a multitude of Crown works that have never received NWPA approval.

By way of practice, when such works require some form of repair or modification, we demand that an application be made for approval of the existing work prior to reviewing the application for the modification or the repair. To remedy the situation, the amendments that we propose would grandfather these existing Crown works — many of which have been constructed for many decades — currently owned by the Crown, originally constructed by the Crown or no longer owned by the Crown, as of the coming into force of this particular legislation. Any subsequent repair, altering or rebuilding of these works will be expedited without diminishing the government’s oversight responsibilities.

Furthermore, there is provision within the legislation that any one of these grandfathered works, although they do not subsequently come to us for an alteration or a repair of any type, may be ordered to be altered should it come to our attention. If we, after review, determine that there is a safety concern, we may order them to alter those works.

The amendments propose the removal completely from our legislation of section 13, which is approval of bridges over the St. Lawrence River. The NWPA currently requires that all bridges constructed over the St. Lawrence River, with the exception of international bridges, receive formal parliamentary approval. The international bridges are covered under the International Bridges and Tunnels Act.

Peut-être n’est-il pas utile de soumettre au même examen la passerelle qui enjambe un ruisseau de terrain de golf sans toucher à l’eau vive qui circule en dessous et le pont de la Confédération reliant l’Île-du-Prince-Édouard au continent. À l’heure actuelle, il n’y a pas de différence.

Les modifications proposent de renforcer les pouvoirs d’inspection et accroissent les amendes maximales, de façon à créer une disposition d’infraction continue dans notre loi. À l’heure actuelle, vous ne trouverez nulle part dans notre loi le mot « inspection »; la loi actuellement ne prévoit pas d’inspections. L’amende la plus lourde possible est de 5 000 \$. Très souvent, les entreprises que nous confrontons, qui réalisent des travaux sans agrément préalable, nous demandent simplement à l’ordre de qui libeller le chèque et considèrent l’amende comme un simple coût d’exploitation.

Des pouvoirs d’inspection et amendes réellement dissuasifs sont essentiels si l’on veut que les sites et ouvrages puissent être examinés et approuvés en temps opportun, assurer le respect des exigences sécuritaires une fois construits, et imposer des sanctions mesurables et dissuasives en cas d’infraction. L’amende que nous proposons est de 50 000 \$ par jour et par infraction continue.

Les modifications proposent l’agrément rétroactif des ouvrages de la Couronne. Comme on l’a vu, un arrêt de la Cour suprême de 1992 a invalidé l’interprétation voulant que la LPEN ne s’applique pas aux ouvrages de la Couronne. Par conséquent, il en existe un grand nombre qui n’ont jamais été approuvés au titre de la LPEN.

Nous avons pris coutume, lorsque de tels ouvrages doivent être réparés ou modifiés, de demander l’agrément de l’ouvrage existant avant l’examen de la demande de modification ou de réparation. Pour remédier à cette situation, les amendements que nous proposons feraient bénéficier ces ouvrages de la Couronne de l’antériorité des droits — ouvrages dont beaucoup existent depuis de nombreuses décennies — qu’ils appartiennent actuellement à la Couronne, aient originalement été construits par la Couronne ou ne soient plus la propriété de la Couronne, à la date d’entrée en vigueur de la nouvelle loi. Toute réparation, modification ou reconstruction ultérieure de ces ouvrages sera ainsi accélérée sans diminution des responsabilités de supervision du gouvernement.

En outre, il existe dans le projet de loi une disposition permettant d’ordonner la modification d’un ouvrage rétroactivement agréé même en l’absence d’une demande de modification ou de réparation d’aucune sorte. Si nous, après examen, déterminons qu’il y a un problème sécuritaire, nous pouvons ordonner la modification de ces ouvrages.

Les modifications proposent l’approbation complète de l’article 13 de notre loi, soit l’approbation des ponts sur le fleuve Saint-Laurent. La LPEN exige actuellement que tous les ponts construits au-dessus du fleuve Saint-Laurent, à l’exception des ponts internationaux, reçoivent l’approbation officielle du Parlement. Les ponts internationaux sont couverts par la Loi sur les ponts et tunnels internationaux.

Bridges not on the St. Lawrence are currently covered under the NWPA. Unfortunately, through the passage of time and the inability of our legislation to be modified to reflect more recent legislation like the International Bridges and Tunnels Act, there is a problem. To rebuild, replace or even construct new bridges that are not crossing international waters — for example, a bridge to the Island of Montreal that is crossing St. Lawrence River waters that are only Canadian — would require a separate act of Parliament.

Currently, there is a project in Cornwall leading over to the Akwesasne Reserve and onward into the U.S. The first section of the bridge which goes from Cornwall onto the island with Akwesasne is completely over Canadian waters and is desperately in need of replacement. Currently, in order to do so, that section of bridge would require a separate act of Parliament.

Our proposals would also include a five-year review clause in the act. This would allow us to identify both the successes, via a report to Parliament, of the amendments that we propose here, together with any shortfalls that may arise, and make recommendations on how to satisfy them. In short, those are the amendments the government has proposed within the legislation.

In summary, I would like to say an amended act would focus legislative oversight on waterways that are truly of navigational value and works that interfere significantly with such navigation. They will provide a timelier and more predictable process for the review and approval of critical infrastructure development and refurbishment projects in support of the recently announced Building Canada Plan and the infrastructure push. It will ease ever-increasing pressures to respond to complex natural resource projects, growing environmental assessment requirements and increasing consultation responsibilities in a timely and, we believe, efficient manner.

The Chair: Mr. Osbaldeston, thank you for your overview. Until the very end, you did not tie any of this into budget implementation and the stimulus package. This piece of legislation was last amended in 1886. Was there some driving force that required this bill to be dealt with as part of a budget implementation at this time?

Mr. Osbaldeston: I can only speak to the amendment process itself. I am aware of four separate project teams that have attempted to have this legislation put forward for modification in the last 20 years. Each project team has been cut short due to circumstances, be they election campaigns or other government priorities.

We started this process publicly by putting forward amendments back in February 2008, to SCOTIC, the Standing Committee on Transportation, Infrastructure and Communities of the House of Commons. In the process of SCOTIC's review and our subsequent response, the election was called. By the time the government sat, we had the new problem on our hands.

Les ponts ailleurs que sur le Saint-Laurent sont actuellement couverts par la LPEN. Malheureusement, avec le passage du temps et vu que notre loi n'a pas été remaniée pour refléter la législation plus récente telle que la Loi sur les ponts et tunnels internationaux, il se pose un problème. Pour reconstruire, remplacer ou même construire un pont nouveau ne franchissant pas des eaux internationales — par exemple, un pont pour relier l'île de Montréal, qui ne franchit que les eaux canadiennes du Saint-Laurent — il faudrait une loi expresse du Parlement.

À l'heure actuelle, il existe à Cornwall un projet de réfection d'un pont reliant la réserve Akwesasne et continuant jusqu'à la rive américaine. La première section du pont, qui relie Cornwall à l'île, surplombe des eaux exclusivement canadiennes et doit être remplacée d'urgence. À l'heure actuelle, pour refaire cette section du pont, il faudrait une loi expresse du Parlement.

Nos propositions comprennent également une clause d'examen après cinq ans de la nouvelle loi. Cela nous permettrait de cerner dans un rapport au Parlement les avantages et les inconvénients des modifications proposées ici, et de formuler des recommandations en vue de les adapter. En bref, voici donc les modifications que le gouvernement propose dans ce projet de loi.

En résumé, j'aimerais dire qu'une loi modifiée centrerait la surveillance législative sur les eaux qui ont vraiment une valeur pour la navigation et les ouvrages qui gênent sensiblement la navigation. Les changements instaurent une procédure plus rapide et plus prévisible d'examen et d'approbation des projets de construction et de rénovation d'éléments d'infrastructure essentiels dans le cadre du Plan Chantiers Canada récemment annoncé et de l'effort de développement infrastructurel. Ils atténueront la pression toujours croissante exercée sur les ressources dont nous avons besoin pour analyser des projets d'exploitation des ressources naturelles complexes, faire face aux exigences croissantes en matière d'évaluation environnementale et mener les consultations requises, le tout de manière rapide et efficiente.

Le président : Monsieur Osbaldeston, merci de ce survol. Ce n'est qu'à la toute fin que vous avez relié ces propositions à l'exécution du budget et aux mesures de stimulation. Cette loi n'a pas été remaniée depuis 1886. Existe-t-il une raison majeure qui fait que ces changements devaient être intégrés aujourd'hui dans une loi d'exécution du budget?

M. Osbaldeston : Je ne peux que parler du processus de révision lui-même. Je sais que quatre équipes de projet distinctes ont tenté de faire modifier cette loi au cours des 20 dernières années. Chaque équipe de projet a vu ses efforts entravés par les circonstances, qu'il s'agisse de campagnes électorales ou d'autres priorités gouvernementales.

Nous avons lancé le processus publiquement en soumettant des modifications au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités de la Chambre des communes. Dans le courant de l'examen du comité et de la préparation de notre réponse, des élections ont été déclenchées. Lorsque le nouveau gouvernement a pris les rênes, nous avons de nouveaux problèmes sur les bras.

It just so happens that the recommendations we were putting forward, many of which are captured in the ones we have here, would provide a positive response to the economic crisis and the infrastructure push that is under way right now.

The Chair: Thank you for that background. I have a number of senators who have indicated an interest in having you expand on and develop some of the points. If you are able to refer us to specific sections of the act, we all have the act in front of us. Rather than just general words, it is helpful for us to look at the bill. Ms. Proulx could help us in that regard as legal counsel.

Mr. Osbaldeston: She will help me.

Senator Callbeck: These amendments remove “minor waters” from the legislation. Government claims that will do a lot to stimulate infrastructure projects, but I am having trouble seeing that.

If you look at the last statistics that are available from the Department of Transport, they say they get roughly 2,500 applications a year. In those last statistics for March 31, there were 361 cases that triggered an environment assessment, which is roughly 14 per cent of your 2,500. As 355 went to screening, the decision was made quite quickly, and you had 6 that went to a comprehensive review.

These six, in my understanding, are for very major projects that would have nothing to do with these minor waters. Therefore, why are you removing minor waters from this legislation?

Mr. Osbaldeston: First, I want to emphasize that we are not removing minor navigable waterways from this legislation. All navigable water in Canada falls under the purview of this legislation. We are proposing a different format to a formal application and review process.

We put forward that you should be able to define clearly the types of navigable waterways whereby reasonable navigation occurs. Although you might be able to float a canoe or kayak in it, in paddling it, you would be scraping the bottom of your kayak or canoe and scraping your paddles.

Such a waterway would not be used reasonably for navigation. We should be able to define that and simply say, if that is the type of water you are proposing to build the particular work in, then there is no need to apply to us for approval in advance.

If we find out that for whatever reason that is not the water that you have constructed it in, then you are kicked out of class and brought into the full application and full review process under the legislation. We are not excluding these works from review of the legislation at all.

Senator Callbeck: I cannot see a problem with them now, when you look at the figures.

Mr. Osbaldeston: Our problem with them now, Senator Callbeck, is that we have so many of these minor works with a predetermined fate if constructed in a specific manner or positioned in a certain way in the water. As long as they fit that

Il se trouve simplement que les recommandations que nous formulions, dont un grand nombre sont reprises ici, représenteraient une réponse positive à la crise économique et au programme infrastructurel actuellement en cours.

Le président : Merci de ce survol. Plusieurs sénateurs m’ont fait savoir qu’ils aimeraient des compléments d’explications sur certains points. Il serait bon que vous indiquiez les numéros d’articles de la loi, que nous avons tous sous les yeux. Au lieu d’avoir simplement une explication générale, il serait utile pour nous de nous reporter au texte. Mme Proulx pourrait nous aider à cet égard, comme conseillère juridique.

M. Osbaldeston : Elle m’aidera.

Le sénateur Callbeck : Ces modifications retranchent les « eaux mineures » de la loi. Le gouvernement affirme que cela fera beaucoup pour stimuler les projets infrastructurels, mais j’ai du mal à le concevoir.

Si l’on prend les derniers chiffres du ministère des Transports, il dit recevoir environ 2 500 demandes par an. D’après les derniers chiffres en date du 31 mars, dans 361 cas une évaluation environnementale a été déclenchée, soit environ 14 p. 100 sur les 2 500. Étant donné que 355 sont allés directement à l’évaluation préalable, la décision aura été rendue très rapidement, et vous n’en aviez que six qui ont fait l’objet d’un examen complet.

Ces six-là, crois-je savoir, représentent des projets de très grande envergure qui n’ont rien à voir avec ces eaux mineures. Dans ces conditions, pourquoi retrancher les eaux mineures de votre loi?

M. Osbaldeston : Premièrement, je veux souligner que nous ne retranchons pas les voies navigables mineures de cette législation. Toutes les eaux navigables du Canada sont couvertes par cette législation. Nous proposons un format différent pour le mécanisme formel de demande et d’examen.

Nous disons qu’il devrait être possible de définir clairement les types de voies navigables se prêtant raisonnablement à la navigation. Même si vous pouvez faire flotter un canoë ou un kayak dans un cours d’eau, si vous y naviguiez vous racleriez le fond avec votre kayak ou canoë ou érafleriez vos pagaies.

Un tel cours d’eau ne se prête pas raisonnablement à la navigation. Nous devrions pouvoir définir cela et dire simplement que si votre ouvrage concerne un tel plan d’eau, il n’est pas nécessaire de nous demander l’approbation préalable.

Si nous découvrons que, pour quelque raison, le plan d’eau sur lequel vous avez construit n’est pas de ce type, vous êtes mis à la porte de la classe et le mécanisme complet de demande et d’approbation prévu par la loi est déclenché. Nous n’excluons pas ces ouvrages de l’application de la loi.

Le sénateur Callbeck : Je ne vois pas de problème à l’heure actuelle, si l’on considère les chiffres.

M. Osbaldeston : Notre problème en ce moment, sénateur Callbeck, c’est que nous avons un si grand nombre de ces ouvrages mineurs dont le sort est prédéterminé, pourvu qu’ils soient construits d’une certaine manière ou positionnés d’une

criteria every single time, we will tell you are approved. All of these little applications come in only to get the exact same answer. The concept is to tell them up front what they need to do in order to avoid the administrative processes down the road. Then, they save time and construct it in the manner as required. We save as well because without paper coming in the door on the small stuff, we can use the resources to deal with the larger issues that are more meaningful from a navigational and environmental aspect.

Senator Callbeck: Will these projects require review under other legislation, for example, Fisheries and Oceans?

Mr. Osbaldeston: By the nature of our business, where things are proposed to be constructed in, on, over, under or through water, the answer is, yes. In 99.9 per cent of the cases, Fisheries and Oceans, review the project proposal, along with provincial authorities who also have an approval process.

Senator Callbeck: You will put the minor waters through a different process, which will reduce the time involved, but they will still have to go through an assessment by other departments. Will that be changed as well?

Mr. Osbaldeston: I cannot speak for other departments, senator, but the benefit and streamlining, for the purposes of expediting infrastructure, removes a redundant layer of review and assessment within our offices and within the government, writ large.

Senator Callbeck: When I look at these figures, I cannot see how the minor waters create a problem.

Mr. Osbaldeston: If I may, senator, we do not see applications for many of these minor works on minor waters. People do not make application for these. Under the current legislation, we are breeding noncompliance. For example, when a guy wants to reconstruct a cottage dock that has been there for 40-60 years, it should come under our legislation. With the advent of the internet, the legislation is readily known and lawyers who come along to sell a property ask whether the property has the required approval documents and the answer is, no. There are untold numbers of these properties out there that pose absolutely no concern from a navigational standpoint. As such, we think we can cover them under these minor works policies.

Senator Callbeck: How much input from the public was there on this proposed legislation? That is one of the main concerns that we hear time and time again. The Canadian Rivers Network has expressed that concern, and I have probably had 2,000 emails that express that common theme. I want to know how much consultation there was with the public.

Mr. Osbaldeston: Our process was to make our recommendations based on a policy review that we conducted internally from our written files and from our regional management office experience. Subsequent to that, our proposals went to SCOTIC, to SCOTIC processes and other government processes. From a public

certain façon dans l'eau. Pourvu qu'ils répondent à tous ces critères, nous allons vous donner l'agrément. Toutes ces petites demandes nous sont soumises et reçoivent toutes la même réponse. L'idée est de leur dire par avance ce qu'ils doivent faire pour éviter les procédures administratives ultérieures. Ainsi, les promoteurs économisent du temps et construisent de la manière requise. Nous y gagnons également, car en l'absence de toutes ces paperasses concernant les petites choses, nous pouvons utiliser nos ressources pour nous pencher sur les plus gros projets ayant davantage de conséquences sur la navigation et l'environnement.

Le sénateur Callbeck : Est-ce que ces projets feront l'objet d'un examen au titre d'une autre loi, par exemple par le ministère des Pêches et Océans?

M. Osbaldeston : De par la nature de notre domaine, soit la construction de choses sur, par-dessus, sous ou au travers de l'eau, la réponse est oui. Dans 99,9 p. 100 des cas, Pêches et Océans examine le projet, de concert avec les autorités provinciales qui ont également un mécanisme d'agrément.

Le sénateur Callbeck : Vous placerez les eaux mineures dans un mécanisme différent, qui va raccourcir les délais, mais ces projets devront néanmoins subir une évaluation par d'autres ministères. Ou bien est-ce que cela va changer aussi?

M. Osbaldeston : Je ne puis parler au nom des autres ministères, sénateur, mais la rationalisation, du point de vue de l'accélération des projets d'infrastructure, supprime une strate redondante d'examen et d'évaluation dans nos bureaux et au sein du gouvernement en général.

Le sénateur Callbeck : Lorsque je regarde ces chiffres, je ne vois pas en quoi les eaux mineures posent un problème.

M. Osbaldeston : Si vous le permettez, sénateur, nous ne voyons pas beaucoup de demandes pour ces ouvrages mineurs dans des eaux mineures. Les gens ne prennent pas la peine de nous les soumettre. La loi actuelle encourage la non-observation. Par exemple, si un type veut reconstruire un ponton de chalet qui est là depuis 40 ou 60 ans, normalement notre autorisation serait nécessaire. Avec l'avènement de l'Internet, la législation est bien connue et les avocats qui s'occupent des ventes de propriétés demandent si tous les documents d'autorisation existent, et la réponse est non. Il existe une quantité innombrable de ces propriétés qui ne présentent absolument aucun problème du point de vue de la navigation. À ce titre, nous pensons pouvoir les couvrir par ces règles sur les ouvrages mineurs.

Le sénateur Callbeck : Dans quelle mesure le public a-t-il été consulté sur les mesures proposées? C'est l'une des principales doléances qui revient sans cesse. Le Canadian Rivers Network a exprimé cette doléance et j'ai reçu probablement 2 000 courriels sur ce thème commun. Je veux savoir quelle a été la concertation avec le public.

M. Osbaldeston : Notre processus a consisté à formuler nos recommandations sur la base d'un examen interne de notre politique, sur la base de nos dossiers écrits et de l'expérience de notre bureau de gestion régional. Ensuite, nos propositions ont été soumises au Comité permanent des transports et à d'autres

consultation standpoint, we have not gone out to consult publicly other than to pull in our material on recommendations based on public comment that we received over 20-40 years.

Senator Callbeck: Why would you not take this to the public and let people make comments?

Mr. Osbaldeston: I cannot answer that, senator. Unfortunately, that is a policy decision.

Senator Mitchell: I share Senator Callbeck's bewilderment. It seems that so often the government tells us one thing but it never turns out to be what they want it to appear to be. We continue to hear that the justification for this initiative and for it being in a budget bill is that there is so much duplication in the environmental review process. The provinces and the federal government make the approval process of a megaproject very difficult, things are usually held up or they never get done. It is said that if we could only break through that, we would be able to stimulate the economy.

It seems that you are not talking about any of that. Instead, you are demonstrating quite a diminished impact when you talk about creeks that you cannot paddle down and about wires that are 100 feet above the water. We are not talking about a process that will change delays to megaprojects. Could you flesh that out for me and say whether this will reduce duplication. If so, what is the consequence of duplication now? How many projects are held up for how long?

Mr. Osbaldeston: I will give you an example of the megaprojects and how the small stuff can cause the problems. A highway of 20-odd kilometres might have two major highway bridges and 10 small culverts. Each one of those culverts is classified as a bridge under our current legislation because it is used to transport something over top and, as long as it is navigable water underneath, it needs to be reviewed. Many of those culverts are associated with drainage ditches, which would never see a canoe or a kayak or a powerboat. Each one of those crossovers requires review and environmental assessment. Yes, assess the two major bridges but do we need, from the navigational standpoint, to assess the culverts, even though they can float a canoe or a kayak?

You mentioned aerial cables. Many hydroelectric projects are on books in various provinces. Many hydroelectric transmission lines come off that and each time one of those transmission lines crosses any navigable waters — canoe, kayak or major water — every crossing of every line currently requires our review. If we can identify that over these types of waters that support this kind of vessel traffic, and ensure that a minimum of “not less than” is maintained, then I am not sure why we would not do it. It would be more efficient and more effective. They could design to the known safety requirements, similar to building codes for your homes.

examens gouvernementaux. En ce qui concerne la consultation du public, nous n'en avons pas mené d'autre que celle consistant à rassembler dans nos fichiers les commentaires transmis par le public au fil de 20 à 40 années.

Le sénateur Callbeck : Pourquoi ne pas soumettre cela au public pour écouter ses réactions?

M. Osbaldeston : Je n'ai pas de réponse, sénateur. Malheureusement, cela a été une décision stratégique.

Le sénateur Mitchell : Je partage l'étonnement du sénateur Callbeck. Il semble que très souvent le gouvernement nous dit une chose, et vérification faite, la réalité s'avère différente. On ne cesse de nous dire que la justification de cette initiative, et de sa présence dans une loi budgétaire, est l'existence d'une grande duplication dans le processus d'évaluation environnementale. Les provinces et le gouvernement fédéral rendent très difficile l'approbation d'un méga projet, les choses traînent et rien ne se fait jamais, nous dit-on. On dit que si seulement nous pouvions surmonter ce problème, cela relancerait l'économie.

Il semble que vous ne parliez de rien de cela. Au lieu de cela, vous nous parlez de choses mineures comme de ruisseaux que l'on ne peut descendre en canoë et de câbles à 100 pieds au-dessus de notre tête. Nous ne parlons pas là d'un processus qui va changer les délais des méga projets. Pourriez-vous étoffer un peu cela pour moi et dire si cela va réduire la duplication. Si oui, quelle est la conséquence de cette duplication aujourd'hui? Combien de projets sont retardés et pendant combien de temps?

M. Osbaldeston : Je vais vous donner un exemple de méga projets et de la façon dont les petites choses peuvent causer des problèmes. Une route d'une vingtaine de kilomètres peut comporter deux grands ponts et une dizaine de petits ponceaux. Chacun de ces ponceaux est classé comme un pont en vertu de la loi actuelle, car il sert à transporter quelque chose par-dessus et, du moment que l'eau en dessous est navigable, il faut un examen. Nombre de ces ponceaux sont associés à des fossés de drainage, qui ne verront jamais passer un canoë ou un kayak ou un bateau à moteur. Chacun de ces franchissements requiert un examen et une évaluation environnementale. D'accord, évaluons les deux grands ponts, mais avons-nous besoin, du point de vue de la navigation, d'évaluer les ponceaux, même si un canoë ou un kayak pourrait éventuellement y flotter?

Vous avez mentionné les câbles aériens. De nombreux barrages hydroélectriques sont en projet dans diverses provinces. Ils alimenteront un grand nombre de lignes de transmission électrique et chaque fois qu'une de ces lignes franchit des eaux navigables — canoë, kayak ou eau majeure — chaque franchissement par chaque ligne requiert actuellement notre examen. Si nous pouvons stipuler que sur tel type de cours d'eau où circule tel type d'embarcation, il faut une hauteur minimale de tant, alors je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas. Ce serait plus efficient et plus efficace. Les promoteurs pourraient alors concevoir leurs projets en fonction des normes de sécurité connues, similaires au code de la construction pour vos maisons.

Senator Mitchell: Is it not true that the environmental assessments required under this act do not only consider impediments to this water being navigable, they also pay attention to and consider habitat implications, wildlife implications and whether habitat will be destroyed?

One would think there is also relationship status between a body of water and water tables. Therefore, it is not only whether you can navigate the body of water, it is also whether you are polluting it. Who is doing those checks if you are not?

Mr. Osbaldeston: The sections that trigger an environmental assessment in our current legislation are those that identify a potential for substantial interference to navigation. That is what triggers an environmental assessment by Transport Canada.

The same holds true in the new legislation. Section 5(1) of the current legislation identifies substantial interference. Clause 5(2) in the new legislation does exactly the same.

Any work that poses a substantial interference to navigation, either under our existing legislation, or should these amendments get passed, will not only undergo a substantial navigational review, but will trigger an environmental assessment to look at many things other than navigational concerns.

Senator Mitchell: If there is no navigational concern, you do not look at its environmental implications. If you do not, who does?

Mr. Osbaldeston: The provinces do under their particular approval process for the work. Fisheries and Oceans Canada do with respect to fisheries and habitat aspects. Other regulatory bodies that may have an environmental assessment trigger also do.

Senator Mitchell: The delays we have been told are precipitating this initiative are so significant as to have delayed major projects even though they concern a small culvert here or there. Is that true, even though that area will still be reviewed by a province?

Mr. Osbaldeston: I will refer to statements made by virtually all provinces and territories when they presented at SCOTIC, as well as the Federation of Canadian Municipalities. That answer would be a resounding yes.

The Chair: Mr. Osbaldeston, we appreciate your help and understanding of what we are trying to achieve here.

[Translation]

Ms. Proulx, thank you for appearing before the Senate Committee on National Finance.

[English]

Honourable senators, I will adjourn the meeting shortly. It has been a long day. We have been sitting for quite a few hours. We have more work to do, but I am sure we are all up to it. Thank

Le sénateur Mitchell : N'est-il pas vrai que les évaluations environnementales requises en vertu de cette loi ne se penchent pas seulement sur les obstacles à la navigation, mais aussi sur les répercussions sur l'habitat, la faune et la destruction éventuelle d'un habitat?

On peut penser aussi qu'il y a une relation entre un plan d'eau et la nappe phréatique. Il s'agit donc de savoir non seulement si le plan d'eau reste navigable, mais aussi s'il va être pollué. Qui effectue ces vérifications, si vous ne le faites pas?

M. Osbaldeston : Les dispositions qui déclenchent une évaluation environnementale dans notre loi actuelle sont celles portant sur une entrave sérieuse à la navigation. C'est cela qui déclenche l'évaluation environnementale de Transports Canada.

La même chose reste vraie dans la nouvelle loi. Le paragraphe 5(1) de la loi actuelle fait état d'une gêne sérieuse. Le paragraphe 5(2) de la nouvelle loi fait exactement la même chose.

Tout ouvrage qui représente une gêne sérieuse à la navigation, que ce soit selon l'ancienne loi ou la nouvelle, si ces modifications sont adoptées, va non seulement faire l'objet d'un examen à ce titre mais va aussi déclencher une évaluation environnementale qui va porter sur des aspects autres que la navigation.

Le sénateur Mitchell : S'il n'y a pas de problème de navigation, vous n'examinez pas les répercussions environnementales. Si vous ne le faites pas, qui le fait?

M. Osbaldeston : Les provinces le font au titre de leur mécanisme d'approbation propre. Pêches et Océans Canada le fait à l'égard du poisson et de l'habitat. L'évaluation environnementale d'autres organismes de réglementation peut être déclenchée aussi.

Le sénateur Mitchell : Les retards dont on nous dit qu'ils précipitent cette initiative sont si importants qu'ils retardent des projets majeurs alors que la cause est simplement un petit ponton ici ou là. Est-ce vrai, même si ces ouvrages vont être examinés par une province?

M. Osbaldeston : Je vous renvoie aux déclarations faites par virtuellement toutes les provinces et tous les territoires lorsqu'ils ont comparu au Comité permanent des transports, ainsi qu'à celle de la Fédération canadienne des municipalités. Leur réponse serait un oui retentissant.

Le président : Monsieur Osbaldeston, nous apprécions que vous soyez venu nous aider à comprendre la nature de ces changements.

[Français]

Madame Proulx, je vous remercie pour votre présence à notre Comité sénatorial des finances nationales.

[Traduction]

Honorables sénateurs, je vais lever la séance prochainement. La journée a été longue. Nous siégeons depuis pas mal d'heures. Nous avons encore beaucoup de travail à faire, mais je suis sûr que nous

you for your understanding on the imperative from the public point of view to get at least the stimulus portion of this bill working. We have to get it passed.

Honourable senators, I would ask for a motion to accept the report for interim supply that has been prepared based on the two hearings we had of Main Estimates. We are seized of the Main Estimates for the entire fiscal year 2009-10. There is a request to add a note that ACOA, the Atlantic Canada Opportunities Agency, the National Arts Centre and the Residential Rehabilitation Assistance Program were discussed. We will follow up on those items. I think we are all in agreement on that. There is also a request to put “some honourable senators,” where it might have indicated that all senators were thinking exactly the same, which is seldom the case. We will make those slight changes.

Could I have the motion first? The motion to allow the steering committee to make those minor changes and file it in the Senate when prepared?

Thank you, Senator Neufeld so moves.

Senator Callbeck: On the “RAPP” should be “RAPP and emergency repair.” Those two things were mentioned.

The Chair: Okay. Do we have that? Everyone remembers the discussion.

Senator Callbeck: I have a copy of the minutes.

The Chair: I have seen the minutes as well. It was referenced, it simply was not noted. We intended to do it anyway. Now we will note in the report that we will do it.

Is there anything else on the question? All those in favour say “yea”? Contrary minded?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Your steering committee will make those changes in conjunction with the Library of Parliament. That will be filed and will form the basis for interim supply, which we will see in about a week.

I will ask the clerk to get in touch with Mr. Osbaldeston and Ms. Proulx to determine when it is convenient. I hope you are available on Monday. We are intending to have a full day of hearings on Monday as well. This time it will be at your convenience. You tell us when it will be convenient for you and we will work with that.

(The committee adjourned.)

sommes tous de taille à l'abattre. Merci de votre compréhension, pour ce qui est de l'impératif, dans l'intérêt public, d'adopter au moins la partie de ce projet de loi comportant la stimulation économique. Nous devons adopter cela.

Honorables sénateurs, je vous demanderais une motion d'adoption du rapport sur les crédits provisoires rédigé sur la base des deux réunions que nous avons tenues sur le Budget principal des dépenses. Nous sommes saisis du Budget principal des dépenses pour tout l'exercice 2009-201. J'ai une demande d'ajouter une note à l'effet que l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Centre national des Arts et le Programme d'aide à la remise en état des logements ont également été évoqués. Nous allons revenir sur ces aspects. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Il y a aussi une demande de préciser « quelques honorables sénateurs », là où il pourrait sembler que tous les sénateurs étaient exactement du même avis, ce qui est rarement le cas. Nous allons apporter ces petits changements.

Pourrais-je avoir d'abord la motion? Une motion pour permettre au comité directeur d'apporter ces rectificatifs mineurs et de déposer le rapport au Sénat lorsque qu'il sera prêt?

Le sénateur Neufeld propose, merci.

Le sénateur Callbeck : Au sujet du PAREL, il faudrait préciser « PAREL et réparations d'urgence ». Les deux choses ont été mentionnées.

Le président : D'accord. Est-ce noté? Tout le monde se souvient de la discussion.

Le sénateur Callbeck : J'ai une copie du procès-verbal.

Le président : J'ai vu le procès-verbal également. Cela a été mentionné, mais non noté. Nous avons l'intention de le faire de toute façon. Maintenant nous noterons dans le rapport que nous allons le faire.

Y a-t-il quelque chose d'autre concernant la motion? Tous ceux en faveur, dites « oui »? Opposés?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. Votre comité directeur va apporter ces changements en conjonction avec la Bibliothèque du Parlement. Le rapport sera déposé et formera le fondement des crédits provisoires, que nous verrons dans une semaine environ.

Je vais demander au greffier de prendre contact avec M. Osbaldeston et Mme Proulx pour déterminer quand ils auront loisir de revenir. J'espère que vous êtes disponibles lundi. Nous avons l'intention de tenir une journée complète d'audience lundi. Cette fois-ci ce sera à votre loisir. Vous nous direz quand ce sera commode pour vous et nous nous arrangerons.

La séance est levée.

OTTAWA, Thursday, March 12, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009, and related fiscal measures, met this day at 2:24 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Irving Gerstein (*Deputy Chair*) in the chair.

[English]

The Deputy Chair: Honourable senators, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-10, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009, and related fiscal measures?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Do I have leave to group clauses by part?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the short title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall Part 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall Part 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall Part 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall Part 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall Part 5 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Deputy Chair: Shall Part 6 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Deputy Chair: Shall Part 7 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

Senator Eggleton: On division on everything.

The Deputy Chair: Shall Part 8 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

OTTAWA, le jeudi 12 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales auquel a été renvoyé le projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes, se réunit aujourd'hui à 14 h 24, afin d'étudier le projet de loi article par article.

Le sénateur Irving Gerstein (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le vice-président : Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour procéder à l'étude article par article du projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Acceptez-vous que je regroupe les articles en différentes parties?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Le titre abrégé est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : La partie 1 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : La partie 2 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : La partie 3 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : La partie 4 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le vice-président : La partie 5 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

Le vice-président : La partie 6 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

Le vice-président : La partie 7 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

Le sénateur Eggleton : Avec dissidence sur tout.

Le vice-président : La partie 8 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

The Deputy Chair: Shall Part 9 carry?	Le vice-président : La partie 9 est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Shall Part 10 carry?	Le vice-président : La partie 10 est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Shall Part 11 carry?	Le vice-président : La partie 11 est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Shall Part 12 carry?	Le vice-président : La partie 12 est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Shall Part 13 carry?	Le vice-président : La partie 13 est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Shall Part 14 carry?	Le vice-président : La partie 14 est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Shall Part 15 carry?	Le vice-président : La partie 15 est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Shall Schedules 1 to 11 carry?	Le vice-président : Les annexes 1 à 11 sont-elles adoptées?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Shall the short title carry?	Le vice-président : Le titre abrégé est-il adopté?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Shall the title carry?	Le vice-président : Le titre est-il adopté?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Shall the bill carry?	Le vice-président : Le projet de loi est-il adopté?
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
The Deputy Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate?	Le vice-président : Êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Deputy Chair: Is there a motion to adjourn?	Le vice-président : Y a-t-il une motion d'ajournement?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
An Hon. Senator: No division.	Une voix : Sans opposition.
(The committee adjourned.)	(La séance est levée.)

SENATE



SÉNAT

CANADA

**FIRST INTERIM REPORT ON
*2009-2010 ESTIMATES***

**The Standing Senate Committee on
National Finance**

FOURTH REPORT

Chair

The Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair

The Honourable Irving R. Gerstein

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION.....	1
THE 2009-2010 ESTIMATES	1
THE EXPENDITURE PLAN—AN OVERVIEW.....	2
CHANGES IN 2009-10 MAIN ESTIMATES	3
THE HEARINGS ON THE 2009-2010 ESTIMATES.....	4
1. Treasury Board Vote 35.....	5
2. Literacy Initiatives	6
3. Canada Mortgage and Housing Corporation	6
4. The Accuracy of the Estimates	6
5. Status of Women Canada.....	7
6. Cultural Programs	7
7. Private-Public Partnership (P3).....	8
8. Human Resources and Skills Development Canada (HRSDC).....	8
9. Atlantic Canada Opportunity Agency (ACOA).....	9
CONCLUDING COMMENTS.....	9

FIRST INTERIM REPORT ON THE 2009-2010 ESTIMATES

INTRODUCTION

The 2009-2010 Estimates were tabled in Parliament on February 26, 2009, and subsequently referred for review to the Standing Senate Committee on National Finance. As is customary, the committee anticipates that several meetings will be required in order to complete a thorough review of the 2009-2010 Estimates. The initial examination began on March 4, 2009. Appearing from the Treasury Board Secretariat was Mr. Alister Smith, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector. He was accompanied by Mr. Gregory Smith, Senior Director, Expenditure Operations and Estimates Division, Expenditure Management Sector. In addition to their presentation, which outlined and explained the main features of the 2009-2010 Estimates, the officials responded to the committee's initial enquiries about the government's planned spending for the new fiscal year.

This report is the committee's First Interim Report on the 2009-2010 Estimates. The committee intends to examine certain aspects of these Estimates in greater depth at a later date and to submit further reports. The committee will present a final report on its work before the end of the fiscal year 2009-2010.

THE 2009-2010 ESTIMATES

As in the past, there are four components to the *2009-2010 Estimates*. They include **PART I – the Government Expense Plan**, which provides an overview of federal spending by summarizing the key elements of Part II and by highlighting the major year-over-year departmental changes. **PART II – the Main Estimates**, directly supports the Appropriation Act, and lists the resources that individual federal departments and agencies require for the upcoming fiscal year. It also identifies the spending authorities and the amounts to be included in subsequent appropriations. Since 1997, **PART III** has been divided into two sections. The *Report of Plans and Priorities* (RPP) provides additional details on more strategically oriented planning and results for each of the departments and agencies. It focuses on outcomes expected from federal government spending activities. The RPPs are normally tabled in Parliament in the spring. The *Departmental Performance Report* (DPR) focuses on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the *Report on Plans and Priorities*. The DPRs are normally tabled in Parliament in the fall of each year.

The Main Estimates 2009-2010 of \$236.1 billion present information on both budgetary and non-budgetary spending authorities (see Table I below). **Budgetary expenditures** include the cost of servicing the public debt; operating and capital expenditures; transfer payments to other levels of government, organizations or individuals; and payments to Crown corporations. In these Main Estimates budgetary expenditures amount to \$235.8 billion. These budgetary expenditures are further divided

between **Statutory Expenditures** of \$150.2 billion and **Voted Appropriations** of \$85.6 billion. **Non-budgetary expenditures** (loans, investments and advances) are transactions that represent changes in the composition of the financial assets of the Government of Canada. In these Main Estimates they total \$0.35 billion and are composed of \$0.086 billion of voted appropriations and \$0.15 billion of statutory expenditures. As in previous years statutory expenditures make up the largest component (63.7%) of planned spending.

TABLE I
TOTAL MAIN ESTIMATES 2009-2010
(\$ millions)

	Budgetary	Non-budgetary	Total
Voted Appropriations	85,627.5	78.6	85,706.1
Statutory Authorities	150,157.1	271.4	150,428.5
Total Main Estimates	235,784.6	350.0	236,134.6

Source: 2009-2010 Estimates, p. 1-3

THE EXPENDITURE PLAN—AN OVERVIEW

In total, the *2009-2010 Main Estimates* are \$14.7 billion greater than the *2008-2009 Main Estimates* published in March 2008: an increase of \$6.6 billion in voted appropriations and an increase of \$8.0 billion in statutory spending. Altogether, this represents a 6.2% increase in the level of the Main Estimates over the previous fiscal period.

While not all of the Budget 2009 items are accounted for in these Main Estimates, all of the items announced in earlier budgets or fiscal updates are included. Since the Main Estimates are prepared well in advance of the beginning of a fiscal year, they would not include expenditures for initiatives announced in the Budget that require separate legislation or further development to implement, or that were not known in advance due to budget secrecy.

The Budget also provides for possible adjustments to those major statutory expenses driven by economic or demographic variables that could change during the course of the year such as interest costs on the debt and equalization payments to the provinces. Supplementary Estimates permit these requirements to be met within the overall planned expense levels provided for in the Budget or the Economic and Fiscal Update but not reflected in the Main Estimates.

Table II, below provides an overview of the distribution of spending by payment type. A more detailed explanation of the numbers is available on page 1-5 of the *2009-2010 Estimates*.

Program Spending by Sector is discussed on page 1-7 of Part I of the *2009-2010 Estimates*. The section is set out by sector and, within each sector, by federal department and agency. While some sectors show a decline in spending in 2009-2010, others are showing increases that, in part, reflect measures announced in either previous Budgets or the November 2008 Economic and Fiscal Statement. A table on the page summarizes program budgetary spending by sector, along with the total and percent change in spending as compared to the 2008-2009 Estimates.

TABLE II
BUDGETARY MAIN ESTIMATES 2009-2010
BY PAYMENT TYPE
(In million of dollars)

Fiscal equalization	16,086.1
Canada Health Transfer	23,987.1
Canada Social Transfer	10,860.8
Other transfers and subsidies (net)	<u>(910.0)</u>
Sub-total Transfers to Other Levels of Government	50,024.0
Elderly Benefits	35,197.0
Employment Insurance	16,575.0
Universal Child Care Benefits	<u>2,544.0</u>
Sub-total Major Transfers to Persons	54,316.0
Sub-total Other Transfers and Subsidies	<u>34,723.6</u>
Total Transfer Payments	139,063.6
Operating and capital expenditures	59,699.6
Public debt charges	31,868.0
Other obligations and payments	<u>5,153.5</u>
Total Budgetary Main Estimates	235,784.6
Adjustments to reconcile with the November 2008 Economic Statement and the net to gross basis of Budget Presentation*	<u>12,603.4</u>
Total Budgetary Expenses	248,388.0

*Includes adjustments for the impact of accrual accounting, expenses charged to prior years and any anticipated lapses. It also includes expenses not yet allocated for initiatives which require further development or legislation, as well as revisions to major transfers to other levels of government.

Source: 2009-2010 Estimates, Part I, page 1-5.

CHANGES IN 2009-10 MAIN ESTIMATES

Each issue of the Estimates may contain a number of changes in the way that the information is conveyed. Beginning on page 1-133, the current document provides information on the changes in the current Main Estimates as compared to the previous set of Estimates. There are four types of changes in presentation that are discussed:

- Changes to presentation;
- Changes to government organization and structure;
- Changes in authorities (Votes and Statutory items); and
- Changes to program activity architectures (strategic outcomes and program activity descriptions).

A significant change in these Main Estimates is the creation of a new Treasury Board Central Vote to accelerate some of the expenditures announced in the 2009 Budget. The government indicated it believes that several elements of its stimulus package need to be implemented within the next 120 days in order to be most effective. Furthermore, the Government indicated in the Budget that it will adjust the Main Estimates for 2009-10 to ensure that new funding flows quickly. While payments related to several of the Budget initiatives will be authorized upon passage of the Budget Implementation Act, some programs will require funding through appropriations. Accordingly, a new central Vote in the amount of \$3 billion has been created in these Main Estimates to provide the mechanism which will enable those programs to be implemented as quickly as possible. Funds will only be allocated from this central Vote between April 1st, 2009, and the end of June 2009, for expenditures on Budget-related programs approved by the Treasury Board.

To achieve this objective, the wording of two existing votes in the Estimates of the Treasury Board Secretariat has been modified: a) Vote 1 has been modified from “Operating expenditures...” to “Program expenditures...” and b) Vote 30 wording has been modified to make reference to “...the federal public administration...” Also, a new “Vote 35” was created with the following vote wording:

“Vote 35—Budget Implementation Initiatives

Subject to the approval of the Treasury Board and between the period commencing April 1, 2009 and ending June 30, 2009, to supplement other appropriations and to provide any appropriate Ministers with appropriations for initiatives announced in the Budget of January 27, 2009, including new grants and the increase of the amounts of grants listed in the Estimates, where the amounts of the expenditures are not otherwise provided for and where the expenditures are within the legal mandates of the government organizations.”

THE HEARINGS ON THE 2009-2010 ESTIMATES

In his opening remarks to the committee, Mr. Alister Smith outlined a number of significant changes in the 2009-2010 Estimates, and highlighted several initiatives of the federal government.

In particular he noted that the 2009-2010 Estimates contain a new central vote: Treasury Board Vote 35—Budget Implementation Vote. This vote introduces some new elements in the Estimates and will give rise to an additional degree of scrutiny by Parliament as it is put into practice. After providing an overview of several aspects of the current Main Estimates, the officials answered questions raised by the senators.

1. Treasury Board Vote 35

Some senators were interested in a number of items contained in the 2009-2010 Estimates. In the first instance, they asked about the \$3 billion to be set aside for the Treasury Board Vote 35 (TB Vote 35). Specifically, they were interested in the procedure to be followed in order for departments to get access to this money. Mr. Alister Smith explained that the proposed procedure will be very similar to the internal procedure used for supplementary estimates. It will require Treasury Board decisions on approvals of items which might otherwise be in Supplementary Estimates (A) or Supplementary Estimates (B) later in December. He assured the committee that the same type of due diligence will be applied as with supplementary estimates. He added that the advantage of the central vote here is that the funds, if approved in interim supply at the end of March, would be available to flow as early as April for budget items that have been approved by Treasury Board in accordance to stated requirements. He explained that usually, departments which are required to implement the budget begin the year with a limited proportion (three twelfths) of their required funds. With Vote 35, additional funds would be available to departments as early as April.

Mr. Smith said that in his opinion, most of the spending under TB Vote 35 will involve infrastructure projects, which would be ready to go when the new construction season starts. He could not say how the funds will eventually be divided among the provinces.

Some senators wanted to know more about the degree of accountability surrounding the use of this fund. They reminded the officials that Canadians have a right to expect the government to be accountable for the manner in which funds are spent. How the Treasury Board will monitor these expenditures is a significant issue. Mr. Smith explained that any new initiatives seeking funding under TB Vote 35 will be subjected to considerable scrutiny by the Treasury Board Secretariat and by the Comptroller General, to ensure that the requests are in compliance with Treasury Board policies, the *Financial Administration Act* and all other requirements for audit and evaluation. None of those requirements will be waived here but will remain in full force. The Secretariat still has its own internal audit and the Office of the Auditor General will audit the process throughout. Furthermore there will be quarterly reports to Parliament on the implementation of the budget measures as outlined in the Economic Action Plan.

There will be considerable scrutiny and reporting on these initiatives and due diligence by the Treasury Board. The level of scrutiny has not changed.

The quarterly reporting is a new measure which will bring additional transparency to the process. In addition, there is heightened scrutiny by both the internal auditors and the auditors of the Office of the Auditor General. There will be tracking of spending and results through the Treasury Board. Mr. Smith believed that in many respects, the due diligence in respect of TB Vote 35 disbursements will be higher rather than lower.

2. Literacy Initiatives

Some senators were interested in federal spending initiatives in support of literacy programs. In particular, they noted that there had been a literacy secretariat that was abolished in recent years. Now, on page 14-7 of the Human Resources department there are grants to voluntary organizations for literacy and essential skills, which last year had appropriations of about \$24.9 million, and this year will be receiving only \$20.7 million. Some senators view literacy assistance as an important function and are concerned by this reduction in federal funding in the coming fiscal year. They noted that in the past, reductions in this type of funding have led to some worthwhile organizations not qualifying for assistance. Furthermore, these organizations could not determine the reasons for the funding refusals. Mr. Alister Smith agreed to check into this matter and inform the committee at a later date about the change in the spending levels and the distribution of funding by provinces under this initiative.

3. Canada Mortgage and Housing Corporation

Also in the Human Resources department, under the Canada Mortgage and Housing Corporation (page 14-13), there is an item for housing repair and improvement programs of \$79.98 million in the coming fiscal period. Some senators noted that this amount represents a relatively large decrease of 34.6% from the \$122.23 million appropriated in fiscal year 2008-2009. This decline raises concerns because, as some senators explained, in some province funding for housing repairs is difficult to obtain in a timely fashion.

Mr. Smith explained that notwithstanding this apparent decrease in funding for home repairs, the budget has brought a whole raft of new initiatives and spending: retrofit of housing on reserves and off reserves, social housing, and he believes also the Residential Rehabilitation Assistance Program. All these programs are expected to get significant new funds as part of this overall stimulus package. There will be a several billion dollars more going into housing, renovation and retrofit of social housing, housing for low income seniors, persons with disabilities, First Nations housing, northern housing, and direct lending to municipalities for housing related infrastructure projects. There will be a huge increase in spending if the budget implementation act and the rest of the Economic Action Plan are passed. Mr. Smmith also agreed to obtain additional information on the Emergency Repair Program and on the Residential Rehabilitation Program.

4. The Accuracy of the Estimates

It has been customary in this committee for senators to raise concerns about the estimation practices of certain organizations that fail to properly anticipate their annual requirements. This usually leads to requests for additional funding later in the fiscal year. The committee does not question the need for a process of supplementary estimates because they are necessary for often very good reasons. Rather, the committee questions the effort of some government organizations to provide reasonably accurate figures in the

budgeting exercise. Some figures in the current documents lead some senators to suspect that they are not realistic.

For instance, the Public Service Labour Relations Board (PSLRB) has in the past, seemingly submitted with some degree of consistency low appropriation requirements in its Estimates, only to come back again and again for supplementary funding. Last year, these requests for additional funding had the effect of almost doubling their initial budget. In the fiscal year 2008-2009 the PSLRB spent some \$12 billion. In the coming fiscal year they are asking for \$6 billion. Some senators are sceptical that they will actually remain close to their stated budget intentions. Mr. Smith acknowledged the past discussions in this committee regarding the accuracy of the PSLRB annual estimates. He agrees that in spite of mandate changes at the PSLRB, there is a need to solidify the base funding for some of the smaller organizations.

Another example involves the estimated \$31.9 billion that will be spent paying the interest on the public debt. Currently the Estimates suggest that interest costs on the public debt are likely to decline in the next fiscal year. Some senators found this view at odds with the substantial increases in government borrowing. In their estimation, the new federal borrowing would swamp any savings that might be realized from interest rate decreases on the federal debt. They did not feel that the current estimate is realistic. Mr. Smith responded that the Department of Finance provides an estimate, which is for Parliament's information, as are other statutory items to be included in the estimates. Such figures are updated during the supply cycle as new information is available.

Some senators feel that in their assessment of the funding requirements of government, they need to know that the numbers provided in the Estimates and Supplementary Estimates are reasonably accurate projections of an organization's spending plans.

5. Status of Women Canada

Some senators were interested in the funding allocations for the Office of the Coordinator—Status of Women Canada. While they welcomed the appointment of a Minister for women's issues they were concerned that the \$29.6 million set aside for the organization is inadequate to deal with the many problems besetting women in Canada.

6. Cultural Programs

Some senators observed on page 1-14 a decline in the spending on the cultural programs sector. They noted that overall spending was expected to decline by \$248.2 million in 2009-2010 from the \$4.0 billion spent in 2008-2009. They were concerned because this reduction in cultural spending is due in part to a reduction of \$12.7 million in support of Official Languages. Mr. Smith responded that this decline in the funding provided under the *Official Languages Act* is the result of the "sunsetting" of some funding that had been provided in Budget 2007. It has now expired and that funding drops off. It is the sort of time limited funding issue that was provided in support of the *Official Languages Act*, but it was for a particular period of time and that is now

completed. He agreed to obtain additional information on the funding of Official Languages and to provide it to the committee at a later date.

Some senators were also interested in the budget of the National Arts Centre and how it spent its money outside of the National Capital Region. Mr. Smith said that he will get that information.

7. Private-Public Partnership (P3)

Some senators observed that \$82.9 million in funding is being sought by PPP Canada Inc (page 9-13). They asked the officials to provide some details on the implementation of this program. Mr. Smith explained that the \$82.9 million is for operations and program delivery, with \$72.8 million slated for the P3 fund investments. He believes that the fund is still being set up, so that some portion of the difference (\$10.1 million) is for set-up cost and some portion is for operations. The officials did not believe that any disbursements have been made from the fund. Mr. Gregory Smith added that the Minister of Finance announced the permanent chair on January 19, and the new permanent CEO was announced January 19. There have been no investments made at this time, however, it is expected that \$1.2 billion will be disbursed over a five year period.

8. Human Resources and Skills Development Canada (HRSDC)

Some senators observed that there were reductions in the programs at HRSDC in the area of contributions for training and worker education that might be ill-timed given the expected increases in unemployment during the present recession. These senators felt that decreasing spending in these areas was perhaps not advisable at this time. In particular they pointed to some of the major decreases in contributions for worker training and education programs listed on pages 14-8 and 14-9 of the Estimates.

Some senators were also concerned about the reduced funding available to the Public Service Commission. This committee has known for a few years that the federal government will face a major attrition of its workforce as its employees continue to age and retire. There will be a need to increase the level of hiring to try to compensate for the more than 20 per cent of the public service that will retire. The agency responsible for the hiring is the Public Service Commission. Some senators felt that the Public Service Commission should be on high alert to hire new employees and that the \$5 million reduction in their funding will reduce its ability to address this issue and other human resource problems.

Mr. Smith responded that the \$5 million cut is due to a reduction in the interim recruitment solution and the longer term public service staffing modernization project. This was a time limited funding program, which is now sunseting. He also mentioned that the public service has been growing significantly over the last few years, because recruitment efforts have been relatively successful. Furthermore, he agreed that there are demographic issues that make it imperative for the government to recruit and fill the gaps that will arise in coming years. He believed that this objective is being met.

9. Atlantic Canada Opportunity Agency (ACOA)

Some senators noted that while the ACOA budget was up from its previous initial Estimates, it is down significantly when one includes the amounts allocated through the Supplementary Estimates in the fiscal year 2008-2009. For instance, it was pointed out that the planned spending for the Enterprise Development and Cultural Development activities were both reduced compared to the previous year. Mr. Smith agreed to obtain more information from ACOA.

CONCLUDING COMMENTS

These and other matters were discussed during the committee's examination of the 2009-2010 Main Estimates. In the coming months the committee intends to return to some of these topics and other items in the current Estimates in order to more fully examine the government's spending plans for the 2009-2010 fiscal year and to report on this work at a future date.

The Standing Senate Committee on National Finance respectfully submits its Interim Report on the 2009-2010 Estimates.

SENATE



SÉNAT

CANADA

**PREMIER RAPPORT PROVISOIRE SUR
LE BUDGET DES DÉPENSES 2009-2010**

**Comité sénatorial permanent
des finances nationales**

QUATRIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Irving R. Gerstein

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
LE BUDGET DES DÉPENSES 2009-2010	1
LE PLAN DE DÉPENSES — SURVOL	2
CHANGEMENTS AU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2009-2010	4
LES AUDIENCES SUR LE BUDGET DES DÉPENSES 2009-2010	5
1. Crédit 35 du Conseil du Trésor	5
2. Initiatives en matière d’alphabétisation	6
3. Société canadienne d’hypothèques et de logement.....	6
4. Exactitude du budget des dépenses.....	7
5. Condition féminine Canada	8
6. Programmes culturels.....	8
7. Partenariat public-privé (PPP)	8
8. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC).....	9
9. Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).....	9
CONCLUSIONS	10

PREMIER RAPPORT PROVISOIRE SUR LE BUDGET DES DÉPENSES 2009-2010

INTRODUCTION

Le *Budget des dépenses 2009-2010* a été déposé au Parlement le 26 février 2009, puis il a été renvoyé pour examen au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Comme à l'habitude, le comité compte tenir plusieurs réunions pour mener une étude approfondie du Budget des dépenses 2008-2009. L'examen initial a commencé le 4 mars 2009. A comparu pour le Secrétariat du Conseil du Trésor M. Alister Smith, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses. Il était accompagné de M. Gregory Smith, directeur exécutif, Division des opérations et prévisions de dépenses, également du Secteur de la gestion des dépenses. Après avoir fait leur exposé, qui précisait et expliquait les principaux éléments du *Budget des dépenses 2008-2009*, les représentants ont répondu aux premières demandes de renseignements du comité concernant les dépenses prévues par le gouvernement pour le nouvel exercice.

Le présent rapport est le premier rapport provisoire du comité sur le *Budget des dépenses 2009-2010*. Le comité entend examiner en détail certains aspects de ce Budget plus tard et présenter d'autres rapports. Le comité soumettra son rapport final sur ses travaux avant la fin de l'exercice 2009-2010.

LE BUDGET DES DÉPENSES 2009-2010

Comme par le passé, le *Budget des dépenses 2009-2010* comprend quatre volets. La **PARTIE I – Plan de dépenses du gouvernement** donne un aperçu des dépenses fédérales en résumant les éléments clés de la Partie II et en mettant les principaux changements apportés aux ministères en relief. La **PARTIE II – Budget principal des dépenses** appuie directement la Loi de crédits et dresse la liste des ressources dont les divers ministères et organismes fédéraux ont besoin pour l'exercice à venir. Cette partie établit aussi les autorisations de dépenser et les sommes qui doivent être incluses dans les crédits affectés ultérieurement. Depuis 1997, la **PARTIE III** est divisée en deux sections. Le Rapport sur les plans et priorités (RPP) fournit des précisions supplémentaires sur une planification et des résultats présentant une orientation plus stratégique pour chacun des ministères et organismes. Les RPP sont axés sur le rendement attendu des activités du gouvernement fédéral engageant des dépenses. Ils sont normalement déposés au Parlement au printemps. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) met l'accent sur la responsabilisation fondée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'égard des résultats qui sont exposés dans le Rapport sur les plans et les priorités. Les RMR sont normalement déposés au Parlement chaque année à l'automne.

Le *Budget principal des dépenses 2009-2010*, de 236,1 milliards de dollars, présente des informations portant sur les autorisations de dépenses à la fois budgétaires et non budgétaires (voir le tableau I ci-dessous). Les **dépenses budgétaires** incluent les frais du service de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et en immobilisations, les

paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, aux organisations et aux particuliers, ainsi que les paiements aux sociétés d'État. Dans ce budget principal des dépenses, les dépenses budgétaires prévues sont de 235,8 milliards de dollars. Ces dépenses budgétaires se subdivisent en **dépenses législatives** de 150,2 milliards et **crédits votés** de 85,6 milliards. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, investissements et avances) sont des opérations qui correspondent à des changements dans la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada. Dans ce budget principal des dépenses, elles totalisent 0,35 milliard de dollars et sont constituées de 0,086 milliard de crédits votés et de 0,15 milliard de dollars de dépenses législatives. Comme par les années passées, les dépenses législatives constituent le gros (63,7 p. 100) des dépenses prévues.

TABLEAU I
BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES TOTALES 2009-2010
(en millions de dollars)

	Dépenses budgétaires	Dépenses non budgétaires	Total
Crédits votés	85 627,5	78,6	85 706,1
Postes législatifs	150 157,1	271,4	150 428,5
Montant total du budget principal des dépenses	235 784,6	350,0	236 134,6

Source : Budget des dépenses 2009-2010, p. 1-3

LE PLAN DE DÉPENSES — SURVOL

Au total, le *Budget principal des dépenses 2009-2010* a augmenté de 14,7 milliards de dollars par rapport à celui de 2008-2009 publié en mars 2008. Les crédits votés ont progressé de 6,6 milliards de dollars et les postes législatifs, de 8,0 milliards de dollars. Cela représente une hausse de 6,2 p. 100 du Budget principal par rapport à l'exercice précédent.

Bien que ce budget principal des dépenses ne tienne pas compte de tous les postes du budget de 2009, tous les éléments annoncés dans des budgets précédents ou dans les mises à jour relatives à la situation financière sont inclus. Puisque le Budget principal des dépenses est préparé bien avant le début de l'exercice, il n'inclut pas les dépenses annoncées dans le budget dont la mise en œuvre exige l'adoption de lois distinctes ou des travaux plus poussés, ou encore qui relèvent du secret budgétaire.

Le Budget prévoit également des rajustements aux principales dépenses législatives dictées par des facteurs économiques ou démographiques susceptibles de changer pendant l'année, tels que les frais d'intérêt sur la dette et les paiements de péréquation aux provinces. Le Budget supplémentaire des dépenses permet de satisfaire à ces exigences sans dépasser les niveaux de dépenses prévues qui sont indiqués dans le Budget ou la Mise à jour économique et financière, mais qui ne sont pas précisés dans le Budget principal des dépenses.

Le tableau II ci-après résume la répartition des dépenses par type de paiement. Des explications plus détaillées se trouvent à la page 1-5 du *Budget principal des dépenses 2009-2010*.

Les dépenses de programme par secteur sont analysées à la page 1-7 de la Partie I du Budget de 2009-2010. Dans cette section, les dépenses de programme sont indiquées par secteur et, dans chaque secteur, par ministère et organisme du gouvernement fédéral. Si certains secteurs affichent une diminution des dépenses en 2009-2010, d'autres en revanche affichent des augmentations qui témoignent, en partie, des mesures annoncées dans des budgets antérieurs ou dans l'Énoncé économique et financier de novembre 2008. Un tableau de la page 1-5 récapitule les dépenses de programmes budgétaires par secteur, de même que les variations totales et en pourcentage des dépenses par rapport au budget de 2008-2009.

TABLEAU II
DÉPENSES BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL DES
DÉPENSES 2009-2010 SELON LE TYPE DE PAIEMENT
(en millions de dollars)

Péréquation	16 086,1
Transfert canadien en matière de santé	23 987,1
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	10 860,8
Autres transferts et subventions (nets)	<u>(910,0)</u>
Total partiel des transferts à d'autres ordres du gouvernement	50 024,0
Prestations aux aînés	35 197,0
Assurance-emploi	16 575,0
Prestations universelles pour la garde d'enfants	<u>2 544,0</u>
Total partiel des principaux transferts aux particuliers	54 316,0
Total partiel des autres paiements de transfert et subventions	<u>34 723,6</u>
Total des paiements de transfert	139 063,6
Fonctionnement et capital	59 699,6
Frais de la dette publique	31 868,0
Autres obligations et paiements	<u>5 153,5</u>
Total des dépenses budgétaires du Budget principal des dépenses	235 784,6
Rajustements au titre du rapprochement avec l'Énoncé économique de novembre 2008 et rajustement net avec des données brutes au lieu de données nettes*	<u>12 603,4</u>
Total des dépenses budgétaires	248 388,0

*Comprend les rajustements effectués en raison de la comptabilité d'exercice et des charges imputées aux exercices précédents. Comprend aussi des charges non encore imputées relatives aux initiatives qui nécessitent une élaboration plus approfondie ou l'adoption de mesures législatives, de même que les révisions des principaux transferts à d'autres ordres de gouvernement.

Source : Budget des dépenses 2009-2010, Partie I, page 1-5.

CHANGEMENTS AU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2009-2010

Chaque année, le budget des dépenses peut contenir un certain nombre de modifications dans la façon dont l'information est communiquée. À partir de la page 1-147, le document de cette année donne de l'information sur les modifications apportées dans le Budget principal des dépenses par opposition à celui de l'année précédente. Quatre types de modifications sont ainsi considérés :

- les modifications à la présentation;
- les modifications concernant les organisations gouvernementales et la structure;
- les modifications concernant les autorisations (crédits et postes législatifs);
- les modifications à la présentation de l'architecture des activités des programmes (résultats stratégiques et descriptions des activités de programme).

Une modification importante apportée dans le dernier Budget principal des dépenses est la création d'un nouveau crédit central du Conseil du Trésor dont le but est d'accélérer certaines des dépenses annoncées dans le budget de 2009. Le gouvernement a dit qu'il croyait que plusieurs éléments de son train de mesures de stimulation devaient prendre effet dans les 120 jours si on voulait qu'ils aient le maximum d'efficacité. Il a également précisé dans le budget qu'il rajusterait le Budget principal des dépenses de 2009-2010 pour s'assurer que les nouveaux fonds seraient versés rapidement. Bien que les paiements liés à plusieurs des initiatives budgétaires doivent être autorisés à l'adoption de la *Loi d'exécution du budget*, certains programmes auront besoin de fonds procurés par des crédits. En conséquence, un nouveau crédit central de 3 milliards de dollars a été prévu dans le Budget principal des dépenses de façon qu'un mécanisme permette d'appliquer ces programmes le plus rapidement possible. Les fonds de ce crédit central ne seront affectés qu'entre le 1^{er} avril et la fin de juin 2009 pour des dépenses consacrées à des programmes liés au budget et approuvés par le Conseil du Trésor.

De façon à atteindre cet objectif, le libellé de deux crédits existants, dans le budget du Conseil du Trésor, a été modifié : *a)* le libellé du crédit 1 a été modifié de « Dépenses de fonctionnement » à « Dépenses du Programme »; *b)* le libellé du crédit « Dépenses du Programme... » et le libellé du crédit 30 ont été modifiés de façon à faire référence à « ... l'administration publique fédérale » et « ... à la rémunération ». Aussi un nouveau crédit a été ajouté, le « crédit 35 ».

« Crédit 35 — Initiatives d'exécution du budget

« Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor et pour la période commençant le 1^{er} avril 2009 et se terminant le 30 juin 2009, pour augmenter d'autres crédits et pour accorder des crédits aux ministres compétents afin de financer des initiatives annoncées dans le budget fédéral du 27 janvier 2009, notamment de nouvelles subventions et des augmentations aux montants des subventions inscrites dans les budgets des dépenses, lorsque les montants des dépenses ne sont pas prévus autrement et lorsque les dépenses s'inscrivent dans les mandats statutaires des organismes gouvernementaux. »

LES AUDIENCES SUR LE BUDGET DES DÉPENSES 2009-2010

Dans la déclaration liminaire qu'il a faite au comité, M. Alister Smith a décrit un certain nombre de modifications importantes apportées dans le Budget des dépenses 2009-2010 et mis en relief plusieurs initiatives du gouvernement fédéral.

Le témoin a notamment signalé que le Budget des dépenses 2009-2010 prévoyait un nouveau crédit central, le crédit 35 du Conseil du Trésor — Initiatives d'exécution du budget. Ce crédit introduira des éléments nouveaux dans le budget des dépenses et son utilisation s'accompagnera d'un examen parlementaire plus poussé. Après avoir proposé un survol de plusieurs éléments du Budget principal des dépenses à l'étude, les représentants ont répondu aux questions des sénateurs.

1. Crédit 35 du Conseil du Trésor

Certains sénateurs étaient intéressés par un certain nombre d'éléments du *Budget des dépenses 2009-2010*. Ils ont d'abord posé des questions sur les 3 milliards de dollars à affecter au crédit 35 du Conseil du Trésor (crédit 35 du CT). Ils étaient plus précisément intéressés par la marche que les ministères devraient suivre pour avoir accès à ces fonds. M. Alister Smith a expliqué qu'elle sera très semblable à la procédure interne suivie pour les budgets supplémentaires des dépenses. Il faudra que le Conseil du Trésor se prononce sur l'approbation des postes qui pourraient par ailleurs figurer dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) ou le Budget supplémentaire des dépenses (B), en décembre. Il a donné au comité l'assurance qu'on ferait preuve de la même diligence raisonnable que dans le cas des budgets supplémentaires des dépenses. Il a ajouté que l'avantage de ce vote central était que les fonds, s'ils étaient approuvés dans les crédits provisoires de la fin de mars, pourraient être versés dès avril pour les postes budgétaires approuvés par le Conseil du Trésor conformément aux exigences énoncées. Il a expliqué que, d'habitude, les ministères qui sont tenus d'appliquer le budget doivent amorcer l'exercice financier avec une proportion limitée (trois douzièmes) des fonds nécessaires. Grâce au crédit 35, des fonds supplémentaires seront disponibles pour les ministères dès avril.

M. Smith a dit qu'à son avis la plupart des dépenses engagées grâce au crédit 35 du Conseil du Trésor seront consacrées à des projets d'infrastructure dont la réalisation pourra débuter dès le début de la nouvelle saison de construction. Il ne pouvait préciser comment les fonds seraient répartis entre les provinces.

Certains sénateurs voulaient en savoir plus long sur le degré de responsabilisation dans l'utilisation de ce crédit. Ils ont rappelé aux représentants que les Canadiens ont le droit d'attendre du gouvernement des comptes sur l'utilisation des fonds. Le contrôle de ces dépenses par le Conseil du Trésor est une question non négligeable. M. Smith a expliqué que toute nouvelle initiative pour laquelle on demande des fonds du crédit 35 du Conseil du Trésor fera l'objet d'un examen approfondi du Secrétariat du Conseil du Trésor et du contrôleur général, qui voudront s'assurer que les demandes sont conformes aux politiques du Conseil du Trésor, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à toutes les autres exigences des points de vue de la vérification et de l'évaluation. Aucune

de ces exigences ne sera sacrifiée. Elles seront toutes appliquées pleinement. Le Secrétariat a toujours son propre service de vérification interne, et le Bureau du vérificateur général vérifiera le processus à fond. En outre, des rapports trimestriels seront remis au Parlement sur la mise en œuvre des mesures budgétaires, comme il est précisé dans le Plan d'action économique.

Ces initiatives feront l'objet d'un examen très sérieux et de rapports nombreux, et le Conseil du Trésor fera preuve d'une diligence raisonnable. Le degré d'examen des dépenses n'est en rien modifié.

Les rapports trimestriels sont un nouveau dispositif qui confèrera un surcroît de transparence au processus. En outre, il y aura un examen plus serré de la part des vérificateurs internes et des vérificateurs du Bureau du vérificateur général. Le Conseil du Trésor contrôlera les dépenses et les résultats. M. Smith a dit estimer que, à bien des égards, le principe de la diligence raisonnable sera appliqué plus rigoureusement et non de façon plus relâchée à l'égard des fonds provenant du crédit 35 du CT.

2. Initiatives en matière d'alphabétisation

Des sénateurs se sont intéressés aux dépenses fédérales à l'appui des programmes d'alphabétisation. Ils ont notamment signalé que, au cours des dernières années, le Secrétariat à l'alphabétisation avait été aboli. Or, on lit maintenant, à la page 22-8, sous la rubrique du ministère des Ressources humaines, que les subventions aux organismes bénévoles pour l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles seront de seulement 20,7 millions de dollars, alors que, l'an dernier, ils ont eu des crédits de 24,9 millions de dollars. Certains sénateurs estiment que l'aide à l'alphabétisation est une fonction importante et s'inquiètent de cette réduction des fonds fédéraux au cours du prochain exercice. Ils ont signalé que, par le passé, des réductions de cette nature ont eu pour conséquence que des organisations sérieuses n'ont pas été admissibles et n'ont pas pu recevoir d'aide. Du reste, elles n'ont pas pu connaître les motifs du refus de fonds. M. Alister Smith a accepté de vérifier les modifications dans le niveau des dépenses et leur répartition entre les provinces dans le cadre de cette initiative et d'en informer le comité ultérieurement.

3. Société canadienne d'hypothèques et de logement

Également au ministère des Ressources humaines, sous la rubrique de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (page 22-15), on trouve pour le prochain exercice un poste de 79,98 millions de dollars pour les programmes de réparation et d'amélioration des habitations. Des sénateurs ont remarqué que ce montant représentait une diminution relativement importante de 34,6 millions de dollars par rapport aux crédits de 122,23 millions de dollars affectés en 2008-2009. Ce recul est préoccupant, car, comme des sénateurs l'ont expliqué, dans certaines provinces, il est difficile d'obtenir des fonds rapidement pour les réparations des logements.

M. Smith a expliqué que, malgré cette apparente diminution des fonds pour les réparations, le budget ajoute toute une série d'initiatives et de dépenses nouvelles : remise

en état des logements dans les réserves et hors réserve, logements sociaux et également, croit-il, le Programme d'aide à la remise en état des logements. Tous ces programmes devraient obtenir des nouveaux fonds importants grâce au train de mesures de stimulation. Il y aura plusieurs milliards de dollars de plus pour le logement, la rénovation et la remise en état des logements sociaux, le logement pour les aînés à faible revenu, les personnes handicapées, le logement des Premières nations, le logement dans le Nord et des prêts directs aux municipalités pour des projets d'infrastructure liés au logement. Il y aura une augmentation considérable des dépenses si la *Loi d'exécution du budget* et le reste du Plan d'action économique sont adoptés. M. Smith s'est engagé à obtenir des renseignements complémentaires sur le Programme de réparations d'urgence et sur le Programme d'aide à la remise en état des logements.

4. Exactitude du budget des dépenses

La coutume du comité veut que des sénateurs soulèvent des préoccupations au sujet des méthodes d'estimation de certaines entités qui ne réussissent pas à prévoir correctement leurs besoins annuels. Elles demandent donc habituellement des fonds supplémentaires au cours du reste de l'exercice. Le comité ne conteste pas la nécessité de budgets supplémentaires des dépenses; ils sont nécessaires pour des raisons souvent excellentes. Il s'interroge par contre sur l'effort que font certaines entités gouvernementales pour présenter des chiffres raisonnablement exacts au cours de la préparation des budgets. Les sénateurs se demandent si certains chiffres des documents à l'étude sont réalistes.

Par exemple, la Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) semble avoir pris l'habitude de présenter des demandes de crédits peu élevées dans son budget des dépenses, pour ensuite solliciter de multiples rallonges budgétaires. L'an dernier, ces demandes de fonds supplémentaires ont eu pour effet de presque doubler le budget initial de la Commission. Au cours de l'exercice 2008-2009, la Commission a dépensé environ 12 milliards de dollars. Pour le prochain exercice, elle demande 6 milliards de dollars. Certains sénateurs doutent que le budget de la Commission reste assez près des intentions budgétaires énoncées. M. Smith a reconnu qu'il avait déjà été question au comité de l'exactitude des prévisions budgétaires annuelles de la CRTFP. Il convient que, en dépit des modifications du mandat de cette commission, il faut consolider le financement de base de certaines des plus petites organisations.

Un autre exemple est celui du montant estimatif de 31,9 milliards de dollars qui servira à payer les intérêts sur la dette publique. Le Budget des dépenses donne à penser pour l'instant que les frais d'intérêts de la dette publique diminueront probablement au cours du prochain exercice. Certains sénateurs trouvaient cela difficile à concilier avec les augmentations substantielles des emprunts de l'État. Selon leurs estimations, les nouveaux emprunts fédéraux balayeraient toutes les économies réalisées grâce à la diminution des taux d'intérêt sur la dette fédérale. L'estimation présentée ne leur semblait pas réaliste. M. Smith a répondu que le ministère des Finances produisait une estimation afin d'informer le Parlement, tout comme il le faisait pour les autres postes législatifs.

Ces chiffres sont mis à jour au cours du cycle des crédits au fur et à mesure qu'on obtient de nouveaux renseignements.

Des sénateurs sont d'avis que, dans leur évaluation des besoins de fonds du gouvernement, ils doivent avoir l'assurance que les chiffres fournis dans le budget des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses, sont des prévisions raisonnablement exactes des plans de dépenses de l'organisation.

5. Condition féminine Canada

Des sénateurs se sont intéressés aux fonds attribués au Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme. Certes, ils se félicitent de la nomination d'une ministre à la Condition féminine, mais ils craignent que les 29,6 millions de dollars prévus pour le Bureau ne suffisent pas pour s'attaquer aux nombreux problèmes qui hantent les femmes au Canada.

6. Programmes culturels

Des sénateurs ont remarqué, à la page 1-16, une diminution des dépenses consacrées aux programmes culturels. Les dépenses globales doivent normalement diminuer de 248,2 millions de dollars en 2009-2010 par rapport aux 4 milliards de dollars dépensés dans ce secteur en 2008-2009. Ils s'inquiètent parce que cette réduction des dépenses dans le domaine culturel est en partie attribuable à une diminution de 12,7 millions de dollars du soutien aux langues officielles. M. Smith a répondu que la diminution des fonds versés en vertu de la *Loi sur les langues officielles* tenait à la caducité de fonds prévus dans le budget de 2007. Ces fonds sont arrivés à expiration, si bien que le financement diminue. Il s'agit d'un financement limité dans le temps qui a été accordé pour soutenir l'application de la *Loi sur les langues officielles*, mais cette période de financement est terminée. Il a accepté d'obtenir des renseignements supplémentaires sur le financement du secteur des langues officielles et de les procurer ultérieurement au comité.

Certains sénateurs ont posé des questions sur le budget du Centre national des Arts et les dépenses du CNA en dehors de la région de la capitale nationale. M. Smith a dit qu'il se procurerait ces informations.

7. Partenariat public-privé (PPP)

Des sénateurs ont remarqué que PPP Canada Inc. demandait des fonds de 82,9 millions de dollars (page 15-14). Ils ont demandé aux témoins des détails sur la mise en œuvre de ce programme. M. Smith a expliqué que les 82,9 millions de dollars étaient prévus pour les activités et la prestation du programme, 72,8 millions de dollars étant réservés aux investissements du Fonds des PPP. Il croit que le Fonds est toujours en voie d'établissement, de sorte qu'une partie de la différence (10,1 millions de dollars) est prévue pour les frais d'établissement et une autre pour le fonctionnement. Les fonctionnaires étaient d'avis qu'aucun montant n'avait encore été versé à partir de ce

fonds. M. Gregory Smith a ajouté que le ministre des Finances avait annoncé la nomination d'un président permanent le 19 janvier et que celle du nouveau dirigeant principal a été annoncée le même jour. Aucun investissement n'a été fait jusqu'à maintenant, mais on prévoit que 1,2 milliard de dollars seront déboursés sur une période de cinq ans.

8. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC)

Des sénateurs ont fait observer que des réductions effectuées à RHDC dans les contributions aux programmes de formation et d'éducation des travailleurs pourraient bien être peu opportunes, puisque le chômage devrait augmenter pendant l'actuelle récession. Ils ont l'impression qu'il n'est peut-être pas souhaitable de comprimer les dépenses dans ces domaines en ce moment. Ils ont signalé notamment des réductions majeures des contributions aux programmes de formation et d'éducation des travailleurs énumérés aux pages 14-9 et 14-10 du Budget des dépenses.

Des sénateurs se sont également inquiétés de la diminution des fonds mis à la disposition de la Commission de la fonction publique. Le comité sait depuis plusieurs années que le gouvernement fédéral sera aux prises avec un problème majeur d'attrition de ses effectifs, ses employés continuant de prendre de l'âge et de partir à la retraite. Il faudra intensifier les efforts de recrutement pour essayer de compenser le départ à la retraite de plus de 20 p. 100 des fonctionnaires. L'organisme chargé de l'engagement des fonctionnaires est la Commission de la fonction publique. Certains sénateurs ont exprimé l'avis que la Commission de la fonction publique devait être sur un pied d'alerte pour engager de nouveaux fonctionnaires et que la réduction de 5 millions de dollars de ses fonds la priverait de moyens de s'attaquer au problème ainsi qu'à d'autres problèmes de ressources humaines.

M. Smith a répondu que les compressions de 5 millions de dollars s'expliquaient par une diminution du recours au recrutement d'employés intérimaires et au Projet de modernisation de la dotation de la fonction publique. Il s'agissait d'un programme dont le financement était limité dans le temps et qui arrive maintenant à la fin. Il a ajouté que la fonction publique avait connu une croissance notable ces dernières années grâce à des efforts de recrutement relativement fructueux. Le témoin a convenu que, à cause de l'évolution démographique, il était impérieux que le gouvernement fasse du recrutement et comble les postes qui deviendront vacants dans les années à venir. Selon lui, on est en train d'atteindre cet objectif.

9. Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Certains sénateurs ont remarqué que si le budget de l'APECA est supérieur au budget initial précédent, il représente en fait une baisse sensible des dépenses si l'on tient compte des sommes allouées par la voie de budgets supplémentaires des dépenses durant 2008-2009. On a signalé par exemple que les dépenses prévues au titre des activités de développement des entreprises et des activités de développement culturel sont inférieures

à celles de l'exercice précédent. M. Smith a dit qu'il se renseignerait à ce sujet auprès de l'APECA.

CONCLUSIONS

Ces questions ont été abordées, entre autres, au cours de l'étude du *Budget principal des dépenses pour 2009-2010* que le comité a faite. Dans les mois à venir, ce dernier compte revenir sur certaines de ces questions et sur d'autres postes du budget actuel afin d'examiner de manière plus approfondie les plans de dépenses du gouvernement pour l'exercice 2009-2010 et de présenter un rapport sur ces travaux plus tard.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soumet respectueusement son premier rapport provisoire sur le *Budget principal des dépenses de 2009-2010*.

Wednesday, March 11, 2009

Treasury Board of Canada Secretariat :

Hélène Laurendeau, Assistant Secretary, Labour Relations and Compensation Operations.

Industry Canada :

Colette Downie, Director General, Marketplace Framework Policy Branch;

Adam Fanaki, Acting Senior Deputy Commissioner of Competition, Competition Bureau — Mergers Branch;

Eric Dagenais, Director General, Investment Review and Strategic Planning Branch;

Richard Saillant, Director, Marketplace Framework Policy Branch, International Investment Policy and Branch Planning Directorate.

Transport Canada :

David Osbaldeston, Manager, Navigable Waters Protection Program;

Brigit Proulx, Legal Counsel, Legal Services;

Brigita Gravitis-Beck, Director General, Air Policy.

Le mercredi 11 mars 2009

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

Hélène Laurendeau, secrétaire adjointe, Relations de travail et opérations de rémunération.

Industrie Canada:

Colette Downie, directrice générale, Direction générale des politiques-cadres du marché;

Adam Fanaki, sous-commissaire principal intérimaire de la concurrence, Bureau de la concurrence — Direction générale des fusions;

Eric Dagenais, directeur général, Direction générale de l'examen des investissements et de la planification stratégique;

Richard Saillant, directeur, Groupe de planification des politiques-cadres du marché, Direction de la politique d'investissement international et de la planification.

Transports Canada:

David Osbaldeston, gestionnaire, Programme de la protection des eaux navigables;

Brigit Proulx, conseillère juridique, Services juridiques;

Brigita Gravitis-Beck, directrice générale, Politique aérienne.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Tuesday, March 10, 2009

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance.

Ted Menzies, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES

Tuesday, March 10, 2009

Department of Finance Canada :

Yves Giroux, Director, Social Policy, Federal-Provincial Relations and Fiscal Policy Branch;

Erin O'Brien, Chief, Microeconomic Policy Analysis, Policy Analysis and Coordination;

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Alison McDermott, Senior Chief, Revenue and Expenditure Policy, Fiscal Policy Division.

Treasury Board of Canada Secretariat :

Hélène Laurendeau, Assistant Secretary, Labour Relations and Compensation Operations.

(Continued on previous page)

COMPARAISSENT

Le mardi 10 mars 2009

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances.

Ted Menzies, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mardi 10 mars 2009

Ministère des Finances Canada:

Yves Giroux, directeur, Politique sociale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

Erin O'Brien, chef, Analyse des politiques microéconomiques, Analyse des politiques et de la coordination;

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Alison McDermott, chef principal, Analyse et prévision des dépenses et des recettes, Division de la politique fiscale.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

Hélène Laurendeau, secrétaire adjointe, Relations de travail et opérations de rémunération.

(Suite à la page précédente)